

# 2012

## Nouvelle-Calédonie

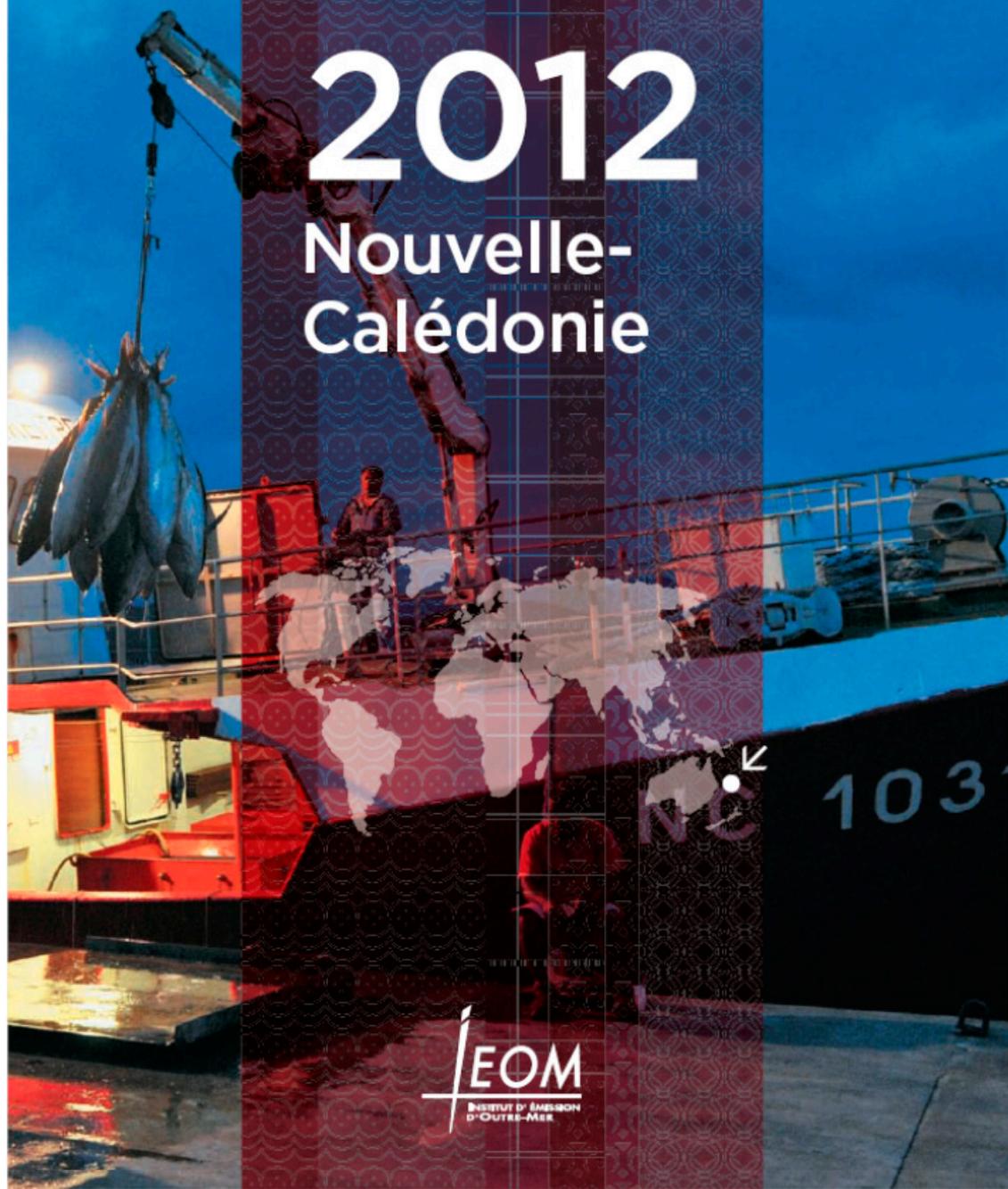


Photo de couverture : Déchargement de thons la nuit au port de pêche de Nouville © Navimon

La pêche hauturière est pratiquée dans la vaste (1,5 million de km<sup>2</sup>) Zone Économique Exclusive (ZEE) autour de la Nouvelle-Calédonie. Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés en partie sur le marché japonais du poisson cru (qualité sashimi). En 2012, cette filière compte 19 navires armés pour un total de 159 marins enrôlés.

---

**I**NSTITUT D'**E**MISSION  
D'**O**UTRE-**M**ER

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



Nouvelle-  
Calédonie

---

Rapport annuel  
**2012**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Pages
Avant-propos	9
La Nouvelle-Calédonie en bref	10
Synthèse et perspectives	12
<b>CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	15
<b>Section 1 – Géographie et climat</b>	16
1. Situation et superficie	16
2. Géologie	16
3. Faune et flore	17
4. Climat	17
<b>Section 2 – Repères historiques</b>	18
<b>Section 3 – Cadre institutionnel</b>	20
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE</b>	25
<b>Section 1 – La population</b>	26
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	28
1. Les comptes économiques	28
2. L'emploi et le chômage	31
3. Les revenus et salaires	35
4. Les prix	38
5. Le commerce extérieur	41
6. La balance des paiements	49
<b>Section 3 – Les politiques et finances publiques</b>	51
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	51
2. Le système fiscal	63
3. Les finances publiques locales	65
<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	69
<b>Section 1 – Aperçu général</b>	70
<b>Section 2 – L'agriculture, la pêche et l'aquaculture</b>	73
1. Généralités	73

2. La politique d'aménagement foncier et de développement rural	73
3. La régulation des marchés agricoles	74
4. La production d'origine animale	75
5. Les fruits et légumes	76
6. La pêche	77
7. L'aquaculture	78
<b>Section 3 – L'industrie et l'artisanat</b>	<b>82</b>
1. L'industrie	82
2. L'artisanat	84
<b>Section 4 – L'énergie et l'eau</b>	<b>87</b>
1. Généralités	87
2. L'énergie électrique	87
3. Les hydrocarbures	91
4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets	93
5. L'eau	96
<b>Section 5 – Le nickel</b>	<b>98</b>
1. Généralités	98
2. Le nickel dans le monde	99
3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie	102
4. Perspectives	104
<b>Section 6 – La construction</b>	<b>109</b>
1. Généralités	109
2. Le logement	110
3. Les grands chantiers	113
<b>Section 7 – Le commerce</b>	<b>115</b>
1. Généralités	115
2. Le commerce de détail	116
3. Le commerce automobile	117
<b>Section 8 – Le tourisme</b>	<b>118</b>
1. Généralités	118
2. Le contexte international	119
3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie	119
4. L'impact économique et social	122
5. Les voyages des résidents	122
<b>Section 9 – Les transports et télécommunications</b>	<b>123</b>
1. Généralités	123
2. Les activités portuaires	123
3. Les activités aéroportuaires	126
4. Les télécommunications	129
<b>Section 10 – Les autres services</b>	<b>131</b>

<b>Section 11 – L'éducation et la santé</b>	132
1. L'éducation	132
2. La santé	135
<b>CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	141
<b>Section 1 - La structure du système bancaire</b>	142
1. Les faits marquants de l'exercice	142
2. Organisation du système bancaire	146
3. La densité du système bancaire	149
4. Les moyens de paiement	151
5. L'activité des fonds de garantie	154
<b>Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	156
1. Les taux d'intérêt	156
2. Les tarifs bancaires	162
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	163
4. Les performances financières des banques locales	166
<b>Section 3 - L'évolution de la situation monétaire</b>	171
1. Les avoirs financiers des agents économiques	172
2. Les crédits à la clientèle	173
3. La circulation fiduciaire	175
4. La masse monétaire et ses contreparties	176
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	179
6. Le surendettement	181
<b>Annexes</b>	183
Annexe 1 : Statistiques économiques	185
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	190
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012	196
Annexe 4 : Les missions de l'IEOM	200
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM	203



## Avant-propos

L' économie calédonienne, qui avait jusque-là plutôt bien résisté à la crise mondiale, s'est essouffée en 2012. L'activité a marqué le pas, avec notamment l'achèvement de la construction de l'usine du Nord et les délais inhérents à la mise en route de nouveaux grands chantiers. La dégradation du climat des affaires, observée à travers les enquêtes de conjoncture de l'IEOM, s'explique en grande partie par un attentisme général, dû à un manque de visibilité des entrepreneurs et à une prudence accrue des ménages. Le marché du travail a connu un reflux pour la première fois depuis plusieurs années. Dans cet environnement économique morose et face aux défis qui attendent le territoire, l'expertise de l'IEOM a continué d'être sollicitée à de nombreuses reprises par les pouvoirs publics, sur les sujets suivants par exemple :

- suite à la validation par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie des maquettes définitives de la face calédonienne des coupures de la future gamme de billets, le Conseil de surveillance de l'IEOM a approuvé, le 18 décembre 2012, le calendrier de l'opération de changement de gamme de billets avec une mise en circulation à partir du 20 janvier 2014 et une double-circulation avec l'ancienne gamme jusqu'au 30 septembre 2014. Les travaux préparatoires à cette opération ont été engagés avec l'ensemble des acteurs concernés (banques, transporteur de fonds, commerçants, ...) ;
- associé à la médiation entre l'État et les banques sur les tarifs de certains services bancaires, l'IEOM a publié, en mai et novembre 2012, les résultats de l'Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers des COM du Pacifique, contribuant ainsi à la transparence de l'information du public sur ce sujet ;
- l'IEOM, qui assure le secrétariat de la Commission de surendettement, a été associé, le 8 octobre 2012, à la signature d'une Charte entre le Haut-commissaire et les Directeurs généraux des quatre banques de la place visant à améliorer le traitement et le règlement des situations de surendettement en Nouvelle-Calédonie ;
- dans le cadre du renforcement de ses actions en matière de la lutte anti-blanchiment, l'IEOM a apporté son concours à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), pour réaliser des contrôles sur place auprès des organismes financiers et sensibiliser les professionnels susceptibles d'y être confrontés, sur les dispositifs à mettre en œuvre pour respecter leurs obligations en la matière ;
- le 12 mars 2013, l'IEOM a été désigné par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie en tant qu'organisme public de notoriété chargé du calcul de la valeur nette actualisée des projets de Vale NC et Koniambo Nickel SAS.

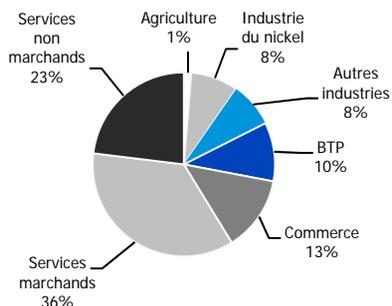
En 2013, l'IEOM continuera bien entendu de mobiliser ses moyens pour répondre aux attentes des différents acteurs calédoniens, en mettant à leur disposition une information économique et financière de qualité pour éclairer le débat public, et poursuivra sa mission de surveillance du bon fonctionnement du système bancaire.



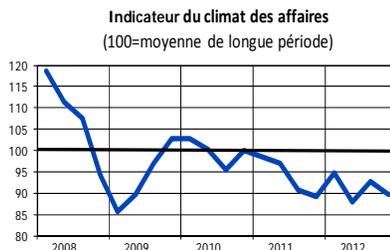
Thierry Beltrand

# La Nouvelle-Calédonie en bref

**Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2010 (\*)**



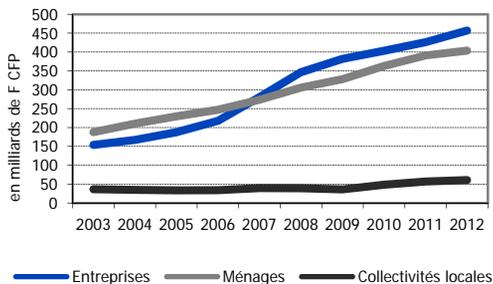
**ICA de la Nouvelle-Calédonie**



Source : IEOM

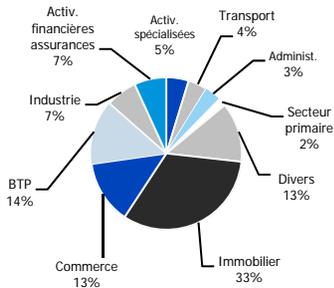
Sources : ISEE (\*) dernières données disponibles

**Encours de crédits au 31 décembre 2012**



Source : IEOM

**Risques sectoriels au 31 décembre 2012**



Source : IEOM - Service Central des Risques

## Les chiffres clés de la Nouvelle-Calédonie

	2000	2012	France 2012
<b>Population</b>			
Population totale (milliers, millions pour la France)	211	256	65,8
Taux de natalité (‰ habitants)	21,4	16,7 <sup>(2)</sup>	12,6
<b>Développement humain</b>			
Espérance de vie à la naissance – hommes (années)	71,7	74,4 <sup>(2)</sup>	78,4
Espérance de vie à la naissance – femmes (années)	78,8	80,7 <sup>(2)</sup>	84,8
Taux de réussite au baccalauréat (%)	65	74	86
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> )		18 576	549 087
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	27%	20%	11,6%
<b>Économie</b>			
PIB (milliards de F CFP courant)	442	848 <sup>(1)</sup>	234 025 <sup>(1)</sup>
Taux de croissance du PIB (en volume, %)	2,5	3,1 <sup>(1)</sup>	1,7 <sup>(1)</sup>
PIB / habitant (millions de F CFP)	2,1	3,4 <sup>(1)</sup>	3,6 <sup>(1)</sup>
Taux d'inflation (au 31 décembre en glissement annuel, %)	2,3	1,6	2,0
	<b>2000</b>	<b>2012</b>	<b>Variation 12/00</b>
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Consommation de ciment (tonnes)	93 984	124 137	32%
Cours du nickel au LME en USD/livre (moyenne annuelle)	3,9	8	105%
Exportations de minerai (milliers de tonnes humides)	4 109	4 652	13%
Exportations de produits métallurgiques (tonnes de nickel contenu)	57 579	64 809	13%
Nombre de touristes	109 587	112 204	2%
Nombre de croisiéristes	48 579	277 941	472%
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 787	2 378	33%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 914	1 121	-62%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,4	1,9	39%
Actifs financiers des agents économiques (milliards F CFP)	194	709	265%
Encours sains des agents économiques** (milliards F CFP)	260	671	158%
Taux de créances douteuses** (%)	5,8	2,7	-3,1 pts
Nombre de dossiers de surendettement	so	68	so

(1) Chiffres 2011 (2) 2010, (so) sans objet, (\*\*) établissements de crédits locaux.

Sources : DIMENC, Douanes, Holcim, IEOM, ISEE, INSEE, LME, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

## UNE CROISSANCE MONDIALE PEU VIGOUREUSE, FRAGILE ET HÉTÉROGÈNE

La croissance mondiale est peu vigoureuse en 2012, s'inscrivant, selon les prévisions les plus récentes du FMI, à 3,2 % contre 4,0 % en 2011. Les signes de redressement observés au premier trimestre 2012 ne se sont pas confirmés et, malgré le soutien apporté par des politiques monétaires accommodantes, la reprise de l'économie mondiale reste fragile. Elle est également hétérogène puisqu'on observe toujours un écart très net entre le rythme de croissance des économies émergentes et en développement - supérieur à 5 % - et celui des économies avancées, près de quatre fois plus faible. Au sein de ces dernières, les Etats-Unis bénéficient d'une croissance annuelle supérieure à 2 %, alors que le Royaume Uni stagne et la zone euro enregistre un taux de croissance négatif.

Selon le FMI, dans ce contexte de reprise à trois vitesses et après un essoufflement à la fin de l'année 2012, la croissance mondiale devrait reprendre et pourrait atteindre 3,3 % en 2013. Dans les pays avancés, l'activité devrait s'accélérer progressivement, et à des rythmes différents, à compter du deuxième semestre 2013. Dans les pays émergents et en développement, l'expansion de la production devrait se généraliser et s'intensifier graduellement.

## Une année moins dynamique dans un contexte d'incertitudes

L'économie calédonienne a marqué le pas en 2012, alors qu'elle avait été jusqu'alors relativement épargnée par le ralentissement de l'économie mondiale. Cette morosité est illustrée par le climat des affaires, qui a évolué sans véritable tendance tout au long de l'année tout en restant en deçà de sa moyenne de longue période. Au cœur du ralentissement économique, la décélération des investissements figure au premier plan, avec l'achèvement du chantier de l'usine du Nord et les délais de mise en route de nouveaux relais de croissance. Parallèlement, la consommation des ménages, moteur traditionnel de la croissance du territoire, a perdu de son dynamisme, avec un plafonnement voire une diminution des achats de biens durables et une inflexion dans l'acquisition de logements. Cette situation témoigne d'un manque de confiance croissant de la part des agents économiques, à l'approche notamment des prochaines échéances électorales (Provinciales de 2014). L'évolution de l'emploi, moins favorable que les années précédentes, vient conforter cette tendance.

### Une hausse des prix contenue ; l'emploi salarié en repli

L'inflation ralentit, en moyenne annuelle, après les rythmes élevés des deux années précédentes. Elle termine l'année à +1,6 %, soit une progression légèrement supérieure à celle observée dans l'hexagone (+1,3 %). Ce ralentissement s'explique par la modération des prix de l'alimentation et des produits manufacturés alors qu'inversement, l'augmentation des prix des services et de l'énergie (en raison de la hausse des prix du carburant) a pesé sur l'indice.

Pour la première fois depuis plusieurs années, l'emploi salarié se contracte de 1 % (après +5,3 % en 2011). Après avoir enregistré un niveau historiquement élevé en 2011, l'offre d'emploi marque le pas, se repliant de 7,8 %, en liaison avec une diminution des besoins en Province Nord (-25 %), ceux de la Province Sud étant relativement stables (-0,9 %).

Les échanges commerciaux sont en repli en 2012. Les importations en valeur ressortent en recul (-4,8 %), après avoir enregistré un point haut en 2011. Elles se situent toutefois à un niveau largement supérieur à la moyenne des dix dernières années. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des importations d'ensembles industriels, en raison de la fin de

la construction de l'usine du Nord. Parallèlement, les exportations (-13,8 %) subissent le contrecoup des difficultés du secteur du nickel : faiblesse des cours et suspension provisoire de la production à l'usine du Sud. Au final, le déficit commercial se creuse à nouveau, à près de 179 milliards de F CFP contre 174 milliards en 2011. Le taux de couverture se détériore, retrouvant un niveau proche de ses plus bas historiques à 41 % (-4 points).

### **La consommation des ménages stagne ; l'investissement est mitigé**

Dans ce contexte moins favorable, la consommation des ménages stagne. Les immatriculations de véhicules de tourisme neufs et les importations de biens de consommation courante sont en repli (respectivement -3,7 % et -1 %) alors que les professionnels du secteur de la distribution font état d'une activité dégradée tout au long de l'année 2012. Les importations de produits alimentaires restent toutefois en hausse (+7,5 %), en lien notamment avec le pouvoir d'achat supplémentaire procuré par le relèvement du SMG (Salaire Minimum Garanti) en janvier 2012. Malgré le démarrage récent de nouveaux chantiers, l'investissement des entreprises reste mitigé. Les intentions d'investir à moyen terme des entrepreneurs sont en repli et plusieurs indicateurs présentent des évolutions contrastées : les importations de biens d'équipement professionnels se redressent (+10 % en 2012, après -23 % l'année précédente), alors que les immatriculations de véhicules utilitaires subissent une diminution plus forte (-11 %, après -1 % en 2011).

### **Les principaux secteurs d'activité**

Au plan sectoriel, le secteur du **nickel** a bénéficié d'une tendance moins favorable, le cours moyen du nickel se situant nettement en dessous du niveau moyen de 2011, diminuant de 23 % en 2012. Le marché est devenu excédentaire en raison d'un surcroît d'offre, notamment de « fonte au nickel » chinoise. La production métallurgique est restée relativement stable, dans l'attente du démarrage effectif de la production des deux nouvelles usines.

La fréquentation **touristique** du territoire se maintient au niveau record de l'année 2011, qui avait été portée par les Jeux du Pacifique. Le nombre de touristes visitant l'archipel est en augmentation légère (+0,3 %), bien moindre toutefois que dans la zone Asie-Pacifique (+7 %). Les marchés émetteurs français et australien sont les principaux moteurs de cette affluence (respectivement +12 % et +4 %), alors que le marché japonais poursuit son repli (-6 %). Avec près de 280 000 passagers (dont 80 % d'Australiens), le tourisme de croisière bénéficie de la proximité des côtes australiennes et du succès des circuits de courte durée (7 à 10 jours) en provenance de ce pays.

Après l'achèvement de la construction de l'usine du Nord et le ralentissement de la production de logements, le secteur du **BTP** a perdu de sa vitalité. La contraction de l'activité se répercute sur l'emploi salarié (-11,4 %) et l'intérim. Les ventes de ciment sont en retrait de 16 % en 2012 (après -8 % en 2011), se situant en deçà de la moyenne des cinq dernières années (-14 %). Cependant, à partir du 4<sup>e</sup> trimestre, une reprise de l'activité se dessine, portée par les travaux publics et dynamisée par le démarrage du chantier d'envergure du Médipôle à Koutio. Avec la réforme du dispositif de défiscalisation, la situation dans le secteur du logement reste toutefois précaire, malgré la mise en œuvre progressive de plusieurs dispositifs d'aides à l'accession à la propriété.

## Le financement de l'économie

Dans un contexte économique moins porteur, l'activité bancaire est restée dynamique en 2012. La collecte de dépôts a retrouvé une orientation favorable, en augmentation de 10,5 % en 2012 après +2,5 % seulement en 2011. Elle concerne notamment les comptes sur livrets (+6,7 %), avec la forte hausse de l'encours des livrets A (+16,8 %), et des dépôts à terme (+26,2 %). L'évolution de ces actifs, plus rémunérateurs, s'effectue au détriment des dépôts à vue qui augmentent plus modérément (+3,7 %).

L'activité de financement est toutefois moins soutenue, avec une progression ralentie de l'encours total des établissements de crédit en 2012 (+5,3 %, après +7,4 % en 2011). Alors que la dynamique de financement des entreprises reste intacte (+7,2 % sur un an), celle des ménages s'infléchit (+3,3 % contre +7,7 % en 2011), de façon marquée pour les crédits à l'habitat. La production locale de crédits nouveaux à l'habitat a ainsi régressé, à 40 milliards de F CFP contre 50 milliards en 2011, la demande étant pénalisée par un attentisme croissant des ménages, tandis que l'offre subit la chute du marché de la défiscalisation. La qualité du portefeuille des banques locales reste stable, avec un taux de créances douteuses toujours modéré, à 2,7 % (+0,1 point), soit le plus faible de l'outre-mer.

L'activité de collecte ressortant plus dynamique que l'activité de financement, le système bancaire local affiche une amélioration de son solde emplois-ressources clientèle, comme de sa position extérieure nette. Cependant, le produit net bancaire diminue de 2,2 %, en lien avec une augmentation du coût de la ressource. La légère dégradation du coefficient net d'exploitation (52,1 %, +1,8 point) et l'augmentation du coût du risque entraînent un recul du résultat agrégé des établissements de crédit locaux sur 2012 (-8,2 %).

## Les perspectives

L'année a démarré dans un contexte d'attentisme, avec la perspective des échéances électorales Provinciales de 2014. Cette situation devrait continuer de peser sur l'investissement comme sur la consommation. Dans le secteur du nickel, la montée en charge de l'usine du Nord et la reprise de la production de l'usine du Sud devraient assurer une croissance significative des exportations en volume. Le marché mondial pourrait toutefois rester en surplus, ne permettant pas de valoriser au mieux ces exportations.

Parallèlement, le secteur du BTP continuerait d'être tiré par l'important chantier du Médipôle et plusieurs projets dans les travaux publics, mais serait pénalisé par un nouveau ralentissement dans la construction de logements. Le tourisme de séjour devrait stagner, en lien avec la persistance des difficultés économiques des marchés émetteurs.

L'année 2012 confirme aussi la nécessité pour l'économie calédonienne d'une plus grande diversification de ses exportations, afin de ne pas dépendre exclusivement du cycle d'un seul produit -le nickel-. Elle passe par la recherche d'avantages comparatifs dans des domaines comme le tourisme ou l'exploitation des ressources naturelles du territoire, comme de sa zone économique exclusive. La diversification devrait permettre également d'optimiser les sources d'approvisionnements, cette fois-ci pour ses importations, par une meilleure intégration régionale, permettant de rechercher le meilleur prix pour le consommateur final. Le différentiel de prix avec la métropole (le plus élevé de l'outre-mer selon l'étude CEROM publiée en 2012) constitue un autre défi pour la Nouvelle-Calédonie, qui incite à poursuivre les efforts de lutte contre la vie chère, en se focalisant sur les postes qui touchent les publics les plus fragiles : l'alimentation et le logement.



## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Situation et superficie

---

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 576 km<sup>2</sup> et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe sud-est/nord-ouest ;
- l'Île des Pins (150 km<sup>2</sup>), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km<sup>2</sup>) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km<sup>2</sup> sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive<sup>1</sup> de la Nouvelle-Calédonie atteint 1,4 million de km<sup>2</sup>.

### 2. Géologie

---

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au nord à 1 629 mètres au Mont Panié et au sud à 1 618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'est, alors que la transition est plus progressive à l'ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant est est au vent et l'ouest sous le vent.

Les Îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du Tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau sont totalement inexistantes sur ces socles calcaires. La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniélite. Les réserves de minerai nickélicifère latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont importantes en Nouvelle-Calédonie. Le territoire disposerait ainsi de 16 % des réserves mondiales de nickel, selon l'USGS (US Geological Survey).

---

<sup>1</sup> La zone économique exclusive (ZEE) est l'espace maritime sur lequel l'État côtier exerce un droit souverain.

### 3. Faune et flore

---

À la diversité des roches mères s'ajoute celle des climats pour expliquer la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- la forêt : couvrant 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes et prenant différentes formes selon la nature des sols et le climat : forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (sorte de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs à une certaine période a pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs sauvages qui abondent dans les plaines de l'ouest ont été introduits par l'homme.

Les lagons de Nouvelle-Calédonie ont, en 2008, été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils s'étendent sur 8 000 km<sup>2</sup> et représentent le deuxième ensemble corallien au monde après la Grande Barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une biodiversité sous-marine particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment d'espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale.

### 4. Climat

---

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 2,3°C et de 39,1°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (nord de la côte est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique El Niño. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur est à sud-est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Ainsi, entre les 2 et 3 janvier 2013, la dépression tropicale *Freda* a traversé les Îles Loyautés, le nord et la côte est de la Grande Terre, engendrant de nombreux dommages.

## Section 2

# Repères historiques

---

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d' homo sapiens à 30 000 ans avant J-C. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, dateraient de 1 300 ans av. J-C. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans avant J-C. Par ailleurs, des ossements et des poteries découverts à Poé en 2007 témoignent d'une occupation régulière de la zone depuis 2 000 avant J-C.

La structure sociale de base de ces populations était le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans étaient regroupés en tribus qui entretenaient peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquaient une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupaient de vastes espaces et restaient éloignés les uns des autres. De ce fait, coexistent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les Européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Écosse natale, que lui rappelait le nord-est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé sans incident notable, les contacts ultérieurs furent plus conflictuels. La côte ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse, qu'en 1788, soit peu de temps avant sa disparition, et la première escale aux Îles Loyauté eut lieu en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897, le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leur peine, les plus méritants des condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "relégués" en Nouvelle-Calédonie. A l'exception d'une quarantaine d'entre eux qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. En 33 ans, 22 000 personnes auraient été détenues en Nouvelle-Calédonie.

À partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main d'œuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières, extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébraïde, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale fut marquante. L'île devint en effet la principale base américaine extérieure dans le Pacifique. 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptèrent jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population résidente de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V<sup>e</sup> République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent à chaque fois sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, permirent d'assurer une stabilité pour une période de dix ans. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil économique et social). À partir de 2014 et au plus tard à l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes de l'État.

## Section 3

# Cadre institutionnel

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut particulier défini par le titre XIII de la Constitution (« Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») qui l'exclut du champ des collectivités territoriales. L'organisation de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution. L'État français est représenté par le Haut-Commissaire de la République, les Institutions actuelles comprennent notamment le Congrès, qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres qui votent les délibérations et les lois du pays (cf. encadré), le Gouvernement<sup>1</sup> de la Nouvelle-Calédonie, exécutif de la Nouvelle-Calédonie qui est élu par le Congrès et qui arrête les projets de délibérations et de lois du pays à soumettre au Congrès. Les Provinces, au nombre de trois, (Sud, Nord et Îles Loyauté), sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'État, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la Loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines). Le Sénat coutumier, composé de 16 membres, doit permettre de représenter les tribus néo-calédoniennes. Son avis doit être demandé (obligatoirement ou facultativement selon les cas) lors de l'adoption de certains projets de lois du pays. Les compétences de l'État et de la Nouvelle-Calédonie sont limitativement énumérées, la compétence de principe revenant aux Provinces.

### LES LOIS DU PAYS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le Congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative. Ainsi, son contentieux ne relève pas du juge administratif, mais du juge constitutionnel.

Les compétences détenues par l'État sont progressivement transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique (au 1<sup>er</sup> janvier 2000) ou dans des étapes intermédiaires (en 2011 et 2012) ;
- d'autres le seront au 1<sup>er</sup> juillet 2013 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (loi du pays du 30 décembre 2011) ;
- les dernières de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

Par ailleurs, le 20 février 2007, le Congrès de Versailles a inscrit dans la Constitution le gel<sup>2</sup> du corps électoral calédonien pour les élections Provinciales de 2009 et 2014.

<sup>1</sup> L'Assemblée nationale a adopté, le 29 juin 2011, le projet de loi modifiant l'article 121 de la loi organique du 19 mars 1999. Cet amendement, qui fixe un délai de 18 mois avant toute nouvelle mise en œuvre du mécanisme entraînant la démission d'office du gouvernement, permet ainsi de garantir une stabilité institutionnelle dans le respect des principes de collégialité et de proportionnalité du gouvernement tels que définis par l'Accord de Nouméa.

<sup>2</sup> Le vote sera réservé aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 (date du référendum sur l'accord de Nouméa) et pouvant justifier de 10 ans de résidence sur le territoire.

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur<sup>1</sup>. L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui visent à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'État. Cette association peut se limiter à une simple information. Par exemple, « le président du Gouvernement est informé par le Haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35). Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'État par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009.

Les compétences transférées et l'échéancier des transferts font l'objet d'une loi du pays adoptée à la majorité des trois cinquièmes du Congrès, au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant le début de chaque mandat »<sup>2</sup>.

Aucun transfert n'a été demandé lors du mandat de 2004. La seconde mandature, qui a débuté en mai 2009, a permis quant à elle, d'initier le processus avec un vote à l'unanimité des membres du Congrès sur le transfert de compétences en matière de circulation maritime et aérienne intérieure et d'enseignement secondaire public, d'enseignement primaire et secondaire privé.

Ainsi, conformément à la loi du pays du 28 décembre 2009, la Nouvelle-Calédonie a officiellement signé avec l'État, le 22 mars 2012, les conventions de transfert du service des phares et balises et l'accompagnement qui y est lié. Les compétences transférées portent sur la police, la réglementation et la sécurité en mer. La convention de transfert inclut aussi la gestion du patrimoine, composé de 347 établissements de signalisation maritime, dont le phare Amédée.

Concernant l'enseignement, cinq conventions ont été signées, le 18 octobre 2011, entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'État. Elles concernent les transferts de compétences de l'enseignement public du second degré, de l'enseignement privé et du Centre de documentation pédagogique (CDP). Elles prévoyaient notamment une mise à disposition globale, gratuite et provisoire des personnels rémunérés par l'État. Le transfert des compétences est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

D'autres transferts ont été adoptés le 30 décembre 2011 par le Congrès, concernant notamment le droit commercial, le droit civil, les règles relatives à l'état civil et la sécurité civile. La compétence « sécurité civile » devrait être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014 tandis que celle relative au droit civil devrait être transférée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Toutefois, depuis 2009, les règles relatives à l'administration des communes peuvent être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

<sup>2</sup> L'article 26 de la loi organique a été modifié autorisant un délai supplémentaire au Congrès concernant la décision sur certains transferts.

<sup>3</sup> La date de transfert pourrait être reportée en raison des importants moyens humains que nécessite cette nouvelle compétence.

## Répartition et échéancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

	État	Nouvelle-Calédonie
Nationalité, Immigration, Sécurité intérieure	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral, règles concernant l'état civil.	Statut civil coutumier.
	Sécurité civile : fixation des règles et commandement des secours en cas de sinistre majeur (4b). Maintien de l'ordre.	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre.
Défense	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers.	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois.
	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
Justice, Droit	Droit civil (4) dont droit de propriété et droits réels (4a).	Droit des assurances.
	Droit pénal.	Droit de la coopération et de la mutualité. Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement.
Enseignement et recherche	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargées de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels.
	Collation et délivrance des titres et diplômes.	Programme enseignement primaire ; formation des maîtres, contrôle pédagogique. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. Enseignement du second degré public et privé, enseignement primaire privé, santé scolaire. (2) Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.
Relations extérieures	Enseignement supérieur(5) et recherche.	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.
	Relations extérieures sous réserve, le cas échéant, de celles dévolues à la Nouvelle-Calédonie.	Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. Participation ou association aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales. Possibilité d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique. Possibilité de signature de conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics.
Communications	Communication audiovisuelle.	Consultation, notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie.
Météorologie	Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	
Météorologie		Météorologie.
Transport Equipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000. Compétences transférées: (1) en 2011, (2) au 1er janvier 2012, (3) au 1er janvier 2013 - lois du pays du 28 décembre 2009, (4) Compétences transférables par lois du pays adoptées le 30 décembre 2011 : 4a) au 1er juillet 2013, 4b) au 1er janvier 2014, (5) compétences transférables par vote d'une résolution et loi organique avant la fin de l'accord de Nouméa.

Sources : ISEE-TEC 2012, IEOM

	État	Nouvelle-Calédonie
Transport Équipement (suite)	Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs.	Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République).
	Sûreté en matière aérienne.	Équipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie. Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure (3) et de circulation maritime dans les eaux territoriales. (1) Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers.
Énergie		Production et transport d'énergie électrique. Réglementation relative aux hydrocarbures.
Monnaie et fiscalité	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes).
Administration et finances	Fonction publique de l'État.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des Provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et Calédonie. de leurs établissements publics. (5)	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.
	Contrôle budgétaire des Provinces, communes et leurs établissements publics.	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie
Commerce et Investissements	Droit commercial (4)	Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Réglementation des professions libérales et commerciales.
		Réglementation des poids et mesures ; concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
Emploi et formation professionnelle		Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; Inspection du travail.
		Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels. Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.
Action sociale et Santé		Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières. Établissements hospitaliers.
Sport Tourisme et culture		Réglementation des activités sportives et socio-éducatives infrastructures et manifestations sportives et culturelles.
Mines	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ressources naturelles, Environnement	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales.	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive.
		Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
Foncier Domaines	Droit de propriété et droit réels 4a). Domaine de l'État	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie.
		Régime des terres coutumières et palabres coutumières, limites des aires coutumières.
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000. Compétences transférées: (1) en 2011, (2) au 1er janvier 2012, (3) au 1er janvier 2013 - lois du pays du 28 décembre 2009, (4) Compétences transférables par lois du pays adoptées le 30 décembre 2011 : 4a) au 1er juillet 2013, 4b) au 1er janvier 2014, (5) Compétences transférables par vote d'une résolution et loi organique avant la fin de l'accord de Nouméa.  
Sources : ISEE-TEC 2012, IEOM

Au cours de ce même mandat, d'autres compétences sont également susceptibles d'être transférées : la communication audiovisuelle, l'enseignement supérieur, les règles d'administration et le contrôle de légalité des Provinces, des communes et de leurs établissements publics, le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics.

En septembre 2010, une convention cadre a été signée entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, par laquelle ils définissent le cadre, les domaines et les modalités du processus d'accompagnement de l'État aux divers transferts de compétences.

Enfin, conformément à l'article 77 de la Constitution, la Loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation sera organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.

#### **LA CITOYENNETÉ NÉO-CALÉDONIENNE**

Depuis 1998, il existe une citoyenneté néo-calédonienne attribuée essentiellement selon un critère de résidence. La loi constitutionnelle du 23 février 2007 a précisé que le statut de citoyen était restreint aux seules personnes inscrites sur les listes électorales pour la consultation du 8 novembre 1998 et justifiant d'une durée de résidence de dix ans en Nouvelle-Calédonie, ainsi que leurs enfants lorsqu'ils accéderont à la majorité.

Cette citoyenneté entraîne des effets juridiques très importants : ainsi, par exemple, seuls les citoyens néo-calédoniens peuvent voter aux élections Provinciales.



## CHAPITRE II

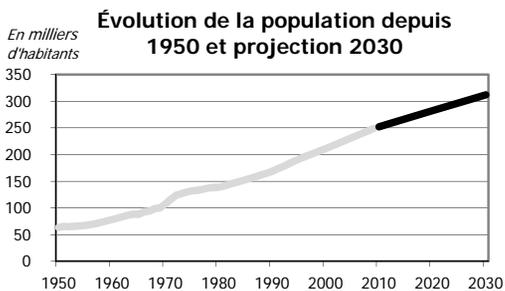
# Panorama de l'économie de la Nouvelle-Calédonie

# Section 1

## La population

Cette analyse reprend en partie les éléments de l'analyse de l'ISEE sur les derniers chiffres disponibles de l'état civil de 2010 et la synthèse n°19 intitulée « Recensement de la population 2009 » rédigée par les services de l'ISEE.

*Une population estimée à 252 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011*



Source : ISEE

En 2010, environ 4 200 naissances et 1 200 décès ont été enregistrés, soit un excédent naturel de 3 000 personnes. Avec un solde migratoire évalué à un millier de personnes, la population de la Nouvelle-Calédonie au 1<sup>er</sup> janvier 2011 est estimée à 252 000 habitants<sup>1</sup>.

La population de la Province des Îles Loyauté est estimée à 17 500 (7 %), celle de la Province Nord à 46 000 (18 %) et celle de la Province Sud à 188 500 (75 %).

*Baisse du taux de fécondité et hausse de l'espérance de vie*

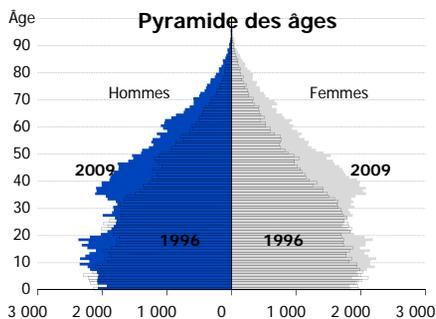
### Indicateurs démographiques

	Nouvelle Calédonie			France
	1990	2000	2010	2012
Taux de natalité (‰)	25,6	21,4	16,7	12,6
Indice de fécondité	3,2	2,6	2,2	2,0
Age moyen de maternité	26,4	27,7	28,7	28,1*
Taux de mortalité (‰)	5,4	5,1	4,8	8,7

\* donnée 2010

Source : ISEE

Le taux de natalité s'établit à 16,7 enfants nés vivants pour mille habitants, restant ainsi largement supérieur à la métropole (12,6 ‰ en 2012). L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) diminue passant de 2,6 enfants par femme en 2000 à 2,2 en 2010, un niveau légèrement supérieur à la métropole (2 enfants en 2012). Par Province, l'ICF est évalué à 2,8 aux Îles Loyauté, à 2,3 en Province Nord et à 2,2 au Sud. L'âge moyen de maternité augmente pour atteindre 28,7 ans en 2010.



<sup>1</sup> Selon les dernières données disponibles, la population était estimée à 256 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le nombre de décès a diminué de 6 % en 2010 : 1 191 contre 1 261 en 2009. Le taux de mortalité s'établit ainsi à 4,8 décès pour 1000 habitants et reste inférieur au niveau de métropole (8,7 ‰ en 2012).

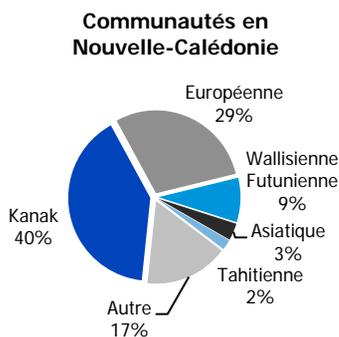
Ceci est en lien avec la transition démographique amorcée dans les années 1990. En 13 ans, la part des moins de 20 ans perd plus de cinq points (34,4 % en 2009 contre 39,6 % en 1996), alors que la proportion des 60 ans et plus en gagne presque quatre (11,2 % en 2009 contre 7,5 % en 1996). En 2009, la moitié des Calédoniens a moins de 30 ans : la forme triangulaire de la pyramide des âges reflète la jeunesse de la population, mais le rétrécissement de sa base témoigne du recul de la fécondité. L'évolution de l'espérance de vie à la naissance témoigne de l'allongement de la vie : 80,7 ans pour les femmes et 74,4 ans pour les hommes. Mais le niveau reste inférieur à la métropole (respectivement 84,8 ans et 78,4 ans en 2012).

### *Deux Calédoniens sur trois vivent dans le Grand Nouméa*

Depuis 1996, la croissance de la population est forte au Sud (+2,3 % par an), moyenne dans le Nord (+0,7 %) et négative aux Îles Loyauté (-1,3 %). En 2009, trois Calédoniens sur quatre vivent en Province Sud et deux sur trois dans la zone urbaine du Grand Nouméa. La capitale et sa périphérie (Le Mont-Dore, Dumbéa et Païta) continuent de polariser l'essentiel des migrations externes, mais aussi internes en provenance des Îles Loyauté et de la côte Est de la Province Nord. 70 % des immigrants choisissent Nouméa pour s'installer, permettant à la ville d'avoir un taux de croissance moyen de +1,9 % par an. Les croissances annuelles records de Païta (+5,7 %) et de Dumbéa (+4,7 %) ont permis à la population de ces deux communes de doubler en 13 ans. La population de la Province Nord progresse de 3 700 habitants par rapport à 1996, mais le contraste entre les versants reste très marqué. Elle n'augmente que sur la côte ouest, autour de la zone minière Voh-Koné-Pouembout et de Koumac. Cette expansion devrait s'amplifier avec la mise en production de l'usine du Nord. À l'inverse, les Îles Loyauté ont perdu 3 500 habitants en 13 ans, soit un résident sur sept.

### *Trois habitants sur quatre sont nés sur le Caillou*

En 2009, 75,6 % des habitants étaient nés en Nouvelle-Calédonie, 15,0 % en métropole ou dans un département d'outre-mer (DOM), 5,2 % à l'étranger, 2,9 % à Wallis et Futuna et 1,3 % en Polynésie française. En vingt ans, la part des natifs a reculé de deux points et demi, alors que celle des personnes nées en métropole ou dans un DOM en a gagné quatre. Les non-natifs représentent 30,9 % de la population totale de la Province Sud, 6,7 % de la Province Nord et 2,4 % des Îles Loyauté. D'autre part, la communauté Kanak représente 40 % de la population du territoire et les Européens 29 %.



Source : ISEE, recensement 2009

## DÉFINITIONS

**Indice de fécondité** : nombre d'enfants par femme âgée de 15 à 49 ans.

**Taux de natalité** : rapport du nombre de naissances de l'année à la population totale moyenne.

**Taux de mortalité** : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

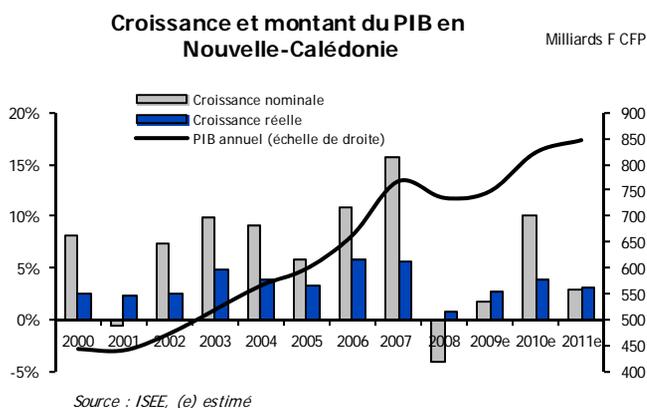
Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE). Ils sont établis selon les nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les principaux organismes internationaux.

## 1. Les comptes économiques

### 1.1 LE PIB

Les évaluations du PIB entre 2000 et 2008 sont issues des comptes définitifs tandis que ceux des années 2009 à 2011 sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD.

En moyenne annuelle sur la période 2000-2011, la croissance du PIB a été estimée à 6,1 % en valeur nominale et à 3,5 % en valeur réelle.



En 2011, la croissance économique de la Nouvelle-Calédonie s'est située en deçà de la croissance moyenne de la période 2000-2011, atteignant +2,9 % en valeur nominale et +3,1 % en valeur réelle. Le PIB atteint ainsi 848 milliards de F CFP.

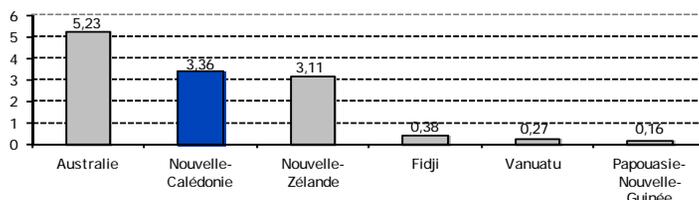
La croissance a été soutenue par le dynamisme de la consommation des ménages (+6,6 %, après +5,5 % en 2010) et le maintien à haut niveau de l'investissement (+4,8 %, après +37,1 %), l'augmentation des dépenses de consommation finale des administrations publiques étant plus faible qu'en 2010 (+3,1 % contre +4,1 %).

Le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie est estimé à 3,4 millions de F CFP en 2011. Si l'on excepte Saint-Pierre-et-Miquelon dont le PIB est largement influencé par le secteur non marchand, la Nouvelle-Calédonie est la géographie ultra-marine où la richesse produite par habitant est la plus forte (+37 % par rapport à la Martinique et +61 % par rapport à la Réunion). L'écart s'est même accentué ces dernières années, le territoire ayant mieux traversé la crise que le reste de l'outre-mer.

Dans la région Pacifique, la Nouvelle-Calédonie se classe en seconde position en termes de PIB par habitant<sup>1</sup> : elle se situe entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI (Petites Économies Insulaires) de la zone affichent quant à eux des niveaux de PIB par habitant comparables à ceux des pays en voie de développement.

### PIB par habitant en 2011 - Région Pacifique

en millions de F CFP



Source : Banque Mondiale, ISEE (estimation)

### L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'indice de développement humain (IDH) conçu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est un indicateur synthétique permettant d'apprécier le niveau de développement d'un pays selon une composante économique (revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat) et une composante sociale.

Cette dernière est mesurée suivant deux indices.

Le premier concerne la santé et la longévité, et le second, la participation des jeunes au système éducatif et le niveau de formation.

L'IDH de la Nouvelle-Calédonie<sup>2</sup> (0,79), place le territoire au 51<sup>e</sup> rang mondial en 2010, derrière la France métropolitaine (0,88, 20<sup>e</sup> rang), mais devant La Réunion (72<sup>e</sup>), la Guyane (76<sup>e</sup>) ou la Polynésie française (77<sup>e</sup>). Si cet IDH situe le territoire dans la catégorie des pays à développement humain « très élevé », il correspond toutefois à celui atteint par la France métropolitaine en 1992, soit un « décalage » de 18 années. Dans ses composantes, l'IDH calédonien se caractérise par un bon niveau des indices santé (0,89, 53<sup>e</sup> rang) et revenu (0,79, 33<sup>e</sup> rang), alors que les indices éducation (0,70, 88<sup>e</sup> rang) et social (0,79, 70<sup>e</sup> rang) sont moins bien placés.

## 1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Entre 2000 et 2011, la demande relative aux projets miniers a modifié la structure du PIB. La consommation des ménages a continué de croître au rythme de l'économie, ne représentant plus que 64 % du PIB contre 65 % en 2000. Inversement, la formation brute de capital est passée de 101 milliards de F CFP à 365 milliards de F CFP, soit 43 % du PIB (+20 points sur la période). Parallèlement, les dépenses des administrations ne représentent plus que 25 % du PIB (-2 points).

<sup>1</sup> Ces valeurs ne sont pas exprimées en parité de pouvoir d'achat. Elles ne prennent donc pas en compte les différences de coût de la vie entre les pays.

<sup>2</sup> Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ? Une approche par l'IDH (AFD, 2012).

## L'équilibre emplois-ressources

Millions de F CFP	2000	part dans le PIB	2010 <sup>e</sup>	2011 <sup>e</sup>	part dans le PIB
<b>Ressources</b>					
Produit intérieur brut	441 872		823 878	847 935	
Importations	166 081	38%	402 862	447 778	53%
<b>Emplois</b>					
Dépenses de consommation finale des ménages	287 487	65%	508 767	542 261	64%
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	118 439	27%	202 779	209 117	25%
Formation brute de capital	101 364	23%	348 441	365 269	43%
Exportations	100 662	23%	166 754	179 066	21%

Source : ISEE, (e) estimé

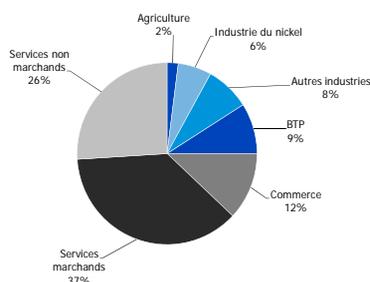
### 1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE<sup>1</sup>

La structure de l'économie a subi quelques évolutions sur la période : le développement des projets miniers a permis au secteur du BTP de conforter son poids dans l'économie (10,3 % de la valeur ajoutée), alors que l'agriculture n'en représente plus que 1,3 %.

La valeur ajoutée du secteur mines/métallurgie atteint 8,4 % du PIB en 2010, après 5 % en 2009, en liaison avec la reprise des cours du nickel.

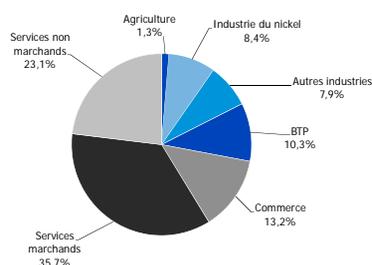
Les services marchands et non marchands sont les secteurs les plus prépondérants dans la valeur ajoutée du territoire (35,7 % et 23,1 % respectivement). Ces deux secteurs le sont toutefois moins qu'en 2000, en raison du poids plus important du secteur du nickel.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2000



Source : ISEE

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2010



Source : ISEE, estimation

<sup>1</sup> Dernières données disponibles (2010)

## 2. L'emploi et le chômage

### UNE SITUATION MOINS FAVORABLE POUR L'EMPLOI EN 2012

En 2012, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois s'inscrit à nouveau en baisse (-9,4 %), confirmant ainsi la tendance amorcée depuis 2010. Toutefois, après avoir enregistré un niveau historiquement élevé en 2011, l'offre d'emploi marque le pas, se repliant de 7,8 %, en liaison avec une diminution des besoins en Province Nord (-25 %), ceux de la Province Sud demeurant relativement stables (-0,9 %).

#### 2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2009, la population active de la Nouvelle-Calédonie (regroupant les personnes ayant un emploi et les chômeurs<sup>1</sup>) s'établissait à près de 111 000 personnes, soit 15,8 % de plus qu'au recensement de 2004. Cette évolution tient à l'augmentation des actifs occupés (+19,1 % à 95 451) alors que le nombre de chômeurs a diminué de 1,4 %, à 15 496. La croissance de l'emploi en 2009 a ainsi été supérieure à celle de la population en âge de travailler (+9,1 %) et à celle de la population en général (+6,4 %). La Nouvelle-Calédonie compte ainsi 6,2 actifs occupés pour 1 chômeur.

Le taux de chômage<sup>2</sup> recule de 2,4 points, à 14 % entre les 2 derniers recensements. Le taux d'emploi<sup>3</sup>, en hausse de 4,8 points à 57,9 %, se positionne au plus fort niveau des départements et territoires ultra-marins mais en dessous de la France métropolitaine (64 %).

#### Répartition de la population active

En nombre et %	1983	1989	1996	2004	2009	Variation 2009/2004
Actifs occupés	45 409	54 726	64 935	80 118	95 451	19,1%
Chômeurs	3 477	10 437	14 935	15 709	15 496	-1,4%
<b>Population active</b>	<b>48 886</b>	<b>65 163</b>	<b>79 870</b>	<b>95 827</b>	<b>110 947</b>	<b>15,8%</b>
Taux d'emploi	52,7	53,0	51,1	53,1	57,9	+ 4,8 pts
Taux de chômage	7,1	16,0	18,7	16,4	14,0	- 2,4 pts
Taux d'activité	56,7	63,1	62,9	63,5	67,3	+ 3,9 pts

Source : Insee-Isee, recensements de la population

#### 2.2 L'EMPLOI

Fin 2012, le nombre de patentes<sup>4</sup> enregistrées en Nouvelle-Calédonie s'élève à 21 770 (+5 % sur un an). En revanche, le nombre de salariés<sup>5</sup> diminue en 2012 (-1 %) pour s'établir à 85 875, après deux années consécutives de hausse. 69,2 % d'entre eux relèvent du secteur privé.

Le plus fort recul concerne le secteur de la construction (-11,4 % sur l'année). Le secteur des services, qui représente 63,9 % de l'emploi salarié, est relativement stable (-0,2 %). En revanche, les secteurs de la mine et de l'énergie poursuivent leur expansion (respectivement

<sup>1</sup> Est compté comme chômeur au sens du recensement toute personne se déclarant à la recherche d'un emploi, même si elle n'est pas inscrite auprès des pôles ou des agences officielles.

<sup>2</sup> Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active.

<sup>3</sup> Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population en âge de travailler.

<sup>4</sup> Impôt direct annuel que paient les travailleurs indépendants

<sup>5</sup> Chiffres provisoires.

+4,6 % et +3,6 %). Le secteur public, qui représente 30,8 % de l'emploi salarié total, est en hausse de 2,3 % grâce à l'augmentation du nombre de contractuels (+3,3 %).

#### Emploi salarié total (\*) par secteur d'activité

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011	Part en 2012
Agriculture	1 625	1 556	1 533	1 532	1 501	-2,0%	1,7%
Mines	1 193	1 235	1 412	1 488	1 556	4,6%	1,8%
Autres Industries	7 817	8 080	8 450	8 969	9 285	3,5%	10,8%
Énergie	1290	1255	1312	1390	1441	3,6%	1,7%
Construction	7 801	8 050	8 287	8 516	7 547	-11,4%	8,8%
Commerce	9 367	9 433	9 686	9 866	9 701	-1,7%	11,3%
Services	50 593	51 745	53 450	54 963	54 846	-0,2%	63,9%
<b>Total</b>	<b>79 686</b>	<b>81 354</b>	<b>84 130</b>	<b>86 723</b>	<b>85 875</b>	<b>-1,0%</b>	<b>100,0%</b>

\* Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi, chiffres provisoires pour 2012

Sources : RIDET, CAFAT

#### Emploi public total (\*)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011	Part en 2012 (**)
Contractuels	8 512	8 705	9 049	9 190	9 496	3,3%	11,9%
Fonctionnaires territoriaux	8 172	8 444	8 652	8 637	8 791	1,8%	11,0%
Fonctionnaires Etat	6 016	6 030	6 025	6 200	6 283	1,3%	7,9%
<b>Total</b>	<b>22 701</b>	<b>23 180</b>	<b>23 725</b>	<b>24 027</b>	<b>24 571</b>	<b>2,3%</b>	<b>30,8%</b>

\* Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi, \*\* part dans l'emploi salarié

Sources : RIDET, CAFAT

Dans le secteur minier, 4 491 travailleurs étrangers ont été recensés fin 2012 (contre 4 762 en 2011). Le nombre de travailleurs étrangers à l'usine du Nord a augmenté de 38,6 %, passant de 3 047 à 4 222, en liaison avec la montée en charge de l'usine, tandis que pour l'usine du Sud, ce nombre a chuté de 84,3 %, passant de 1 715 à 269.

## 2.3 LES DEMANDEURS D'EMPLOI<sup>1</sup>

### 2.3.1 Le marché du travail

#### Demandes d'emploi en fin de mois (moyenne annuelle)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011	Part en 2012
Province Sud	4 456	4 844	4 956	4 848	4 427	-8,7%	71,1%
Province Nord	1 866	1 707	1 845	1 458	1 342	-8,0%	21,5%
Province des Îles	277	430	524	567	458	-19,2%	7,4%
<b>Total</b>	<b>6 599</b>	<b>6 981</b>	<b>7 325</b>	<b>6 873</b>	<b>6 229</b>	<b>-9,4%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

<sup>1</sup> Est considérée comme demandeur d'emploi, toute personne à la recherche d'un emploi et inscrite, au dernier jour du mois, dans les collectivités provinciales chargées de l'emploi.

La demande d'emploi est en diminution de 9,4 % en 2012, après -6,2 % en 2011. La baisse de la demande est importante en Province Sud (-8,7 %) et en Province Nord (-8 %), mais la plus forte diminution s'observe dans la Province des Îles avec -19,2 %.

#### ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR L'EMPLOI LOCAL

Le dispositif de loi sur « la protection, la promotion et le soutien de l'emploi local » est devenu pleinement opérationnel le 14 février 2012 avec la nomination des membres de la Commission Paritaire de l'Emploi Local (CPEL). La loi, adoptée en seconde lecture en juillet 2010, donne priorité à l'embauche aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et accorde un second niveau de protection aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante. La priorité s'applique à conditions de qualifications et de compétences égales.

La durée de résidence requise pour occuper un emploi non pourvu par un citoyen est définie par un tableau des activités professionnelles (TAP) et va de 3 à 10 ans selon les secteurs. La loi précise enfin que toutes les offres d'emploi doivent être déposées auprès des services publics de placement.

En 2012, seulement 3 saisines ont été déposées pour contester l'embauche d'un candidat « non local ».

Parallèlement, l'offre d'emploi a diminué de 7,8 % en 2012, avec 11 285 postes offerts en cumul sur l'année. La Province Sud concentre 74 % de l'offre totale et le nombre d'offres reste relativement stable en 2012 (-0,9 %) tandis que la Province Nord enregistre une forte baisse (-25 %), après le pic d'activité lié à la construction de l'usine du Nord.

Les secteurs qui ont le plus subi une réduction des offres sont : la construction (-31 %, après +15 % en 2011), l'industrie (-37 %, après +30 % en 2011) et le transport et logistique (-26 %, après +23 % en 2011).

#### Offres d'emploi (cumul annuel du nombre de postes offerts)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11	Part en 2012
Province Sud	9 804	9 232	7 508	8 417	8 344	-0,9%	73,9%
Province Nord	1 439	2 411	3 405	3 727	2 797	-25,0%	24,8%
Province des Îles	47	46	34	8	7	-12,5%	0,1%
Non renseigné	2	-	41	94	137	45,7%	1,2%
<b>Total</b>	<b>11 292</b>	<b>11 689</b>	<b>10 988</b>	<b>12 246</b>	<b>11 285</b>	<b>-7,8%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

#### EMPLOI ET ZONE VKP

La construction de l'usine du Nord, débutée en 2008, a induit des besoins importants en main d'œuvre. Près de 14 000 nouvelles offres d'emploi ont été déposées en Province Nord entre 2008 et 2012, représentant 25 % des offres d'emploi sur l'ensemble du territoire sur la période.

La démobilisation du chantier est aujourd'hui en cours mais près de 2 000 emplois directs (KNS et sous-traitance, collège et lycées, commerces, hôpital, industrie / services / administrations) devraient être créés lorsque l'usine entrera en phase d'exploitation. Ce chiffre devrait au minimum doubler avec les emplois indirects.

## 2.3.2 L'indemnisation des demandeurs d'emploi

L'assurance chômage comporte 2 types de prestation : les allocations de chômage partiel, destinées aux salariés subissant une perte de revenu imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à une réduction du nombre d'heures travaillées ; et le chômage total, qui permet aux salariés ayant perdu leur emploi de bénéficier, durant 9 à 14 mois, d'une allocation équivalent à 75 % du SMG.

En 2012, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total a augmenté de l'ordre de 5 %, avec une moyenne annuelle de 1 766 personnes. Les prestations servies s'élèvent à 2 milliards de F CFP, soit une hausse de 15,5 % induite par la revalorisation du SMG et l'augmentation du nombre de chômeurs indemnisés.

17 entreprises ont connu en 2012 des difficultés justifiant l'admission de leurs salariés au régime d'assurance du chômage partiel, alors qu'elles n'étaient que 10 en 2011. Le nombre d'heures indemnisées et de salariés concernés a fortement progressé, avec un montant de prestations versées de 23,5 millions de F CFP.

### Bénéficiaires des allocations chômage

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
<b>Chômage total</b>						
Chômeurs indemnisés*	1 338	1 700	1 683	1 682	1 766	5,0%
Prestations (en millions de F CFP)	1 311	1 667	1 675	1 769	2 043	15,5%
<b>Chômage partiel</b>						
Nombre de salariés concernés	593	40	22	79	202	156%
Nombre d'heures indemnisées	59 841	9 560	2 419	8 818	38 115	332%
Prestations (en millions de F CFP)	29,7	5,9	1,3	7,3	23,5	222%

Source : CAFAT, \* statistiques en droits de caisse

## 2.4 LES RELATIONS DU TRAVAIL

Les conflits sociaux dans le secteur privé ont été moins nombreux en 2012 (41 contre 47 l'année précédente) et ont représenté moins de jours de conflits (388 contre 435 en 2011). La politique salariale est le principal motif de conflits, devant les licenciements.

### Les conflits collectifs du travail dans le secteur privé (1)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Entreprises concernées	43	41	41	42	41	-2%
Conflits	48	65	53	47	41	-13%
Jours de conflit	346	690	214	435	388	-11%
Durée moyenne des conflits (jours)	7	11	4	9	9	0%

(1) les secteurs de la mine et les affaires maritimes, ne relevant pas des compétences de la DTE, sont exclus

Source : Direction du Travail et de l'Emploi

## 3. Les revenus et les salaires

### 3.1 LES REVENUS

#### 3.1.1 Les différentes catégories de revenus

##### Revenus fiscaux par catégorie

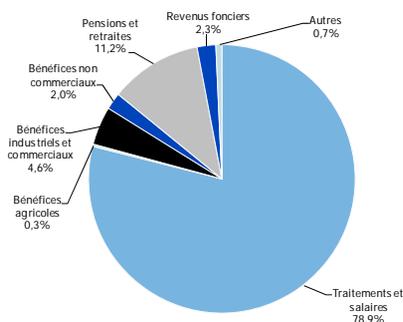
Milliards de F CFP	2000	2010	2011	Var. 2011/2010	Part en 2011
Traitements et salaires	158,7	279,0	300,5	7,7%	77,6%
Revenus d'activité non salariaux	13,9	20,5	21,3	3,8%	5,5%
Bénéfices agricoles	0,6	0,9	0,8	-6,3%	0,2%
Bénéfices industriels et commerciaux	9,3	12,9	13,5	4,8%	3,5%
Bénéfices non commerciaux	4,1	6,8	7,0	3,2%	1,8%
Pensions et retraites	22,5	52,3	52,7	0,8%	13,6%
Revenus fonciers	4,6	10,0	10,7	7,5%	2,8%
Autres	1,5	1,8	1,8	4,7%	0,5%
<b>Total</b>	<b>201,1</b>	<b>363,6</b>	<b>387,1</b>	<b>6,5%</b>	<b>100%</b>

Source : Direction des services fiscaux

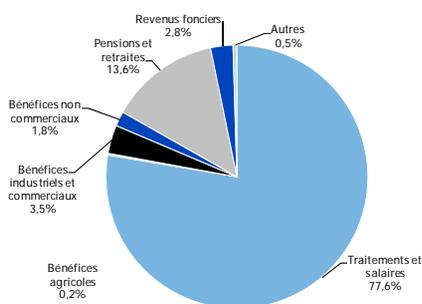
En liaison avec une conjoncture économique encore favorable, les traitements et salaires ont accentué leur progression en 2011 (+7,7 %, après +6,2 % en 2010), leur part dans le total des revenus s'élève à 78 % (-1,2 point par rapport à l'an 2000). Cette baisse s'est faite principalement au profit des pensions et retraites qui, dans le même temps, ont progressé de 2,4 points dans le total des revenus (13,6 %) depuis 2000. Elles ont toutefois ralenti en 2011 (à +0,8 %, après +3,2 % en 2010).

Les revenus fonciers continuent de progresser au même rythme qu'en 2010 (+8 %), conséquence du dynamisme du marché de l'immobilier. Ce type de ressource a plus que doublé entre 2000 et 2010 (11 milliards de F CFP contre 4,6 milliards en 2000).

Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2000



Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2011

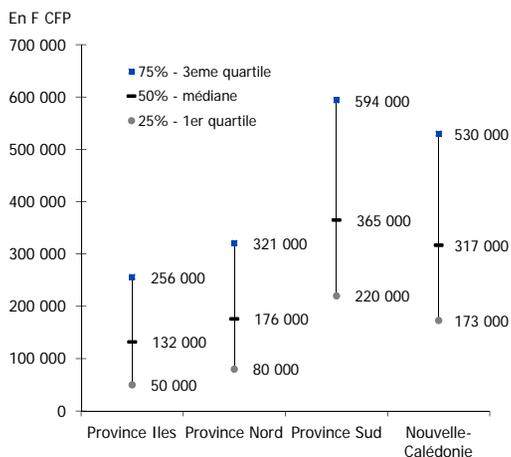


Source : DSF

Selon la dernière enquête « Budget Consommation des ménages » de l'ISEE, le niveau de vie médian<sup>1</sup> des Calédoniens a augmenté de 1,3 % par an entre 1991 et 2008, après prise en compte de l'inflation. Cette progression, plus rapide qu'en métropole, a été tirée par le relèvement continu du salaire minimum garanti sur la période. Le niveau de vie médian a ainsi atteint 144 000 F CFP par mois (1 207 euros), soit un niveau proche de la moyenne métropolitaine (hors Île de France) et supérieur à l'ensemble des départements d'outre-mer.

Néanmoins, les inégalités en Nouvelle-Calédonie sont environ deux fois plus fortes qu'en métropole : le rapport inter-décile<sup>2</sup>, qui mesure l'écart entre les revenus des plus riches et les revenus des plus modestes, ressort à 7,9 contre 3,6 en métropole et 5,8 pour l'ensemble des DOM<sup>3</sup>. Au plus bas de l'échelle se trouvent les personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, estimé en Nouvelle-Calédonie à 71 930 F CFP (603 euros) par mois et par unité de consommation. Le taux de pauvreté atteint 17 % de la population, soit 53 000 personnes. Il est plus élevé qu'en métropole (13 %) mais plus faible que dans les DOM<sup>4</sup>. Il est également sensiblement différent d'une province à l'autre : faible en Province Sud (9 %), mais nettement plus élevé en Province Nord (39 %) et surtout en Province des Îles (52 %). Les revenus issus des prestations sociales (hors retraites) et de l'autoproduction ont un poids significatif dans les revenus des plus modestes, jouant ainsi un rôle d'amortisseur des inégalités.

### Dispersion des ressources monétaires



L'analyse des ressources monétaires montre qu'un ménage calédonien percevait en moyenne 405 000 F CFP par mois en 2008. Ce revenu moyen masque en réalité des disparités importantes entre et au sein même des Provinces. Ainsi, 55 % des ménages en Province Sud vivaient en dessous de ce niveau, 84 % en Province Nord et 87 % dans les Îles.

Il ressort de l'analyse par le revenu médian que la moitié des familles calédoniennes recevait moins de 317 000 F CFP mensuels en 2008. Le revenu médian s'élevait à 365 000 F CFP en Province Sud contre 176 000 F CFP en Province Nord et 132 000 F CFP en Province des Îles.

*Note de lecture : les quartiles de revenu représentent les niveaux de ressources divisant la population en 4 parties de taille identique. Dans l'exemple de la province des Îles, le quart des ménages perçoit moins de 50 000 F CFP par mois (1<sup>er</sup> quartile), le quart suivant gagne entre 50 000 F CFP et 132 000 F CFP (2<sup>e</sup> quartile), le quart suivant entre 132 000 F CFP et 256 000 F CFP (3<sup>e</sup> quartile) et enfin le quart des plus aisés, perçoit plus de 256 000 F CFP par mois.*

Source : ISEE

<sup>1</sup> Le niveau de vie est égal au revenu total du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation.

<sup>2</sup> Le rapport inter-décile est le rapport entre le revenu plancher des 10 % les plus riches et le revenu plafond des 10 % les plus modestes.

<sup>3</sup> En 2006.

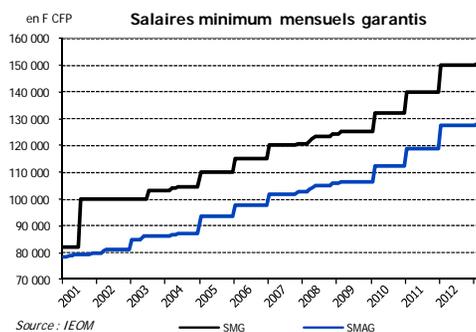
<sup>4</sup> Guadeloupe : 17,8 %, Martinique : 19,8 %, Guyane 26,5 %, Polynésie française : 19,7 % (données de 2006)

### 3.2 LES SALAIRES MINIMUM LÉGAUX

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) et le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) sont les deux rémunérations minimales légales s'appliquant en Nouvelle-Calédonie.

Selon l'article 25 de l'ordonnance n° 85-1181 du 13 novembre 1985, le SMG est indexé sur l'indice officiel du coût de la vie en Nouvelle-Calédonie (depuis janvier 1993, cet indice équivaut à l'indice des prix hors tabac publié par l'ISEE). Il est réévalué dès lors que cet indice enregistre une hausse au moins égale à 0,5 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière fixation du SMG. Le SMAG, qui équivaut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 à 85 % du SMG, augmente aux mêmes dates et proportionnellement à ce dernier.

Le SMG a été porté à 150 000 F CFP au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (+7,1 %) grâce à la loi de pays n°2010-2 du 15 janvier 2010 qui permet une augmentation par arrêté gouvernemental. L'objectif visé est d'effectuer un rattrapage du pouvoir d'achat des salariés aux rémunérations les plus faibles. La loi de pays ayant expiré le 30 juin 2012, le SMG est à nouveau modifié lorsque l'accroissement de l'indice officiel du coût de la vie est supérieur à 0,5 % par rapport à l'indice constaté lors de sa dernière fixation.



Le salaire minimum a été revu successivement à la hausse, en février et mars 2013, pour atteindre 151 139 F CFP (+0,8 %) puis 151 985 F CFP (+0,6 %). Le SMG a été revalorisé à hauteur de 50 % entre 2002 et 2012, alors que l'indice des prix n'a progressé que de 20 % sur la même période.

### 3.3 LES SALAIRES CONVENTIONNÉS

Outre le SMG, des grilles de salaires conventionnels, prévues par des conventions et accords collectifs de travail, ont été fixées par branche et par catégorie professionnelle. Les salaires minimum conventionnels font l'objet de revalorisations annuelles, basées pour les emplois de premiers niveaux sur l'évolution du SMG. En 2012, la moyenne des augmentations des salaires conventionnels s'établit à 4,7 % après +4,6 % en 2011.

### 3.4 LA MASSE SALARIALE

L'estimation de la masse salariale, calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, s'établit à 287 milliards de F CFP, en hausse de 3 % sur l'année 2012. Cette évolution tient à la revalorisation du SMG au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### Evolution de la masse salariale

En milliards de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012 (p)	Variation 2012/2011
Masse salariale <sup>(1)</sup>	239	252	264	280	287	3%

(1) Assiette des cotisations à la CAFAT, (p) Prévisionnel

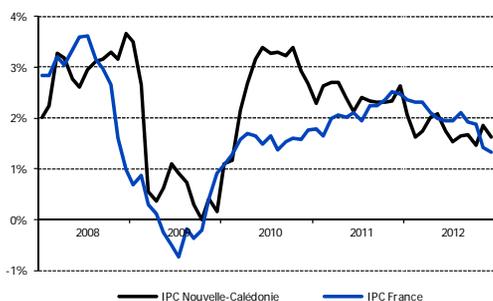
Source : CAFAT

## 4. Les prix

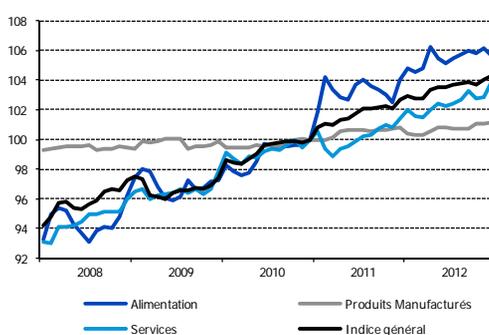
### LA HAUSSE DES PRIX RALENTIT

Après deux années de progression soutenue, la hausse des prix s'atténue en 2012 (à +1,6 %), au-dessus de son référent national (+1,3 %). Les loyers et les carburants demeurent les principaux contributeurs à l'augmentation des prix, alors que les produits alimentaires, fortement inflationnistes en 2011, affichent une hausse contenue et les produits manufacturés se stabilisent. En moyenne annuelle, l'indice des prix augmente de 1,8 %, après +2,4 % en 2011 et +2,7 % en 2010.

**Indice des prix à la consommation  
(en glissement annuel)**



**Indice des prix à la consommation  
par groupe de produits**



Sources : ISEE, INSEE

### 4.1 LA RÉGLEMENTATION DES PRIX

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix (loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999). Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit encore par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

En 2012, de nouvelles mesures ont été mises en place dans le cadre de la lutte contre « la vie chère ». En novembre, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a signé les « accords économiques et sociaux » élaborés par la Commission spéciale « vie chère », portant notamment sur la création d'un Observatoire des prix. L'Autorité de la concurrence a rendu en fin d'année deux rapports d'expertise au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, préconisant un renforcement de la concurrence en amont en agissant sur la structure du marché plutôt que sur le contrôle des prix<sup>1</sup>, et la création d'une Autorité de la concurrence calédonienne, chargée du contrôle des pratiques anticoncurrentielles et des opérations de concentration de marché.

<sup>1</sup> En juin, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avait approuvé la modification de la réglementation économique qui prévoit de fixer le prix de 400 produits de première nécessité (pain, lait, riz,...) et de certains services (assurances, crèches,...) avec, pour objectif, l'amélioration du pouvoir d'achat des calédoniens.

## 4.2 L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

### Indice des prix à la consommation des ménages

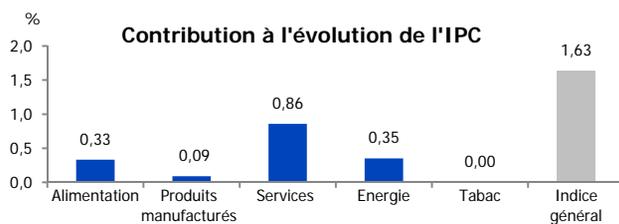
	Pondération	Indice (base 100 déc. 2010)		Glissement (en %) 12/11
		2012	Fin 2011	
<b>Indice général</b>	<b>10 000</b>	<b>102,6</b>	<b>104,3</b>	<b>1,6%</b>
<b>Indice hors tabac</b>	<b>9 803</b>	<b>102,4</b>	<b>104,1</b>	<b>1,7%</b>
Alimentation	2 178	104,0	105,6	1,5%
Produits manufacturés	3 031	100,8	101,1	0,3%
Services	3 610	101,4	103,9	2,4%
Energie	984	107,7	111,3	3,4%
<b>Quelques évolutions</b>				
Logement et dépenses afférentes	1 740	102,0	105,3	3,2%
Santé	143	100,4	101,0	0,6%
Communications	350	94,0	93,1	-0,9%
Transports	2 119	104,3	106,5	2,1%
<i>Essence et gazole</i>	<i>443</i>	<i>115,6</i>	<i>124,0</i>	<i>7,2%</i>
Tabac	197	112,1	112,1	0,0%
<b>Indice France entière (base 1998)</b>	-	<b>125,1</b>	<b>126,7</b>	<b>1,3%</b>
<b>Indice Polynésie Française</b>		<b>106,3</b>	<b>107,6</b>	<b>1,2%</b>

Sources: ISEE, INSEE, ISPF, calculs IEOM

L'année 2012 a été marquée par une modération de la hausse des prix. Sur l'année, les prix augmentent en moyenne de 1,8 % (contre +2,4 % en 2011), suivant exactement la tendance de ces dix dernières années (+1,8 % en moyenne). En décembre, la hausse des prix s'établit à +1,6 % sur un an, soit une progression nettement inférieure à celle des deux années précédentes (+2,6 % en 2011 et +2,7 % en 2010). Elle demeure toutefois légèrement supérieure à celle observée en métropole (+1,3 %).

En termes de contributions, plus de la moitié de l'inflation annuelle provient des services (52 %), suivis par l'énergie (22 %) et l'alimentation (20 %).

Les produits manufacturés n'y contribuent que marginalement (6 %).



Premiers contributeurs de l'inflation annuelle, les prix des services progressent de 2,4 % sur un an. L'augmentation la plus significative concerne le « logement et dépenses afférentes » (+3,2 %), tirée principalement par la hausse des loyers (+2,2 %), des services de distribution d'eau (+12,9 %) et d'entretien et réparation du logement (+7,6 %). L'indice des prix des transports s'affiche également en progression de 2,1 %, porté notamment par les tarifs aériens internationaux (+2,6 %). Seules les communications s'inscrivent en recul (-0,9 %), sous l'effet notamment de la diminution des prix des services internet (-0,7 %). Les prix des produits énergétiques augmentent de 3,4 % contre 7,7 % en 2011, traduisant la hausse des prix des carburants (+7,2 %), les prix de l'électricité étant relativement stables (+0,3 %). Les prix des carburants ont été affectés notamment par la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar et par la remontée des cours du pétrole en milieu d'année.

## COMPARAISON DES PRIX ENTRE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LA MÉTROPOLE

Une vaste enquête a été conduite en Nouvelle-Calédonie et dans l'ensemble des départements d'outre-mer et en Polynésie française, dans le cadre du partenariat interinstitutionnel CEROM, visant à quantifier le phénomène de « vie chère » et à éclairer ainsi le débat de société par une mesure objective. L'outil constitué par cette étude est plus riche que les indices qui étaient utilisés jusque là (comme « l'indice Big Mac »), grâce à la représentativité du panier qui s'appuie sur 400 biens et services. Les principaux enseignements de l'étude sont les suivants :

Le différentiel de prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole est le plus important de tout l'Outre-mer.

Les habitudes de consommation locales sont plus proches entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole qu'entre la Polynésie et la métropole, expliquant au final un écart de prix plus marqué pour la Nouvelle-Calédonie (+34 % contre +26 %).

Les écarts de prix les plus importants (hors transport et alimentaires) sont assez homogènes (entre 25 et 45 %).

Deux postes, qui concernent les publics les plus fragiles, retiennent particulièrement l'attention : l'alimentation (+65 %) et le « logement, eau, énergie » (+39 %).

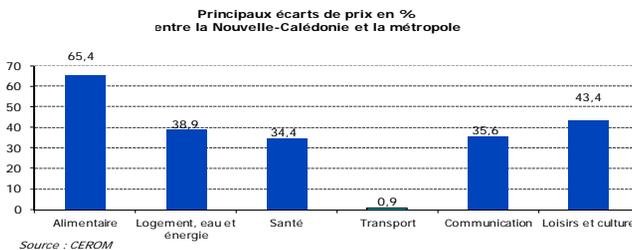
Plusieurs caractéristiques du territoire, expliqueraient des écarts plus substantiels que dans les autres collectivités ultra-marines.

Pour le poste alimentaire :

- près de 90 % des produits alimentaires seraient soumis à des mesures de protection de marché ;
- le marché intérieur, concentré sur le Grand Nouméa, est plus étroit que dans d'autres géographies ;
- la distance avec la métropole impose une gestion des stocks plus contraignante que dans les DOM.

Pour le poste logement, eau, énergie :

- la situation des prix sur le marché du logement reste tendue.



### *L'alimentation en hausse limitée, les produits manufacturés presque stables*

Sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires ralentit pour s'établir à +1,5 %, après +4,0 % en 2011. Le renchérissement des prix du pain et céréales (+5,1 %), de la viande (+2,1 %), du poisson (+6 %), des boissons alcoolisées (+3,4 %) et des eaux minérales, boissons gazeuses, jus et sirops (+3 %) a été en partie compensé par la baisse significative des prix des fruits et des légumes, respectivement de -3,8 % et -10,3 %. Les produits manufacturés, quant à eux, progressent seulement de 0,3 %, sous l'effet principalement d'une augmentation des prix des véhicules neufs (+1,1 %). Parmi les proches voisins de la Nouvelle-Calédonie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande affichent également un ralentissement de l'inflation annuelle, avec respectivement +2,2 % et +0,9 % (contre +3,0 % et +1,8 % en 2011). Dans les autres COM, la hausse des prix s'atténue en Polynésie Française (+1,2 % sur un an, contre +1,8 % en 2011), mais s'accélère à Wallis-et-Futuna (+4,7 %, contre +4 % en 2011).

## 5. Le commerce extérieur

### LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS SE REPLIENT

En 2012, le commerce extérieur présente quelques signes d'essoufflement. Les importations, en forte augmentation au cours des deux dernières années, reculent de 4,9 % sous l'effet notamment de l'amenuisement des besoins liés à la construction de l'usine du Nord. Dans le même temps, les exportations (-14,4 %) ont été pénalisées par le repli des cours du nickel et l'arrêt temporaire de la production de l'usine du Sud. Au final, le solde de la balance commerciale, structurellement déficitaire, continue de se détériorer pour s'établir à une valeur record de 180 milliards de F CFP.

### 5.1 LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999) qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne. Aussi, les politiques de libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions. Cependant, certaines règles s'imposent, comme la non-discrimination des produits d'origine européenne ou la clause de la nation la plus favorisée<sup>1</sup>. Si le principe de base reste la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics locaux conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

#### 5.1.1 Un classement des marchandises

##### LES QUATRE CATÉGORIES DE MARCHANDISES IMPORTÉES

1 - les marchandises totalement libres.

2 - les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement) destinées à protéger les productions locales. La liste de ces marchandises est votée chaque année par le Gouvernement et constitue le programme annuel des importations. les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives représentent 8% en valeur des marchandises.

3 - les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI).

Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou du respect de normes réglementaires ou techniques.

4 - Les marchandises dont l'importation est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

#### 5.1.2 Un ensemble de taxes

L'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie. Outre la loi du pays exonérant de droits de douanes et de taxes à l'importation de certains produits alimentaires de

<sup>1</sup> Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

première nécessité<sup>1</sup>, deux lois du pays, votées par le Congrès en 2006, ont apporté des changements importants : l'une portant modification des régimes fiscaux privilégiés à l'importation<sup>2</sup>, l'autre portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers<sup>3</sup>.

Les modalités des protections de marché, visant à protéger l'industrie locale<sup>4</sup>, sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 et ont été modifiées par la loi du Pays du 30 décembre 2011 (cf. section industrie). Elles viennent encadrer la procédure d'instruction des demandes de protections de marché. Un « Comité du commerce extérieur », composé de douze membres choisis pour leur représentativité économique, a également été institué par la délibération n° 252 du 28 décembre 2006. Les protections de marchés peuvent consister soit en des mesures tarifaires ou fiscales (taxes de protection) soit en des mesures de restrictions quantitatives (quotas ou suspensions d'importation).

<b>Recettes douanières</b>				<i>Variation</i>
Millions de F CFP	<b>2002</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>12/11</b>
Taxe Générale à l'Importation (TGI)	12 361	18 625	19 575	5,1%
Taxe de Base à l'Importation (TBI)	4 407	7 317	7 448	1,8%
Droit de douane	2 715	6 666	6 800	2,0%
Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	-	5 269	5 395	2,4%
Autres recettes douanières	1 759	3 179	4 960	56,0%
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP)	-	2 228	2 243	0,7%
Taxe sur le fret aérien (TFA)	1 271	2 028	2 102	3,6%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI)	4 868	1 896	2 017	6,4%
<b>Total</b>	<b>27 381</b>	<b>47 208</b>	<b>50 540</b>	<b>7,1%</b>

Source : Direction Régionale des Douanes

## 5.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1 Les importations reculent avec l'achèvement de l'usine du Nord

Après deux années de forte croissance, les importations reculent de 4,9 % en 2012, mais restent bien au-dessus de la valeur moyenne des dix dernières années. Cette diminution concerne principalement le poste « autres importations » (-67,3 %) et découle de l'achèvement du programme d'achats d'ensembles industriels nécessaires à la construction de l'usine du Nord.

La structure des importations est sensiblement affectée par le renchérissement de la facture pétrolière, des produits alimentaires et des biens de consommation des ménages. Les importations de produits énergétiques progressent de 21,3 %, sous l'effet des prix des carburants, devenant ainsi le premier poste de dépense du territoire. La hausse des prix des produits de l'industrie agroalimentaire et des biens de consommation se répercute également sur la valeur des importations, qui augmentent respectivement de 8,1 % et de 2,4 % sur

<sup>1</sup> Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006.

<sup>2</sup> Loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006. Elle instaure notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines.

<sup>3</sup> Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006, qui instaure la création de deux taxes : la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers), et la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers), pour remplacer les taxes sur les hydrocarbures.

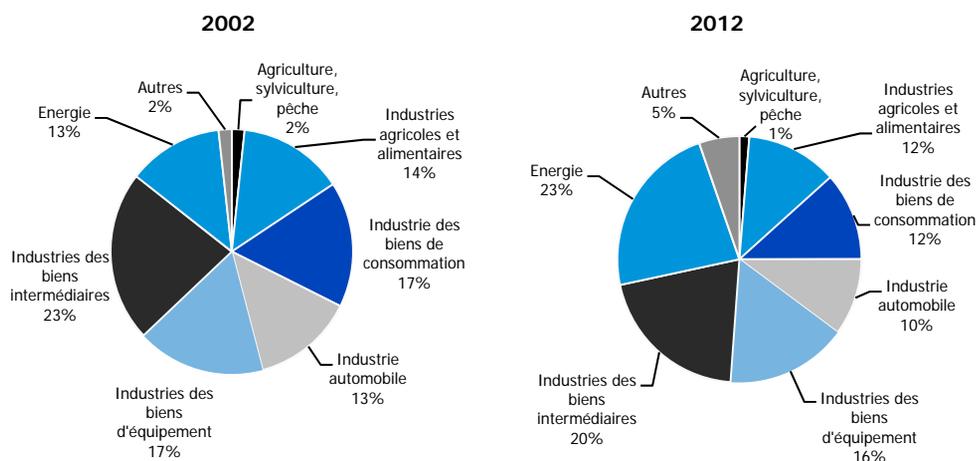
<sup>4</sup> Arrêté n° 2007-889/GNC du 1<sup>er</sup> mars 2007 relatif à l'application des mesures de protection de marché en Nouvelle-Calédonie et arrêté n° 2007-891 du 1<sup>er</sup> mars 2007 relatif aux modalités de fonctionnement du comité du commerce extérieur.

l'année, pour des quantités qui restent quasiment stables. Les importations de biens d'équipement reprennent une orientation favorable et progressent de 10,6 %, après -8,7 % en 2011. Cette reprise est due notamment à l'accroissement des achats de machines, appareils et engins électriques, ainsi que de matériel de transport (acquisition d'une navette maritime pour l'usine du Sud). En revanche, une baisse est enregistrée dans le secteur automobile (-2,3 %), en lien avec le tassement des ventes de véhicules.

Importations en valeur				Variation 12/11
Milliards de F CFP	2002	2011	2012	
Agriculture, sylviculture, pêche	2,2	4,0	3,9	-2,2%
Industries agricoles et alimentaires	17,8	33,7	36,4	8,1%
Industrie des biens de consommation	21,2	34,1	34,9	2,4%
Industrie automobile	17,2	31,2	30,5	-2,3%
Industries des biens d'équipement	21,7	43,7	48,4	10,6%
Industries des biens intermédiaires	28,7	63,5	61,8	-2,7%
Energie	16,1	57,1	69,3	21,3%
Autres	2,2	49,3	16,1	-67,3%
<b>Total</b>	<b>127,2</b>	<b>316,7</b>	<b>301,3</b>	<b>-4,9%</b>

Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

### Répartition des importations par produits



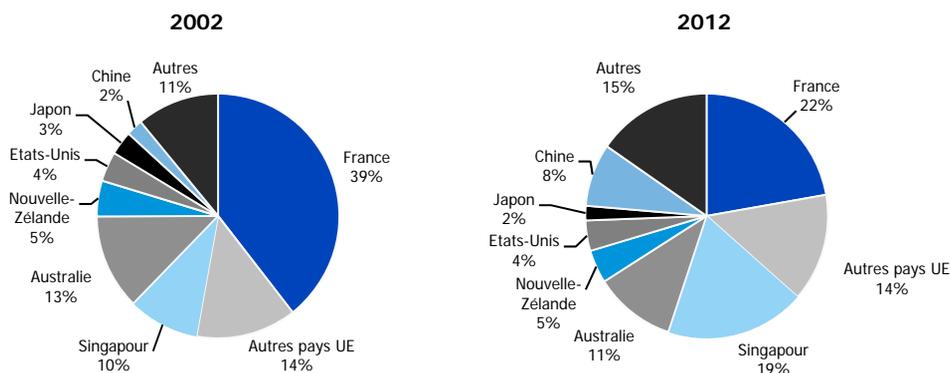
Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

## 5.2.2 Singapour devient le deuxième fournisseur

La baisse des importations concerne essentiellement les achats en provenance des pays de l'Union européenne (-9 %) et de la Chine (-21,9 %), principal fournisseur d'ensembles industriels. Malgré une contraction de ses importations de -4,3 %, la France demeure le premier partenaire commercial de la Nouvelle-Calédonie, avec 22 % du total importé. Les importations en provenance de Singapour, composées quasi-exclusivement d'hydrocarbures, continuent de progresser, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive (+21,2 %). Singapour se positionne ainsi comme le deuxième fournisseur du territoire, avec une part de marché qui atteint 19 %. De même, les importations en provenance de l'Australie

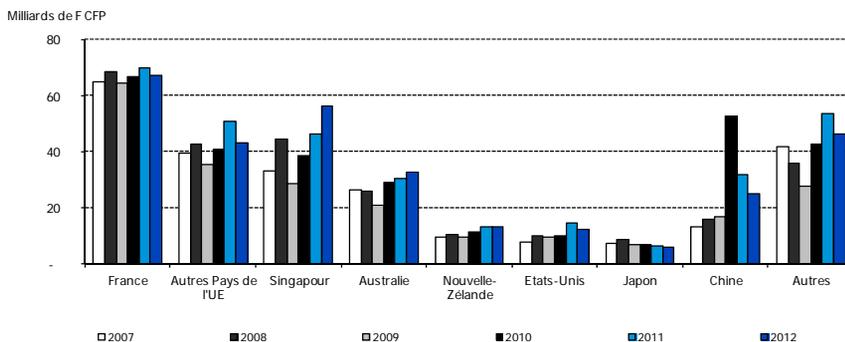
augmentent de 8,2 %, sous l'effet de la progression en valeur des achats de produits minéraux (notamment de charbon: +39 %) et de matériel de transport (acquisition d'un navire pour l'usine du Sud). Le marché néo-zélandais, quant à lui, se révèle moins dynamique qu'en 2011, se stabilisant à 5 % du total importé. La Nouvelle-Zélande demeure néanmoins le deuxième fournisseur de produits alimentaires, derrière la France et devant l'Australie.

### Évolution des parts de marché des fournisseurs du territoire



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

### Importations par pays de provenance



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

## 5.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.3.1 Le cours du nickel pénalise les exportations

En 2012, les exportations calédonniennes reculent de 14,4 % en valeur, sous l'effet de la dépréciation du cours du nickel. Les ventes de minerais et de métaux enregistrent ainsi une baisse en valeur (respectivement -8,7 % et -15,5 %), alors que les quantités vendues

augmentent respectivement de +5 % et +6 %. Les exportations de NHC (Nickel Hydroxyde Cake) ressortent pénalisées par l'arrêt de la production de l'usine du Sud (-63,8 % en valeur et -60 % en quantité).

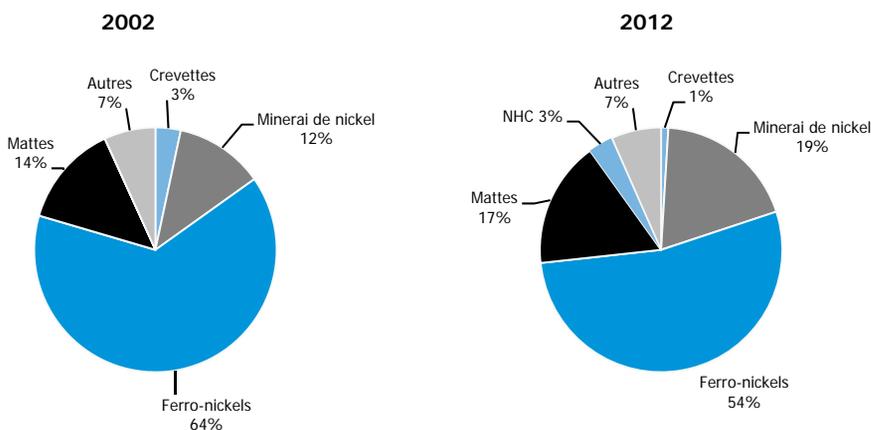
Dans la majorité des autres secteurs les exportations s'affichent, en revanche, en hausse. Les produits de l'industrie agro-alimentaire progressent ainsi de 9 %, soutenus notamment par les ventes de crevettes, en augmentation de 13 % sur l'année. Au final, les productions métallurgiques et minières demeurent les principales sources d'exportation du territoire, représentant 93 % du total exporté, soit 112 milliards de F CFP en 2012.

### Exportations en valeur

Milliards de F CFP	2002	2011	2012	Variation 12/11
Agriculture, sylviculture, pêche	0,6	0,7	0,7	3,9%
Industries agricoles et alimentaires	2,5	1,5	1,6	9,0%
Crevettes	2,1	1,0	1,1	13,0%
Industrie des biens de consommation	0,7	0,4	0,4	4,4%
Industrie automobile	0,1	0,3	0,7	107,5%
Industries des biens d'équipement	1,2	3,8	1,5	-60,4%
Industries des biens intermédiaires	56,6	132,5	113,4	-14,4%
Minerai de nickel	7,4	24,7	22,5	-8,7%
Ferro-nickels	40,2	74,4	65,5	-11,9%
Mattes	8,5	22,4	20,2	-9,9%
NHC	-	11,0	4,0	-63,8%
Energie	0,6	0,0	0,0	22,2%
Autres	0,1	0,9	1,7	81,3%
<b>Total</b>	<b>62,5</b>	<b>140,2</b>	<b>120,0</b>	<b>-14,4%</b>

Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

### Répartition des exportations par produits



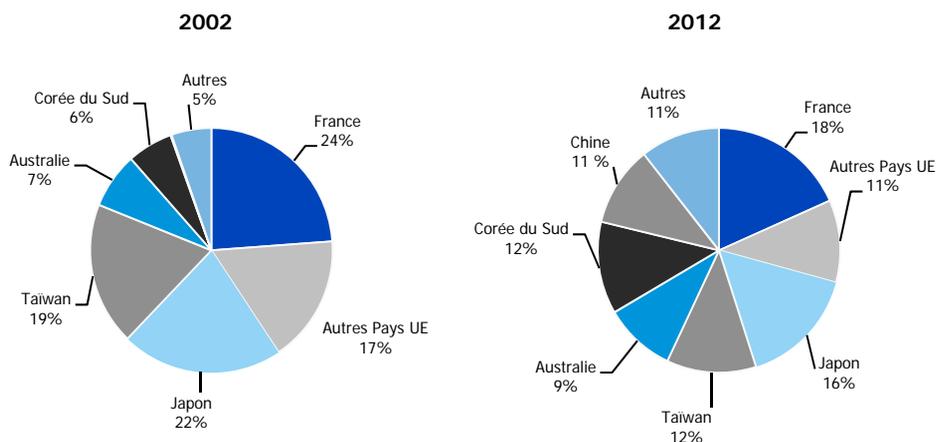
Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

### 5.3.2 La France et le Japon, principaux clients de la Nouvelle-Calédonie

Le fléchissement des cours du nickel se répercute sur les exportations à destination des principaux clients du territoire. Le Japon, important consommateur de nickel, enregistre une diminution de la valeur de ses achats de 34,7 %, soit une baisse de plus de 10 milliards de F CFP par rapport à 2011. Il se positionne néanmoins comme le 2<sup>e</sup> client du pays, avec 16 % du total des exportations de biens. De même, la valeur des ventes à destination de Taiwan recule de 13,8 %, pour des quantités en progression de 19 %. Sur la même période, les exportations vers l'Australie s'affichent en retrait de 36,2 % sous l'effet de la baisse des achats de NHC et de minerais bruts. En liaison avec les besoins de l'usine de Gwangyang, les exportations à destination de la Corée du Sud se sont accrues, en revanche, de +15,4 %.

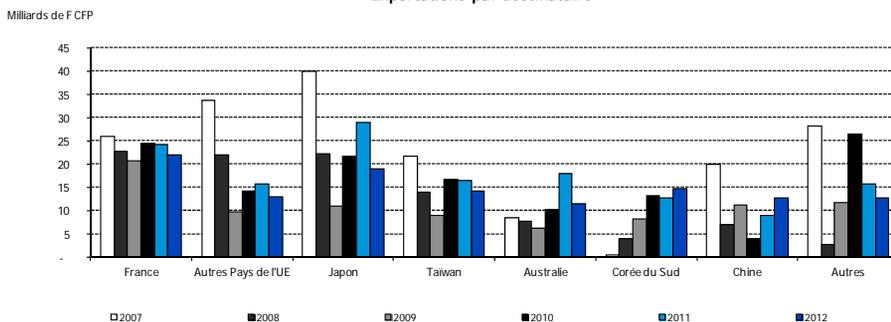
La France demeure le principal client de la Nouvelle-Calédonie, captant 18 % du total exporté. Toutefois, ses achats s'inscrivent en repli de 9,7 % en 2012, en lien avec la diminution en valeur des exportations de mattes à destination de l'usine de raffinage de Sandouville.

#### Évolution des parts de marché par destinataire



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

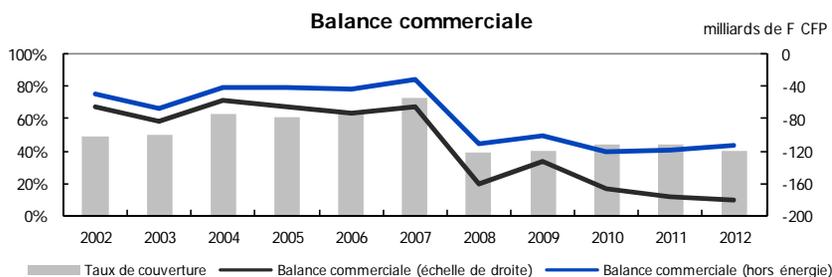
#### Exportations par destinataire



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

## 5.4 LE DÉFICIT COMMERCIAL CONTINUE DE SE CREUSER

En 2012, le déficit de la balance commerciale continue de se creuser (+2,7 %) et s'établit à 181,3 milliards de F CFP, en augmentation de 4,8 milliards par rapport à 2011. Cette nouvelle dégradation résulte de la baisse de la valeur des exportations et d'une moindre diminution des importations, entraînant un repli du taux de couverture de 4,4 points.



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

### Balance commerciale (hors services)

Milliards de F CFP	2002	2011	2012	Variation 12/11
Importations	127,2	316,7	301,3	-4,9%
Exportations	62,5	140,2	120,0	-14,4%
<b>Balance commerciale</b>	<b>-64,7</b>	<b>-176,5</b>	<b>-181,3</b>	<b>2,7%</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>49,1%</b>	<b>44,3%</b>	<b>39,8%</b>	<b>-4,4 pts</b>
Agriculture, sylviculture, pêche	-1,5	-3,4	-3,2	-3,4%
Industries agricoles et alimentaires	-15,4	-32,2	-34,8	8,0%
Industrie des biens de consommation	-20,5	-33,7	-34,5	2,4%
Industrie automobile	-17,1	-30,9	-29,9	-3,4%
Industries des biens d'équipement	-20,5	-39,9	-46,8	17,4%
Industries des biens intermédiaires	27,9	69,0	51,6	-25,2%
Energie	-15,5	-57,1	-69,3	21,3%
Autres	-2,2	-48,3	-14,4	-70,1%

Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

## 5.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

Les échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et les pays voisins d'Océanie représentent 16 % du total importé (environ 47 milliards de F CFP) et 11 % du total exporté (environ 13 milliards de F CFP).

L'Australie demeure le principal partenaire régional du territoire, avec 88 % de ses exportations régionales et 70 % de ses importations ; suivi par la Nouvelle-Zélande, son deuxième marché d'approvisionnement régional (28 % des importations mais seulement 3 % des exportations), et Wallis-et-Futuna, son deuxième client (5,5 % du total exporté).

## LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française :

l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA<sup>1</sup>, Pacific Island Countries Trade Agreement) d'une part, et l'Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER<sup>2</sup>, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) d'autre part.

Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA<sup>3</sup> concerne 14 des 16 pays membres<sup>4</sup> du Forum des Îles du Pacifique, mais exclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour sa part, le PACER est un accord de libre-échange entre tous les pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Il devrait remplacer l'accord commercial préférentiel (SPARTECA, Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud) qui octroyait un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du Forum vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie depuis 1980.

### *Des échanges commerciaux faibles avec les petites économies insulaires*

Les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique sont très faibles. En 2012, le total des importations s'élève à moins d'1 milliard de F CFP, soit 0,3 % de leur valeur totale.

L'essentiel des achats est constitué de produits de l'industrie alimentaire (51,7 %) et des biens intermédiaires (14 %). Parmi les PEI, le Vanuatu, Fidji et la Polynésie Française sont les principaux fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie, avec respectivement 29 %, 27 % et 23 % du total de ses importations en provenance de cette catégorie de pays. La Nouvelle-Calédonie achète auprès du Vanuatu principalement des graines, des plantes et des fruits utilisés en parfumerie ou médecine (85 % du total). Fidji fournit essentiellement du papier (et dérivés), mais aussi des produits alimentaires (notamment des pâtes et de la biscuiterie). Les importations polynésiennes, quant à elles, proviennent pour 43 % de l'industrie de la perliculture. Sur l'année, les importations totales en provenance de ces économies s'inscrivent en recul de -4 % par rapport à 2011, en raison notamment de la réduction des achats de produits minéraux fidjiens (-87 %).

Les exportations calédoniennes vers les PEI représentent quant à elles environ 1 % du total exporté, soit 1,2 milliard de F CFP en 2012. Il s'agit principalement de produits alimentaires (20 %) et de biens d'équipement (15 %). Wallis-et-Futuna en capte à elle seule 62 %, soit 712 millions de F CFP. La Nouvelle-Calédonie y exporte une grande variété de produits, notamment des produits chimiques (22,5 %), des métaux (14 %) et des machines et appareils électriques (14 %). Au deuxième rang, le Vanuatu absorbe le 18 % des exportations, soit 203 millions de F CFP. Sur l'année, les exportations calédoniennes vers les PEI enregistrent une baisse de 66 %, après la hausse exceptionnelle de 2011, liée à l'achat par la Polynésie Française de matériel de transport aérien.

<sup>1</sup> Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf>.

<sup>2</sup> Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PACER.pdf>.

<sup>3</sup> La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française mènent une discussion avec le Forum sur leur éventuelle adhésion au PICTA.

<sup>4</sup> Les membres du Forum sont : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

## 6. La balance des paiements

---

En 2011, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie se caractérise par un déficit courant record et le maintien à un haut niveau des investissements nets entrants, en liaison avec les grands projets du secteur du nickel.

### 6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

L'économie calédonienne s'est maintenue sur une trajectoire favorable en 2011, tirant parti de la croissance des pays émergents et d'une demande intérieure soutenue. Le compte de transactions courantes enregistre un déficit de 142 milliards de F CFP, soit 17 % du PIB, après -129 milliards en 2010 (16 % du PIB). Cette dégradation du compte courant résulte principalement de l'accentuation du déficit des échanges de biens et de la diminution de l'excédent des revenus. Les importations de biens progressent, avec le renchérissement des prix de l'énergie et l'augmentation des livraisons d'ensembles industriels destinés à la construction de l'usine du Nord. La croissance des exportations en valeur, dynamisée en 2011 par l'apport de la production de l'usine du Sud, n'est pas suffisante pour empêcher une détérioration du solde de la balance des biens. Parallèlement, le déficit de la balance des services se réduit, en rapport avec la diminution des services liés à la fin de la construction de l'usine du Nord. Au final, le solde des échanges de biens se creuse de 6 milliards de F CFP alors que le déficit du solde des échanges de services s'améliore de 3 milliards de F CFP.

L'excédent des revenus se réduit fortement en 2011, à 26 milliards de F CFP (34 milliards de F CFP en 2010), en raison de l'accroissement du déficit des revenus des investissements. Le montant total des salaires reçus de l'extérieur par les résidents reste stable en 2011 et s'établit à 44 milliards de F CFP. Ces flux, qui représentent 13 % des crédits du compte de transactions courantes, proviennent quasi-exclusivement de la France et concernent pour l'essentiel les rémunérations des agents des administrations publiques.

En 2011, les revenus des investissements (dividendes, revenus de titres et intérêts sur prêts et emprunts) présentent un solde nettement déficitaire, de 11 milliards de F CFP après -3 milliards de F CFP en 2010. L'accentuation du déficit est notamment due aux revenus d'investissements directs, avec la hausse des revenus des investissements directs distribués hors du territoire et, dans une moindre mesure, la baisse des revenus perçus.

L'excédent des transferts courants se réduit légèrement, à 57 milliards de F CFP, en raison d'une légère hausse des transferts à l'extérieur du territoire. Représentant 20 % des recettes du compte de transactions courantes, les transferts des administrations publiques métropolitaines demeurent stables, à 65 milliards de F CFP sur les trois dernières années.

En 2011, Les versements publics en Nouvelle-Calédonie, composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de salaires, de pensions, de dépenses d'équipement et de transferts aux collectivités publiques (dont les contrats de développement), représentent 40 % du total des crédits du compte de transactions courantes. En termes nets, ils atteignent environ 13 % de la richesse créée en Nouvelle-Calédonie. Cette part dans le PIB du territoire, qui s'élevait à près de 20 % en 2000, tend progressivement à se réduire.

## 6.2 LE COMPTE FINANCIER

En 2011, les flux entrants du compte financier excèdent les flux sortants de 107 milliards de F CFP, grâce à l'impact des investissements directs en Nouvelle-Calédonie, essentiellement destinés à financer les usines métallurgiques.

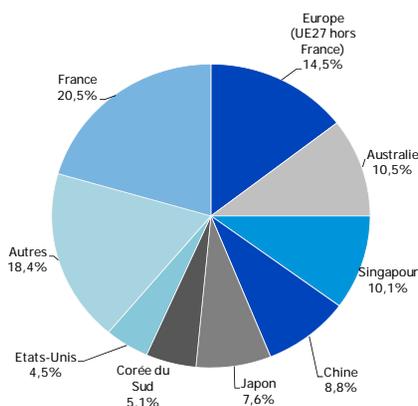
Les investissements directs (IDE) se soldent par des entrées de capitaux en Nouvelle-Calédonie, de 146 milliards de F CFP en 2011 contre 161 milliards de F CFP en 2010. Malgré une diminution des IDE entrants, ces derniers restent toutefois à un niveau très élevé (150 milliards de F CFP), proche du pic de 2010, et témoignent de l'importance des projets métallurgiques en cours.

Les investissements de portefeuille, qui recensent les opérations des résidents sur titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie, enregistrent un solde déficitaire de 4 milliards de F CFP. Les résidents ont procédé au cours de l'année à des achats nets de titres de non-résidents, alors qu'ils avaient effectué des ventes nettes de 12 milliards de F CFP en 2010.

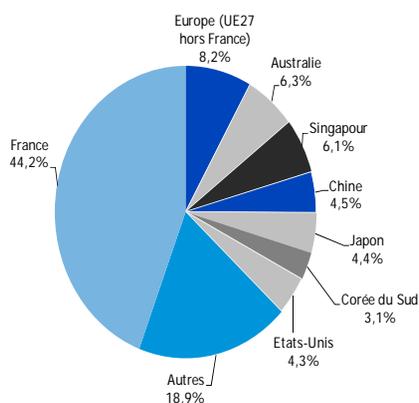
## 6.3 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX DE TRANSACTIONS COURANTES

Sur le plan géographique, la France reste le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie, avec près de la moitié (44 %) des flux de transactions courantes (crédits + débits). Les trois autres partenaires privilégiés sont le reste de l'Union européenne (8 %) et l'Australie (6 %), du fait notamment de l'importance des échanges de services. S'agissant plus particulièrement des échanges de biens, la France représente près de 20 % des transactions totales, suivie des autres pays de l'Union européenne (15 %). Singapour et l'Australie sont, avec chacun près de 10 % des échanges, les autres principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Calédonie.

**Échanges de biens**  
(% du total des importations et des exportations)



**Transactions courantes**  
(% du total des crédits et débits)



Source : IEOM

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

### 1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

#### 1.1 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

##### 1.1.1 Les contrats de développement

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation.

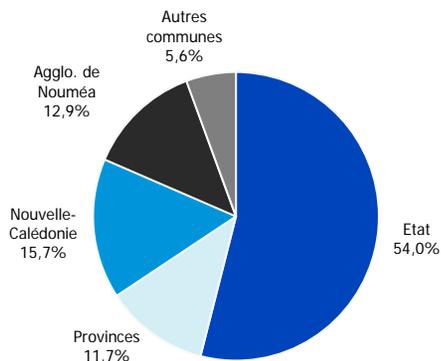
À cet effet, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que soient conclus entre l'État d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels. La loi n° 99-210 du 19 mars 1999 a défini un dispositif de même nature au profit des communes. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, fixant les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Les contrats de développement 2006-2010 ont été signés à Nouméa en mars 2006. Les programmes retenus se concentrent sur les problématiques de l'habitat, de la continuité territoriale et de la lutte contre le chômage et l'exclusion, celle-ci étant orientée vers le soutien de l'appareil de formation et le développement économique. Le montant des contrats de développement 2006-2010 s'élève à 94,6 milliards de F CFP, dont la moitié à la charge de l'État. Les engagements ont été clôturés fin 2010 pour 37,4 milliards de F CFP et les paiements se sont poursuivis jusqu'en 2012 pour atteindre 34,5 milliards de F CFP. Ils représentent respectivement 79 % et 73 % des montants contractualisés.

La génération de contrats sur la période 2011-2015 comprend 10 contrats de développement organisés sur 4 périmètres.

Huit contrats ont été signés en 2011 sur les périmètres des Îles, du Sud et du Nord. Sur le périmètre territorial, seul le contrat État-Nouvelle-Calédonie a été signé, le 23 novembre 2012, avec notamment les projets du Médipôle et du pôle sanitaire de Koné. Le montant total des contrats signés s'élève à 84,4 milliards de F CFP, dont plus de la moitié (54 %) à la charge de l'État.

**Répartition des contributions aux contrats de développement 2011-2015**



A fin 2012, le montant des engagements s'élève à 14,6 milliards de F CFP, pour des paiements de 4,3 milliards de F CFP. La participation de l'État s'est concentrée autour des deux axes suivants : « solidarité, cohésion, sociale, jeunesse » (dont le secteur du logement) et « aménagement durable de l'espace et rééquilibrage » (dont l'environnement et la biodiversité).

#### Bilan au 31 décembre 2012 des contrats de développement 2011-2015

Millions de F CFP	Part de l'Etat (a)	Crédits engagés (b)	Taux d'engagements (b/a)	Crédits versés (c)	Taux de paiement (c/a)
<b>Périmètre territorial dont</b>	<b>5 544</b>	<b>965</b>	<b>17,4%</b>	<b>210</b>	<b>3,8%</b>
Nouvelle-Calédonie	5 544	965	17,4%	210	3,8%
<b>Périmètre Nord dont</b>	<b>15 913</b>	<b>5 029</b>	<b>31,6%</b>	<b>662</b>	<b>4,2%</b>
Province Nord	11 687	3 375	28,9%	432	3,7%
Communes du Nord	2 346	968	41,3%	218	9,3%
Communes VKP	1 880	686	36,5%	12	0,6%
<b>Périmètre Sud dont</b>	<b>16 718</b>	<b>5 997</b>	<b>35,9%</b>	<b>2 067</b>	<b>12,4%</b>
Province Sud	8 755	3 985	45,5%	1 062	12,1%
Communes du Sud	1 150	504	43,8%	117	10,2%
Agglomération de Nouméa <sup>(1)</sup>	6 813	1 508	22,1%	888	13,0%
<b>Périmètre Iles dont</b>	<b>7 408</b>	<b>2 568</b>	<b>34,7%</b>	<b>1 316</b>	<b>17,8%</b>
Province des Iles Loyauté	6 597	2 246	34,0%	1 269	19,2%
Communes des Iles Loyauté	811	322	39,7%	47	5,8%
<b>Total</b>	<b>45 583</b>	<b>14 559</b>	<b>31,9%</b>	<b>4 255</b>	<b>9,3%</b>

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Hors contrat, l'État attribue également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural, en tribus notamment, à travers le Fonds d'Équipement et de Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC). Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels. En 2012, ces aides ont représenté 20 millions de F CFP, après 24 millions de F CFP en 2011.

### 1.1.2 Le dispositif de défiscalisation

#### 1) Le cadre législatif

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé dans un projet outre-mer.

Le dispositif a été créé à l'origine en 1986 dans le cadre de la loi « Pons ». Il a été modifié à trois reprises : en 2001 d'abord, au titre de la loi « Paul » ; en 2003 ensuite, au titre de la loi « Girardin » ; en 2009 enfin, à l'occasion de la mise en place de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La réforme de 2003 avait pour objectif d'élargir le champ des secteurs éligibles. La réforme de 2009 (LODEOM) a principalement pour objet d'orienter les aides vers les secteurs éligibles considérés comme prioritaires (logement social, recherche-développement) et d'accroître la visibilité de l'État sur les projets qu'il soutient (abaissement des seuils d'agrément). Les lois de finances 2011 et 2012 ont diminué ou annulé certains avantages du dispositif, notamment en réduisant les avantages fiscaux de 10 % en 2011 et de 15 % en 2012.

## 2) Les agréments en 2012<sup>1</sup>

En 2012, les services de l'État en Nouvelle-Calédonie ont examiné 41 demandes d'agrément, pour des investissements de 24,6 milliards de F CFP. Ce montant est en baisse par rapport à l'année 2011 (43,6 milliards de F CFP) qui avait enregistré deux projets particulièrement importants. Les dossiers présentés en 2012 représentent un potentiel de 104 emplois directs.

### Répartition par secteur d'activité des agréments instruits localement en 2012\*

Millions de F CFP	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés ou désistement	En cours	Montant total présenté à l'agrément	Montant total agréé
<b>Total 2012 dont</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>24 586</b>	<b>6 951</b>
Logement	17	11	–	6	10 508	5 449
Transport	7	2	1	4	2 189	106
Mines/métallurgie	4	1	2	1	803	154
Concession de service public	2	1	–	1	3 031	1 242

\* Situation au 31 décembre 2012

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Sur les 41 dossiers examinés, 30 (73 %) sont situés en Province Sud en majorité dans le secteur du logement, 9 (22 %) en Province Nord principalement dans le secteur des mines et 1 seul dans la Province des Îles Loyauté dans le domaine du logement social. De plus, un projet de portée générale dans le secteur du transport maritime est en cours d'instruction.

A fin mars 2013, 15 projets sur les 41 présentés au titre de l'année 2012 ont été agréés, pour un montant de 7 milliards de F CFP. Le secteur du logement a bénéficié une nouvelle fois des montants agréés les plus importants, avec plus des trois quarts de l'enveloppe globale, suivi du projet de concession de service public (18 %).

## 1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Depuis le Traité de Rome de 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer) au sein de l'Union européenne. Les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne mais y sont associés par une décision d'association (DAO) qui arrive à échéance en 2013. Une proposition de nouvelle DAO pour la période 2014-2020 a été soumise au Conseil le 16 juillet 2012. Elle devrait être adoptée courant 2013.

Les principaux instruments financiers d'aide européenne en Nouvelle-Calédonie sont constitués :

- du Fonds Européen de Développement (FED) : depuis 1967, de nombreux projets calédoniens ont été financés sur ce fonds, pour mettre en œuvre des programmes territoriaux ainsi que des programmes régionaux ;

<sup>1</sup> Les chiffres présentés ci-après ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles.

- de programmes thématiques dans le cadre de l'Instrument de financement de la Coopération au Développement (ICD) et des programmes communautaires horizontaux notamment dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et la recherche ;
- de prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), gérés au travers des institutions financières territoriales.

### **1.2.1 Le Fonds européen de développement (FED)**

La décision d'association d'Outre-Mer du 27 novembre 2001<sup>1</sup>, telle que modifiée en 2007 et 2012, a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'Union Européenne. Celle-ci privilégie l'appropriation, par les autorités territoriales, du processus de programmation, la concentration des fonds sur un seul domaine d'activité et le financement selon la procédure de l'appui budgétaire.

Le DOCUP<sup>2</sup> du X<sup>ème</sup> FED a été signé le 2 mars 2011. Par ce biais, la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une allocation territoriale de 2,4 milliards de F CFP. Comme pour le IX<sup>ème</sup> FED, les fonds seront consacrés exclusivement à la formation professionnelle, en appui à la politique sectorielle menée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

L'Union européenne apporte également des enveloppes financières au titre de la coopération régionale. Ainsi, sur le IX<sup>ème</sup> FED, la Commission européenne a alloué 17,5 millions d'euros à différents projets régionaux des PTOM du Pacifique sur les énergies renouvelables, la gestion des pêches et la lutte contre les catastrophes naturelles. Ces projets sont en cours d'achèvement.

Sur le X<sup>ème</sup> FED, 12 millions d'euros sont alloués à un projet de gestion intégrée des littoraux avec le programme INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique pour la Gestion Intégrée de l'Environnement) qui vise les 4 PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et les îles Pitcairn). De plus, pour les 26 PTOM associés à l'Union Européenne, 5 millions d'euros seront consacrés à un projet sur la réalisation de stratégies territoriales dans le domaine de l'innovation et 5 millions d'euros à la mise en place d'un secrétariat permanent de l'Association des PTOM (OCTA) à Bruxelles.

### **1.2.2 Les autres types de soutien de l'Union européenne**

La Nouvelle-Calédonie bénéficie également d'autres concours financiers, grâce notamment à son éligibilité aux programmes communautaires, comme précisé dans la Décision d'Association d'Outre-mer. Elle participe notamment :

- au Programme Cadre pour la Recherche et le Développement Technique (PCRDT) avec Net-Biome (du 6<sup>ème</sup> PCRDT) qui a permis la mise en place d'un réseau pour les activités de recherche sur la biodiversité tropicale et subtropicale et PACE-Net (7<sup>ème</sup> PCRDT) qui vise à renforcer les coopérations en Science et Technologie entre le Pacifique et l'Union européenne ;
- au Programme ENRTP (Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie), avec un projet ayant pour objectif de lutter contre les espèces envahissantes et de préserver la biodiversité ;

---

<sup>1</sup> Décision 2001/822/CE du 27 Novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Européenne, modifiée par les décisions 2007/249/CE et 528/2012/UE.

<sup>2</sup> Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

- à l'action BEST (régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et des PTOM de l'Union européenne) qui finance deux projets en Nouvelle-Calédonie : GREEN « Gestion Raisonnée de l'Environnement et des Espaces Naturels » et CORAIL centré sur l'écosystème des récifs coralliens ;

- aux programmes communautaires « Education et Formation tout au long de la vie », notamment avec le programme Erasmus.

### 1.2.3 La Banque européenne d'investissement (BEI)

La BEI finance des projets d'investissement en Nouvelle-Calédonie à travers des prêts, des prises de participation et des garanties. En juillet 2010, la BEI a signé avec les banques locales l'octroi d'un prêt de 10 millions d'euros, pour favoriser la croissance verte. Cette ligne de crédit environnementale accompagnée d'une bonification d'intérêt permet aux quatre banques locales de supporter des projets dans les secteurs de l'environnement, des énergies renouvelables et du traitement des déchets.

#### LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique<sup>1</sup> » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'outre-mer<sup>2</sup> » (PTOM).

L'Union Européenne compte 21 PTOM dont, à ce jour, 7 pour la France : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et les Terres australes et antarctiques françaises. Les PTOM, bien que faisant partie intégrante du territoire d'États membres ne sont pas considérés comme faisant partie du territoire de l'UE et, à ce titre, le droit communautaire ne s'applique pas directement à eux. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001.

Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Inversement Mayotte devrait accéder au statut de RUP au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 1.3 LES AIDES PROVINCIALES

Les entreprises qui investissent sur le territoire peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles sont susceptibles de s'ajouter des aides au paiement des cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes d'investissements spécifiques à chaque Province de la Nouvelle-Calédonie.

<sup>1</sup> Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

<sup>2</sup> Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.

### 1.3.1 Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud

Le nouveau code des aides financières de la Province Sud, appelé Code des Aides pour le Soutien de l'Economie (CASE), a été adopté en décembre 2011 (délibération n°43-2011/APS du 22 décembre 2011) et est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il soutient l'économie générale, l'économie « verte » et l'économie rurale.

Le CASE instaure notamment des nouvelles aides sur les investissements immatériels, la gestion et le suivi comptable, ainsi que les aides à l'exportation et à la reprise d'entreprise. De plus, il inclut spécifiquement des aides aux investissements dans la filière du développement durable. La réforme a permis de réduire sensiblement les délais de réponse aux porteurs de projets puisque, désormais, les dossiers sont directement présentés au comité consultatif d'action économique. En 2012, 39 projets ont été soutenus par la Province Sud dans les secteurs de l'artisanat et industrie, du tourisme et des autres services. Les subventions se sont élevées à 72,4 millions de F CFP, en baisse de 35 % par rapport à 2011. Les aides à l'emploi et au maintien de l'effectif salarié ont représenté 32,8 millions de F CFP, également en diminution sur l'année (-55 %).

#### Les aides de la Province Sud pour l'économie générale et l'économie « verte » en 2012

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. primable	Subvention accordée <sup>(1)</sup>	Part de la subvention (%)	Aides à l'emploi et au maintien de l'effectif salarié
<b>Projets supérieurs à 5 millions de F CFP</b>					
Artisanat / Industrie	10	174,4	33,3	19,1	16,8
Services divers	7	92,5	18,6	20,1	12,2
<b>Micro-projets inférieurs ou égaux à 5 millions de F CFP</b>					
Artisanat/Industrie	4	10,2	3,6	35,3	0,8
Services divers	12	33,5	11,2	33,4	2,6
Tourisme	6	11,2	5,7	50,9	0,4
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>321,8</b>	<b>72,4</b>	<b>22,5</b>	<b>32,8</b>
Rappel 2011	42	334,9	111,7	33,4	72,3

(1) hors aides à l'emploi.  
Source : DEFE Province Sud

Le CASE rénove également les interventions financières auprès du secteur rural. Les aides directes à l'investissement sont limitées d'une part aux projets de création ou de reprise d'exploitation, d'autre part à l'acquisition d'équipements spécifiques permettant notamment de réduire l'impact sur l'environnement et d'améliorer la technicité.

#### Les aides de la Province Sud pour l'économie rurale en 2012

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. primable	Subvention accordée <sup>(1)</sup>	Part de la subvention (%)	Aides à l'emploi
<b>Projets supérieurs à 1 million de F CFP hors création et reprise d'exploitation</b>					
Pêche	4	6,0	2,1	35,0	
Rural	55	212,5	75,0	35,3	45,2
<b>Projets de création et reprise d'exploitations supérieurs à 2 millions de F CFP</b>					
Rural	8	79,1	28,3	35,8	
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>297,6</b>	<b>105,4</b>	<b>35,4</b>	<b>45,2</b>
Rappel 2011	184	748,7	292,9	39,1	55,8

(1) hors aides à l'emploi  
Source : DDR Province Sud

Les aides directes sont maintenues dans le cadre de coopératives, pour soutenir l'équipement collectif. D'autres mesures d'accompagnement financier et technique complètent la mise en œuvre de cette réforme. C'est le cas notamment des bonifications des taux d'intérêts sur les crédits d'équipement. Ces bonifications permettent aux agriculteurs d'emprunter à taux zéro sur les trois premières années de l'emprunt. En 2012, les aides directes pour l'économie rurale ont concerné 67 dossiers, pour un montant de 105,4 millions de F CFP. Les aides à l'emploi se sont établies à 45,2 millions de F CFP.

### 1.3.2 Les actions au titre du code de développement de la Province Nord

En 2012, la Province Nord a accordé, au titre de son code de développement, 200,6 millions de F CFP d'aides (équipement uniquement), soit une hausse de 25 % par rapport à 2011. Contrairement aux années précédentes, le secteur du commerce a reçu les subventions les plus importantes (31 % du total), devant le secteur rural (29 %).

#### Code de développement de la Province Nord en 2012

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention d'invest.	Part de la subv. (%)
Artisanat / Industrie	16	35,6	5,7	14,9	41,9
Commerce	7	244,0	38,8	63,0	25,8
Forêts	3	2,5	0,4	1,8	71,6
Pêche	7	22,2	3,5	16,9	76,1
Rural	66	236,6	37,6	57,7	24,4
Services	19	50,7	8,1	23,3	46,0
Tourisme	10	13,1	2,1	7,7	58,6
Transport / Roulage	7	24,6	3,9	15,4	62,7
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>629,2</b>	<b>100,0</b>	<b>200,6</b>	<b>31,9</b>
Rappel 2011	103	333,0		160,6	48,2

Source: Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

#### Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) en 2012

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention accordée	Part de la subv. (%)
Artisanat / Industrie	1	6,7	8,1	3,4	50,2
Commerce	3	10,2	12,3	4,3	41,7
Forêts	8	0,0	0,0	2,8	ns
Pêche	9	17,4	21,1	11,6	66,6
Rural	21	38,9	46,9	27,6	90,2
Services	2	4,5	5,4	1,8	40,4
Tourisme	1	2,4	2,9	1,7	70,9
Transport / Roulage	1	2,8	3,4	0,7	25,8
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>83,0</b>	<b>100,0</b>	<b>53,8</b>	<b>72,3</b>
Rappel 2011	110	272,3		157,9	58,0

Source: Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la Province Nord

Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) constituent des outils financiers de développement local à l'échelle communale. L'arrivée à terme de plusieurs OGAF explique la chute du nombre de projets présentés en 2012 : 46, après 110 projets en 2011. Les subventions accordées par la Province Nord sur les OGAF ont ainsi diminué de 66 % en 2012, à 53,8 millions de F CFP. Le secteur rural a bénéficié de 28 millions de F CFP, contre 70 millions de F CFP l'année précédente. Il reste toutefois le premier secteur aidé, avec 51 % des subventions totales.

### 1.3.3 Les actions au titre du code provincial d'aide au développement économique des Îles Loyauté

En 2012, les interventions de la Province des Îles Loyauté ont plus que doublé par rapport à 2011, pour s'établir à 612 millions de F CFP. Cette forte hausse est due aux subventions allouées aux secteurs des services, du commerce et de l'artisanat qui s'élèvent à 461 millions de F CFP, contre 133 millions de F CFP en 2011. Avec 53 dossiers, ces secteurs concentrent les trois quarts des subventions.

#### Code des investissements de la Province des Îles Loyauté en 2012

Millions de F CFP	Nombre de dossiers	Investissement	Subvention accordée	Part de la subvention (%)
Agriculture/Elevage	68	71,0	34,1	48,0
Pêche	13	100,5	79,6	79,2
Tourisme	7	63,3	37,8	59,7
Services, Commerce, Artisanat	53	1 029,5	460,8	44,8
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>1 264,3</b>	<b>612,3</b>	<b>48,4</b>
Rappel 2010	143	320,1	239,0	74,7

Source : Direction du Développement Economique de la Province des Îles Loyauté

## 1.4 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) DES PROVINCES

### ORGANISATION ET MISSIONS

Selon l'article 139 de la loi du 22 janvier 1988, chaque Province est dotée d'une société d'économie mixte, associant des partenaires publics et privés, afin de soutenir le développement économique :

- **PromoSud**, société de financement et de développement de la Province Sud, créée en 1992 ;
- **Sofinor**, société de financement et d'investissement de la Province Nord, créée en 1990 ;
- **Sodil**, société de développement et d'investissement de la Province des îles Loyauté ; créée en 1991.

Les trois SEM interviennent en faveur des entreprises du territoire sous forme de prises de participations significatives au capital de ces dernières ou d'apports en comptes courants. Elles accompagnent et pilotent des projets structurants, dans des secteurs identifiés comme prioritaires : la mine et métallurgie, le tourisme, le transport, l'agroalimentaire...

Leurs ressources financières sont issues des retours financiers sur investissements (dividendes ou rémunérations des comptes courants), d'emprunts bancaires et d'aides financières diverses des collectivités.

#### 1.4.1 PromoSud<sup>1</sup>

Le chiffre d'affaire de PromoSud s'est élevé à 11 milliards F CFP au 31 mars 2012 (+3,4 % sur un an). Le groupe de 600 employés intervient dans 71 entreprises pour un montant total investi de 12,4 milliards de F CFP à fin mars 2013.

Les montants des investissements réalisés durant l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 1,4 milliard de F CFP répartis entre 14 sociétés. L'hôtellerie constitue un secteur phare d'intervention pour la société d'économie mixte, qui mobilise 25 % des fonds investis en 2012-2013. Parmi les réalisations marquantes cette année, on relèvera : la prise de majorité de la

<sup>1</sup> Les chiffres de l'exercice 2012-2013 ne sont qu'une première estimation.

SAS Kuendu Beach avec l'extension de l'hôtel (apport de 200 millions de F CFP) ; la création de la société porteuse du projet de Club de vacances sur le domaine de Deva ; la prise de majorité de la SARL Relais de Port Boisé (Kanua) en vue d'un projet d'extension. Le groupe a poursuivi son soutien à la filière crevette, grâce à un renforcement de sa participation au capital de la SOPAC (Société des producteurs aquacoles calédoniens), à hauteur de 150 millions de F CFP sur l'exercice 2012-2013. Suite au versement exceptionnel en 2012 d'un dividende de la STCPI, la SEM a attribué 545 millions de F CFP à la SAS Centre Sud, en vue du remboursement du prêt contracté pour la construction de la pépinière d'entreprises.

### **1.4.2 Sofinor**

En 2012, la Sofinor, dont l'effectif consolidé atteint 1 302 salariés, a poursuivi le développement de ses activités dans le cadre du rééquilibrage et de la diversification économique de la Province Nord. La SEM a investi un montant de 1,3 milliard de F CFP réparti entre le pôle aménagement (605 millions de F CFP), le pôle tourisme (370 millions) et le pôle agroalimentaire (350 millions). La prépondérance du secteur de l'aménagement s'explique par la construction de plusieurs lotissements en zone VKP (SAMANEA et KATAVITI).

Au 30 juin 2012, le groupe Sofinor a réalisé un chiffre d'affaire consolidé de 22,4 milliards de F CFP (-11 % par rapport à 2011). Le secteur du nickel demeure le pôle d'intervention privilégié et concentre 80 % du chiffre d'affaires du groupe. La SMSP, qui anime ce pôle, est une filiale à 87,3 % de la Sofinor. A travers la SMSP, la Sofinor est actionnaire à hauteur de 51 % des deux co-entreprises créées en partenariat avec l'aciériste coréen POSCO : la SNNC (société propriétaire de l'usine métallurgique de Corée du Sud) et la NMC (qui procure, à partir des sites miniers calédoniens, le minerai nécessaire à l'approvisionnement de l'usine coréenne). Dans le secteur des services, la filiale Sodepar a développé des prestations de sous-traitance auprès des entreprises minières. Le pôle tourisme et hôtellerie, sous la dénomination commerciale « Grand hôtels de Nouvelle-Calédonie », comprend 6 hôtels et représente 8 % du chiffre d'affaires du groupe en 2012, contre 6 % en 2011. Le principal projet réside dans la rénovation de l'hôtel Malabou Beach à Poum. Le pôle agroalimentaire ne représente plus que 8 % du chiffre d'affaire consolidé, contre 13 % en 2011, en raison de la réduction des activités aquacoles (cession de titres détenus dans la SOPAC à PromoSud).

### **1.4.3 Sodil**

La Sodil joue un rôle majeur dans le développement de la Province des Îles avec, pour mission principale, le désenclavement économique des Îles Loyauté. A ce titre, la Sodil a racheté à Promosud, l'intégralité des parts (50 % pour 315 millions de F CFP) qu'elle détenait dans Sudiles, société de transport maritime qui exploite le Betico 2 (qui effectue les liaisons avec les Îles). La Sodil mise particulièrement sur le développement des activités de services, dont le tourisme. Elle détient 4 établissements hôteliers répartis sur 3 îles. La rénovation et l'extension de l'hôtel Le Paradis d'Ouvéa, pour 750 millions de F CFP, ont été achevées en 2012. La construction d'un nouvel hôtel à Lifou (Le Cap des Pins) est prévu d'ici 2014.

Enfin, la Sodil est présente dans le secteur de la pêche et de l'agroalimentaire, dans l'industrie minière (en tant qu'actionnaire de la SMSP, d'Eramet et de la SLN) ainsi que dans le financement de petites et moyennes entreprises, grâce aux prises de participation de sa filiale, la Soparil, au sein de 70 PME.

## 1.5 L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

### 1.5.1 Généralités

Issu des accords de Matignon et maintenu dans sa mission par l'Accord de Nouméa, l'Institut Calédonien de Participation (ICAP) est une société d'économie mixte créée le 17 mai 1989. L'ICAP compte quatre actionnaires dont l'Agence Française de Développement (AFD) qui, pour le compte de l'Etat français, détient 52 % du capital social (138 millions de F CFP) et les trois Provinces Nord, Sud et Îles Loyauté qui en détiennent chacune 16 %.

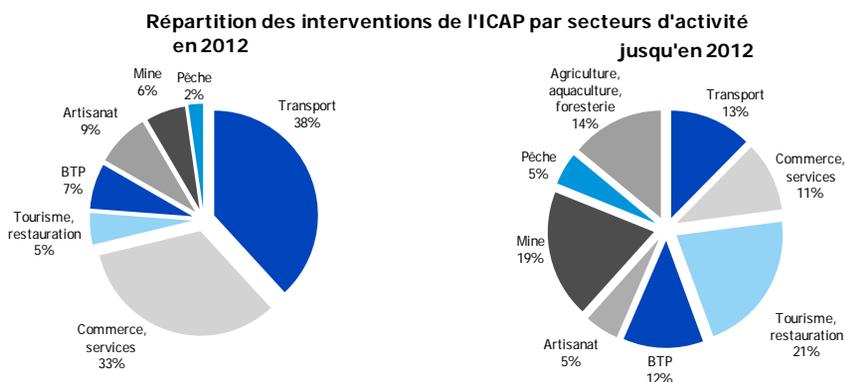
L'ICAP a pour mission de promouvoir des projets concourant au rééquilibrage économique du territoire. Ses interventions consistent en des apports en fonds propres ou quasi-fonds propres, en vue de renforcer la structure financière des entreprises et de faciliter ainsi les octrois de concours bancaires. Les financements de l'ICAP peuvent être complétés par des mesures d'accompagnement des promoteurs, dont des contrats d'assistance technique avec des opérateurs spécialisés.

### 1.5.2 Les opérations réalisées en 2012

Le montant global des opérations (interventions financières et accompagnement) réalisées par l'ICAP au cours de l'année 2012 s'élève à plus de 220 millions de F CFP, soit une baisse de 17,9 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit, pour 95 %, d'interventions financières réalisées sous forme d'avances en compte courant d'associés (181 millions de F CFP) ou bien de prises de participation en capital (27 millions). Comme en 2011, le secteur du transport arrive au premier rang des interventions, avec 9 opérations pour 79 millions de F CFP (38 % du montant), suivi du commerce et des services avec 69 millions de F CFP (33 %). Plus de la moitié des opérations de l'année concerne la Province Nord.

### 1.5.3 Les opérations de l'ICAP depuis sa création

Depuis sa création, l'ICAP est intervenu en Nouvelle-Calédonie à hauteur de 5,5 milliards de F CFP, correspondant à 642 opérations de financement. Le tourisme et le secteur minier représentent les deux premiers secteurs d'intervention de l'ICAP, avec respectivement 21 % et 19 % du montant global. Le montant des accompagnements mis en place depuis la création de l'ICAP atteint 115 millions de F CFP, dont 70 % concerne des projets en Province Nord.



## 1.6 L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (Adie)

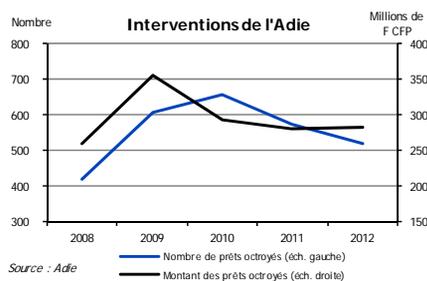
L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) a pour objectif de financer la création ou le développement d'activités économiques pour des personnes ayant des difficultés d'accès au crédit bancaire. Son action se base sur le principe du microcrédit, qui associe l'octroi de prêts à un accompagnement des projets financés, afin d'en assurer la pérennité. L'Adie est implantée depuis 1999 en Nouvelle-Calédonie et propose des microcrédits professionnels, des prêts d'honneur et des microcrédits personnels, créés dans le but de favoriser l'employabilité des personnes.

### Prêts octroyés par l'ADIE en 2012

Milliers de F CFP	Nombre de dossiers	Microcrédits personnels	Microcrédits professionnels	Prêts d'Honneur	Total
Province Sud	213	20 880	68 452	29 343	118 675
Province Nord	134	8 056	45 592	15 193	68 841
Province des Îles	171	7 530	63 248	23 534	94 312
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>36 466</b>	<b>177 292</b>	<b>68 070</b>	<b>281 828</b>

Source : ADIE

En 2012, l'Adie a octroyé 518 microcrédits, pour un décaissement total de 282 millions de F CFP. L'activité de l'association s'est avérée moins dynamique qu'en 2011 en nombre d'interventions mais stable en montant. Cette diminution s'explique par un ralentissement des octrois de crédits personnels (-30 % en nombre et -25 % en montant).



Avec 129 dossiers traités équivalant à 36,5 millions de F CFP, les microcrédits personnels connaissent, pour la seconde année, un repli significatif (-55 dossiers). Ils représentent un quart du total des dossiers. Cette baisse découle de la volonté de l'Adie de recentrer ses interventions sur son cœur de métier : l'accompagnement à la création ou au développement d'activités économiques.

Le montant moyen d'un microcrédit professionnel reste stable en 2012, à 456 000 F CFP, tandis que les microcrédits personnels sont généralement de plus faible montant (282 000 F CFP en moyenne). En 2012, près de la moitié (47 %) des microcrédits professionnels octroyés sont associés à des prêts d'honneur, soit 4 points de plus qu'en 2011.

La répartition des octrois par Province évolue en faveur de la Province Sud, qui totalise 41 % des octrois en valeur contre 37 % l'année précédente. La part relative de l'activité de l'Adie en Province des Îles (33 %) reste stable et baisse en Province Nord (26 %).

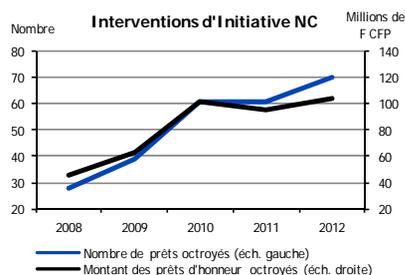
Cette répartition témoigne toutefois d'une bonne implantation de l'association dans ces Provinces. Les objectifs de l'Adie en 2013 visent à redynamiser son activité sur le microcrédit professionnel et à renforcer son intervention en milieu urbain.

## 1.7 INITIATIVE NOUVELLE-CALEDONIE

L'association Initiative Nouvelle-Calédonie (anciennement Nouvelle-Calédonie Initiative) a fait évoluer son nom le 1<sup>er</sup> octobre 2012, adoptant ainsi les nouveaux principes de marque du réseau « Initiative » auquel elle appartient depuis sa création en 2007. Les membres de l'association sont : les trois Provinces, les trois chambres consulaires, l'Adie, l'ICAP, la BNC, la BCI, l'AFD, la CDC, quelques sociétés privées ainsi que des bénévoles et parrains.

L'objet d'Initiative NC consiste à favoriser la création, le développement ou la reprise de petites entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (sans intérêt ni garantie), qui a pour finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres du projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire. Les promoteurs du projet bénéficient d'un accompagnement, qui se concrétise par un suivi technique et, éventuellement, par un parrainage. Un comité d'agrément décide de l'octroi des fonds. Les lignes de crédit sont alimentées par des partenaires publics et bancaires, qui participent au comité d'agrément (à l'exception des Provinces). En l'absence d'intérêts perçus, le fonctionnement de l'association dépend exclusivement des subventions perçues, des dotations du secteur privé et des cotisations des adhérents.

En 2012, 70 projets ont été acceptés sur 91 dossiers présentés au comité d'agrément, soit une activité en hausse par rapport à 2011 (+15 %). Le montant des prêts engagés s'élève à 104 millions de F CFP (+8 %) pour un total de 346 millions de F CFP de prêts bancaires associés. Le montant moyen d'un prêt d'honneur atteint 1,5 million de F CFP, légèrement plus faible qu'en 2011 (1,6 million de F CFP).



Source : Initiative NC

Un nombre quasi-équivalent de projets a été soutenu en Province Nord (27) et en Province Sud (26), tandis que 17 projets ont été agréés pour la Province des Îles.

## 1.8 LE FONDS CALÉDONIEN DE DÉVELOPPEMENT (FCD) et NEOCAL CROISSANCE

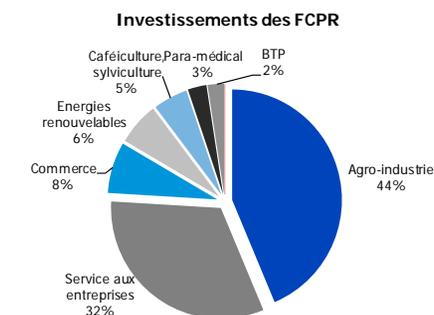
Le Fonds Calédonien de développement (FCD) et NEOCAL Croissance sont des fonds communs de placement à risques (FCPR) agréés par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ils permettent aux entreprises de placer localement leurs excédents de trésorerie tout en bénéficiant d'un crédit d'impôt de 50 % sur le montant souscrit.

Seuls fonds émis depuis une collectivité d'outre-mer, ils sont gérés par une société agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : l'Océanienne de Participation et d'Investissement. Le FCD (50 souscripteurs) a collecté près de 2 milliards de F CFP et NEOCAL Croissance (30 souscripteurs) près de 500 millions de F CFP, conformément aux plafonds autorisés par les lois de Pays n°2006-14 et n°2008-01. Les fonds ont pour objectif d'être investis à hauteur de 70 % minimum sous forme de fonds propres complémentaires dans des entreprises ayant un projet de développement, de création ou de transmission. Dédiés au Territoire de la Nouvelle-Calédonie tant au niveau de la provenance des fonds que de leurs destinations, ils participent au recyclage de l'épargne locale.

Entre 2008 et 2012, le FCD a investi plus de 1,5 milliard de F CFP dans 15 sociétés calédoniennes, qui font appel à plus de 280 collaborateurs directs et engendrent un chiffre d'affaire total de 7 milliards F CFP.

NEOCAL Croissance a, pour sa part, investi dans une entreprise au cours du deuxième semestre 2012.

Les investissements sont diversifiés, avec une prépondérance pour les secteurs de l'agro-industrie (44 %) et des services aux entreprises (32 %).



Source : OPI

### Participations depuis l'origine du FCD et de NEOCAL

Millions de F CFP	Nombre d'affiliés	Montants	Part en %
Création et développement	8	933	58%
Transmission	8	669	42%
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>1 602</b>	<b>100%</b>

Source : Océanienne de Participation et de Développement

## 2. Le système fiscal

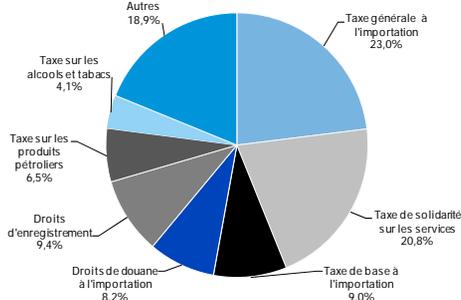
Cette sous-section reprend en partie les éléments de l'analyse de l'ISEE disponibles dans le document « Tableau de l'économie calédonienne » rédigé par les services de l'ISEE.

Le système fiscal calédonien s'est construit en s'inspirant de la métropole tout en s'adaptant à l'environnement économique et institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Depuis la loi organique du 19 mars 1999, les règles d'assiette et de recouvrement sont adoptées par lois du pays et la Nouvelle-Calédonie est compétente pour la création d'impôts, droits et taxes au profit de son budget, de celui des Provinces, des Communes et d'organismes chargés d'une mission de service public. Les impôts, droits et taxes sont destinés au budget de la Nouvelle-Calédonie qui en reverse une quotepart, ainsi que dans certains cas des centimes additionnels<sup>1</sup>, pour alimenter les budgets des Provinces et des Communes. La réglementation fiscale est contenue dans le code des impôts de Nouvelle-Calédonie, qui regroupe les textes en vigueur relevant de la compétence des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie. Le recouvrement de la fiscalité, c'est-à-dire la collecte des recettes fiscales, est assuré en partie par la Direction des Services Fiscaux et par le Trésor Public, qui dépend de l'État.

<sup>1</sup> Les collectivités locales peuvent bénéficier de centimes additionnels sur la contribution des patentes (également pour la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat), les droits de licence, la contribution foncière, les droits d'enregistrement et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (uniquement pour les communes), ce qui signifie qu'une partie du rendement de ces impôts est localisé et reversé, mais le principal est affecté selon les clés de répartition. Par ailleurs, ces collectivités bénéficient récemment d'impôts qui leur sont propres (contribution provinciale sur les communications téléphoniques, taxe communale d'aménagement, ...).

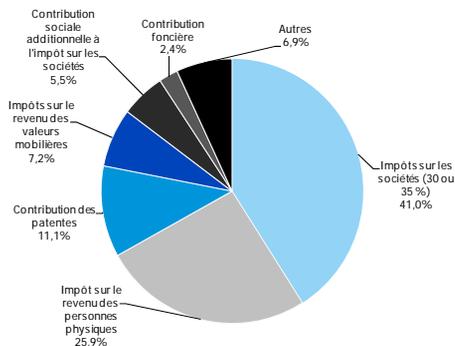
## Répartition des recettes fiscales

### indirectes en 2011



## Répartition des recettes fiscales

### directes en 2011



Source : ISEE – TEC 2012

Plus de la moitié des recettes fiscales du Territoire, prélevées directement ou indirectement, proviennent de quatre impôts et taxes : l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la taxe générale à l'importation (TGI) et la taxe de solidarité sur les services (TSS), qui est affectée à l'agence sanitaire et sociale dans le cadre du financement de la protection sociale.

Le système fiscal calédonien a connu de nombreuses mutations et continue d'évoluer. Sa réforme globale a été initiée par le gouvernement en 2009 avec la volonté de rationaliser la fiscalité indirecte. Par délibération n° 145 de septembre 2011, le Congrès a confirmé cette volonté et l'a étendue à la fiscalité directe en définissant les objectifs suivants :

- Assurer la clarté, la simplification et la transparence ;
- Garantir une meilleure équité du système de prélèvements obligatoires ;
- Offrir des ressources plus stables, plus dynamiques et plus sûres pour financer durablement les besoins publics ;
- Améliorer la compétitivité de l'économie et soutenir une croissance endogène ;
- Prendre en compte la nécessité du financement pérenne des dépenses incombant à chaque niveau de collectivité.

Un premier rapport d'expertise<sup>1</sup> a préconisé la rationalisation des taux de TGI, la simplification de la contribution des patentes et l'instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de cinq impôts et taxes préexistants. La taxe générale sur les activités (TGA) a ainsi été votée en mars 2012 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, mais une loi du pays, résultant d'une proposition, votée en novembre 2012, a ajourné sa mise en application.

Un second rapport<sup>2</sup> a proposé un état des lieux de la fiscalité directe en analysant la taxation des revenus. Il met en exergue, à l'instar du constat déjà effectué par la Chambre Territoriale des Comptes (rapport de 2008), l'existence de niches fiscales qui altèrent l'assiette des revenus et le mécanisme de la progressivité et relève la taxation différenciée de certains revenus (exonération des revenus fonciers, taxation à taux proportionnel modéré des revenus de l'épargne mobilière, absence de taxation des plus-values réalisées par les particuliers, etc...).

<sup>1</sup> Rapport de J-P Lieb de décembre 2010 « Propositions de rationalisation de la fiscalité indirecte de Nouvelle-Calédonie ».

<sup>2</sup> Rapport de J-P Lieb de décembre 2011 « Etat des lieux de la fiscalité directe de Nouvelle-Calédonie ».

## 3. Les finances publiques locales

---

### 3.1 LES DÉPENSES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie ont stagné en 2012, à 156,4 milliards de F CFP. Les dépenses d'investissement propres ont augmenté de 2,5 milliards de F CFP, en raison de travaux d'équipement des ministères de la Justice et de la Défense. Les dépenses d'intervention, au contraire, ont reculé (-15,4 %), conséquence de la transition entre les deux générations de contrats de développement. La dépense de l'État se stabilise ainsi à 18,4 % du PIB 2011<sup>1</sup>.

#### Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2011 <sup>(1)</sup>	2012	Variation 2012/ 2011
Personnels et pensions	95,5	97,3	2,0%
Fonctionnement	20,9	21,8	4,6%
Investissement	2,7	5,2	89,2%
Interventions	30,7	26,0	-15,4%
Opérateurs	5,2	5,3	0,4%
Autres	0,80	0,84	4,1%
<b>Total</b>	<b>155,8</b>	<b>156,4</b>	<b>0,4%</b>

(1) Chiffres rectifiés

Source : Direction des Finances Publiques de la Nouvelle-Calédonie

### 3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE<sup>2</sup>

En 2011, les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie font ressortir une augmentation des recettes (+5,7 %) et des dépenses (+6,4 %). Le solde budgétaire reste excédentaire, à 5,6 milliards de F CFP, après +6,3 milliards de F CFP en 2010.

Les recettes de fonctionnement atteignent 178,4 milliards de F CFP. Elles progressent de 7,3 % par rapport à l'année précédente, grâce à la bonne dynamique des recettes fiscales. La fiscalité directe et indirecte, qui représente 67 % du total des recettes de fonctionnement, croît de 7,0 % en 2011. Les recettes fiscales reversées<sup>3</sup> augmentent également de 8,1 %, pour s'établir à 33,9 milliards de F CFP.

Les recettes d'investissement, d'un poids plus faible, diminuent de 28,7 % à 5,5 milliards de F CFP, en raison d'un moindre recours à l'emprunt par la collectivité (1,6 milliard de F CFP en 2011, contre 3,8 milliards en 2010).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 166,2 milliards de F CFP, en hausse de 6,5 % par rapport à 2010. Elles sont constituées principalement des dotations aux collectivités qui s'établissent à 87,2 milliards de F CFP, en progression de 8,6 % par rapport à l'année

---

<sup>1</sup> Donnée du PIB 2012, non disponible.

<sup>2</sup> Dernières données disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

<sup>3</sup> Outre le financement des collectivités locales, la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des recettes fiscales aux établissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires, à l'exemple du produit de la TSS (taxe de solidarité sur les services) affecté à l'Agence sanitaire et sociale depuis 2010.

précédente. Les dépenses de personnel, qui représentent 9 % des dépenses de fonctionnement, sont contenues (+2,8 %), après des croissances plus élevées en 2010 (+3,4 %) et 2009 (+7,4 %). Les dépenses d'investissement s'établissent à 12,2 milliards de F CFP en 2011. Elles croissent de 4,2 % sur l'année, portées par la hausse des nouveaux projets engagés par la Nouvelle-Calédonie (+30,2 %).

#### Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie <sup>(1)</sup>

Milliards de F CFP	2009 <sup>(2)</sup>	2010 <sup>(2)</sup>	2011 <sup>(3)</sup>	Variation 2011/2010
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>159,2</b>	<b>166,2</b>	<b>178,4</b>	<b>7,3%</b>
dont impôts directs	59,7	61,1	66,8	9,4%
dont impôts indirects	46,3	49,9	52,0	4,1%
dont recettes fiscales reversées	29,1	31,3	33,9	8,1%
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>7,2</b>	<b>7,7</b>	<b>5,5</b>	<b>-28,7%</b>
dont emprunts	2,0	3,8	1,6	-58,4%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>156,1</b>	<b>156,0</b>	<b>166,2</b>	<b>6,5%</b>
dont dépenses de personnel	13,3	13,8	14,2	2,8%
dont dotations aux provinces	59,3	61,9	67,6	9,1%
dont dotations aux communes	17,5	18,4	19,6	6,6%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>12,9</b>	<b>11,7</b>	<b>12,2</b>	<b>4,2%</b>
dont programmes de la Nouvelle-Calédonie	5,7	4,7	6,1	30,2%
dont programmes au bénéfice de tiers	3,1	4,0	2,7	-31,3%
dont dette (capital)	0,6	0,6	0,8	35,5%
<b>Total des recettes</b>	<b>166,3</b>	<b>174,0</b>	<b>183,9</b>	<b>5,7%</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>169,0</b>	<b>167,7</b>	<b>178,4</b>	<b>6,4%</b>
Solde budgétaire	-2,6	6,3	5,6	

(1) Recettes : droits constatés ; Dépenses : droits mandatés, (2) Chiffres rectifiés, (3) Chiffres provisoires

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

En 2011, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a consacré 54 % de ses dépenses d'investissement aux dépenses d'équipement brut (6,6 milliards de F CFP). Ces dernières augmentent de 35,3 %, en raison notamment des dépenses importantes engagées dans le secteur de la santé (Médipôle et Maison de l'enfance polyhandicapée). Le remboursement de la dette s'accroît, à 792 millions de F CFP après 585 millions de F CFP en 2010.

#### Financement des investissements publics de la Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>7,2</b>	<b>7,7</b>	<b>5,5</b>	<b>-28,7%</b>
Dotations et subventions reçues	2,9	2,0	1,9	-2,9%
Emprunts	2,0	3,8	1,6	-58,4%
Autres	2,2	1,9	2,0	2,8%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>12,9</b>	<b>11,7</b>	<b>12,2</b>	<b>4,2%</b>
Subventions versées	3,6	4,6	3,2	-30,4%
Remboursement de dette	0,6	0,6	0,8	35,5%
Dépenses d'équipement brut	6,1	4,9	6,6	35,3%
Autres	2,6	1,6	1,5	-2,5%

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

### 3.3 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES<sup>1</sup>

Les budgets des Provinces traduisent la mise en œuvre de la politique de rééquilibrage. Ainsi, les dépenses par habitant sont deux à trois fois plus élevées en Province des Îles Loyauté et en Province Nord qu'en Province Sud.

#### Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

Milliards de F CFP	Province Sud		Province Nord		Province des Îles Loyauté	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Recettes de fonctionnement	41,7	44,7	30,3	29,5	15,2	16,0
dont dotations reçues	34,6	37,3	21,0	nd	11,8	12,8
Dépenses de fonctionnement	44,9	44,6	25,5	23,7	13,3	13,6
dont frais de personnel	19,1	19,2	8,3	nd	4,2	4,4
Recettes d'investissement	13,9	13,7	25,2	23,0	6,6	6,2
Dépenses d'investissement	13,4	11,1	19,1	19,2	4,6	3,6
dont frais extraordinaires	5,9	4,1	2,9	nd	2,1	1,5
dont immobilisations en cours	4,7	4,8	2,9	nd	1,8	1,6
Total des recettes	55,6	58,4	55,5	52,5	21,8	22,3
Total des dépenses	58,3	55,7	44,6	42,9	18,0	17,2
Solde budgétaire	-2,7	2,7	10,9	9,6	3,9	5,1
Dépenses <sup>(1)</sup> par habitant (milliers de F CFP)	152	135	420	nd	599	589

*(1) comprend les allocations, subventions, participations et prestations de service et les dépenses d'investissement (frais extraordinaires et immobilisations)*

*Sources : Provinces Sud, Nord et Îles Loyauté*

#### ▪ La Province Sud

En 2011, la Province Sud améliore sa situation financière : elle dégage un excédent budgétaire de 2,7 milliards de F CFP, après deux années déficitaires. La capacité d'autofinancement redevient positive, à +4 milliards de F CFP. Les recettes globales augmentent de 5,0 % tandis que les dépenses se réduisent de 4,5 %. Les dépenses de fonctionnement restent contenues (-0,8 %), grâce essentiellement à la maîtrise des frais de personnel (+0,7 %). Les dépenses d'investissement s'établissent à 11,1 milliards de F CFP, soit une baisse de 17 %, en raison principalement d'une réduction des frais « extraordinaires ». Les dotations reçues augmentent de 7,7 % et expliquent la hausse des recettes de fonctionnement (+7,3 %). Les recettes d'investissement restent stables, à 13,7 milliards de F CFP contre 13,9 milliards en 2010.

#### ▪ La Province Nord

Le solde budgétaire de la Province Nord reste nettement bénéficiaire, à 9,6 milliards de F CFP en 2011, après +10,9 milliards en 2010. Les dépenses et recettes globales diminuent respectivement de 3,8 % et de 5,4 % sur un an. Les recettes de fonctionnement ont fléchi (-2,6 %) et les recettes d'investissement ont suivi le même sens (-8,7 %). Les dépenses d'investissement, en revanche, restent élevées, à 19,2 milliards de F CFP, en lien avec le développement des infrastructures, notamment sur la zone VKP.

<sup>1</sup> Les budgets primitifs pouvant poser des problèmes d'exhaustivité, les données présentées concernent les comptes administratifs disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

## ▪ La Province des Îles Loyauté

En 2011, le solde budgétaire de la Province des Îles Loyauté ressort bénéficiaire de 5,1 milliards de F CFP, retrouvant un niveau proche de 2009 (+5,2 milliards). Les recettes globales croissent de 2,2 % grâce à l'augmentation des dotations reçues (+8,0 %). Malgré la hausse des dépenses de fonctionnement (+2,1 %), les dépenses globales diminuent (-4,1%), tirées par la réduction des dépenses d'investissement (-22,0 %). Ces dernières s'élèvent à 3,6 milliards de F CFP en 2011, après 4,6 milliards en 2010. Elles sont composées à 52 % des dépenses d'équipement brut (-6 %) et à 43 % des subventions versées (-26 %).

### 3.4 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

En 2011, les recettes des communes s'élèvent à 65,7 milliards de F CFP, en hausse de 3,1 %, en raison principalement de la progression des recettes de fonctionnement (+7,5 %). Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes et les recettes fiscales (fiscalité reversée et autres impôts et taxes) augmentent respectivement de 7,8 % et de 28 % contribuant à la hausse des recettes de fonctionnement. Les dépenses des communes croissent de 4,7 %, tirées par la hausse des dépenses de fonctionnement (+6,1 %) et d'investissement (+2,4 %). Parmi les dépenses d'investissement, les communes ont consacré 18,3 milliards de F CFP aux dépenses d'équipement, contre 17,8 milliards en 2010.

#### Comptes administratifs des Communes

Milliards de F CFP	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Recettes de fonctionnement	38,9	41,9	45,1	7,5%
Dépenses de fonctionnement	32,9	35,3	37,5	6,1%
Recettes d'investissement	20,9	21,7	20,6	-5,4%
Dépenses d'investissement	19,4	20,5	21,0	2,4%
<b>Total des recettes</b>	<b>59,8</b>	<b>63,7</b>	<b>65,7</b>	<b>3,1%</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>52,3</b>	<b>55,9</b>	<b>58,5</b>	<b>4,7%</b>
Solde budgétaire	7,5	7,8	7,2	-8,7%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

En 2011, l'épargne brute de l'ensemble des communes, qui mesure le potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement et la capacité à se désendetter ou à investir, s'améliore de nouveau, à 8,8 milliards de F CFP (+18 %). L'épargne nette, qui représente la part disponible pour couvrir les investissements, est également en hausse (6,7 milliards de F CFP en 2011 contre 5,3 milliards en 2010). Le poids de la dette des communes (ratio dette / épargne brute) a légèrement reculé, à 268 % (-8 points).

#### Capacité d'épargne et endettement des Communes

Milliards de F CFP	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Epargne brute	6,8	7,4	8,8	18,4%
Epargne brute/Recettes de fonctionnement	17,6%	17,8%	19,6%	+1,8 pt
Remboursement de la dette en capital	2,5	2,1	2,1	0,1%
Epargne nette (épargne brute - remboursement de la dette)	4,3	5,3	6,7	25,6%
Dette à la fin de l'exercice	20,5	20,5	23,6	15,1%
Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute	300%	276%	268%	-8pts

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

Le nombre d'entreprises recensées en Nouvelle-Calédonie est de nouveau en augmentation en 2012. Il atteint 56 130, en hausse de 5,2 % par rapport à fin 2011. Environ les deux tiers des entreprises exercent dans les services. Les secteurs de la construction et de l'agriculture, sylviculture et pêche, concentrent un nombre significatif d'entreprises (16 % et 12 % respectivement).

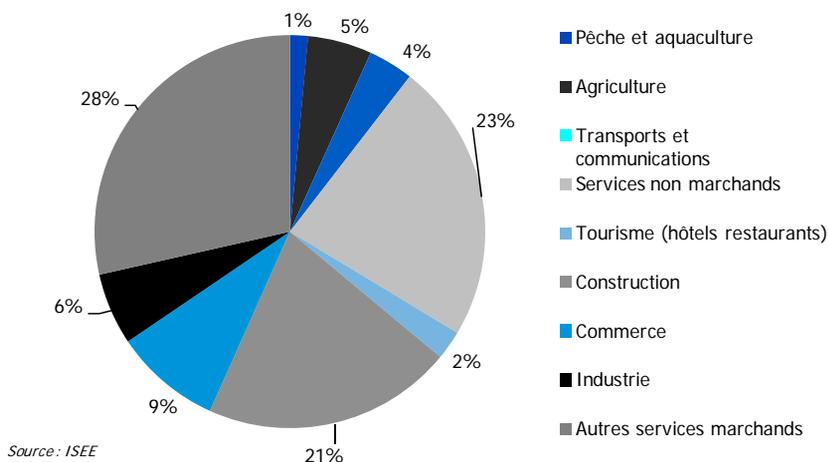
### Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre

Nombre d'entreprises	2011	2012	Variation 2012/2011
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>6 415</b>	<b>6 532</b>	<b>117</b>
<b>Industrie</b>	<b>2 720</b>	<b>2 868</b>	<b>148</b>
Industries extractives	91	92	1
Industrie manufacturière	2 490	2 627	137
Énergie et eau	139	149	10
<b>Construction</b>	<b>8 356</b>	<b>8 891</b>	<b>535</b>
<b>Services</b>	<b>35 994</b>	<b>37 945</b>	<b>1 951</b>
Commerce	4 044	4 205	161
Tourisme (hotels restaurants)	1 098	1 171	73
Transports	1 842	1 923	81
Services aux entreprises	6 620	7 147	527
Activités immobilières	7 283	7 697	414
Administration publique	106	106	0
Autres services (éducation, santé, ...)	14 895	15 590	695
<b>Total</b>	<b>53 379</b>	<b>56 130</b>	<b>2 751</b>

Source : ISEE - RIDET

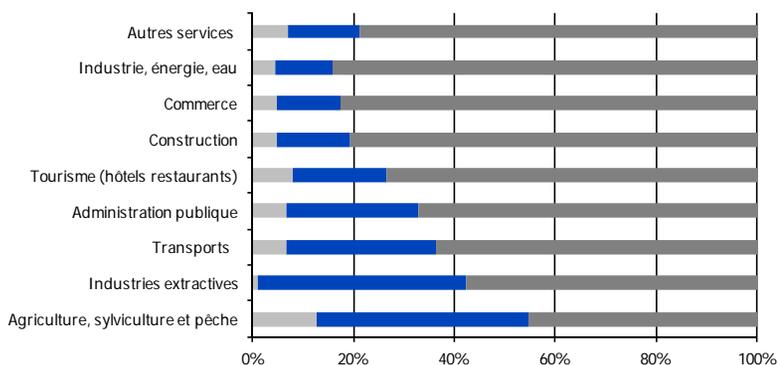
En 2012, le secteur des autres services marchands (services aux entreprises et immobilier notamment) concentre près de 28 % de la création d'entreprises, suivi des secteurs des services non marchands et de la construction (23 % et 21 % respectivement). À l'inverse, la part des créations d'entreprises dans les secteurs de la « pêche et aquaculture » ainsi que dans l'agriculture est limitée (1 % et 5 % respectivement).

### Répartition sectorielle des créations d'entreprises en 2012



Près de 75 % des entreprises sont implantées<sup>1</sup> en Province Sud, particulièrement dans le secteur des services, la construction ou l'industrie. Les secteurs de la « pêche, aquaculture », de l'agriculture et des industries extractives sont, pour leur part, bien représentés en Province Nord.

### Répartition des entreprises par Province au 31 décembre 2012



Source : ISEE, RIDET, en fonction du siège social

■ Province des Îles ■ Province Nord ■ Province Sud

Sur 56 130 entreprises existantes, 89 % ne comptent aucun salarié et 98 % en emploient moins de 10. Les secteurs du commerce et des autres services regroupent à eux seuls près de la moitié des entreprises de plus de 10 salariés.

### Taille des entreprises par secteur d'activité (en %) au 31 décembre 2012

	Sans Salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	supérieur à 10 salariés
Agriculture, sylviculture et pêche	95	4	1	1
Industrie	81	8	5	6
Énergie et eau	66	15	8	11
Industries extractives	51	14	11	24
Construction	89	7	2	2
Commerce	71	17	6	5
Tourisme (hotels restaurants)	67	19	6	8
Transports et communications	79	14	3	4
Autres services	94	4	1	1
Administration publique	29	6	6	59
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Source : ISEE - RIDET

<sup>1</sup> Les données présentées ici concernent l'implantation du siège de l'entreprise.

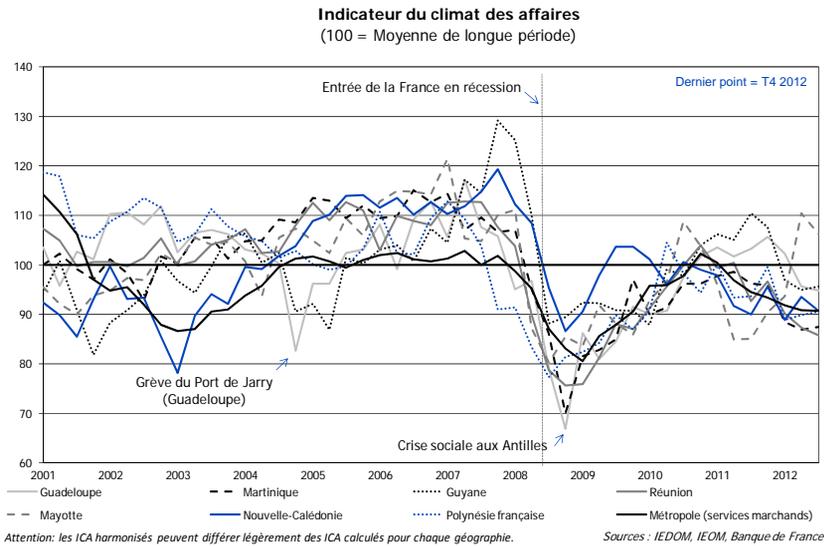
## L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

### Une morosité persistante

L'indicateur du climat des affaires (ICA) a fluctué tout au long de l'année 2012, autour des 91 points.

Il se maintient ainsi bien en deçà de la moyenne de longue période (100), sans toutefois atteindre le point bas observé au moment de la crise financière mondiale en 2009.

L'activité a été globalement mal orientée au cours de l'année 2012 : plusieurs secteurs économiques enregistrent un ralentissement de leur courant d'affaires, en liaison avec un environnement économique perturbé au plan national et incertain au plan local. Ce manque de visibilité conduit les entrepreneurs à un certain attentisme en termes de recrutements et de prévisions d'investissement.



### Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

### Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (respectivement inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable) car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

*Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr).*

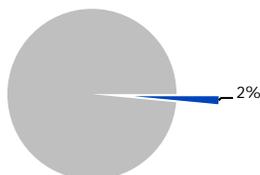
# Section 2

## L'agriculture, la pêche et l'aquaculture

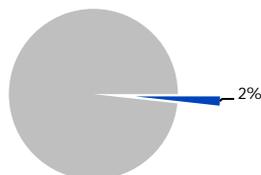
### 1. Généralités

Le poids du secteur de l'agriculture, la pêche et l'aquaculture dans...

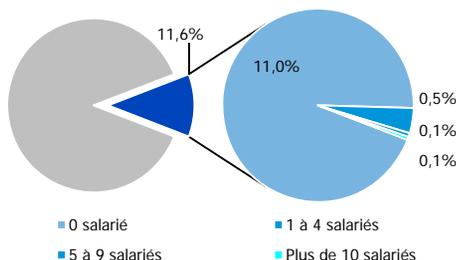
... la création de richesses (2008)



... les effectifs salariés (2012)



... la démographie d'entreprises (2012)



... les créations d'entreprises (en 2012)



Source : Isee

### 2. L'aménagement foncier et le développement rural

#### L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'AMÉNAGEMENT FONCIER (ADRAF)

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'État qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier<sup>1</sup>.

L'ADRAF travaille selon deux axes :

1 – une action foncière visant à attribuer des terres, en prenant notamment en compte le critère du lien kanak à la terre.

2 - un ensemble d'actions visant à favoriser le développement des terres attribuées dans le cadre de la réforme et, plus largement, de toutes les terres coutumières. Il s'agit de sécuriser le foncier et d'accompagner la mise en place de projets concrets de développement économique sur terres coutumières dans le cadre de programmes de développement local.

<sup>1</sup> L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret du Conseil d'État pris sur proposition du Congrès qui doit préciser la date et les modalités du transfert (aucun calendrier n'ayant été arrêté pour le transfert de l'agence n'a été établi jusqu'à présent).

## L'ACTIVITÉ DE L'ADRAF EN 2012

45 décisions d'attribution ont été prises par l'ADRAF en 2012, représentant une superficie totale de 1 967 ha. Les attributions actées (actes établis par le service du Domaine) portent sur une superficie de 554 ha. Les bénéficiaires en sont 6 groupements de droit particulier local et 3 communes. L'ADRAF a également pris 20 décisions concernant la mise en location de 105 ha de parcelles agricoles sur les différents périmètres dont elle dispose, sur les communes de La Foa et Bourail. Parallèlement, l'ADRAF a pris 4 décisions d'acquisition foncière (68 ha) et 5 actes d'acquisition ont été signés (76 ha). Après ces opérations, le stock foncier de l'agence s'élève à 14 596 ha (dont 75 % situés en Province Nord et 25 % en Province Sud).

### *La sécurisation foncière*

L'ADRAF intervient dans le cadre de mises à disposition foncières et dans l'accompagnement des clans et des familles pour formaliser les règles de gestion de leurs terres coutumières (aide à la rédaction des baux, délimitation des terrains,...). En 2012, 1 430 ha ont ainsi fait l'objet de mises en location, par la passation d'une dizaine de baux. L'ADRAF est également mobilisée sur des actions de médiation visant à trouver des solutions aux conflits fonciers.

### *La valorisation des terres coutumières*

L'ADRAF met son savoir-faire au service de projets d'habitats groupés, d'études prospectives et d'opérations d'aménagement dans le secteur agricole. En 2012, elle a réalisé une étude foncière de la zone Voh-Koné-Pouembout-Poya visant à donner un éclairage des situations foncières et coutumières dans le cadre de la révision du schéma directeur d'aménagement urbain. L'agence a également réalisé une étude visant à recenser et analyser les expériences de développement sur terres coutumières. D'autres prestations sont en cours, notamment en Province Sud avec un état des lieux des revendications sur le domaine provincial de Gouaro Deva et en Province Nord avec le recensement des surfaces agricoles disponibles sur terres coutumières.

### *Le développement rural*

L'ADRAF accompagne, avec ses partenaires, la mise en œuvre d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), supports d'opérations de développement local à l'échelle communale. Elle favorise l'installation d'agriculteurs par la mise à disposition de périmètres locatifs. Quatre périmètres ont ainsi été mis en place sur le stock foncier de l'agence, sur les communes de Bourail, La Foa et Païta.

## 3. La régulation des marchés agricoles

### L'ÉTABLISSEMENT DE RÉGULATION DES PRIX AGRICOLES (ERPA)

Établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Il intervient donc sur la formation des prix, l'ajustement de la production locale aux besoins des marchés, et la recherche de nouveaux débouchés.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation), ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

En 2012, le montant des interventions de l'ERPA s'élève à 1,7 milliard de F CFP, en progression de 20 % par rapport à l'exercice précédent. Après un tassement en 2011, la section

« soutien des prix » retrouve son niveau de l'année 2010 et représente près de 72 % de l'enveloppe globale. Les aides à la réduction des coûts de production ont augmenté pour leur part de 13 % entre 2011 et 2012.

#### Les interventions de l'ERPA

#### Dépenses effectives

Millions de F CFP	2010		2011		2012 <sup>(p)</sup>		Variation 2012/2011
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
<b>Total des interventions</b>	<b>1 652</b>	<b>100%</b>	<b>1 408</b>	<b>100%</b>	<b>1 694</b>	<b>100%</b>	<b>20%</b>
dont réduction des coûts de production	199	12%	191	14%	215	13%	13%
dont soutien des prix	1 233	75%	928	66%	1222	72%	32%
dont aide à la commercialisation	156	9%	155	11%	151	9%	-2%
dont promotion, publicité et études	24	1%	80	6%	47	3%	-41%

(p) Chiffres provisoires

Source : ERPA

## 4. La production d'origine animale

### 4.1 LA PRODUCTION LOCALE

En Nouvelle-Calédonie, la majeure partie de la production d'origine animale est traitée par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF). En 2012, cet établissement couvre près de 80 % des abattages bovins et 67 % des abattages porcins.

Les conditions climatiques pluvieuses de la première moitié de l'année 2012 ont conduit à l'annulation des chargements d'origine animale et l'abondance des pâturages, encourageant les éleveurs à conserver les animaux afin de les engraisser. Les abattages de bovins réalisés par l'OCEF enregistrent ainsi une baisse de 2 %, qui a été compensée par la progression des volumes abattus par les bouchers de l'Intérieur (+5,4 %). Au final, la production se stabilise à 3 408 tonnes, soit -0,2 % par rapport à 2011. Sa valeur totale s'inscrit néanmoins en hausse de 12,8 %, traduisant ainsi l'augmentation du prix moyen de la viande, à 494 F CFP/kg.

La production de viande porcine, quant à elle, progresse pour la deuxième année consécutive (+5,2 %, après +7,6 % en 2011). Les abattages réalisés par l'OCEF augmentent de 2,8 % sur l'année, alors que ceux des bouchers de l'Intérieur de 12 %. La valeur de la production porcine croît de 5,6 % sur l'année, avec un prix moyen qui se stabilise autour de 460 F CFP/kg. La production des autres filières animales demeure faible.

#### Principales productions animales (avec prestations de services)

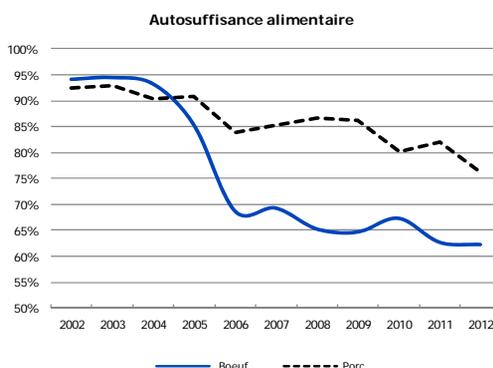
Tonnes / millions de F CFP	2010		2011 <sup>(a)</sup>		2012 <sup>(p)</sup>		Variations 12/11	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Bovins	3 425	1 508	3 414	1 493	3 408	1 683	-0,2%	12,8%
Porcins	2 255	1 030	2 425	1 110	2 550	1 172	5,2%	5,6%
Cervidés	268	133	195	99	169	87	-13,2%	-12,5%

(p) : données provisoires ; (a) : chiffres actualisés

Sources : OCEF, ERPA, DAVAR

## 4.2 LES IMPORTATIONS

Les importations de viande bovine décélèrent (+2 %, après +22 % en 2011), pour s'établir à 2 072 tonnes. Leur valeur totale s'élève à 1 517 millions de F CFP, en hausse de 9,8 %. La Nouvelle-Zélande demeure le principal fournisseur de viande bovine du territoire, représentant près de 76 % du total importé. Sur la même période, les importations de viande porcine augmentent de 49 % en volume et de 77 % en valeur.



Sources : DAVAR, calculs IEOM

La Nouvelle-Calédonie n'est pas autosuffisante dans la plupart des filières animales et reste dépendante des importations. Le taux d'autosuffisance alimentaire des filières bovines et porcines s'est légèrement dégradé, s'établissant en 2012 respectivement à 62 % et 76 % (en volume).

## 5. Les fruits et légumes

Après une année 2011 difficile, la production de fruits se redresse en 2012. Elle s'établit à 5 115 tonnes (tous fruits confondus), en hausse de 27,4 %. Cette évolution s'explique principalement par le rebond de la production de bananes (+33,5 %), qui avait été particulièrement touchée par la dépression tropicale « Vania ».

La production d'oranges affiche également de bons résultats (+16,5 %), alors que celle de pastèques recule (-2,2 %). Sur la même période, la production de légumes se stabilise (+0,2 %, après +14,2 % en 2011). Parmi les principales cultures, les squashes sont en hausse de 14,6 %, alors que les pommes de terre et les salades baissent respectivement de 1,5 % et 2,7 %.

En 2012, les importations de fruits (tous confondus) s'élèvent à 4 740 tonnes, soit -6 % par rapport à 2011. Le territoire a importé près de 1 920 tonnes de pommes (-10 %), dont 72 % depuis la Nouvelle-Zélande, 664 tonnes de poires (+0,5 %), dont plus de 89 % depuis l'Australie, et 581 tonnes de raisins (+21 %), principalement en provenance d'Australie et des Etats-Unis.

Les importations de légumes, quant à elles, reculent de 19 %, tirées principalement par la baisse des achats de pommes de terre (-57 %), majoritairement en provenance du marché néo-zélandais.

## Les principales productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

Tonnes	2010	2011	2012 <sup>(p)</sup>	Variation 2012/2011
<b>Fruits</b>	4 787	4 014	5 115	27,4%
dont bananes dessert	1 089	768	1 025	33,5%
dont oranges	1 224	1 197	1 395	16,5%
dont pastèques	557	491	480	-2,2%
<b>Légumes</b>	10 120	11 562	11 587	0,2%
dont squashes	2 092	2 491	2 855	14,6%
dont pommes de terre	868	1 695	1 669	-1,5%
dont salades	1 504	1 502	1 461	-2,7%

(p) : données provisoires

Sources : DAVAR, OCEF, ERPA, Chambre d'agriculture, Arbofruits

## 6. La pêche

### LES EXPORTATIONS DE THONS DIMINuent MALGRÉ UNE PRODUCTION STABLE

Malgré une flotte de pêche palangrière stable et un effort de pêche plus important, la production hauturière recule légèrement. Les quantités pêchées restent toutefois au-dessus de la moyenne des dix dernières années. La production de thons se stabilise, alors que les exportations s'affichent en baisse, en raison de la réorientation d'une partie du pêché vers le marché local, jugée plus rentable.

### 6.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Trois formes de pêche sont pratiquées dans l'archipel calédonien, selon les zones d'activité (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

- la pêche lagonaire, à partir de navires de petite taille, est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (trocas, holothuries). Les exportations d'holothuries fléchissent de 8,8 % en 2012, alors que celles de trocas rebondissent (+21,5 %) après deux années de baisse ;

- la pêche côtière est réalisée à l'extérieur du lagon, jusqu'à 12 miles (environ 22 km) au large du récif grâce à des navires polyvalents. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local. En 2012, la filière compte 227 navires armés<sup>1</sup> (191 en Province Nord, 34 en Province Sud et 2 en Province des Îles) pour un total de 452 marins embarqués (383 en Province Nord, 67 en Province Sud et 2 en Province des Îles) ;

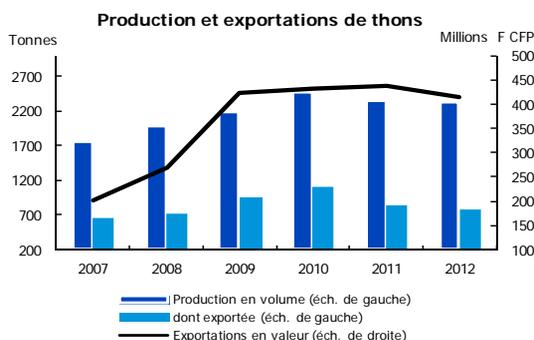
- la pêche hauturière est pratiquée dans la Zone Économique Exclusive (ZEE). Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés, en partie, sur le marché japonais du poisson cru (qualité sashimi). En 2012, la filière compte 19 navires armés pour un total de 159 marins embarqués<sup>2</sup>.

1 Navire armé : ayant une autorisation de pêche délivrée par la province où l'activité est exercée et ayant déposé un rôle d'équipage ouvert auprès de SMMPM.

2 Pour la pêche hauturière, les marins doivent être inscrits au rôle d'équipage et s'être embarqués au moins une fois à bord d'un navire. Pour la pêche récifo-lagunaire, les marins doivent être inscrits à l'ouverture du rôle d'équipage.

## 6.2 LA PRODUCTION HAUTURIÈRE RECLE LÉGÈREMENT

La production hauturière diminue pour la 2<sup>e</sup> année consécutive (-3,1 %), malgré un effort de pêche plus important (nombre d'hameçons mis à l'eau en hausse de 3 %). Cette tendance concerne l'ensemble des espèces, excepté le requin mako (+30,0 %) et le thon obèse (+19,5 %). La production de thon blanc marque le pas, enregistrant cependant une moindre diminution (-1,2 %) qu'en 2011 (-10,5 %).



Sources: ISEE, Direction Régionale des Douanes

L'espèce demeure majoritaire, représentant près de 64 % des prises. Les captures de thon jaune s'inscrivent également en recul de 2,1 %, ainsi que celles des marlins (-20,1 %).

Les exportations de thon enregistrent une baisse de 7,7 % en volume et de 5,5 % en valeur. Cette diminution s'explique principalement par la réorientation d'une partie de la production sur le marché local, jugé plus rentable. La quantité de thon destinée à l'exportation s'établit ainsi à 33 % de son total pêché, soit 779 tonnes. Le Japon demeure le principal client, captant 43 % du total exporté.

### Pêches de palangriers

Tonnes	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
Thons blancs	1 649	1 939	1 736	1 715	-1,2%
Thons jaunes	487	505	585	573	-2,1%
Thons obèses	51	44	41	49	19,5%
Marlins	114	117	154	123	-20,1%
Espadons	7	8	10	10	0,0%
Requins Makos	10	10	10	13	30,0%
Divers	228	236	260	228	-12,3%
<b>Total</b>	<b>2 548</b>	<b>2 859</b>	<b>2 796</b>	<b>2 710</b>	<b>-3,1%</b>

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM)

## 7. L'aquaculture

### UNE ANNÉE PLUS FAVORABLE POUR L'AQUACULTURE

En 2012, l'aquaculture de crevettes est mieux orientée que les exercices précédents, avec un sensible redressement des exportations (+15,4 %). Toutefois, la filière demeure fragile et soumise à des problèmes de sous-production des écloséries. Malgré une nette amélioration des densités à l'ensemencement (+28,8 %), les rythmes de production de crevettes ont ralenti (+10,4 % contre +28,6 % en 2011), en lien notamment avec la baisse des rendements des post-larves ensemencées.

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice du territoire (1,1 milliard de F CFP à l'export en 2012). En expansion jusqu'en 2005, ce secteur a connu, depuis, un recul sensible de sa production et de ses exportations dû notamment à des problèmes d'ordre biologique, auxquels s'est ajoutée une pénurie de post-larves. Cette filière se trouve ainsi, depuis plusieurs années, en situation de crise, mais dispose de marges de manœuvre et d'un potentiel de développement en termes de sites de production et d'extension de fermes, en grande partie en Province Nord. Elle joue ainsi un rôle important dans le « rééquilibrage économique » du territoire.

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes reste marginale. Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché métropolitain. Depuis quelques années, la filière met en place une politique commerciale innovante pour différencier son produit sur des marchés de niches bien spécifiques et plus rémunérateurs. C'est le cas notamment de la marque « Obsiblu », lancée par la SOPAC (Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens) : cette crevette haut de gamme, dont le poids dans la production locale reste faible, a été adoptée dans la grande restauration en métropole.

## 7.1 L'ORGANISATION ET LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE « CREVETTES »

### 7.1.1 Une filière intégrée, exposée à des risques particuliers

La filière calédonienne comprend des providiers (fournisseurs de la nourriture destinée aux crevettes), des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) est un acteur important de la filière : il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'Ifremer apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec les Pouvoirs publics. La filière doit faire face à des risques particuliers, potentiellement générateurs de coûts importants : des risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, des risques environnementaux (El Niño, La Niña...), des risques sanitaires (apparitions de pathologies...) ou encore des risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmission de problèmes pathologiques ou économiques...).

### 7.1.2 La production de crevettes en hausse modérée

Cinq écloséries étaient en activité en 2012 : celles de Mara (Moindou), de Montagnès (Païta), du Nord (Koné), d'EORI (Bourail) et des Bassins de Dumbéa. Une nouvelle zone de maturation est opérationnelle, depuis la campagne 2009/2010, sur l'éclosérie de Mara.

Durant la campagne 2011/2012, la production de post-larves a été à la hauteur de la demande. Elle s'établit à 161 millions de post-larves, soit +28,8 % par rapport à la campagne précédente. Les densités à l'ensemencement ont retrouvé le niveau d'une saison normale (21 PL/m<sup>2</sup>) et aucun bassin n'est resté vide. L'amélioration du niveau d'ensemencement a permis d'accroître les volumes de production de crevettes de 10,4 %. Toutefois, cette tendance a été freinée par la baisse des rendements des post-larves ensemencées (-13,8 %), liée à des motifs multiples et partiellement identifiés (environnement, qualité des intrants, pathologies,...). Le rendement par hectare des fermes, quant à lui, s'améliore de 10,3 % (2,36 t/ha), mais reste largement en deçà de ceux observés cinq ans auparavant (plus de 3,5 t/ha). La surface totale de production sur la campagne 2011/2012 est stable à 689 ha pour 17 fermes en exploitation.

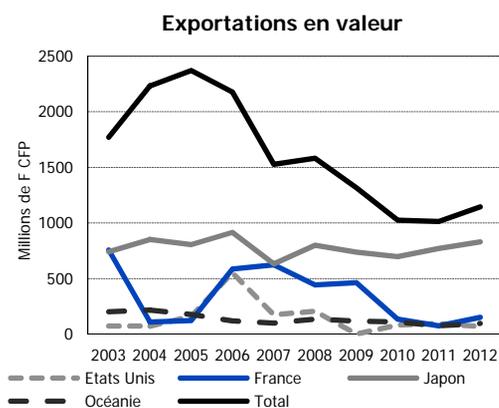
## Production de post-larves et de crevettes

	Campagne			
	09/10	10/11	11/12	Variation
<b>Écloseries</b>				
Production (millions de post-larves)	124	125	161	28,8%
Nombre d'écloseries	5	5	5	0,0%
Nombre d'élevages	84	89	98	10,1%
<b>Fermes aquacoles</b>				
Production (tonnes)	1146	1474	1627	10,4%
Surfaces d'élevage des fermes (ha)	642	688	689	0,1%
Nombre de fermes	16	17	17	0,0%
Nombre d'élevages	84	89	98	10,1%
Rendement par million de post-larves ensemencées (t/million)	9,21	11,69	10,08	-13,8%
Rendement par hectare (t/ha)	1,79	2,14	2,36	10,3%

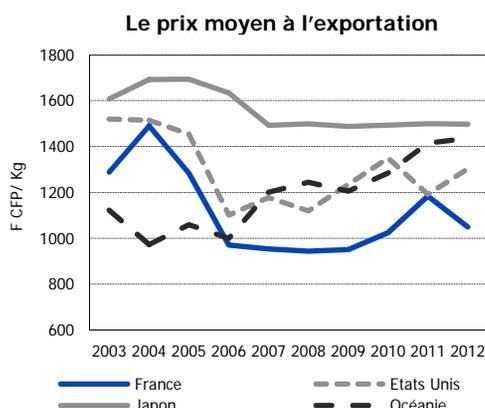
(1) millions de post-larves par bassin

Sources : ERPA

### 7.1.3 Les exportations de crevettes se redressent



Source : ISEE



Source : ISEE

Après avoir atteint leur plus faible niveau en 2011, les exportations de crevettes repartent à la hausse. En 2012, leur volume total s'établit à 817 tonnes, soit +15,4 %. Cette évolution s'explique en partie par le doublement des ventes vers la France (+129 %), en forte diminution les deux années précédentes (-73 % en 2010 et -53 % en 2011). Toutefois, les quantités délivrées (143 tonnes) demeurent bien en-dessous de la moyenne des dix dernières années (482 tonnes). Les exportations vers le Japon progressent de 8 %, pour une valeur de 831 millions de F CFP (72 % de la valeur totale). Le marché japonais, plus exigeant mais aussi plus rémunérateur, se confirme ainsi comme le premier débouché de la filière, captant près de 68 % du total exporté.

Les exportations vers les États-Unis, quant à elles, reculent à nouveau (-33 %, après +30 % en 2011). Celles vers la Polynésie Française demeurent en suspend depuis 2010 en raison des barrières sanitaires imposées par les autorités de ce territoire.

En 2012, le prix moyen des crevettes exportées s'est légèrement déprécié (-2 %), pour s'établir à 1 401 F CFP/kg. Cette diminution est liée principalement à la baisse du prix à l'export en France métropolitaine (-11 %), partiellement compensée par la hausse du prix moyen d'achat aux États-Unis (+9 %).

## 7.2 UN SECTEUR SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le financement du développement des fermes aquacoles est encouragé par un dispositif d'incitation fiscale. Les aides allouées à la filière aquacole ont atteint des niveaux importants depuis 2008, en lien avec la crise de la filière. La plus grande partie des aides provient de l'ERPA et ont été multipliées par trois entre 2007 et 2010. En 2012, une aide de l'ERPA de 330 millions de F CFP a été versée directement aux ateliers sur la base des exportations, permettant d'améliorer le niveau de rémunération des fermes d'une part et d'inciter une réorganisation progressive de la filière en favorisant le respect des objectifs d'exportation, d'autre part.

### Aides publiques à la filière aquacole

Millions de F CFP	2009	2010	2011	2012
ERPA	443,7	530,0	281,7	330,2
Aides à l'exportation	440,2	509,4	223,7	299,9
Aides au transport (Provinces)	-	14,5	14,9	18,3
Aides à l'observatoire du GFA	-	-	-	-
Aides au FICE*	-	-	-	-
Etudes, recherches, audit	3,5	6,0	43,1	12,0

\* Fond d'intervention crevette- export

Source : ERPA

La filière bénéficie également d'un appui scientifique et technique sous la forme de programmes de recherche et développement menés par l'Ifremer sous l'égide d'un accord cadre (pluri-thématique) et d'une convention particulière (propre à la crevetticulture) avec l'État, le Gouvernement et les Provinces de la Nouvelle-Calédonie.

Sur la période 2012-2015, le programme de recherche et développement vise à optimiser les performances de la filière crevetticole dans son ensemble suivant six objectifs spécifiques : 1. optimiser et sécuriser les performances d'élevage des géniteurs ; 2. optimiser et sécuriser les performances d'élevage des larves ; 3. caractériser les facteurs de risques de l'élevage en bassin ; 4. intégrer l'ensemble des processus à l'échelle de la filière ; 5. améliorer les outils pour la recherche, le développement et le suivi ; et 6. fournir des avis et de l'expertise au bénéfice de la filière. Le coût du projet est estimé à 500 millions de F CFP (80 % Ifremer, 13 % Gouvernement, 7 % les trois Provinces).

Parallèlement, le Centre technologique aquacole (ADECAL/TECHNOPOLE/CTA) situé à Saint-Vincent a redéfini en mai 2012, en partenariat avec l'Ifremer et les acteurs privés de la filière « crevette », la programmation en matière de développement et transfert, portant notamment sur l'amélioration des performances techniques de production de crevettes (écloseries, alimentation, géniteurs,...).

# Section 3

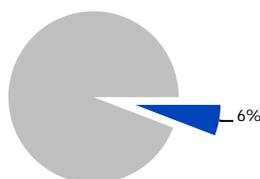
## L'industrie et l'artisanat

### 1. L'industrie

#### 1.1 LE TISSU INDUSTRIEL DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Le poids du secteur de l'industrie (hors « nickel » et « énergie ») dans...

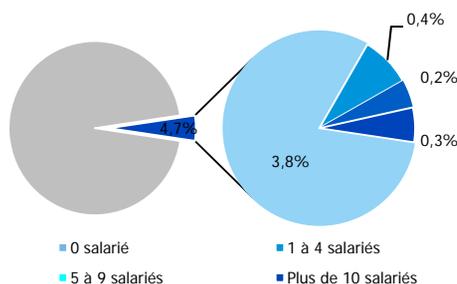
... la création de richesses (2008)



... les effectifs salariés (2012)



... la démographie d'entreprises (2012)



... les créations d'entreprises (2012)



Source : Isee

L'industrie (hors « industrie extractive » et « énergie ») représentait, en 2008, 6 % de la création de richesses sur le territoire. En 2012, ce secteur employait 7 % des effectifs salariés et générait 6 % des créations d'entreprises.

Fin 2012, l'industrie manufacturière compte 2 619 entreprises et enregistre un taux de croissance de 5,3 % sur l'année et de 5,1 % par an en moyenne sur la période 2008-2012. Le dynamisme du secteur est principalement porté par la création d'entreprises unipersonnelles, ces petites structures composant à 81 % le tissu industriel calédonien.

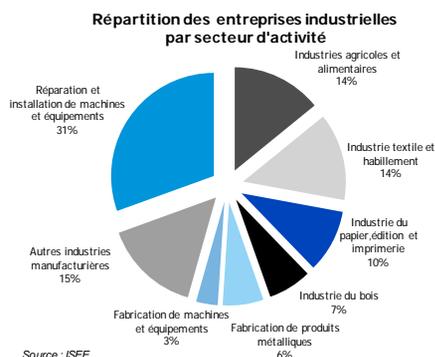
#### Nombre et effectifs des entreprises de l'industrie manufacturière\*

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Nombre d'entreprises	2 044	2 208	2 394	2 487	2 619	5,3%
dont 0 salariés	1 583	1 711	1 865	1 964	2 120	7,9%
dont 20 salariés et +	55	60	65	69	68	-1,4%
Nombre de salariés (**)	7 942	8 205	8 581	9 091	9 412	3,5%

\* Chiffres révisés selon la nomenclature NAF2, (\*\*) provisoire

Sources : RIDET, CAFAT, ISEE

Parmi les activités industrielles, la réparation et l'installation de machines et équipements concentre 31 % des entreprises du secteur. Leur nombre a progressé de 42 % en 5 ans, en lien avec les besoins de manutention des deux nouvelles usines métallurgiques. D'autres activités sont bien représentées, telles que l'industrie agricole et alimentaire (14 %), l'industrie textile (14 %) et les travaux d'édition et d'imprimerie (10 %).



80 % des industries manufacturières sont localisées dans l'agglomération du Grand Nouméa. Dynamisé par les besoins de la zone VKP (Voh – Koné – Pouembout) et plus spécifiquement de l'usine du Nord, le nombre d'entreprises industrielles installées en province Nord a progressé de 13 % en 2012, pour atteindre 278 unités. Le développement industriel de cette zone devrait se poursuivre, avec notamment le projet d'une usine d'embouteillage dont l'agrément au bénéfice de la défiscalisation locale a été accordé en juillet 2012.

## 1.2 UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCALE

Le développement du secteur de l'industrie manufacturière est confronté à des coûts d'investissement et de production élevés par rapport à un marché local restreint. Les pouvoirs publics locaux ont ainsi mis en place une politique volontariste de protection de la production locale et d'incitations fiscales.

### 1.2.1 La protection du marché local

La réglementation du commerce extérieur, compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, vise à protéger l'économie locale en encadrant les importations de certains produits et en favorisant en conséquence la distribution des marchandises produites en Nouvelle-Calédonie.

Les mesures prises peuvent prendre la forme soit de contingentement des importations, soit de protections tarifaires. La mise en place et le suivi de ces mesures sont assurés par le Comité du commerce extérieur (COMEX). A la suite d'une décision du Tribunal administratif, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé, fin 2011, les doubles protections qui s'appliquaient sur un certain nombre de produits importés afin que ne subsiste qu'un seul niveau de protection par produit, tarifaire ou contingentaire.

#### LES MESURES DE PROTECTIONS DES MARCHÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

##### • Les mesures de restrictions quantitatives

Fixé chaque année par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le PAI prévoit deux types de restrictions quantitatives à l'importation :

- **Les contingents** : exprimés en valeur ou en quantité, les contingents ont pour objet de limiter et de contrôler le volume des importations pour un produit donné.
- **Les mesures de suspension** interdisent l'importation de marchandises, quelles que soient leur origine et provenance (mesure STOP) ou seulement si elles ne sont pas originaires de l'Union européenne (mesure SHUE).

##### • Les mesures de protections tarifaires

Deux taxes conjoncturelles, révisées chaque année, sont exigibles sur les produits importés concurrents de ceux susceptibles d'être fabriqués localement :

- **La TSPA** : la taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires est exigible sur les produits agricoles ou alimentaires importés, concurrents des productions locales.
- **La TCPPL** : la taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale est exigible sur les produits d'importation transformés.

## 1.2.2 Les incitations fiscales

Outre les mesures de protection de marché, les entreprises calédoniennes peuvent bénéficier de régimes fiscaux privilégiés pour l'importation de biens d'investissement et de matières premières :

- **Les biens d'équipement ou de production** destinés aux entreprises calédoniennes peuvent être exonérés de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) dès lors qu'ils participent à l'activité de l'entreprise.
- **Les matières premières et emballages** entrant directement dans les procédés de fabrication de produits locaux peuvent être exonérés de TGI. Le bénéfice de ce régime est accordé aux entreprises relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens, après obtention d'un agrément auprès du Comité des productions locales.

En 2012, le montant total des exonérations fiscales obtenues au titre des 2 régimes d'exonération s'élève à 3,6 milliards de F CFP.

### Montant des exonérations de TGI (Taxes Générale à l'Importation)

(en millions de F CFP)	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Biens d'investissements	1 321	1 418	1 503	1 873	1 535	-18,0%
Secteur des matières premières	1 926	1 789	2 031	2 020	2 105	4,2%
<b>Total</b>	<b>3 247</b>	<b>3 207</b>	<b>3 534</b>	<b>3 893</b>	<b>3 640</b>	<b>-6,5%</b>

Source : Service des Douanes

## 2. L'artisanat

### 2.1 UNE PLACE IMPORTANTE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CALÉDONIENNE

Au 31 décembre 2012, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Nouvelle-Calédonie recense 11 945 entreprises artisanales pour 16 966 personnes actives.

Le nombre d'établissements artisanaux a légèrement fléchi en 2012, en raison de la baisse du nombre d'immatriculations (2 271 contre 2 445 en 2011) et de l'augmentation des radiations (2 468 contre 1 782 en 2011) ; celle-ci s'expliquant par le recensement effectué par la Chambre de métiers et de l'artisanat au quatrième trimestre 2012, qui a généré des radiations d'entreprises inactives.

#### Évolution de l'artisanat au cours de la période 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Nombre d'entreprises	10 809	11 465	11 480	12 144	11 945	-1,6%
Nombre de chefs d'entreprises	10 379	11 114	11 095	11 768	11 465	-2,6%
Nombre de salariés	4 846	4 743	5 559	5 758	5 115	-11,2%
Nombre d'apprentis	469	456	412	406	386	-4,9%

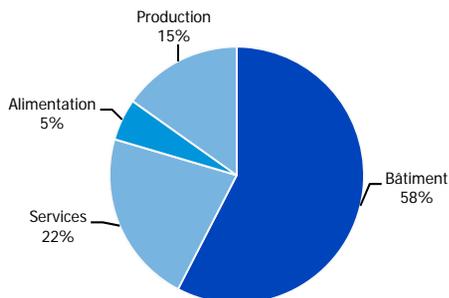
Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, la densité artisanale (effectif des artisans rapporté à la population) particulièrement élevée, témoigne du poids et de la dynamique économique et sociale de

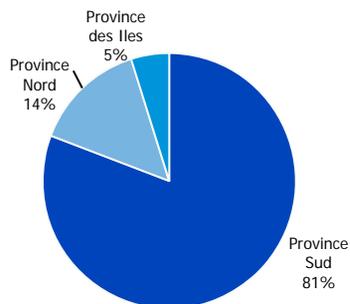
l'artisanat. Elle est de 474 entreprises pour 10 000 habitants, soit près de trois fois plus qu'en métropole (171 entreprises pour 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

## 2.2 CARACTÉRISTIQUES

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité ...



... et par Province en 2012



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

82 % des établissements artisanaux (soit 9 826) sont des entreprises individuelles. Les structures de type EURL et SARL regroupent 2 084 établissements, soit 17 % des établissements.

Les autres statuts juridiques (Société en Nom Collectif, Société par Actions Simplifiée et Groupement d'Intérêt Économique notamment) restent marginaux. Les établissements sont présents en majorité dans le secteur du bâtiment (58 %), puis des services (22 %), de la production (15 %) et de l'alimentation (5 %).

La Province Sud, avec 9 648 établissements répertoriés, enregistre la plus forte concentration d'établissements artisanaux (81 %), suivie de la Province Nord (14 %) et de la Province des îles Loyauté (5 %). Au 31 décembre 2012, 2 648 artisans, sur un total de 11 465 chefs d'entreprises, sont qualifiés dans leur métier, soit un taux de qualification de 23 %.

## 2.3 LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Depuis 2010, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) met en œuvre les objectifs de son troisième Schéma directeur de l'artisanat (2010-2014), visant à développer et à accompagner de manière globale et cohérente ce secteur économique.

En 2012, un bilan d'étape a été réalisé sur l'état d'avancement de ce Schéma. Il a refixé des objectifs de réalisation prioritaire, comme la mise en œuvre d'un stage préparatoire à l'installation, la création de locaux artisanaux en location sur la ZAC Panda, la réglementation de l'accès à certaines professions artisanales, la promotion de la voie de l'apprentissage et de la formation continue des artisans.

En 2012, le centre de formation Lucien Mainguet a accueilli 386 apprentis dans 17 métiers différents (coiffure, électricité, maintenance automobile, boucherie, serrurerie métallerie, etc.).

Ce centre a également organisé, pour 484 adultes, des formations généralistes (gestion d'entreprise, informatique, devis-facture), spécifiques et techniques (transport routier de personnes, calcul de prix, conduite de grue auxiliaire, réponse aux appels d'offres). Les services de conseils de la CMA ont réalisé en 2012 près de 5 900 entretiens avec des artisans et créateurs d'entreprises, et ont accompagné les entreprises artisanales sur l'ensemble du territoire via de nombreuses visites d'entreprises, réunions d'information et permanences dans les communes.

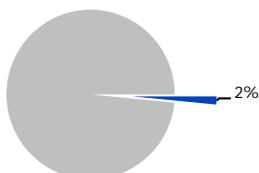
# Section 4

## L'énergie et l'eau

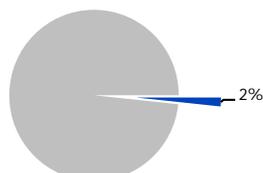
### 1. Généralités

#### Le poids du secteur de l'énergie dans...

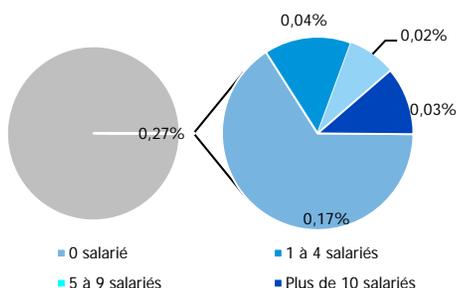
... la création de richesses (2008)



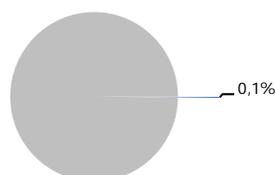
... les effectifs salariés (2012)



... la démographie d'entreprises (2012)



... les créations d'entreprises (2012)



Source : ISEE

### 2. L'énergie électrique

#### LES OPÉRATEURS DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Depuis 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de production, de transport et de réglementation de la distribution publique d'électricité :

- **la production** d'énergie électrique, soumise au régime de la concurrence, est assurée par ENERCAL et sa filiale Prony Energies, la Société Le Nickel (SLN), EEC (groupe GDF-Suez), et par des sociétés productrices d'énergies renouvelables : Alizée Energies (filiale d'EEC), Hélios Bay ou

encore les sociétés EOLE, du groupe AEROWATT.

- **le transport** est un monopole de la Nouvelle-Calédonie, qui a décidé de céder la gestion de ses ouvrages à la société ENERCAL. Un contrat de concession est en cours depuis 1972.

- **la distribution** est exercée, selon la commune, par ENERCAL ou EEC. Chaque commune concède ses réseaux de distribution à un opérateur avec lequel elle établit un contrat de concession.

## 2.1 LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE

La production électrique en Nouvelle-Calédonie est raccordée sur deux types de réseaux : le réseau interconnecté, aménagé sur la Grande Terre, et des réseaux autonomes répondant aux besoins énergétiques des communes non-raccordées ou non-raccordables au premier (communes de Bélep, Îles Loyauté et Île des Pins principalement).

En 2012, la puissance installée globale du système électrique calédonien reste stable à 495,2 MW, dont 96 % sont raccordés au réseau interconnecté. Ce réseau est alimenté par les centrales thermiques de Prony, Doniambo<sup>1</sup>, Ducos, et Népoui (72 % du total). La capacité de production des énergies renouvelables, quant à elle, s'établit à 118,7 MW (24 % de la puissance installée totale), dont 63 % est d'origine hydroélectrique (77,8 MW).

La capacité de production totale du territoire devrait sensiblement se modifier en 2013 avec la mise en service de la centrale thermique au charbon de la Société Koniambo Nickel SAS (KNS). La centrale, d'une puissance nette maximale de 324 MW, a pour mission principale d'alimenter en énergie le site industriel métallurgique de Vavouto et de contribuer à l'alimentation électrique de la zone VKP.

Avec 451 MW, la société ENERCAL gère 91 % de la puissance installée du système électrique calédonien, grâce à ses moyens propres de production (191 MW), aux installations de sa filiale Prony Energies (100 MW) et à la centrale à flamme de Doniambo (160 MW), dont elle est gestionnaire pour le compte de la SLN. Elle est aussi le seul producteur d'énergie hydraulique, disposant d'un parc de trois aménagements hydroélectriques (Yaté, Néaoua, Tu) et neuf microcentrales hydrauliques.

**Puissance électrique installée par source d'énergie en 2012**

en MégaWatt (MW)	Réseau	Réseaux	Total	Part
	interconnecté	autonomes		
Thermique	358,6	17,9	376,5	76%
Hydroélectrique	77,5	0,3	77,8	16%
Eolien	36,7	0,8	37,5	8%
Photovoltaïque	2,3	0,9	3,2	0,60%
Biomasse	-	0,2	0,2	0,05%
<b>Puissance totale</b>	<b>475,1</b>	<b>20,1</b>	<b>495,2</b>	<b>100%</b>

Sources : ENERCAL, EEC, AEROWATT

## 2.2 LA PRODUCTION

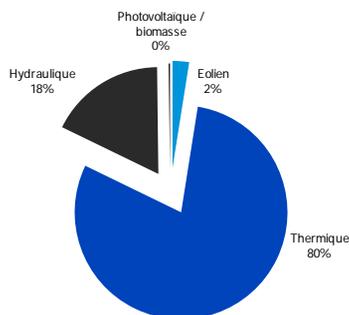
En 2012, la production d'électricité totale atteint 2,2 milliards de kWh, en hausse de 0,3 % sur un an (après +5,5 % en 2011). Ce ralentissement est lié à la baisse de la production d'origine thermique (-2 %), due principalement à l'arrêt temporaire de l'activité de la centrale de Prony suite aux avaries survenues en octobre 2011 et mai 2012. L'énergie thermique demeure toutefois prépondérante sur le territoire, représentant 80 % de la production globale.

La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité atteint 20 %, niveau plus élevé qu'en métropole (11,6 %). Elle s'affiche en progression pour la deuxième année consécutive (+8,7 %), mais à un rythme moindre qu'en 2011 (+32 %). Plus de 85 % de la

<sup>1</sup> Le Conseil d'administration de la SLN a approuvé, le 4 décembre 2012, le choix du charbon comme combustible pour le projet de la nouvelle centrale électrique de Doniambo (cf. section Nickel). Le charbon est entré dans le mix énergétique calédonien qu'en 2009, via la centrale de Prony Energies.

production d'origine renouvelable provient du système hydroélectrique, deuxième source d'électricité du territoire (18 %). Soutenue par des précipitations importantes, elle progresse de 6,7 % sur l'année, atteignant un volume total de 399 millions de kWh, son plus haut niveau depuis 2009 (397 millions de kWh). L'éolien, qui représente seulement 3 % de la production globale, s'inscrit en hausse de 26 %. Malgré une augmentation de 2,5 % des installations concédées, l'énergie photovoltaïque demeure, quant à elle, encore marginale (0,18 %).

Répartition par source de la production d'électricité en 2012



Sources : ENERCAL, EEC

### 2.3 LA CONSOMMATION

La consommation totale d'électricité s'établit à 2 257 millions de kWh en 2012, soit une progression de 0,3 % par rapport à 2011. Près de 64 % de la consommation d'électricité est destinée au secteur de la mine et de la métallurgie, alors que le reste (36 %) concerne la distribution publique, qui inclut la consommation des ménages calédoniens et les contrats professionnels (hors métallurgie). Cette dernière, progresse de 4 %, soutenue essentiellement par l'augmentation du nombre d'abonnés. En revanche, la consommation du secteur métallurgique s'affiche en repli de -1,7 %, en raison de la baisse de la consommation de l'usine du Grand Sud, avec l'arrêt temporaire des installations en mai 2012.

#### Consommation d'électricité globale

Millions kWh	2008	2009	2010	2011	Variation	
					2012	2012 / 2011
Distribution Publique (DP)	713	728	763	797	829	4,0%
dont EEC	486	484	501	513	520	1,4%
dont ENERCAL	190	202	224	250	273	9,3%
dont pertes liées à la DP	36	41	38	34	36	4,1%
Métallurgie du nickel	1 154	1 215	1 369	1 452	1 428	- 1,7%
dont métallurgie SLN	1 140	1 158	1 236	1 280	1 291	0,9%
dont métallurgie Vale NC	14	57	133	172	137	- 20,6%
Consommation Prony Energies (1)	6	2	-	-	0	-
<b>Total consommation</b>	<b>1 872</b>	<b>1 945</b>	<b>2 132</b>	<b>2 249</b>	<b>2 257</b>	<b>0,3%</b>

(1) Energie pour les essais de mise en service

Source : ENERCAL

### La distribution publique

En 2012, le nombre d'abonnés s'élève à 95 881 (+3,2 % par rapport à 2011), dont 78 % se concentre en Province Sud. Toutefois, l'électrification du territoire n'est pas complètement achevée. Le programme de « bouclage du Nord » (inclus dans le contrat de développement État-Nouvelle-Calédonie 2011-2015) permettra de connecter au réseau général 500 ménages des communes de Hienghène, Ouegoa, Poum et Koumac.

Plus de 64 % de la distribution publique d'énergie est assurée par EEC, à travers la gestion des réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa, ainsi que des communes de Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou. En 2012, la distribution d'électricité d'EEC a augmenté de 1,4 %, pour un nombre total de clients de 61 898, soit + 1,8 %.

Enercal, pour sa part, distribue près de 33 % de l'électricité produite sur le territoire, bénéficiant d'un contrat de concession dans 27 communes sur les 33 de la Grande Terre et des

Îles. En 2012, ses ventes d'électricité ont augmenté de 9,3 %, en lien avec la hausse du nombre de clients de 5,7 %, qui atteint en fin d'année 33 983 abonnés.

#### Evolution du nombre des abonnés

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 / 2011
EEC	56 144	57 835	59 310	60 792	61 898	1,8%
ENERCAL	27 706	29 102	30 668	32 153	33 983	5,7%
<b>Total</b>	<b>83 850</b>	<b>86 937</b>	<b>89 978</b>	<b>92 945</b>	<b>95 881</b>	<b>3,2%</b>

Sources : EEC - ENERCAL

### LA RÉFORME DE LA TARIFICATION ÉLECTRIQUE

Les tarifs publics de l'électricité sont réglementés en Nouvelle-Calédonie, avec un système de péréquation garantissant le même tarif sur l'ensemble du territoire. Depuis 2001, les prix ont été révisés à deux reprises, au 1<sup>er</sup> mars 2006 (+5,3 %), puis au 1<sup>er</sup> décembre 2008 (+3 %). Les tarifs de l'électricité n'ont plus évolué depuis.

La réforme tarifaire de l'électricité est un volet important de la délibération n° 195 du 5 mars 2012 relative à l'évolution du système électrique de Nouvelle-Calédonie. Basée sur le principe de rémunération de chaque acteur de la filière (production, transport, distribution), la structure

des prix de l'électricité sera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, révisable trimestriellement.

Par ailleurs, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a institué le 12 juin 2012 la Commission des coûts du système électrique, composée de quatre experts désignés par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et la Chambre de Commerce et de l'Industrie et par les gestionnaires de réseaux de distribution. Elle sera chargée notamment d'émettre un avis sur toutes les questions relatives aux coûts du système électrique ayant un impact sur le tarif public de l'électricité.

## 2.4 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de production électrique pour la période 2008 à 2015, votée en 2009, prévoit un objectif de développement de la capacité de production électrique de 285 MW, incluant 26 % d'énergies renouvelables. Dans cette optique, le gouvernement a lancé en 2012, le « Plan de promotion des énergies renouvelables », structuré en 3 phases :

- La pérennisation de la filière par l'attribution, en mars 2012, d'une subvention de 100 millions de F CFP pour la même année, destinée à des installations de production électrique d'origine renouvelable afin de permettre une revalorisation des tarifs d'achat du kilowatt/heure. A partir de 2013, il s'agira d'une revalorisation des contrats existants.
- Le développement de nouvelles centrales de production d'énergie renouvelable à travers le lancement, en août 2012, d'appels à projets pour la production de 3 MW d'énergie solaire et 20 MW d'énergie éolienne.
- L'adoption en 2013 d'une disposition clarifiant les étapes permettant aux usagers de vendre leur production d'énergie électrique aux opérateurs publics.

Par ailleurs, le Gouvernement a également institué un Plan pluriannuel d'électrification rurale pour la période 2012-2016, d'un montant de 550 millions de F CFP (28 % pour la Province Sud, 67 % pour la Province Nord et 5 % pour les Îles). Ce plan a pour objectif de desservir en électricité (raccordement au réseau ou installation d'un générateur photovoltaïque) des foyers domestiques et des installations à caractère économique.

## 3. Les hydrocarbures

### 3.1 L'APPROVISIONNEMENT

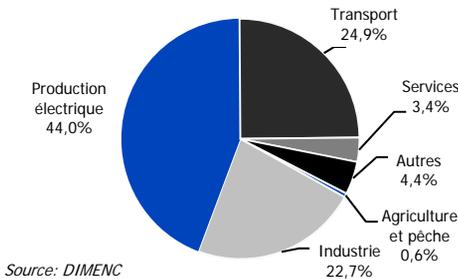
L'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides est réalisé par 3 compagnies pétrolières (Total Pacifique, Mobil IPC et la Société de Services Pétroliers ou SSP ex-Shell), depuis les raffineries de Singapour. La SLN et ENERCAL gèrent de façon autonome leurs importations et le stockage des hydrocarbures nécessaires à leur production électrique.

Concernant le gaz, l'approvisionnement du territoire est assuré par un méthanier à partir de l'Australie majoritairement et de la Nouvelle-Zélande. 1 200 à 1 300 tonnes sont importées tous les deux mois sur le territoire. Le conditionnement en bouteilles représente l'équivalent de 300 000 unités en circulation.

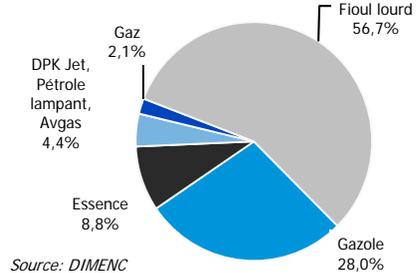
La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par un arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices la constitution de stocks stratégiques équivalant, pour chacun des produits pétroliers, à 73 jours de consommation.

### 3.2 LA CONSOMMATION

Répartition des consommations d'hydrocarbures par secteurs



Répartition des consommations par sources d'hydrocarbures



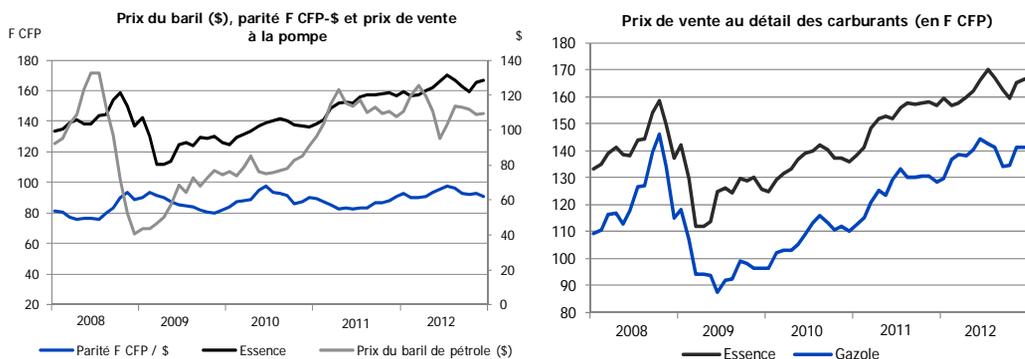
En 2012, la consommation d'hydrocarbures s'établit à 820 milliers de TEP (Tonnes Équivalents Pétrole), en hausse de 2,6 % par rapport à 2011. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de la demande de fioul lourd (+5 %), de gazole (+6,5 %) et de gaz (+1,3 %), la demande d'essence reculant de 4,2 %, particulièrement touchée par la hausse du prix du litre (+6,8 % en moyenne). Au final, le fioul lourd demeure le combustible le plus utilisé en Nouvelle-Calédonie (56,7 % de la consommation totale) du fait de son emploi pour la production d'électricité et le fonctionnement des usines métallurgiques.

La consommation dédiée à la production d'électricité, premier poste d'utilisation des hydrocarbures (près de 44 % du total), progresse de 5,2 %, s'expliquant par la hausse de production de la centrale de Népoui qui fonctionne au fioul lourd. La consommation liée au secteur du transport continue d'augmenter (+5,1 %) : il représente environ 25 % de la consommation d'hydrocarbures et constitue le premier poste de consommation de gazole sur le territoire. La consommation du secteur industriel, quant à elle, a augmenté de 2,8 %.

### 3.3 STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES PRIX DES CARBURANTS

Depuis 2006, la structure des prix des produits pétroliers est entièrement réglementée. Les prix de vente de l'essence et du gazole sont révisés mensuellement et identiques sur tout le territoire.

Les carburants vendus en Nouvelle-Calédonie suivent l'évolution des cours mondiaux du pétrole, avec un décalage de 2 à 4 mois, principalement lié aux délais d'acheminement des produits. En 2012, les prix des carburants ont été affectés par les fluctuations du prix du baril de pétrole et celles de l'euro vis-à-vis du dollar. Le prix moyen de vente sur l'année du baril de pétrole s'établit à 111,7 US dollars, soit +0,4 % par rapport à 2011, avec deux phases haussières en février/mars et juillet/août. Le prix moyen de vente de l'essence progresse ainsi de 6,8 % par rapport à 2011, pour s'établir à 163 F CFP. L'essence a atteint son pic historique en juillet à 170 F CFP du litre. Le prix moyen du gazole, quant à lui, s'affiche en hausse de 10 % (138,5 F CFP/l).



Au plus fort de l'année, le gazole s'est vendu à 144,4 F CFP du litre, mais reste encore en deçà du niveau record enregistré en 2008 (146 F CFP/l). Sur l'année 2012, le prix de la bouteille de gaz de 12,5 kg demeure stable à 2 770 F CFP. Le prix domestique est révisé semestriellement. Depuis le 30 novembre 2010, le taux de taxation du gaz est quasiment nul (0,3 %).

### 3.4 LA QUALITÉ DES CARBURANTS

Suite à l'arrêté du 9 août 2011, la teneur maximale de soufre pour le gazole importé en Nouvelle-Calédonie en vue de sa vente au détail, est fixée à 10 ppm (parties par million) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, au lieu de 50 ppm auparavant. Concernant l'essence, l'arrêté du 29 septembre 2009 fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la teneur maximale de soufre à 50 ppm (contre 500 ppm jusque-là) et la teneur de benzène à 1 % (au lieu de 5 %). L'abaissement progressif de ces seuils permet de diminuer significativement les émissions de particules nocives dans l'atmosphère et contribue à l'amélioration du rendement des dispositifs d'échappement des véhicules. La commercialisation de carburants de meilleure qualité contribue par ailleurs à l'importation de voitures équipés des dernières générations de motorisation (EURO V).

## 4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets

### 4.1 LA POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Afin de coordonner ses actions en matière de maîtrise de l'énergie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié à la DIMENC, sous la responsabilité du Comité permanent de l'énergie (CPE), l'élaboration du schéma de l'énergie et du climat<sup>1</sup>, document permettant de définir la politique énergétique du territoire à l'horizon 2030. Les années 2011 et 2012 ont ainsi été consacrées à la préparation du schéma, qui doit être finalisé et adopté par le Congrès en 2013.

Dans le même temps, la DIMENC finalise deux projets de réglementation (entrepris en 2011), qui devront être adoptés par le Congrès en 2013. Le premier vise à doter le territoire d'une réglementation thermique calédonienne des bâtiments, alors que le deuxième projet concerne l'efficacité énergétique des équipements électroménagers et électroniques.

### 4.2 LES OUTILS FINANCIERS POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

#### 4.2.1 Le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME)

Depuis sa création en 1981, le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (CTME) gère le Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Énergie (FCME), alimenté à part égale par l'ADEME et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il soutient financièrement les particuliers, les entreprises, ou les collectivités dans la réalisation de projets ayant trait aux économies d'énergie ou aux énergies renouvelables.

Les montants accordés par le CTME en 2012 s'élèvent à 273 millions de F CFP, soit +27,6 % par rapport à 2011. Les subventions en faveur des énergies renouvelables ont quasiment doublé (+90,6 %), atteignant 183 millions de F CFP. Ces aides financent notamment le dispositif d'achat de chauffe-eaux solaires individuels pour les particuliers (initiative ECOCASH) et les projets de toitures photovoltaïques pour les établissements scolaires.

Les subventions allouées à la promotion de l'efficacité énergétique s'établissent à 68 millions de F CFP, incluant l'accompagnement de certaines collectivités (Nouméa, Mont-Dore, Koné, Lifou et Maré, ainsi que la Province Sud au travers de la Direction de l'équipement de la Province Sud) dans la mise en œuvre de leur politique de maîtrise de l'énergie.

Montants accordés par le CTME pour le soutien des différents thèmes de la maîtrise de l'énergie

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 2012/2011
Approche globale (études, formations)	13	46	37	33	22	-33,3%
Energies renouvelables	45	151	105	96	183	90,6%
Efficacité énergétique	22	23	78	85	68	-20,0%
<b>Montant total des subventions</b>	<b>80</b>	<b>220</b>	<b>220</b>	<b>214</b>	<b>273</b>	<b>27,6%</b>

Source : DIMENC

<sup>1</sup> Le schéma sera articulé autour de six thématiques : bâtiments, équipements, transports, énergies renouvelables, industries métallurgiques et gros producteurs d'électricité, questions transversales (mécanismes financiers, formation, communication).

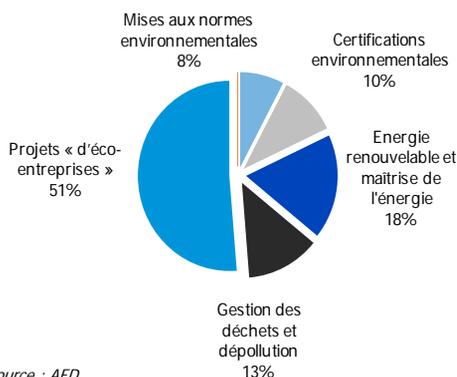
## 4.2.2 Le Prêt Environnement et Maîtrise de l’Energie de l’AFD (PEME)

Le Prêt Environnement et Maîtrise de l’Energie (PEME) est un prêt bancaire à taux bonifié destiné aux entreprises réalisant des investissements visant à réduire l’impact de leur activité sur l’environnement ou à mieux maîtriser leur consommation d’énergie. Pour bénéficier d’un PEME, les projets doivent avoir reçu un agrément de l’association GRAINE (Groupement pour Agir et Innover pour l’Environnement).

Le PEME est distribué par les établissements de crédit, à partir de ressources financières mises à disposition par l’AFD (1,8 milliard de F CFP) et par la Banque Européenne d’Investissement (BEI) (1,2 milliard de F CFP).

Depuis le lancement du dispositif début 2010, 39 projets ont été agréés représentant un montant total de 1,3 milliard de F CFP. 51 % d’entre eux ont bénéficié à des « éco-entreprises », pour la valorisation des déchets, la fabrication de produits écologiques ou la production d’énergies renouvelables.

### Répartition des opérations financées par le PEME



Source : AFD

## 4.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

### 4.3.1 Les déchets ménagers et assimilés

L’amélioration de la collecte et du traitement des déchets fait l’objet d’une attention particulière, notamment dans les zones urbaines. Le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), regroupant les communes de Dumbéa, du Mont-Dore, de Nouméa et de Païta, est compétent en matière de gestion, de tri, de transport et de traitement des déchets.

Le SIGN a délégué cette compétence à la CSP (Calédonienne de Services Publics) Fidelio, à travers un contrat de concession signé en 2005 pour une durée de 30 ans. Hormis le traitement des déchets, la CSP Fidelio mène depuis 2007 un important travail d’aménagement des installations recevant des déchets dans l’agglomération (Ducos, Gadjji et La Coulée). Chaque site dispose au moins d’un centre d’enfouissement et d’un quai d’apport volontaire.

En 2012, 82 627 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées dans l’agglomération du Grand Nouméa (-5 % sur un an), soit environ 505 kg par habitant. Cette diminution découle essentiellement de la baisse des tonnages des déchets encombrants et des déchets verts non valorisables (-37 %). Le traitement des déchets est financé par la Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Le taux de valorisation des déchets est encore faible, à l’exception des filières réglementées et de quelques opérations pilotes en cours de réalisation.

#### Déchets traités pour le Grand Nouméa

En tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Ordures ménagères (OM)	44 191	44 852	44 758	45 775	46 146	1%
Déchets encombrants et déchets verts non valorisables	27 867	24 372	15 342	16 318	10 222	-37%
Résidus de balayage (BAL)	4 799	4 515	3 961	4 727	4 742	0%
Déchets verts valorisables (DV)	10 964	13 921	15 444	19 714	21 517	9%
<b>Total</b>	<b>87 821</b>	<b>87 660</b>	<b>79 505</b>	<b>86 534</b>	<b>82 627</b>	<b>-5%</b>

Source : SIGN

### 4.3.2 Les déchets réglementés

La Province Sud a réglementé, en 2008, le recyclage de 5 types de déchets : huiles usagées, pneumatiques usagés, véhicules en fin de vie, piles et accumulateurs, et batteries au plomb usagées. Cette réglementation repose sur le principe de la « responsabilité élargie des producteurs » (REP), selon lequel les producteurs ou importateurs doivent financer et organiser la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché.

Créé la même année, TRECODEC (Traitement écologique et économique des déchets) a été conçu pour organiser la filière nécessaire à la collecte et au recyclage des déchets concernés par la réglementation. En 2012, plus de 7 000 tonnes de déchets dont 1 600 véhicules hors d'usage ont ainsi été collectés.

En novembre 2012, la Province Nord a adopté une réglementation REP similaire à celle de la Province Sud. TRECODEC complétera son dispositif de collecte en Province Nord pour les filières pneus et véhicules en 2013.

#### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANS LA ZONE VKP

Sivom VKP (Syndicat intercommunal à vocation multiple Voh-Koné-Pouembout) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers (ordures ménagères et déchets verts) de l'ensemble de la population de VKP. Le volume des ordures ménagères dans la zone est d'environ 3 500 tonnes/an, hors déchets de la base vie de KNS (2 800 tonnes en 2012).

La collecte des ordures ménagères et des déchets verts est assurée via deux délégations de service public pour une durée de 7 ans (2011-2017), par deux entreprises qui fournissent le matériel de collecte (bacs individuels ou collectifs et matériels roulant).

Le traitement des déchets est effectué par trois centres d'enfouissement (un par commune), dont la gestion a été externalisée. Ils seront remplacés à échéance de 2 ans par une installation de stockage des déchets normalisée située à Pouembout (projet porté par la SOFINOR). Cette plate-forme associée à une installation de stockage de déchets industriels permettra d'envisager le tri sélectif.

En parallèle à ces actions, le SIVOM est associé à la Province Nord d'une part pour la résorption des dépotoirs sauvages et aux communes d'autre part pour la mise en place de points d'apport volontaire dans les lieux publics (plages, aires de repos,...).

### 4.3.3 La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP)

Un Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, créé le 3 avril 2003, permet d'aider financièrement les Provinces et les communes pour la réalisation d'opérations relatives aux déchets présentant un risque environnemental ou de santé publique. Ce fonds est alimenté par la Taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP), exigible sur huit types de produits importés.

Depuis son origine et jusqu'au 31 décembre 2012, les recettes du fonds se sont élevées à 1 105 millions de F CFP. Sur la même période, les subventions allouées (516 millions de F CFP<sup>1</sup>) ont permis de soutenir des projets d'élimination de stocks de déchets orphelins, la mise en place de filières de traitement réglementées et l'installation d'une station de tri et transit à Lifou. Il est prévu, au titre de l'évolution du fonds TAP, d'affecter une enveloppe de 300 millions de F CFP sur 5 ans pour la réalisation de projets d'ampleur territoriale.

<sup>1</sup> La diminution du montant des subventions allouées par rapport à 2011 (568 millions de F CFP) vient de l'abandon de certains projets, dont le cumul des montants s'avère être supérieur aux subventions allouées en 2012.

## 5. L'eau

---

L'eau est une problématique majeure en Nouvelle-Calédonie, en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement. En juin 2012, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a présenté au Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro (Brésil), l'initiative « Une union pour sauver le lagon calédonien ». Ce projet préconise la création d'un organisme partenarial de l'assainissement en Nouvelle-Calédonie, dont la mission serait d'apporter un soutien aux communes dans ce domaine.

### 5.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale. Cependant, la distribution d'eau potable peut être assurée par des entreprises privées dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. Ainsi, la Calédonienne des Eaux (CDE), filiale du groupe Suez Environnement, gère la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Paita (contrat de prestation avec la SEUR<sup>1</sup>), Koumac, La Foa et Boulouparis. Le Sivom eaux et déchets VKP (Syndicat intercommunal à vocation multiple Voh-Koné-Pouembout) a délégué le service public de l'eau potable de ses communes à Aqua Nord, autre filiale du groupe Suez Environnement. Les autres municipalités gèrent directement la distribution d'eau. La CDE assure toutefois des prestations d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

### 5.2 L'ASSAINISSEMENT

Les communes du Grand Nouméa comptent 8 stations d'épuration publiques (STEP).

La municipalité de Nouméa a engagé plusieurs projets afin d'améliorer le réseau d'assainissement de la ville, notamment avec la construction de deux nouvelles stations d'épuration, dont la station d'épuration « James Cook », en centre-ville, mise en service fin 2012. Cette station permet d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le Port de Nouméa. À Sainte-Marie, le chantier de la station d'épuration a débuté en 2012, pour une mise en service programmée fin 2013. Cette STEP collectera et traitera les eaux usées du Faubourg-Blanchot, de la Vallée-des-Colons, de Magenta et des Portes-de-Fer. Son coût est estimé à 3,6 milliards de F CFP. Ces deux stations, basées sur la technologie membranaire<sup>2</sup>, ont une capacité de 20 000 équivalent-habitants, extensible à 30 000 équivalent-habitants.

Par ailleurs, la ville de Nouméa a adopté, en 2010 un nouveau Schéma directeur d'assainissement d'une durée de 20 ans. A son terme, 95 % des effluents domestiques devraient être raccordés à une station d'épuration communale. Ce Schéma comprend notamment l'extension de capacité des stations d'épuration existantes et la création d'une station d'épuration à Ducos d'une capacité de 33 000 équivalent-habitants.

---

<sup>1</sup> Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Paita et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Paita mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

<sup>2</sup> La technologie membranaire est un procédé de séparation utilisé notamment pour le traitement des eaux usées. Elle permet d'obtenir des eaux rejetées qui présentent la qualité « eaux de baignade » et peuvent être réutilisées en arrosage.

En lien avec le développement de l'agglomération de Dumbéa-sur-mer, un projet de construction d'une station d'épuration, en plusieurs tranches, de 72 000 équivalent-habitants est à l'étude, afin de traiter à la fois les quartiers Sud (Koutio, Auteuil) mais également la ZAC Panda. Sa mise en service est prévue en 2015, pour une enveloppe prévisionnelle de 4 milliards de F CFP.

La zone Voh-Koné-Pouembout (VKP) compte 9 stations d'épuration publiques : 2 à Pouembout, 6 à Koné et 1 à Voh. En 2012, le Sivom VKP a réalisé 184 millions de F CFP d'investissements en matière d'assainissement. Les réseaux de collecte et les stations d'épuration des villages de Voh et Koné sont entrés progressivement en service en 2012. Ces ouvrages concernaient 1 300 foyers à fin 2012.

Il existe par ailleurs d'autres stations d'épuration réalisées sur financements privés (individuels ou collectifs) qui concernent les hôtels, les industriels ou les opérateurs sociaux.

### 5.3 LES TARIFS DE L'EAU

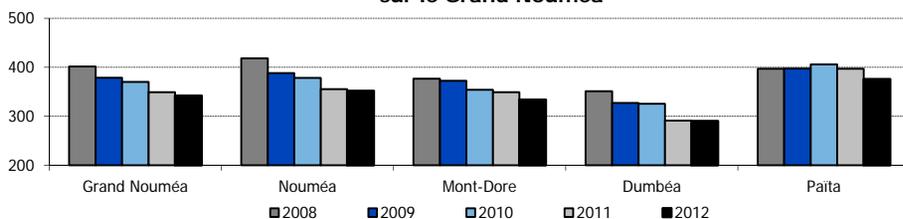
Le contrat de délégation de service public, entre la Calédonienne des Eaux (CDE) et la municipalité de Nouméa, prévoit l'augmentation progressive des tarifs de l'assainissement entre 2010 et 2016, permettant de financer les deux nouvelles stations d'épuration. A Nouméa, les prix de l'eau pour l'utilisateur, incluant les services d'eau et d'assainissement, ont crû progressivement de 15 % en 2010, 4 % en 2011 puis 9 % en 2012.

Dans la zone VKP, la tarification a été réévaluée en 2012 pour le service de l'eau et instaurée pour le service de l'assainissement.

### 5.4 LA CONSOMMATION

En 2012, dans le Grand Nouméa, le nombre d'abonnés a augmenté (+3,4 %) plus rapidement que le volume consommé (+1,4 %). La consommation par abonné a ainsi de nouveau diminué par rapport à 2011 (-2,0 %). Cette diminution est régulière sur la période 2000-2012, avec une baisse moyenne de 3,3 % par an. Cette évolution est due, en particulier, à la baisse du nombre d'habitants par abonné (ou foyer). L'augmentation du nombre d'habitations collectives et la réduction des surfaces des logements, à Nouméa notamment, et le développement de zones d'habitat social, à Dumbéa principalement, contribuent également à cette baisse.

**Evolution de la consommation par abonné (en m<sup>3</sup> par abonné) sur le Grand Nouméa**



Source : Calédonienne des Eaux

Dans la zone VKP, la consommation par abonné a relativement peu évolué, passant de 534 m<sup>3</sup> par abonné en 2009, à 497 m<sup>3</sup> par abonné en 2012.

# Section 5

## Le nickel

### 1. Généralités

#### Le poids du secteur du nickel (mines et métallurgie) dans...

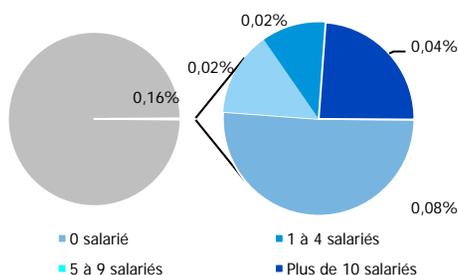
... la création de richesses (2008)



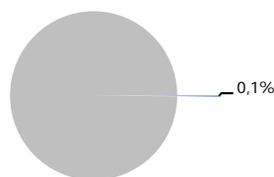
... les effectifs salariés (2012)



... la démographie d'entreprises (2012)



... les créations d'entreprises (2012)



Source : Isee

Au-delà de son impact en termes d'emplois ou de richesses créées, le secteur du nickel a été l'un des moteurs de la croissance de l'économie calédonienne sur la dernière décennie, par l'ampleur de ses investissements avec les différents projets de création d'usines métallurgiques. Premier secteur exportateur du territoire, son impact sur la balance commerciale est également déterminant.

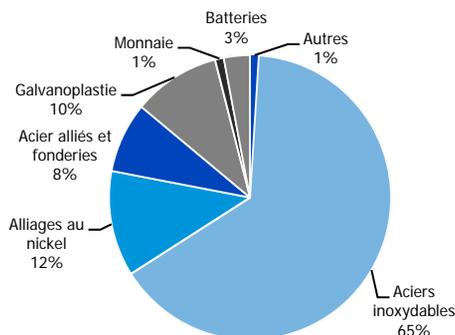
Dans la continuité de 2011, l'année 2012 s'est caractérisée par un marché du nickel excédentaire: la demande a ralenti mais continue d'être tirée par les besoins des pays émergents tandis que la hausse de la production mondiale résulte de la montée en charge de nouveaux projets métallurgiques à travers le monde et, surtout, de la production élevée de fonte au nickel chinoise. Le cours du nickel est ainsi resté proche des niveaux planchers atteints fin 2011. Dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie a vu sa production métallurgique stagner en volume, l'augmentation de la production de ferronickels ayant compensé la baisse des produits finis et semi-finis de l'usine du Sud. De son côté, la construction de l'usine du Nord s'est progressivement achevée, avec le transfert des installations entre l'équipe de construction, les équipes d'essais, puis l'exploitant.

## 2. Le nickel dans le monde

### 2.1 L'UTILISATION DU NICKEL

Les deux-tiers de la production mondiale de nickel sont destinés à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment. Cette proportion a doublé en une quarantaine d'années. Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion<sup>1</sup> et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu parmi les quelque 3 000 alliages modernes utilisés. Son utilisation à l'état pur est en revanche beaucoup moins courante.

Usages du nickel dans le monde



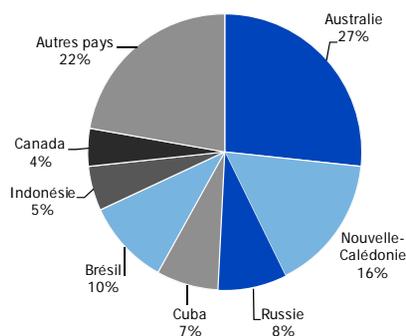
Source : ERAMET

### 2.2 LA NOUVELLE-CALEDONIE, DEUXIEME RÉSERVE MONDIALE DE NICKEL

Selon l'USGS (US Geological Survey), l'estimation des réserves mondiales de nickel en 2012, situe la Nouvelle-Calédonie (16 %) à la deuxième place, après l'Australie (27 %) mais devant le Brésil (10 %) mais devant le Brésil (10 %) mais devant le Brésil (10 %).

Toutefois, l'appréciation du niveau des réserves mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves peut varier significativement d'une année sur l'autre, en fonction de l'information disponible et l'évaluation exacte des réserves demeure complexe à appréhender.

Réserves estimées de nickel



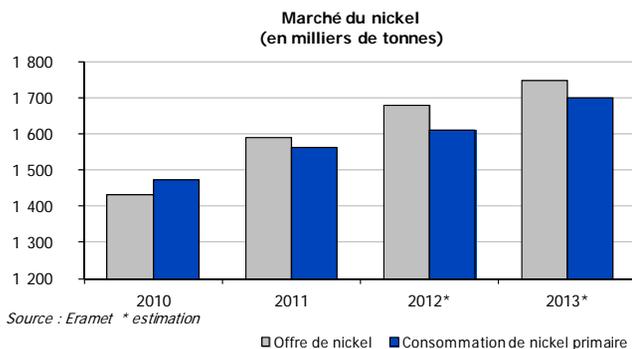
Source: US Geological Survey

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Cette abondance doit cependant être relativisée car les gisements de nickel exploitables dans des conditions économiquement viables sont nettement plus rares.

<sup>1</sup> Le nickel est notamment utilisé pour la galvanoplastie dans le secteur automobile (traitement de surface par électrolyse), afin notamment d'améliorer la résistance à la corrosion des pièces mécaniques.

## 2.3 LE MARCHÉ RESTE EXCÉDENTAIRE

La consommation et la production mondiale de nickel ont continué de croître en 2012. La demande mondiale de nickel augmente ainsi de 3 %, s'établissant à 1 610 milliers de tonnes. Elle bénéficie d'une nouvelle hausse de la production d'aciers inoxydables (+2 %). Parallèlement, l'offre de nickel croît de 6 %, atteignant le niveau record de 1 680 milliers de tonnes et générant un excédent sur l'ensemble de l'année. La production tire parti de la contribution des nouveaux projets d'usines métallurgiques et de nouvelles capacités de production<sup>1</sup> de fonte au nickel, appelée « nickel pig iron ».



La croissance de la production d'acier inoxydable<sup>2</sup> est soutenue par la Chine et l'Inde (+6 % et +9 % respectivement) alors que, parallèlement, les productions des autres pays d'Asie et d'Europe ont décliné (-2 %). La demande des secteurs non inox continue de croître (+3 %). Les alliages de nickel et superalliages restent tirés par la forte demande dans l'aéronautique, avec une croissance de l'ordre de 6 %, tandis que le marché de la galvanoplastie ralentit du fait des difficultés de l'industrie automobile.

Du côté de l'offre, la contribution des nouvelles usines à l'offre de nickel primaire est restée limitée à 35 000 tonnes en 2012 (+22 000 tonnes), en raison des difficultés de montée en charge des projets récents. Au contraire, avec le démarrage de nouvelles capacités, l'offre de fonte au nickel chinoise a fortement progressé pour représenter 270 000 tonnes (+36 000 tonnes). Concernant l'offre « traditionnelle », la société minière australienne BHP Billiton a contribué le plus fortement à l'augmentation de l'offre, avec 30 000 tonnes supplémentaires, après une longue période de maintenance en 2011.

L'excédent de l'offre par rapport à la demande de nickel devrait perdurer, selon les analystes, pour atteindre au moins 50 000 tonnes en 2013. Les nouveaux projets devraient contribuer plus largement qu'en 2012 au surcroît d'offre de nickel, tandis que l'offre de fonte au nickel chinoise devrait encore augmenter. A plus long terme, les analystes n'anticipent un marché à l'équilibre qu'à partir de 2015, avec des cours qui pourraient retrouver les 9 \$/lb. Ces perspectives sont toutefois étroitement liées à l'évolution de l'économie mondiale.

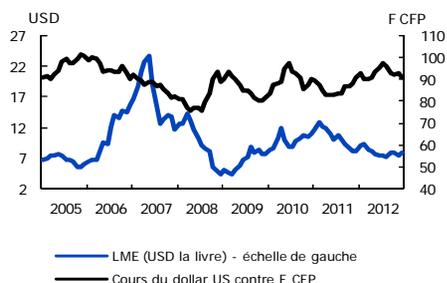
<sup>1</sup> Depuis 2011, de nouveaux fours électriques plus performants sur le plan énergétique, ont été mis en production, permettant d'être profitables à partir de 7 \$/lb.

<sup>2</sup> La demande de nickel dans l'inox a progressé plus fortement que la croissance de la production mondiale d'inox, en raison du poids de la Chine, où de nouvelles capacités de production sont essentiellement consacrées à des séries d'acier, plus consommatrices de nickel.

## 2.4 LE COURS AFFECTÉ PAR LES INCERTITUDES SUR LA CROISSANCE MONDIALE

En 2012, le marché du nickel a été sensible à l'évolution du climat macroéconomique et notamment au ralentissement de l'économie mondiale.

Après avoir atteint un point haut début février (9,9 \$/lb), le cours du nickel au London Metal Exchange (LME) est resté sous la barre des 8 \$/lb, à partir du mois de mai. Les inquiétudes sur la situation macroéconomique, ont accentué les corrections de cours. Il a toutefois bénéficié de la fermeté du dollar vis-à-vis de l'euro et donc du Franc CFP, pendant une partie de l'année.



Le cours moyen du nickel se situe ainsi nettement en dessous du niveau moyen de 2011, régressant de 23 % pour atteindre 8,0 \$/lb. Les stocks mondiaux de nickel au LME ont progressé au cours de l'année 2012, en raison des excédents de marché : ils sont ainsi passés de 90 000 tonnes en janvier à 140 000 tonnes en décembre.

### Évolution du cours moyen du nickel au LME

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Nickel au LME (USD la livre)	9,6	6,6	9,9	10,4	8,0	-22,9%
Dollar US contre F CFP	81,6	85,9	90,1	85,8	92,8	8,1%
Nickel au LME (F CFP la livre)	765,3	564,4	890,2	889,6	737,2	-17,1%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

Dans un contexte économique international dominé par l'incertitude, les perspectives d'évolution du cours en 2013 sont incertaines. L'année ne devrait voir qu'une légère accélération de la croissance mondiale.

Les éléments suivants seraient de nature à affecter la situation de marché :

- la situation macroéconomique resterait fragile, notamment dans la zone euro;
- les niveaux de production de fonte de nickel chinoise seraient élevés;
- les nouveaux projets devraient monter en puissance et parvenir à écouler leur production sur le marché.

## 3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie

---

### 3.1 L'EXTRACTION DU MINERAI

L'extraction minière est assurée par une dizaine d'opérateurs, les principaux étant La Société Le Nickel (SLN) et la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP).

– la **Société Le Nickel (SLN)**, filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Son capital est détenu à hauteur de 56 % par Eramet, 34 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle<sup>1</sup> (STCPI) et 10 % par Nisshin France (producteur d'acier inoxydable au Japon). Sa production de minerai est essentiellement destinée à alimenter l'usine de Doniambo. La SLN exploite deux grands centres miniers sur la Côte Est de la Grande Terre, à Thio et à Kouaoua, et deux centres sur la Côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (communes de Pouembout et Poya) et celui situé sur le massif de Tiébaghi à Koumac. Un cinquième centre a été ouvert en 2008, à Poum, dont le volume de production reste cependant encore modeste. La SLN fait également extraire du minerai sur les sites de l'Étoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta, par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, et à Poro, par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Maï-Kouaoua Mines (MKM).

– la **SMSP**<sup>2</sup> est détenue par la Sofinor<sup>3</sup> (87,27 %), des petits porteurs (8,02 %) et la Sodil (4,62 %). Pour faire face à la baisse programmée des teneurs en nickel de son minerai, la SMSP s'est engagée en 2005 avec l'aciériste coréen POSCO dans la construction d'une usine de nickel sur le site de Gwangyang en Corée du Sud, dont elle détient 51 % du capital<sup>4</sup>. Son autre filiale NMC, également détenue à 51 % par la SMSP, exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), Poya, Nakéty à Canala et Kouaoua (qui alimentent l'usine métallurgique de Gwangyang), permettant de traiter un minerai de faible teneur et de rallonger ainsi la durée d'exploitation de ses mines. L'usine coréenne est officiellement entrée en service en octobre 2008.

– la **Société des Mines de Tontouta (SMT)** du Groupe Ballande exploite, à travers ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houailou) et Nakéty (Canala).

– la **Société Minière Georges Montagnat (SMGM)** exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta.

---

<sup>1</sup> La STCPI est détenue à part égale par Promosud et Nordiles. Nordiles associe la Province des Îles (à travers la Sodil) et la Province Nord (avec la Sofinor). Depuis mi-2007, la STCPI détient 34 % du capital de la SLN et 4 % d'ERAMET. En 2007, la STCPI avait échangé 1 % du capital d'ERAMET contre 4 % de celui de la SLN. Ce montage permet aux Provinces d'être présentes au capital de la SLN et de participer à son Conseil d'Administration. Elle leur permet également, en fonction des résultats de la SLN, de percevoir des dividendes. En juillet 2012 la SLN a ainsi versé 53,7 milliards de F CFP de dividendes au titre de l'exercice 2011, dont 18,3 milliards de F CFP au profit de la STCPI. Le groupe ERAMET et la STCPI ont décidé, d'un commun accord, de reconduire, jusqu'à fin 2013, leur pacte d'actionnaires au sein de la SLN.

<sup>2</sup> La création de la SMSP remonte à 1979. En 1990, la Sofinor s'en est portée acquéreur.

<sup>3</sup> Détenu par la Province Nord (75 %) et l'ICAP (25 %).

<sup>4</sup> La SMSP détient ainsi 51 % des sociétés suivantes : Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) et Nickel Mining Company (NMC). SNNC produit du nickel dans l'usine métallurgique alors que NMC approvisionne l'usine à partir des mines calédoniennes.

– la **Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel** (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) pour son compte et celui de la SMT.

La production de minerai de nickel a atteint un nouveau record en 2012, avec 9 659 milliers de tonnes extraites (+4,6 % sur un an), malgré des conditions météorologiques défavorables. Les exportations de minerai progressent en volume mais se contractent en valeur (-7,9 %), du fait d'un cours moyen du nickel au LME inférieur à celui de 2011.

### Une montée en puissance des besoins de l'usine sud-coréenne

En 2012, l'augmentation des saprolites (+9,5 %) compense la diminution des latérites (-3,8 %), ces dernières étant principalement destinées à l'usine de Queensland Nickel en Australie. L'intégralité des saprolites expédiées en Corée du Sud, sont valorisées par l'usine de Gwangyang. Le volume exporté en Corée du Sud est ainsi en forte augmentation (1,6 million de tonnes, +46 %), se rapprochant de l'objectif annuel de la NMC de 1,8 million de tonnes. Parallèlement, les exportations vers le Japon par les autres opérateurs restent soutenues (1,1 million de tonnes, +20 %). Enfin, la Chine<sup>1</sup> demeure un client modeste du minerai calédonien, recevant une livraison de seulement 69 000 tonnes en 2012. Au final, l'Australie reste le premier client à l'exportation du minerai calédonien, représentant près de 35 % du volume total de minerai exporté (-14 points), suivie de la Corée du Sud (34 %, +10 points) et du Japon (23 %, +3 points).

#### Production et exportations de minerai (en milliers de tonnes humides)

	2009	2010	2011 <sup>(1)</sup>	2012	Var. 12/11
<b>Production</b>	<b>6 094</b>	<b>8 922</b>	<b>9 232</b>	<b>9 659</b>	<b>4,6%</b>
Saprolites	4 385	6 285	5 838	6 395	9,5%
Latérites	1 710	2 637	3 394	3 264	-3,8%
<b>Exportations</b>	<b>3 514</b>	<b>4 572</b>	<b>4 431</b>	<b>4 652</b>	<b>5,0%</b>
Saprolites	2 066	2 272	2 265	2 847	25,7%
Latérites	1 448	2 300	2 166	1 805	-16,7%
<b>Exportations (en millions de F CFP)</b>	<b>14 711</b>	<b>25 849</b>	<b>24 751</b>	<b>22 799</b>	<b>-7,9%</b>
Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th)	4 186	5 654	5 586	4 901	-12,3%

Sources : DIMENC, ISEE (1) Chiffres rectifiés

## 3.2 LA MÉTALLURGIE DU NICKEL

La production métallurgique est stable en 2012, à 62 178 tonnes de nickel (+0,4 % sur un an), l'augmentation de la production de ferronickels ayant permis de compenser la baisse des produits finis et semi-finis (-29,6 % au total). L'usine du Sud a produit, pour la première fois, 2 353 tonnes de produits finis NiO (Oxyde de Nickel) mais seulement 3 378 tonnes de produits semi-finis NHC (après 7 568 tonnes en 2011). L'arrêt temporaire de l'usine, en mai 2012, a empêché l'atteinte de l'objectif initial de 20 000 tonnes de produits finis ou semi-finis sur l'année.

La production de l'usine de Doniambo s'est établie à 56 447 tonnes de nickel en 2012 (+3,8 % sur un an). Cette augmentation de la production permet de se rapprocher de l'objectif

<sup>1</sup> La Chine deviendrait à terme, un nouveau client régulier pour le minerai latéritique de la Côte Est, dans le cadre de l'alimentation de l'usine du groupe chinois Jinchuan, en partenariat avec la SMSP.

de 60 000 tonnes à l'horizon 2013-2014. Cependant, l'objectif de 58 000 tonnes produites en 2012 n'a pas été atteint à cause de conditions météorologiques défavorables, pour la seconde année consécutive.

#### Production et exportations de produits métallurgiques (en tonnes de métal contenu)

	2009	2010	2011 <sup>(1)</sup>	2012	Variation 12/11
<b>Production</b>	<b>52 132</b>	<b>53 940</b>	<b>61 927</b>	<b>62 178</b>	<b>0,4%</b>
Ferronickels	38 230	39 802	40 513	43 030	6,2%
Mattes	13 902	13 917	13 847	13 417	-3,1%
NHC (Nickel Hydroxyde Cake)	0	222	7 568	3 378	-55,4%
NiO	0	0	0	2 353	ns
<b>Exportations</b>	<b>51 182</b>	<b>55 892</b>	<b>61 159</b>	<b>64 809</b>	<b>6,0%</b>
Ferronickels	36 986	41 381	39 710	44 858	13,0%
Mattes	14 196	14 393	13 916	14 526	4,4%
NHC	0	118	7 533	3 191	-57,6%
NiO	0	0	0	2 111	ns
<b>Exportations en valeur (millions de F CFP)</b>	<b>62 830</b>	<b>128 042</b>	<b>132 534</b>	<b>113 885</b>	<b>-14,1%</b>
Valeur moyenne à l'exportation (2)	1 228	2 291	2 167	1 757	-18,9%

Sources : DIMENC, ISEE (1) Chiffres rectifiés, (2) F CFP/kg de métal contenu

## 4. Perspectives

Le Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie a été adopté par le Congrès le 18 mars 2009. Ce texte fixe des objectifs à atteindre, mais n'a pas de valeur contraignante. Le nouveau code minier, découlant de ce Schéma, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2009.

A l'initiative du Comité des signataires des Accords de Nouméa, un Schéma industriel a été élaboré, afin d'assurer une cohérence sur la durée dans la gestion des projets miniers et métallurgiques. Mme Anne Duthilleul, ingénieur général des Mines a été missionnée par l'Etat pour en diriger la réalisation. Cinq grands thèmes ont été notamment traités :

- l'inventaire des ressources et la revue des technologies de valorisation disponibles, en adéquation au minerai calédonien,
- l'analyse de la chaîne de valeur ajoutée du nickel,
- les enjeux socio-économiques et les impacts de toute nature de l'activité minière,
- les orientations et les moyens de développement du secteur.

Le rapport final a été remis au cours de la 7<sup>e</sup> réunion du Comité stratégique industriel qui s'est tenue en novembre 2012. Il est devenu un « rapport d'étape » en vue de l'élaboration d'un Schéma stratégique industriel du nickel en Nouvelle-Calédonie par le Comité des Présidents composé du Président du Gouvernement, des trois Présidents de Province, du Président du Congrès et du représentant de l'État.

### 4.1 LES PROJETS DE LA SLN

#### 4.1.1 La stratégie de la SLN à moyen-long terme

Sur le plan de la compétitivité, la SLN a lancé en 2009 son Plan d'Amélioration de la Compétitivité (PAC). L'objectif est d'atteindre une baisse du « cash-cost » moyen de 1 \$/lb par rapport à l'exercice 2008, et ce à conditions économiques constantes. En fin d'année 2012, un

audit externe a confirmé les progrès réalisés et la réussite de ce plan : les gains de productivité, en référence à l'année 2008 et à conditions économiques constantes, atteignent près de 1,05 \$/lb<sup>1</sup>, tout en réalisant des progrès en matière de sécurité. L'effectif salarié a été ramené à 2 181 personnes fin 2012 (contre 2 481 fin 2008), par voie de non remplacement des départs à la retraite. Avec l'adoption de nouveaux principes de gestion, axés sur la performance et la compétitivité, le nouvel objectif est d'abaisser à nouveau le « cash-cost », de 0,1 \$/lb par an pendant 5 ans à compter de 2013.

Concernant le développement de ses activités, ERAMET et la SLN ont validé, au premier semestre 2012, un plan stratégique qui intègre les objectifs suivants :

- une forte diminution des coûts énergétiques et la maîtrise de l'empreinte environnementale;
- une valorisation de l'ensemble des ressources dans la durée, en pérennisant l'usine de Doniambo et en préparant un projet d'usine hydrométallurgique ;
- une maximisation des retombées économiques locales et une contribution au développement « raisonné » du Territoire (maîtrise de l'impact des activités industrielles, préservation du patrimoine environnemental, avancées sociales et développement des compétences).

#### 4.1.2 Les investissements industriels de la SLN

En 2012, les dépenses d'investissements opérationnels s'élèvent à 8,2 milliards de F CFP (contre 7,3 milliards en 2011). Cette augmentation est due au programme de modernisation des principaux outils métallurgiques de l'usine de Doniambo, à hauteur de 6,5 milliards de F CFP. Des investissements ont également été réalisés sur le plan environnemental, grâce à la mise en œuvre d'un électro-filtre pour un montant de 2 milliards de F CFP. Les autres investissements concernent l'amélioration du procédé industriel et la diminution de la facture énergétique. D'autres investissements ont été réalisés en 2012, dans les centres miniers notamment, pour un montant total de 3,1 milliards de F CFP. En 2013, le montant prévu des investissements est de 10 milliards de F CFP, dont l'installation d'un nouveau broyeur à charbon de 42 tonnes.

A travers son partenariat avec un armateur japonais, la SLN a contribué à la conception d'un navire « anti-effet carène liquide »<sup>2</sup>, le « Jules Garnier II » réceptionné à Doniambo le 4 octobre 2012. Ce navire satisfait aux contraintes les plus strictes édictées par l'OMI (Organisation Maritime Internationale).

Le projet de construction d'une nouvelle centrale électrique a connu une étape décisive en 2012, avec le choix par le Conseil d'administration de la SLN du charbon comme combustible pour le projet de nouvelle centrale électrique à Doniambo. Cette décision s'inscrit dans le cadre du Projet Stratégique, afin de réduire le coût énergétique de la SLN. Le charbon a également été jugé plus sûr en termes d'approvisionnement que le gaz naturel, autre option envisagée. Cette centrale, dont la mise en œuvre est prévue pour 2018, vise à pérenniser (sur un horizon de 30 à 40 ans) la production de l'usine métallurgique, à satisfaire les réglementations

---

<sup>1</sup> Ces progrès sont toutefois partiellement obérés par la baisse de la teneur du minerai, la SLN n'exploitant plus que des gisements dont la teneur moyenne n'est que d'environ 2,25 %.

<sup>2</sup> Ce minéralier, spécialement conçu pour transporter de la matière liquéfiable, permet d'acheminer en toute sécurité du minerai de nickel quel que soit son taux d'humidité. Fabriqué au Japon selon un cahier des charges élaboré en Nouvelle-Calédonie, ce navire est le premier modèle du genre au monde.

environnementales les plus strictes (en divisant par plus de 10 les taux de rejet de SO<sub>2</sub> et de poussières) et à restaurer la compétitivité de l'approvisionnement électrique de la SLN (en s'appuyant sur une ressource fossile moins onéreuse).

### 4.1.3 Le projet d'usine hydrométallurgique

Les gisements de Prony et du Creek Pernod, situés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie, ont été en partie inventoriés et constituent l'une des plus importantes ressources de nickel oxydé au monde. La Province Sud, Vale et la SLN ont signé, le 5 novembre 2012, une déclaration d'intention commune au terme de laquelle la Province confie l'exploration des gisements de Prony et du Creek Pernod à une société commune détenue à part égale entre la SLN et Vale. La Province Sud, déclassera ces gisements, actuellement en situation de réserves techniques provinciales, et les permis de recherche afférents seront détenus par une société minière contrôlée par la Province Sud qui passera une convention d'assistance technique et financière avec la joint-venture. Toutes ces dispositions seront formalisées par un engagement des parties sous forme de protocole général d'accord qui sera signé courant 2013. Parallèlement, les parties ont convenu d'arrêter les procédures judiciaires en cours auprès de la Cour d'Appel de Paris.

Le projet utiliserait le procédé hydrométallurgique (différent cependant de celui de Vale-NC) mis au point par Eramet dans son Centre de Recherche de Trappes, afin de traiter les latérites et les saprolites pauvres. Il permettrait de produire 60 000 tonnes de nickel et 4 000 tonnes de cobalt par an.

## 4.2 LE PROJET KONIAMBO (Usine du Nord)

En 1995, la SMSP et le groupe canadien Falconbridge ont signé un accord de collaboration en vue de construire une usine pyrométallurgique sur le site de Vavouto, à proximité du massif du Koniambo, non loin de Koné, dont la SMSP détient les titres miniers depuis le 30 décembre 2005. Le projet visait alors à créer une usine d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer, par fusion, les garniérites du massif du Koniambo, en ferro-nickel. Après le rachat de Falconbridge par Xstrata en août 2006, le projet associe désormais la SMSP (51 %) et le producteur suisse Xstrata<sup>1</sup> (49 %), les actifs nickel de la société ayant été placés au sein de la division Xstrata Nickel. Le coût de construction de l'usine, initialement estimé à 3,85 milliards de dollars US en 2007, a été réévalué mi-2011 à 5 milliards de dollars US<sup>2</sup>.

En décembre 2007, un accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet KNS et les deux partenaires Xstrata et la SMSP a été signé. Aux termes de cet accord, les partenaires industriels se sont engagés à financer la construction de l'usine<sup>3</sup>. En février 2008, l'État a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation (780 millions de dollars US d'assiette éligible) pour la centrale thermique destinée à alimenter le site industriel.

---

<sup>1</sup> Le 7 février 2012, la compagnie minière Xstrata et le groupe suisse de matières premières Glencore ont annoncé leur fusion pour créer une compagnie mondiale de matières premières. Ses activités concernent l'exploitation minière, le raffinage, le stockage et la vente des produits. Cette fusion n'affecte pas le projet Koniambo.

<sup>2</sup> Au final, le coût total du projet serait estimé à 500 milliards de F CFP.

<sup>3</sup> L'AFD a octroyé un prêt de 170 millions d'euros - soit un peu plus de 20 milliards de F CFP - à la SMSP en 2011, pour le financement de la construction de l'usine du Nord.

Après l'achèvement des travaux de construction de l'usine, le transfert des installations s'est effectué successivement entre l'équipe de construction, les équipes d'essais, puis l'exploitant. L'unité de préparation du minerai, située au sommet du Koniambo, a été testée ainsi que le convoyeur principal d'alimentation de l'usine. L'objectif de la première année d'exploitation de la mine est de fournir 800 000 tonnes de minerai. L'allumage du four électrique de la première ligne de production a été réalisé le 29 janvier 2013 et une première coulée de nickel, le 10 avril 2013. La deuxième ligne devrait être mise en service à partir du quatrième trimestre 2013, après une nouvelle phase de tests. La montée en charge de la production est prévue sur deux ans, afin d'atteindre une capacité de 60 000 tonnes de nickel à la fin de 2014, avec un objectif intermédiaire de 15 000 tonnes pour l'année 2013.

### 4.3 VALE NOUVELLE-CALÉDONIE (VNC - Usine du Grand Sud)

L'usine hydrométallurgique du Grand Sud est destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 500 tonnes/an) à partir des latérites du plateau de Goro, situé dans le sud de la Grande Terre à proximité de la baie de Prony. La mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4,5 millions de tonnes sèches de minerai par an.

Le capital de la société est détenu par la multinationale d'origine brésilienne Vale à hauteur de 80,5 %, le groupement japonais SUMIC/Sumitomo Metal Mining & Mitsui (14,5 %) et la SPMSC, Société de Participation Minière du Sud Calédonien qui regroupe les trois Provinces de la Nouvelle-Calédonie (5 %, devant être portés à 10 %, avec l'option pour monter jusqu'à 20 %). Début 2010, l'investissement a été réévalué à 4,5 milliards de dollars US. L'État a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation au projet pour 481 millions de dollars US d'assiette éligible. En complément, l'État a accordé à la structure de Prony Énergies, opérée par Enercal et située sur le site, (dont la production est dédiée pour moitié au réseau public et l'autre moitié à l'usine du Grand Sud), le bénéfice de la défiscalisation pour 230 millions d'euros d'assiette éligible.

La délivrance des autorisations ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) par la Province Sud a nécessité trois ans d'études et de recherches. Les arrêtés relatifs aux autorisations ICPE de l'usine et de l'aire de stockage des résidus sur la Kwé Ouest ont été signés par la Province Sud, le 9 octobre 2008. Ces deux arrêtés prescrivent les règles à suivre en matière d'exploitation, de surveillance des émissions et de suivi environnemental, afin de préserver au mieux l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité publique.

L'usine du Sud a produit fin janvier 2010 sa première solution de nickel. Toutefois, le 21 avril, le corps de l'une des colonnes de l'unité d'extraction primaire, servant à l'élution de nickel, s'est rompu à sa base. Cet incident est dû notamment à un défaut de conception reconnu par le fournisseur des colonnes. La suspension des activités sur l'unité d'extraction primaire a été mise à profit pour produire et commercialiser temporairement un produit semi-fini, composé d'environ 38 % de nickel, le NHC (Nickel Hydroxyde Cake), afin de générer des recettes et de renforcer la maîtrise du procédé sur les unités situées en amont de la raffinerie.

Après 18 mois de travaux, l'usine a passé avec succès, en mars 2012, la phase d'opération intégrée de l'usine (IRO). Cette phase avait pour objectif d'assurer, en toute sécurité, le fonctionnement de l'intégralité de la chaîne de production, afin de produire de l'oxyde de nickel et de l'IPCM, produit intermédiaire de cobalt de façon continue. L'IRO a été réussi avec 28 jours d'opération intégrée de la mine jusqu'au port. Toutefois, un nouvel incident

s'est produit le 8 mai 2012, dans l'unité de production d'acide sulfurique, provoqué par un défaut de configuration ayant entraîné une fuite d'eau interne dans les échangeurs de chaleur rendant corrosif l'acide se trouvant dans l'équipement. Le redémarrage de la production a eu lieu en septembre 2012 grâce à de l'acide importé<sup>1</sup>, marquant l'entrée en phase de montée en puissance de la production de VNC. L'usine d'acide a été définitivement réparée et remise en fonctionnement en novembre 2012. Un premier objectif de production de 5 000 tonnes de nickel a été fixé par le groupe Vale pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2013, l'objectif annuel a quant à lui été fixé à 26 000 tonnes de nickel contenu. L'objectif du 1<sup>er</sup> trimestre a été atteint au 29 mars 2013.

#### 4.4 LE PARTENARIAT SMSP-POSCO

La SMSP s'est engagée, depuis 2005, avec l'aciériste coréen POSCO dans un projet d'usine de production de ferronickels située à Gwangyang en Corée du Sud. À cette occasion, deux sociétés ont été créées en juin 2006 : Nickel Mining Company (NMC) pour la mine, et la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) pour l'usine. Chacune d'entre elles est détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par POSCO. L'objectif de ce projet vise à prolonger la durée d'exploitation des mines, en utilisant un minerai à faible teneur et à associer la SMSP à la création de valeur générée par le raffinage du minerai en nickel.

Le premier chargement de minerai est arrivé le 17 juillet 2008 au port de Gwangyang. L'allumage du four électrique de 94 MW, le plus important jamais réalisé au monde dans ce domaine, s'est déroulé le 25 août 2008 et la première coulée de ferronickel le 20 octobre 2008, trente mois seulement après le début de la construction. D'un montant initial de 352 millions de dollars US, cette usine constitue l'un des plus importants investissements industriels français jamais réalisés en Corée du Sud et génère plus d'un millier d'emplois directs et indirects en Nouvelle-Calédonie. Les partenaires du projet ont décidé, fin août 2011, de procéder à l'extension de la capacité de production de l'usine. D'une capacité nominale de 30 000 tonnes de nickel métal contenu dans des ferronickels, la capacité de production sera portée à 54 000 tonnes au total en 2014. Une seconde ligne, comprenant un nouveau quai de déchargement, une aire d'acheminement, de stockage et de préparation de minerai, une seconde installation de séchage, un troisième four rotatif et un second four électrique, sera ainsi construite. En Nouvelle-Calédonie, les mines de NMC, d'une capacité annuelle de production de 1,8 million de tonnes de minerai, devront atteindre 3,8 millions de tonnes, à partir d'une teneur moyenne de 2 %.

#### 4.5 LE PARTENARIAT SMSP-JINCHUAN

La SMSP et le groupe chinois Jinchuan (3<sup>ème</sup> plus gros producteur de nickel au monde) ont signé un accord de principe, pour la construction d'une usine hydro-métallurgique de production d'hydroxyde de nickel et de cobalt en Chine. Le type de partenariat envisagé serait le même qu'avec POSCO : un partenariat majoritaire à 51 % en faveur de la SMSP, dans les deux co-entreprises. Une première co-entreprise, Caledonian Chinese Mining Company SAS dont le siège social est à Nouméa, a ainsi été constituée début 2013. Cette co-entreprise détenue, à 51% par la SMSP, a pour objet toutes les opérations relatives à l'activité minière concernant ou en relation avec les titres miniers dont la société est ou sera propriétaire.

---

<sup>1</sup> VNC a importé près de 45 000 tonnes d'acide sulfurique en deux chargements.

# Section 6

## La construction

### FLÉCHISSEMENT DE L'ACTIVITÉ DU BTP EN 2012

En 2012, l'activité du bâtiment et travaux publics poursuit sa dégradation amorcée en 2011. Malgré le démarrage du Médipôle, le secteur du bâtiment pâtit de l'achèvement des grands chantiers et de la réduction des programmes de logements en défiscalisation. Les coûts de construction sont toujours orientés à la hausse. L'indice BT 21, qui permet de suivre l'évolution des prix de vente des matériaux de construction et des coûts salariaux dans le BTP, a ainsi progressé de 5,4 % en un an.

## 1. Généralités

### Le poids du secteur de la construction dans...

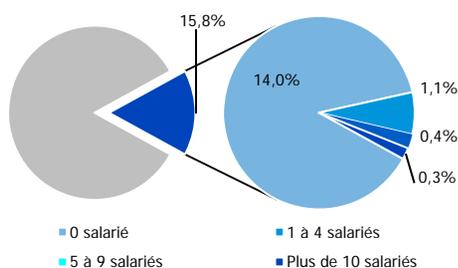
... la création de richesses (2008)



... les effectifs salariés (2012)



... la démographie d'entreprises (2012)



... les créations d'entreprises (2012)



Source : Isee

En 2008, la valeur ajoutée dégagée par le secteur du bâtiment et des travaux publics s'élevait à 79,3 milliards de F CFP, soit 12 % de la valeur ajoutée du territoire. Au 31 décembre 2012, le répertoire d'identification des entreprises recensait près de 8 626 entreprises dans le secteur, qui compte majoritairement des petites entités productives.

Les entreprises sans salarié représentent 88 % du nombre total d'entreprises. Le BTP demeure une activité très utilisatrice de main d'œuvre : en 2012, 9 % des salariés de Nouvelle-Calédonie travaillent dans ce secteur.

La consommation de ciment s'est repliée de 16 % en 2012, après avoir déjà diminué de 8 % en 2011. La production locale s'est réduite (-15 %) tandis que l'importation de ciment a été quasi-nulle. Cette baisse s'explique par l'achèvement des grands chantiers, avec la fin de construction de l'usine du Nord notamment.

### Consommation de ciment

Milliers de tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
Ventes de ciment local	137,1	138,1	160,5	145,7	124,1	-14,8%
Importations de ciment	2,4	1,7	0,8	2,1	0,1	ns
<b>Consommation de ciment</b>	<b>139,5</b>	<b>139,9</b>	<b>161,2</b>	<b>147,8</b>	<b>124,1</b>	<b>-16,0%</b>

Sources : ISEE, Holcim

## 2. Le logement

La situation dans le secteur du logement reste précaire, malgré la mise en œuvre progressive de plusieurs dispositifs d'aides à l'accession à la propriété. Le nombre de logements autorisés en 2012 se situe bien en deçà de la moyenne des livraisons sur la période 2007-2011 (1 900 contre 2 500 environ). En Province Sud, Dumbéa concentre la plus grande part de logements autorisés. En Province Nord, les logements autorisés ont quasiment doublé en un an ; ce qui témoigne du développement rapide de la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout).

### 2.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Le financement de l'immobilier reste bien orienté en 2012 mais ralentit par rapport à 2011. L'encours des crédits à l'habitat en faveur des ménages, dont 80 % sont portés par les banques de la place, a crû de 3,2 % sur un an, après +8,4 % en 2011. Pour les entreprises, la croissance des encours de crédits à la construction suit la même tendance (+3,8 % en 2012, après +8,1 % en 2011). La production de prêts immobiliers octroyés aux ménages diminue sur l'année : le nombre de prêts à l'habitat accordés passe de 3 976 crédits pour un montant total de 50,4 milliards de F CFP en 2011, à 2 615 crédits pour 40,15 milliards de F CFP en 2012. L'attentisme croissant des ménages explique ce fléchissement, également constaté en métropole<sup>1</sup>, dans un marché pénalisé par la baisse de la défiscalisation.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour soutenir l'accession à la propriété. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a instauré le Prêt à taux zéro (PTZ), entré en vigueur en février 2011. Le montant de ce prêt, accordé en complément d'un prêt bancaire, est plafonné à 15 millions de F CFP. Près de 820 dossiers ont été instruits en moins de deux ans. En outre, la Province Sud a mis en place, en novembre 2011, une aide à l'accession à la propriété destinée aux ménages primo-accédants, cumulable avec un prêt à taux zéro. En 2012, cette aide a représenté 512 millions de F CFP et a bénéficié à 180 foyers, soit une subvention moyenne par ménage de 2,9 millions de F CFP.

La Province Sud a également adopté des mesures visant à accélérer la construction de logements intermédiaires et à faciliter l'accession à la propriété. Depuis novembre 2011, les investisseurs privés peuvent être habilités, en plus des opérateurs institutionnels, à répondre

<sup>1</sup> Le recul de la production des crédits à l'habitat est toutefois moins prononcé qu'en métropole (-20 % contre -32 % en 2012).

aux appels d'offres concernant le logement social. Depuis avril 2012, les opérateurs privés peuvent aussi être agréés pour bénéficier des aides financières prévues par la LODEOM.

En 2012, 1,8 milliard de F CFP d'aides au logement locatif ont été versés pour 5 764 foyers, contre 1,5 milliard de F CFP pour 4 450 foyers en 2011. Ce dispositif est financé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les Provinces et le Fonds Social de l'Habitat (FSH).

## 2.2 LE LOGEMENT SOCIAL

La demande en logements sociaux reste forte en Province Sud. En 2012, la Maison de l'Habitat<sup>1</sup> a enregistré 7 120 demandes actives<sup>2</sup>, dont 5 465 de location, 1 470 d'accession à la propriété et 185 de rénovation et construction.

En Province Sud, le nombre de logements neufs livrés (621) en 2012 est proche de celui de 2011 (613), l'augmentation des livraisons en locatif (+21 %) compensant la diminution des livraisons en accession (-47 %). Environ 500 logements neufs ont été conventionnés sur l'année, en légère baisse (-5 %) par rapport à l'année précédente. La répartition entre le locatif et l'accession à la propriété évolue en faveur de l'accession. Elle passe en effet de 10 % à 40 %, en lien avec la mise en place du dispositif de soutien de la Province Sud.

### Évolution du nombre de logements sociaux en Province Sud

Nombre						Variation
	2008	2009	2010	2011	2012	12/11
<b>Conventionnements logements neufs</b>	<b>844</b>	<b>603</b>	<b>122</b>	<b>531</b>	<b>502</b>	<b>-5%</b>
dont locatif	671	557	62	476	295	-38%
dont accession	173	46	60	55	207	276%
<b>Livraison logements neufs</b>	<b>578</b>	<b>634</b>	<b>678</b>	<b>613</b>	<b>621</b>	<b>1%</b>
dont locatif	339	542	609	437	528	21%
dont accession	239	92	69	176	93	-47%

Source : Direction de l'équipement de la Province Sud

### 2.2.1 Le parc social

À fin 2012, les trois principaux bailleurs sociaux (SIC, FSH, SEM Agglo) gèrent un parc de 12 681 logements. La Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) compte 9 695 logements locatifs répartis sur 18 communes, hébergeant ainsi près d'un Calédonien sur six (environ 40 000 personnes).

#### Parc locatif des principaux opérateurs immobiliers

Nombre					Variation
	2009	2010	2011	2012	12/11
SIC	8 040	8 446	9 305	9 695	4%
FSH <sup>(1)</sup>	1 245	1 357	1 494	1 622	9%
SEM Agglo	663	973	1 243	1 364	10%
<b>Total</b>	<b>9 948</b>	<b>10 776</b>	<b>12 042</b>	<b>12 681</b>	<b>5%</b>

(1) Hors parc "1000 logements"

Sources : SIC, FSH, SEM Agglo

<sup>1</sup> Association constituée entre l'État, la province Sud, les 14 communes de la Province Sud ainsi que les opérateurs sociaux. Elle a pour vocation d'être le guichet unique de la demande de logement social en Province Sud.

<sup>2</sup> Un dossier actif a une durée de vie de 12 mois renouvelable.

Le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH), filiale du FSH, gère 1 622 logements locatifs. Depuis sa création, la SEM de l'Agglomération (SEM Agglo) a pour sa part livré 1 364 logements.

### **2.2.2 L'activité**

En 2012, les investissements de la SIC se sont élevés à 7 milliards de F CFP et près de 2 milliards F CFP ont été consacrés à l'entretien du patrimoine. La société a livré 500 constructions, dont 20 % en Province Nord et 37 % sur la seule commune de Dumbéa. En outre, 128 logements ont été réhabilités. A Koné, la résidence « Le Bosquet » a été inaugurée le 27 février 2013. Elle comprend 167 logements, dont une dernière tranche a été livrée en 2012 (30 unités). Cette réalisation a pour objectif de satisfaire la forte demande en logements locatifs sur la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout). Ce projet, d'un montant de 3,2 milliards de F CFP, est l'une des premières opérations réalisées dans le cadre du programme Habitat Intermédiaire Aidé (HIA). En Province sud, l'une des livraisons emblématiques de l'année 2012 se situe Vallée-du-Tir. Il s'agit du premier immeuble « tout bois » de la SIC. Comprenant 21 logements sociaux, ce bâtiment de 3 étages a été construit sur un terrain précédemment occupé par un immeuble insalubre. La construction de ce bâtiment selon des normes respectueuses de l'environnement (bois, tri sélectif des déchets de chantier, chauffe-eau solaires, logements traversants pour une ventilation naturelle...) illustre l'engagement de la SIC dans le développement durable.

En 2012, le FSH a livré 16 logements en accession à la propriété et 128 logements locatifs, dont 86 à Dumbéa-sur-mer pour la résidence Piditéré. En outre, 7 logements ont été réhabilités. La SEM Agglo a livré pour sa part, 121 logements locatifs à Dumbéa-sur-mer. L'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord, a réceptionné 290 chantiers (construction, rénovation et agrandissement). Le montant total des subventions accordées par la Province Nord à cette association s'élève à 836 millions de F CFP (+9 % par rapport à 2011), soit 69 % du montant des travaux réalisés.

### **2.2.3 Les projets en cours ou à l'étude**

Les mises en chantier de la SIC ont été plus importantes que prévu en 2012 (412 logements). Toutefois, le faible niveau des mises en chantier de l'année 2011 (106 logements) entraînera, de facto, une baisse des livraisons (estimées à 268 logements) en 2013. Ce volume devrait être ainsi l'un des plus faibles de ces dix dernières années. La SIC poursuit ses opérations sur terres coutumières, avec 13 nouveaux logements en travaux à Yaté et plusieurs projets en cours à Koné, Houailou et au Mont-Dore. Elle devrait livrer, en 2013, ses premiers logements locatifs en Province des Îles (5 unités). Les travaux de la résidence senior « Jardin des Sens » ont également débuté (70 logements qui devraient être livrés en 2014) au Mont-Dore. Concernant l'important projet de rénovation urbaine de Saint-Quentin, une première tranche de 163 logements est à l'étude. Les principales autres opérations en programmation ou à l'étude se situent sur les communes de Nouméa (projet « Carré Rolland » et ZAC Sakamoto), Dumbéa (opération Kechö, 119 logements en accession à la propriété), Voh (première tranche de 44 logements sur un total de 200 à terme) et Païta (résidence « La Rivière », 56 logements).

A Dumbéa-sur-mer, le FSH poursuit les travaux du lotissement Brigitte et étudie la construction d'une résidence sénior de 100 logements. L'opérateur prévoit également de nouvelles opérations sur la zone VKP pour environ 300 logements. La SEM Agglo, pour sa part, a terminé l'opération d'aménagement du « Creek Lucky » à Plum et s'apprête à lancer les

travaux d'une opération d'aménagement au Vallon Dore. Cette dernière comprend la construction de 25 logements aidés et la mise à disposition de lots à bâtir. Pour l'année 2013, la programmation lancée par la SEM Agglo est réduite à une cinquantaine de logements, et les livraisons devraient s'établir à 140 logements.

Sur l'initiative de la commune de Nouméa, un projet d'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) a été lancé sous maîtrise d'ouvrage SEM AGGLO. L'établissement prévu pour 80 lits sera situé sur un terrain communal à Tina. La livraison est prévue mi-2016.

En septembre 2012, la Province Sud a adopté un texte qui relance l'opération de restructuration de l'habitat spontanée, après l'invalidation du précédent dispositif par le tribunal administratif. L'opération vise à acheminer l'eau, l'électricité et à aménager la voirie dans les « squats » de Nouméa et de Dumbéa, moyennant une redevance perçue auprès des bénéficiaires. La stratégie de restructuration de l'habitat spontané s'est concrétisée en 2012, avec le lancement en fin d'année des travaux sur le site pilote du squat Kawati - Presqu'île océanienne (Dumbéa). Enfin, l'association Teasoa, qui intervient dans la Province Nord, prévoit la livraison de 200 chantiers en 2013.

### 3. Les grands chantiers

---

Plusieurs grands projets témoignent d'une volonté de meilleure structuration du territoire, dans une optique de rééquilibrage économique ou d'optimisation des moyens.

La construction du Médipôle de Koutio (Dumbéa) est l'un des plus importants chantiers du territoire, hors usines de nickel. Financé par la Nouvelle-Calédonie, l'Agence sanitaire et sociale, l'État et le CHT Gaston-Bourret, il représente un coût d'environ 50 milliards de F CFP. Le Médipôle permettra de disposer de services jusqu'alors dispersés et regroupera ainsi, sur un site unique, le nouvel hôpital, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie et un pôle de radiothérapie, ainsi qu'un Centre de Soins et de Rééducation fonctionnelle (CSSR).

Les travaux des opérations préalables (terrassements généraux et végétalisation des talus) ont été réceptionnés début 2012, permettant de démarrer la construction des bâtiments en mars. Ceux-ci s'étendront sur 100 000 m<sup>2</sup> et respecteront une démarche de haute qualité environnementale. Les travaux ont atteint 20 % d'avancement en avril 2013. La première phase de construction comprend la moitié de la partie hébergement (450 chambres) et du plateau technique (blocs opératoires, services d'urgence, de réanimation, d'imagerie...). Cet important chantier nécessitera encore 3 années de travaux : il devrait être livré en janvier 2016, pour une ouverture en juillet de la même année.

A Bourail, le projet d'aménagement du site de Deva concerne le secteur du tourisme et des loisirs. Le projet comprend principalement un hôtel haut de gamme (sous enseigne Sheraton) ainsi qu'un Village vacances familles (VVF) d'une soixantaine de bungalows. Le montant global de l'investissement est estimé à 20 milliards de F CFP, dont 11 milliards pour le Sheraton seul et 3 milliards pour le VVF. Les autres réalisations attendues sur le domaine sont la création d'un espace culturel, un centre équestre, une base nautique, une zone agricole de 200 ha complétée d'une centaine d'hectares de reboisement.

Débutée en 2011, la construction du Sheraton et de son golf devrait se terminer fin 2013. Elle a mobilisé 17 entreprises locales, soit 250 employés. Les tribus de la région ont par ailleurs été sollicitées pour la fourniture des bottes de paille nécessaires à la couverture des bâtiments. Dans l'optique de favoriser l'embauche sur le bassin de Bourail, le Guide (« Guichet Unique d'Information et de Développement Economique de Déva »), situé à Bourail, centralise les offres et les demandes d'emploi liées à la construction et l'exploitation du domaine.

La construction de l'usine du Nord a induit un développement spectaculaire de la zone Voh, Koné et Pouembout (VKP), participant ainsi au rééquilibrage social et économique du territoire. La SAEML<sup>1</sup> Grand Projet VKP fournit un appui technique à la Province Nord et aux trois communes pour coordonner et piloter les orientations et les politiques publiques relatives au projet d'aménagement de la zone. En 2012, la SAEML a notamment livré le centre de contrôle technique de la DITTT sur la zone artisanale de Baco, le centre de traitement des produits agricoles à Pouembout et le pont de la Témala à Voh.

L'industrialisation de la zone se concrétise également via le projet de nouvelle usine d'embouteillage porté par la société Le Froid. D'un montant de 5,5 milliards de F CFP, celui-ci a obtenu, en juillet 2012 l'agrément au bénéfice de la défiscalisation locale. L'usine sera implantée sur le domaine de Tiéa, à Pouembout.

Une vingtaine d'autres projets d'envergure sont programmés entre 2014 et 2017, tels que l'agrandissement de l'aérodrome de Koné, la construction d'un centre commercial et le chantier de l'hôpital de Koné. Le poids de la commande publique y est important, avec près de 14 milliards prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Province Nord (2013 – 2016) pour la zone VKP. La grande majorité de cette enveloppe sera consacrée aux infrastructures de transport et aux voies de communication.

La Province Sud, qui accueille les trois quarts de la population calédonienne, s'est fixée comme priorité l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants, en mettant en œuvre une réforme de la circulation et des transports. Dans cette optique, elle a poursuivi l'optimisation des infrastructures routières, en achevant notamment la voirie de l'échangeur de Ko Wé kara. Cet échangeur, mis en service en octobre 2012, améliore la circulation aux entrées de la ville de Nouméa et établit une liaison supplémentaire entre les quartiers de Ducos et de Rivière Salée. Face au développement urbain, la Province poursuit ses investissements en 2013 avec une enveloppe de 3,5 milliards de F CFP dédiée au réseau routier et au transport public.

Par ailleurs, la Province Sud souhaite développer de nouveaux moyens de transports collectifs, initiant la création du syndicat mixte des transports urbains (SMTU) qui regroupe en plus de la Province, les quatre communes de l'agglomération. Le SMTU a lancé les études de faisabilité et techniques d'un projet de Transport en commun en site propre (TCSP) dont la réalisation est estimée à plus de 25 milliards de F CFP.

Les collectivités se consacrent également à la construction de nouveaux établissements scolaires ainsi qu'à l'entretien et l'aménagement d'établissements existants. La Province Sud a débuté les travaux de construction du collège de Dumbéa-sur-Mer d'une capacité d'accueil de 600 élèves. Evalué à 2,4 milliards de F CFP, le collège devrait être terminé pour la rentrée 2014.

---

<sup>1</sup> Société Anonyme d'Economie Mixte Locale

# Section 7

## Le commerce

### 1. Généralités

#### Le poids du secteur du commerce dans...

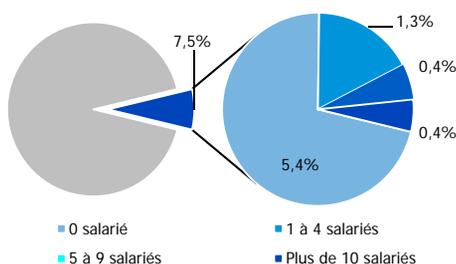
... la création de richesses (2008)



... les effectifs salariés (2012)



... la démographie d'entreprises (2012)



... les créations d'entreprises (2012)



Source : Isee

Le commerce concourait, en 2008, pour 13 % à la création de richesse sur le territoire. En 2012, ce secteur emploie près de 10 000 salariés et comprend, près de 4 200 entreprises, dont 70 % environ ne comptent aucun salarié.

La consommation des ménages stagne en 2012. Les immatriculations de véhicules de tourisme neufs et les importations de biens de consommation courante sont en repli (respectivement -3,7 % et -1 %) alors que les professionnels du secteur du commerce font état d'une activité dégradée tout au long de l'année 2012. Les importations de produits alimentaires restent toutefois en hausse (+7,5 %). L'investissement immobilier des ménages s'est nettement infléchi, avec une croissance plus modérée de l'encours des crédits à l'habitat (+3,2 %, après +8,4 % en 2011). Les importations de biens d'équipement professionnels se redressent (+10 % en 2012, après -23 % l'année précédente), alors que les immatriculations de véhicules utilitaires subissent une diminution plus forte (-11 %, après -1 % en 2011).

## 2. Le commerce de détail

---

### 2.1 LES SURFACES COMMERCIALES

Sur le Grand Nouméa, les grandes et moyennes surfaces non spécialisées à dominante alimentaire (superficie minimum de 300 m<sup>2</sup>) représentent une superficie totale de 41 200 m<sup>2</sup> en 2012, contre 39 580 m<sup>2</sup> en 2011 (+4 % sur un an).

#### Principaux acteurs de la distribution dans le Grand Nouméa en 2012

Groupe	Principales enseignes	Part de la surface totale
GBH	Casino (*) Leader Price Géant	33,8%
Kenu-In	Champion Carrefour	35,5%
Famille Guyenne	Inter Kaméré Michel Ange	11,4%
Indépendants	Autres	19,3%

\* Le groupe détient 5 % du Casino Johnston

Source : Province Sud - DEFE

### 2.2 LES PROJETS AUTORISÉS EN 2012

La Commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) formule des avis sur les demandes d'autorisation présentées par les promoteurs. Sur la base de l'avis de la CPUC, le Président de l'Assemblée de Province prend une décision motivée concernant l'octroi ou non de l'autorisation. En 2012, la CPUC a donné un avis favorable à :

- trois projets d'extension comprenant un commerce de bricolage, jardinerie et quincaillerie et deux commerces d'équipement de la maison à Nouméa ;
- deux projets de transfert et d'extension dont un supermarché à Bourail et un magasin de sport, loisir et culture dans le centre commercial Kenu-In à Dumbéa ;
- un projet de création d'un commerce d'équipement de la personne dans le centre commercial Kenu-In à Dumbéa.

Autorisé en 2011 par la CPUC, le projet « carré Alma » incluant un centre commercial de 9 800 m<sup>2</sup> en centre-ville a été abandonné par ses promoteurs en avril 2013.

En 2012, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Autorité de la concurrence ont signé une convention-cadre d'assistance technique afin de renforcer l'expertise de la Nouvelle-Calédonie et ses outils en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Dans ce cadre, l'Autorité de la concurrence a rendu au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie 2 rapports : le premier concerne les mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation, tandis que le second est relatif aux structures de contrôle en matière de concurrence. Ces rapports préconisent notamment de renforcer la concurrence en amont en agissant sur la structure du marché, plutôt que de contrôler les prix de détail. Ils proposent la création d'une Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie, qui serait chargée du contrôle des pratiques anticoncurrentielles et du contrôle des opérations de concentration.

### 3. Le commerce automobile

Cinq principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO, Groupe Pentecost, Groupe Dang et GBH) se partagent l'essentiel d'un marché où plus de 40 marques sont représentées.

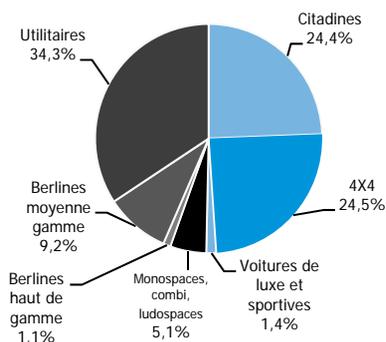
Ventes de véhicules	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
<b>Nombre</b>				
Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs	12 772	12 826	11 987	-6,5%
Voitures particulières	7 354	7 525	7 250	-3,7%
Pick up et Camionnettes	4 274	4 230	3 779	-10,7%
Camions	143	159	113	-28,9%
Autres	1 001	912	845	-7,3%
Immatriculations des véhicules à deux roues neufs	912	754	797	5,7%
Transferts de cartes grises <sup>(1)</sup>	22 959	23 123	24 237	4,8%
<b>Total des ventes</b>	<b>36 643</b>	<b>36 703</b>	<b>37 021</b>	<b>0,9%</b>

(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

Sources : ISEE, Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres

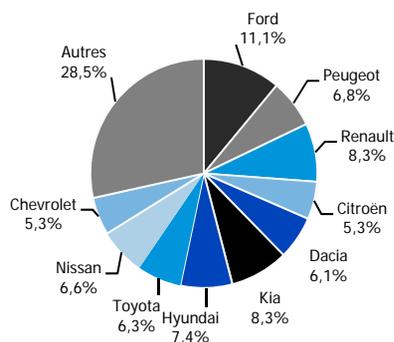
En 2012, les ventes de véhicules ont légèrement progressé (+0,9 %) portées par le dynamisme du marché de l'occasion (+4,8 %). Le marché du neuf, au contraire, a reculé (-6,5 %). Parmi les voitures particulières, les Calédoniens ont acheté moins de citadines (-11 %) et de 4x4 (-1 %). Les véhicules utilitaires ont suivi la même tendance, avec une baisse de 11 % de leurs ventes sur l'année. En revanche, les immatriculations de deux roues ressortent en hausse (+5,7 %).

Immatriculations des véhicules neufs par type de véhicules en 2012



Source : Concessionnaires automobiles locaux

Immatriculations des véhicules neufs par marque en 2012



Sur le segment des véhicules neufs, Ford demeure la marque leader avec des ventes stables par rapport à 2011, suivie de la marque coréenne Kia. Le marché reste dominé par les marques asiatiques qui concentrent 43 % des immatriculations de véhicules neufs, tandis que les marques françaises (Peugeot, Renault, Citroën et Dacia) en totalisent 27 %. Toutes les marques françaises accusent une baisse de leurs ventes en 2012, à l'exception de Renault (+7 % sur un an).

# Section 8

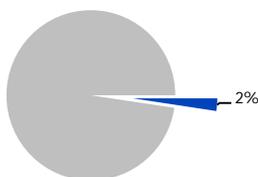
## Le tourisme

### 1. Généralités

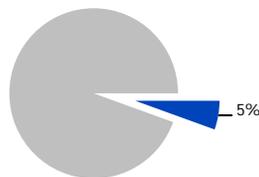
Le poids du tourisme dans l'économie est supérieur à celui du seul secteur de l'hôtellerie-restauration et sera abordé ultérieurement dans cette note.

#### Le poids du secteur de l'hôtellerie-restauration dans...

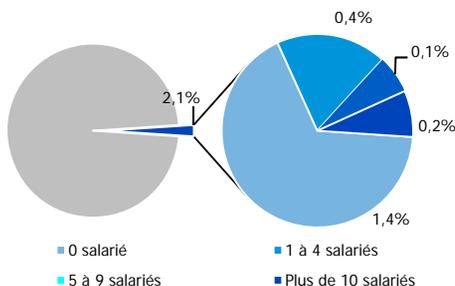
... la création de richesses (2008 \*)



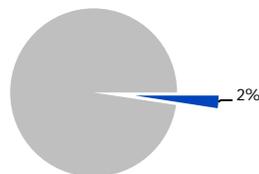
... les effectifs salariés (2012)



... la démographie d'entreprises (2012)



... les créations d'entreprises (2012)



Source : ISEE, (\*) estimation

#### UN TOURISME DE CROISIÈRE EN PLEIN ESSOR

La fréquentation touristique de la Nouvelle-Calédonie se maintient au niveau record de l'année 2011, qui avait été portée par les Jeux du Pacifique. Le nombre de touristes visitant l'archipel est en légère augmentation (+0,3 %, après +14 % en 2011). Les marchés émetteurs français et australien sont les principaux moteurs de cette affluence (respectivement +12 % et +4 %), alors que le marché japonais poursuit son repli (-6 %). Avec près de 280 000 passagers (dont 80 % d'Australiens), le tourisme de croisière bénéficie du succès des circuits de courte durée (7 à 10 jours) en provenance d'Australie.

## 2. Contexte international

---

Les arrivées de touristes internationaux ont augmenté de 4 % dans le monde en 2012 pour dépasser la barre du milliard. L'Asie-Pacifique a connu le plus bel essor avec une hausse de 7 % et cette dynamique devrait se poursuivre en 2013 selon l'Organisation Mondiale du Tourisme. L'Océanie a en particulier connu une hausse de 4 % du nombre de touristes en 2012.

Pour sa part, le tourisme calédonien enregistre une faible progression (+0,3 %), avec 112 204 arrivées de voyageurs. Ce ralentissement intervient après le record d'affluence de l'année 2011 dû aux effets des Jeux du Pacifique.

## 3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie

---

### 3.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

#### Répartition des touristes par pays de résidence (en nombre)

Provenance	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
France métropolitaine	31 474	27 335	24 960	34 647	38 746	11,8%
Japon	20 225	18 926	18 534	18 455	17 430	-5,6%
Australie	18 185	18 567	17 551	17 040	17 729	4,0%
Nouvelle-Zélande	8 424	6 651	6 406	6 467	6 242	-3,5%
Pacifique	14 873	14 306	17 329	20 375	16 580	-18,6%
dont Wallis-et-Futuna	6 227	6 454	7 059	8 063	7 096	-12,0%
dont Polynésie française	4 455	4 096	4 940	4 935	4 258	-13,7%
dont Vanuatu	3 136	2 869	3 652	4 061	3 891	-4,2%
dont "autres Pacifique"	1 055	887	1 678	3 316	1 266	-61,8%
Divers	10 491	13 594	13 782	14 891	15 477	3,9%
<b>Total</b>	<b>103 672</b>	<b>99 379</b>	<b>98 562</b>	<b>111 875</b>	<b>112 204</b>	<b>0,3%</b>

Source : ISEE

Le nombre de touristes en provenance de métropole augmente de 11,8 %, à 38 746 en 2012. Ils représentent 35 % des visiteurs du territoire, soit 4 points de plus qu'en 2011. Le tourisme affinitaire (amis ou famille) constitue le principal motif de déplacement des voyageurs métropolitains (44 % du total), suivi du tourisme de séjour (33 %) puis du tourisme d'affaires (16 %). 58 % d'entre eux sont logés à titre gracieux (amis, famille). En contrepartie, ils effectuent les séjours les plus longs (30 jours en moyenne).

Le marché australien est reparti à la hausse en 2012 (+4 %) passant au second rang devant le Japon. Les voyages d'affaires se contractent de 11,9 %, alors que la destination calédonienne a attiré davantage de touristes de séjour (+20 %). Près d'un visiteur australien sur deux est déjà venu sur le territoire et la durée moyenne de leur séjour est de 12 jours.

Le marché japonais, en diminution constante depuis 2005, enregistre une baisse de 5,4 % en 2012 (17 430 visiteurs). Les touristes japonais se caractérisent par une proportion élevée de primo-visiteurs (84 %) et le principal motif de venue, pour 9 personnes sur 10, est le

tourisme de séjour. Ils résident, dans les mêmes proportions, dans des hôtels en privilégiant l'offre « haut de gamme » (3 étoiles et +) et leur durée de séjour est la plus faible (7 jours).

L'ensemble des pays de la région Pacifique a enregistré un recul de 18,6 % en 2012. La plus forte baisse concerne les pays présents pour la quatorzième édition des Jeux du Pacifique, organisée en Nouvelle-Calédonie en août - septembre 2011.

## 3.2 L'HÉBERGEMENT

### 3.2.1 Les capacités d'hébergement

Sous l'impulsion du Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC), l'offre d'hébergement touristique s'est fortement développée au cours des dernières années. Les livraisons successives de plusieurs complexes hôteliers (La Promenade et le Tieti Tera Resort Beach en 2008, Hôtel La Néa en 2009, le Méridien en 2010, le Royal Tera en 2011 et Ducos Le Centre en 2012) se sont traduites par une hausse de la capacité d'accueil de 18 % en 5 ans. 3 099 unités d'hébergement sont ainsi comptabilisées en 2012.

Avec 2 435 unités (soit une hausse de 1 % en 2012) réparties dans 119 structures, la Province Sud concentre 79 % de la capacité d'accueil du territoire. Plus de la moitié des logements se situent dans l'agglomération du Grand Nouméa. En Province Nord, l'offre d'hébergement se stabilise à 456 logements en 2012. Seules les Îles Loyauté ont augmenté significativement leur capacité d'hébergement en 2012 (+13 %). Sur les 208 chambres, plus de la moitié se situent à Lifou, principale destination touristique des îles.

#### Capacités d'hébergement par Province

Nombre de chambres	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011	Part en 2012
Province Sud (1)	2037	2080	2315	2417	2435	1%	79%
Province Nord (2)	393	464	496	456	456	0%	15%
Iles Loyauté (2)	188	186	190	184	208	13%	7%
<b>Total</b>	<b>2618</b>	<b>2730</b>	<b>3001</b>	<b>3057</b>	<b>3099</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

(1) camping inclus - (2) camping exclus

Source : GIE Tourisme Province Sud, GIE Tourisme Province Nord, Destination Iles Loyautés

#### LE PROJET GOUARO DEVA

Le domaine de Deva, situé sur la côte Est à proximité de Bourail, est une propriété de la Province Sud depuis 1992. Le montant global de l'investissement est estimé à 20 milliards de F CFP, dont 11 milliards pour l'hôtel Sheraton et 3 milliards pour le Village Vacances Famille. L'hôtel Sheraton proposera 60 bungalows et 120 chambres. Il comprendra, en plus des installations hôtelières, un golf de 18 trous (60 ha) complété d'un club house, un spa fitness, un club enfants et une piscine. L'ouverture de l'établissement est prévue pour fin 2013.

Le projet s'est donné 2 priorités : favoriser l'emploi local et maximiser les retombées financières sur le bassin bouraillais, estimées à 600 millions de F CFP par an.

La construction du Sheraton a permis de mobiliser 17 entreprises locales soit 250 employés. En phase d'exploitation, la structure prévoit un personnel de 150 salariés. La création de 350 emplois directs est annoncée sur l'ensemble du domaine, auxquels s'ajouteront les effectifs des entreprises sous-traitantes.

Des projets de construction sont envisagés afin de poursuivre la stratégie de développement de l'offre touristique. Les projets les plus importants concernent la construction d'un hôtel Sheraton à Gouaro Deva (60 bungalows et 120 chambres), de l'hôtel Cap des Pins à Lifou (52 bungalows), du Motel de Tia à Pouembout (25 chambres), du Colibri à Koné (20 chambres), de la résidence hôtelière Eden à Koné (40 studios), du Betikure Parc Lodge à Bourail (13 chambres) et d'un hôtel à Poé (14 clés). Parallèlement, la diversification des structures d'accueil se poursuit, sous forme de gîtes, de bungalows ou d'accueils en tribu.

### 3.2.2 La fréquentation hôtelière

La fréquentation des hôtels de Nouméa s'est infléchi en 2012 ; le nombre de clients et de nuitées ressort respectivement en baisse de 9,1 % et de 4,8 %. Le taux d'occupation des hôtels nouméens a ainsi diminué de 2,1 points sur l'année, pour s'établir à 59 %. Le nombre de touristes à l'international a baissé pour toutes les destinations, dans une proportion de 13 % à 20 %. Le tourisme local est resté le plus dynamique avec un ralentissement de nuitées de seulement 1 % en 2012. Le nombre de touristes calédoniens, qui représentent 57,7 % du total (+ 3 points sur l'année), ne diminue que de 5 %.

En 2012, la clientèle s'est orientée à 74 % vers les hôtels 3 étoiles et plus. La plus forte baisse est observée dans les hôtels 2 étoiles, qui regroupent 20 % de la clientèle, avec -23 %. Les touristes métropolitains ont globalement diminué leur fréquentation des hôtels 2 ou 3 étoiles au profit des hôtels une étoile.

#### Nuitées et taux d'occupation des hôtels à Nouméa

En nombre	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Clients	214 419	231 401	263 745	315 831	287 068	-9,1%
Dont résidents (en %)	52,2	50,4	49,4	54,9	57,7	2,8 pts
Nuitées	615 408	569 041	535 425	663 884	631 769	-4,8%
Taux d'occupation (en %)	62,3	58,8	57,9	61,1	59,0	-2,1 pts

Source : ISEE

### 3.3 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Le tourisme de croisière demeure très bien orienté en 2012. 277 941 croisiéristes ont ainsi fréquenté la Nouvelle-Calédonie en 2012, soit une hausse de 18 % sur l'année, après une progression de 29 % en 2011. 159 paquebots ont visité le territoire, principalement depuis l'Australie, contre 134 en 2011. Cette évolution s'explique par le succès des croisières de courte durée (7 à 10 jours) en provenance d'Australie (80 % de la clientèle). Pour mémoire, la Nouvelle-Calédonie constitue le port d'escale étranger le plus proche de ce pays. Afin de diversifier les circuits proposés, une nouvelle escale a été inaugurée à Maré en avril 2012.

#### Trafic de croisiéristes

	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Nombre de paquebots	89	79	106	134	159	18,7%
Croisiéristes	152 250	131 231	183 245	235 684	277 941	17,9%

Source : ISEE

## 4. L'impact économique et social

### 4.1 LES EMPLOIS

En 2012, le secteur du tourisme emploie 5 890 salariés, soit une création nette de 384 emplois au cours de l'année écoulée. Les plus fortes hausses reviennent à l'hôtellerie de Nouméa (+21 % à 1 119 salariés) avec 6 employeurs supplémentaires en 2012, à la restauration (+10,9 % à 1 719 salariés) et la location de voitures (+43,6 % à 145 salariés). En revanche, le secteur de l'hôtellerie hors Nouméa voit ses effectifs baisser de 1,7 % sur l'année, la location d'engins de plage de 27,8 % et la plongée sous-marine de 33 % avec la fermeture d'un club de plongée.

### 4.2 LES DÉPENSES DES TOURISTES

En 2012, les dépenses des touristes non résidents auprès des prestataires calédoniens se sont élevées à 22,1 milliards de F CFP, soit une hausse de 8,9 % tandis que le nombre d'arrivées de touristes étrangers a presque stagné. La dépense moyenne par touriste atteint 196 704 F CFP (+8,3 %). Le transport international et l'hébergement sont les 2 principaux postes de dépenses et représentent en cumul 63 % du budget des touristes.

#### Estimation des dépenses des touristes non résidents

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Hébergement	4 836	5 048	5 049	5 529	5 826	5,4%
Transport local	1 563	1 467	1 415	1 641	1 767	7,7%
Transport international	6 058	5 355	4 944	7 108	7 996	12,5%
Cafés, restaurants	2 230	2 190	2 133	2 479	2 698	8,8%
Souvenirs	1 130	1 050	993	1 188	1 227	3,3%
Autres	1 434	1 384	1 348	1 590	1 749	10,0%
Loisirs	691	667	647	741	808	9,0%
<b>Total</b>	<b>17 941</b>	<b>17 160</b>	<b>16 529</b>	<b>20 276</b>	<b>22 071</b>	<b>8,9%</b>

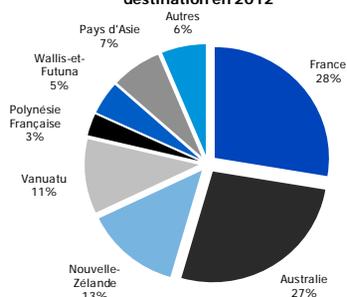
Sources : ISEE, Air Calédonie International

## 5. Les voyages des résidents

Après 10 années de progression continue, le nombre de voyages effectués par les Calédoniens recule depuis 2011. En 2012, le nombre de passagers a décliné de 2 % pour atteindre 121 101. Les principales destinations affectées sont la France métropolitaine et l'Australie, avec des baisses respectives de 9,6 % et 9,8 %. L'ensemble des autres destinations en revanche est en hausse, en particulier le Vanuatu, Wallis-et-Futuna ainsi que les pays d'Asie.

Le tourisme intérieur est également très développé. La fréquentation des Îles Loyauté est ainsi passée de 15 000 touristes en 2010 à 28 000 touristes en 2012 grâce aux offres promotionnelles.

Répartition des voyageurs calédoniens par destination en 2012



Source : ISEE

# Section 9

## Les transports et télécommunications

### 1. Généralités

Le poids des transports et télécommunications dans...

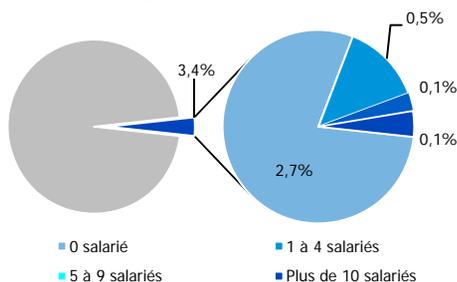
... la création de richesses (2008)



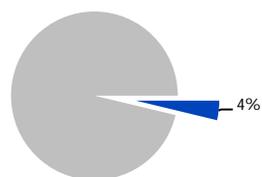
... les effectifs salariés (2012)



... la démographie d'entreprises (2012)



... les créations d'entreprises (2012)



Source : ISEE

Le secteur des « transports et télécommunications » représentait en 2008, 7 % de la valeur ajoutée créée sur le territoire. Il emploie 6 % des effectifs salariés à fin 2012 et regroupe environ 3,4 % des entreprises enregistrées.

### 2. Les activités portuaires

#### LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'activité maritime en Nouvelle-Calédonie s'organise autour des infrastructures du port public de Nouméa et de quelques ports secondaires, dont l'activité est fortement corrélée à l'exploitation du nickel.

Par son trafic, le port de Nouméa se situe au dixième rang des ports français et au premier rang des ports de l'Outre-mer. Il constitue le point majeur d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie et assure aussi, au niveau régional, la fonction de plate-forme d'éclatement (« hub »). Les travaux d'extension du quai dédié au commerce

international, qui devaient débiter en 2012, sont reportés en 2014.

Les principaux ports intérieurs (Naketi, Kouaoua, Népoui...) reçoivent essentiellement des vraquiers, navires destinés au chargement du minerai brut de nickel. Les ports de Doniambo, Vavouto, ou de Prony, en eau profonde, ont été aménagés à proximité des installations industrielles, en vue de l'importation des intrants (charbon...) et de l'exportation des produits métallurgiques issus des traitements

## 2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Avec 10,8 millions de tonnes (cumul des trafics intérieur et extérieur), le transport de marchandises par voie maritime progresse de 3,7 % en 2012, essentiellement porté par la hausse des exportations de minerai de nickel (+7,6 %). Les marchandises débarquées en Nouvelle-Calédonie enregistrent dans l'ensemble une faible variation sur l'année (+0,9 %), avec néanmoins des variations importantes par type de produits : -13,1 % pour les vracs solides (dont -15,7 % pour les clinkers), -9,4 % pour les biens conteneurisés mais +32,6 % pour les vracs liquides (hydrocarbures).

Le transport de minerai de nickel par voie maritime, destiné à l'approvisionnement de l'usine de Doniambo ou à l'export, représente à lui-seul 75 % du trafic global, soit 8 millions de tonnes.

### Volume du trafic maritime

Milliers de tonnes	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
<b>Trafic extérieur</b>	<b>5 083</b>	<b>5 286</b>	<b>7 070</b>	<b>7 043</b>	<b>7 383</b>	<b>4,8%</b>
Débarquement	1 860	1 686	2 422	2 375	2 396	0,9%
Embarquement	3 223	3 600	4 648	4 668	4 987	6,8%
dont minerai de nickel	3 173	3 539	4 572	4 362	4 695	7,6%
<b>Trafic intérieur</b>	<b>3 100</b>	<b>2 996</b>	<b>3 335</b>	<b>3 329</b>	<b>3 374</b>	<b>1,4%</b>
dont minerai de nickel <sup>(1)</sup>	2 977	2 888	3 224	3 218	3 262	1,4%
<b>Trafic maritime global</b>	<b>8 183</b>	<b>8 282</b>	<b>10 405</b>	<b>10 372</b>	<b>10 757</b>	<b>3,7%</b>

(1) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

En nombre, le trafic maritime par conteneur enregistre une nouvelle hausse en 2012 : +2,8 % après +3,1 % l'année précédente. Cette évolution est principalement portée par la hausse des conteneurs manipulés à vide, en rapport avec la livraison de 2 000 conteneurs vides, destinés aux exportations de produits métallurgiques. Les conteneurs embarqués à vide représentent pour leur part 70 % des expéditions par porte-conteneurs.

Le nombre de conteneurs pleins diminue à l'importation (-0,9 %) mais augmente à l'exportation (+ 4,6%). Le trafic de transbordement est, pour la première fois depuis 2008, en repli (-15,8 %), en raison d'une réorganisation des lignes d'approvisionnement destinées aux îles océaniques proches (Vanuatu, Îles Salomon) ; ces dernières étant désormais desservies directement ou via les îles Fidji. En revanche, Nouméa confirme son rôle de hub maritime entre la zone Asie et la Nouvelle-Zélande.

### Trafic maritime conteneurisé

Conteneurs, en nombre	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/2011
Conteneurs débarqués	45 419	44 392	47 412	48 526	50 177	3,4%
dont vides	3 018	3 951	2 307	2 247	4 310	91,8%
Conteneurs embarqués	40 824	40 647	43 162	44 176	45 677	3,4%
dont vides	30 400	30 158	30 953	31 119	32 018	2,9%
Conteneurs transbordés	906	2 615	2 298	3 025	2 546	- 15,8%
<b>Nombre de conteneurs</b>	<b>87 149</b>	<b>87 654</b>	<b>92 872</b>	<b>95 727</b>	<b>98 400</b>	<b>2,8%</b>

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

## 2.2 LE TRAFIC PAR PAYS DE PROVENANCE

En 2012, l'Europe continue d'être le premier fournisseur du territoire, avec 39 % des conteneurs reçus, suivie de l'Asie (27 %). Le nombre de conteneurs expédiés depuis la Chine progresse de 9,8 %, à 5 878 unités, bénéficiant à la fois des besoins en équipements de l'usine du Nord et de l'augmentation des parts de marché des produits chinois sur le marché calédonien. Dans la zone Pacifique, le trafic maritime conteneurisé affiche un repli sensible depuis l'Australie (-21,2 %) et la Nouvelle-Zélande (-8,4 %).

### Évolution des principales provenances

Nombre de conteneurs	2008	2009	2010	2011	2012	Variations 2012/ 2011
Europe <sup>(1)</sup>	17 474	16 399	18 780	19 802	20 284	2,4%
Asie	11 150	10 585	12 600	12 708	13 778	8,4%
dont Chine	3 706	4 049	4 691	5 352	5 878	9,8%
Australie	7 201	7 125	7 075	6 688	5 268	- 21,2%
Nouvelle-Zélande	4 041	4 098	3 994	4 362	3 995	- 8,4%
Etats-Unis (Côte Ouest)	1 043	1 159	1 029	930	960	3,2%

(1) y compris Etats-Unis Côte Est desservie par la ligne Tour du Monde

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

## 2.3 LE TRAFIC INTERIEUR

En 2012, plus de 210 000 passagers ont emprunté les liaisons maritimes intérieures. Ces dernières sont assurées par plusieurs compagnies de transport ou de tourisme, parmi lesquelles la SAS Sudiles (qui exploite le « Bético 2 », reliant Nouméa aux Îles Loyauté ou à l'Île des Pins), la Compagnie Maritime des Îles (CMI), Mary D (Phare Amédée) ou encore la société Vale NC, qui affrète depuis mars 2010 le catamaran « Nyie Djeu » pour le transport de son personnel vers le port de Prony.

Le trafic intérieur de marchandises est quant à lui essentiellement constitué des acheminements de minerai de nickel depuis les sites miniers vers l'usine de Doniambo. Les minéraliers, affrétés par la SLN, représentent le tiers des mouvements maritimes intérieurs et plus de 97 % du trafic en tonnage. En octobre 2012, un nouveau minéralier anti-carène liquide, le « Jules Garnier II », a été mis en service dans ce cadre (cf. section 5, le nickel).

Enfin, trois sociétés de cabotage assurent le transport de marchandises, d'hydrocarbures et de sable à destination des Îles :

- la CMI, qui exploite depuis juin 2012 une barge en remplacement du roulier mixte « Havannah » ;
- la Société de Transport des Îles (STILES), avec le cargo « Laura III » plus spécifiquement dédié au transport d'hydrocarbures ;
- la SARL TRAMANOR, qui exploite la barge «Belema Nenema» desservant l'extrême nord de la Grande Terre, de Poum aux îles Bélep.

## 3. Les activités aéroportuaires

### 3.1 LA DESSERTE AÉRIENNE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### 3.1.1 La desserte internationale

##### L'EXTENSION DE L'AÉROPORT DE LA TONTOUTA

L'aéroport de la Tontouta, situé à 50 km au nord de Nouméa, est géré depuis 1968 par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). En 2008, la CCI a lancé un important chantier d'extension et de rénovation de l'aérogare pour répondre à l'évolution du trafic tout en intégrant les normes actuelles de sûreté et de sécurité internationales. Avec une surface de 21 700 m<sup>2</sup>, l'aérogare est désormais dimensionnée pour accueillir jusqu'à 700 000 passagers par an, trafic prévu à l'horizon 2022, soit une hypothèse de croissance annuelle de 2,8 % en moyenne.

12 nouvelles banques d'enregistrement ont été récemment mises en service, un second tapis de livraison bagage a été installé, de nouveaux espaces restaurations en zone publique et sous-douane ont vu le jour. Les travaux sont en cours d'achèvement par le réaménagement des zones privatives de l'aérogare existant.

Le montant global des travaux s'élève à 11,8 milliards de F CFP.

La Nouvelle-Calédonie est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, compétente en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens. Le transfert de compétence concernant la police et la sécurité de la circulation aérienne, pour le trafic intérieur uniquement, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

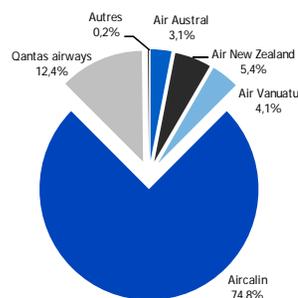
L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public de la Nouvelle-Calédonie, est chargée de garantir la pérennité de la desserte aérienne. Elle détient à ce titre 99,38 % du capital de la compagnie aérienne Air Calédonie International (Aircalin).

#### 3.1.2 Le trafic de passagers

Cinq compagnies opèrent des vols réguliers à destination du territoire : Air Calédonie International (en partage de code avec Air France), Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas et Air Austral. Cette dernière compagnie, qui assurait depuis avril 2009 la desserte du territoire depuis Paris via Sydney et Saint-Denis de la Réunion, a interrompu sa ligne en août 2012.

En 2012, 486 000 passagers (arrivées + départs) ont été enregistrés à l'aéroport international de la Tontouta, soit une variation annuelle de -1,1 %. Il s'agit de la première baisse de trafic depuis 2001. Celle-ci fait néanmoins suite au pic d'affluence de l'année 2011, avec la tenue des Jeux du Pacifique et l'essor des touristes métropolitains. La fréquentation touristique s'est avérée stable (112 000 touristes), tandis que les déplacements des résidents se sont repliés (-2 %, après -6 % en 2011). Le retrait de la compagnie Air Austral a eu une influence sur la répartition du trafic par compagnie, avec un report qui s'est opéré principalement vers la compagnie locale. Cette dernière capte 75 % des parts de marché, suivie de Qantas (12 %) et d'Air New Zealand (5 %).

Répartition du trafic par compagnie en 2012



Source : Direction de l'Aviation Civile

En 2012, le trafic avec l'Australie (un quart du total) est en recul de près de 15 %. La liaison Nouméa-Sydney perd 20 000 passagers (-14,9 %), affectée par l'arrêt des vols affrétés par Air Austral sur le trajet Nouméa - Paris via Saint-Denis de la Réunion. Le trafic vers Auckland gagne quelque 600 passagers (+1,1 %) au détriment de celui vers Brisbane (-1,9 %), qui subit une érosion continue depuis 2009.

L'Asie, qui capte 36 % des mouvements de passagers, enregistre une hausse d'affluence de 8 % en 2012, principalement portée par la reprise du trafic vers Tokyo (+15,6 %) après la catastrophe de Fukushima en 2011. Les flux de passagers avec les autres destinations asiatiques se sont aussi intensifiés (+4,3 % pour Osaka, +6,8 % pour Séoul).

Plus de 90 000 Calédoniens se sont rendus dans le Pacifique insulaire (+1,3 %), avec cependant des évolutions contrastées selon les liaisons : Port-Vila, destination appréciée des résidents, voit son trafic augmenter de 11,4 % (approchant les 39 000 passagers), tandis que Wallis/Nandi, Papeete et les autres destinations du Pacifique enregistrent des baisses respectives de 4 %, 6,5 % et 9 %, contrecoup des flux liés aux Jeux du Pacifique en 2011.

#### Évolution du trafic de passagers par destination ou provenance (hors transit)

Destination / Provenance	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 /2011
Sydney	113 468	126 363	139 372	143 880	122 402	-14,9%
Tokyo	85 056	74 607	72 032	65 821	76 100	15,6%
Auckland	51 696	51 417	54 213	57 931	58 574	1,1%
Osaka	56 111	44 107	43 425	50 678	52 832	4,3%
Brisbane	49 319	52 320	48 984	43 745	42 899	-1,9%
Séoul	18 295	33 386	33 914	39 108	41 775	6,8%
Port-Vila	27 972	26 562	33 478	34 967	38 953	11,4%
Wallis/Nandi	27 068	28 559	31 817	33 600	32 260	-4,0%
Papeete	17 491	18 295	19 647	19 248	17 992	-6,5%
Divers	5 358	4 603	1 103	2 409	2 192	-9,0%
<b>Total</b>	<b>451 834</b>	<b>460 219</b>	<b>477 985</b>	<b>491 387</b>	<b>485 979</b>	<b>-1,1%</b>

Source : Direction de l'Aviation Civile

### 3.1.3 Le trafic fret international

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe complémentaire. Le fret à l'arrivée est, en tonnage, trois fois supérieur au fret expédié.

En 2012, le fret se contracte de 9,6 %, à 5,6 milliers de tonnes. La baisse concerne à la fois les marchandises expédiées (-21,4 %, à 1 254 tonnes) et le fret réceptionné (-5,6 %, à 4 380 tonnes). Le fret aérien reste marginal par rapport à l'activité globale d'import - export sur le territoire (moins de 0,1 % en tonnage).

#### Trafic international de fret

En tonne	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 /2011
Fret à l'arrivée	4 770	4 417	4 711	4 638	4 380	-5,6%
Fret au départ	1 439	1 391	1 476	1 596	1 254	-21,4%
<b>Total</b>	<b>6 209</b>	<b>5 808</b>	<b>6 187</b>	<b>6 234</b>	<b>5 634</b>	<b>-9,6%</b>

Source : Direction de l'Aviation Civile

## 3.2 LA DESSERTE DOMESTIQUE

### 3.2.1 La desserte domestique

#### LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES DOMESTIQUES

Au plan domestique, la Nouvelle-Calédonie dispose de 12 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique :

- 3 aérodromes territoriaux (Nouméa-Magenta, Koné, Lifou).
- 9 aérodromes provinciaux dont 2 gérés par la province Sud (Île des Pins-Moué, Bourail-Poé), 4 par la province Nord (Canala, Koumac, Touho,

Belep) et 3 par la province des Îles Loyauté (Maré, Tiga et Ouvéa).

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'apprête par ailleurs à lancer une étude d'impact économique sur le transfert du trafic aérien domestique de l'aérodrome de Magenta vers l'aéroport de la Tontouta.

Trois compagnies se partagent le transport public domestique : Air Calédonie (Aircal), Air Loyauté et Air Alizé. Aircal prend en charge, sous licence, le trafic régulier de passagers. Air Loyauté dispose de contrats d'affrètement avec Aircal pour les Îles Loyauté et participe aux évacuations sanitaires. Air Alizé est spécialisée dans les évacuations à l'extérieur du Territoire (Wallis-et-Futuna, Australie). Deux compagnies d'hélicoptère, Hélicocéan et Hélisud, effectuent des activités de transport à la demande et Inaer réalise, depuis 2011, des évacuations sanitaires hélicoptées (sur la Grande Terre uniquement).

### 3.2.2 Le trafic de passagers

L'aérodrome de Magenta, par lequel transite la quasi-totalité du trafic domestique, a enregistré une hausse de fréquentation de 12,1 % en 2012, à plus de 385 000 passagers (arrivées + départs). Rappelons néanmoins que le trafic avait été perturbé en juillet et août 2011 par des conflits sociaux, notamment vers les Îles Loyauté et l'Île des Pins.

Les aérodromes des Îles Loyauté concentrent 76 % des flux intérieurs de passagers. Leur fréquentation s'est accrue de 15 % en 2012 (soit 43 000 passagers supplémentaires), favorisée par la mise en place, le 6 février 2012, de la carte « continuité pays », plus avantageuse que l'ancien dispositif « CARES ». Le nombre de passagers enregistrés à l'Île des Pins (20 % du trafic intérieur) progresse de 5 % sur l'année. Les destinations du Nord et la liaison inter-îles sont également en hausse de fréquentation, elles représentent cependant moins de 5 % du trafic domestique global. Ces lignes, structurellement déficitaires, font l'objet de conventions d'Obligation de Service Publique (OSP).

#### Trafic passagers dans les aéroports intérieurs

Destination/provenance	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
<b>Magenta</b>	<b>348 532</b>	<b>370 056</b>	<b>367 636</b>	<b>343 651</b>	<b>385 308</b>	<b>12,1%</b>
Lifou	131 207	136 715	141 441	134 017	162 001	20,9%
Ile-des-Pins	86 548	88 675	78 915	80 469	84 778	5,4%
Ouvéa	63 713	69 247	70 673	66 755	72 616	8,8%
Maré	63 920	69 586	69 349	60 499	67 555	11,7%
Koné	1 310	2 689	4 493	4 902	5 601	14,3%
Touho	1 439	957	211	902	1 370	51,9%
Tiga	2 037	2 978	2 276	2 245	2 340	4,2%
Belep	1 807	872	1 447	1 528	2 010	31,5%
Koumac	2 745	1 510	2 381	2 738	3 262	19,1%
Inter-îles	-	-	-	4 336	6 062	39,8%

Source : Direction de l'Aviation Civile en Nouvelle-Calédonie

## 4. Les télécommunications

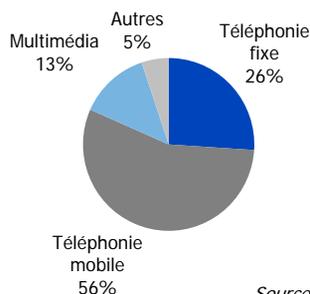
### 4.1 L'ACTIVITÉ

Le secteur des télécommunications comprend l'opérateur territorial, l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) et ses partenaires (fournisseurs d'accès internet, distributeurs Mobilis et fournisseurs de contenu).

Le chiffre d'affaires de l'OPT s'est élevé à 20,7 milliards de F CFP en 2012 (+8,6 % sur un an).

La téléphonie mobile et le multimédia (respectivement 56 % et 13 % des recettes) représentent une part croissante du chiffre d'affaires, au détriment de la téléphonie fixe (26 %).

Répartition du chiffre d'affaires de l'OPT en 2012



Source : OPT

### 4.2 INTERNET

Le territoire est raccordé à « l'Internet mondial » via des câbles optiques sous-marins depuis 2008. Ils relient Nouméa à Sydney, et Poindimié à Lifou et Ouvéa. A compter de 2013, l'OPT se donne 6 ans pour couvrir l'ensemble du territoire en fibre optique. Le budget de ce projet est estimé à 9 milliards sur la période 2013-2019 et l'appel d'offre a été lancé en octobre 2012. La fibre optique devrait permettre d'avoir un débit 100 fois plus élevé que le réseau ADSL actuel, tout en résolvant les difficultés de raccordement des habitats dispersés.

Le chiffre d'affaires de l'activité « Internet » de l'OPT s'établit à 2,75 milliards de F CFP en 2012 (+8 % sur un an). Cinq fournisseurs d'accès<sup>1</sup> se partagent le parc de 46 000 abonnés (+9,2 % sur un an), dont 73 % ont une éligibilité supérieure ou égale à 8 Mbps.

L'Internet Mobile (accès à internet depuis un smartphone, une tablette 3G ou une clé 3G), lancé en août 2011, compte déjà près de 15 000 clients à fin 2012.

D'après les résultats d'une étude de l'Observatoire Numérique Nouvelle-Calédonie (ONNC) menée en 2011, 72 % des ménages possèdent un ordinateur et 42 % bénéficient d'une connexion internet à domicile. Si les administrations sont toutes équipées d'ordinateurs, les trois quarts sont connectées à l'internet haut débit. Les entreprises sont un peu moins bien équipées, puisque 95 % des sociétés ont un ordinateur et 68 % un accès haut débit.

### 4.3 LA TÉLÉPHONIE

Depuis 1996, la Nouvelle-Calédonie possède un réseau de téléphonie mobile Global System for Mobile (GSM) et, depuis le 16 août 2011, un réseau de téléphonie mobile de troisième génération (3G) lancé à l'occasion des Jeux du Pacifique. En 2012, son déploiement a

<sup>1</sup> CAN'L, OFFRATTEL, MLS, Internetnc et Nautilie.

été réalisé sur l'ensemble du territoire permettant une couverture de 88 % de la population, l'objectif de l'OPT étant d'atteindre un taux de 97 % en 2013. L'OPT a installé 267 sites 3G (132 en Province Sud, 86 en Province Nord et 49 en Province des Îles), dont 102 en 2012. Le très haut débit mobile sera expérimenté en 2013 afin de permettre le passage progressif à la 4G.

L'extension de la couverture mobile se mesure par une forte progression du parc de clients, avec plus de 27 000 nouveaux abonnés depuis 2010 et un taux de pénétration (ratio abonnés/ population) de plus de 99 % (93 % pour Ouvéa et Maré et 94 % pour Lifou).

La téléphonie mobile dégage un chiffre d'affaires de 11,5 milliards de F CFP (+14,3 % par rapport à 2011). Lancé en 1999, le service Liberté de Mobilis permet, grâce à une carte prépayée d'accéder au réseau sans abonnement. Avec 234 587 terminaux en circulation, dont 67 565 abonnements permanents Mobilis (+11 %) et 175 491 comptes Liberté (+4,4 %), le parc mobile progresse de 6 % au total.

En 2012, les recettes du téléphone fixe représentent 5,4 milliards de F CFP et enregistrent une baisse de 2,1 %. Les tendances observées en 2011 se confirment en 2012, avec le recul des recettes du trafic intérieur (-6,2 %) comme extérieur (-7,5 %). Le nombre d'abonnés au téléphone fixe atteint 76 655 lignes, soit une augmentation de 2 %.

D'après l'enquête de l'ONNC, 60 % des ménages interrogés disposent d'un téléphone fixe et 92 % d'un téléphone portable en 2011.

#### **BAISSE DES TARIFS A L'INTERNATIONAL**

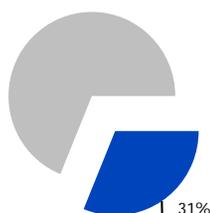
Le 1<sup>er</sup> mars 2013, l'OPT a opéré une révision du service des communications à l'international. L'indicatif international « 19 » est supprimé au profit du numéro unique « 00 ». Une baisse des tarifs est appliquée vers la France métropolitaine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande allant de 11 % à 27 % vers les fixes ou mobiles pour les utilisateurs du « 19 ». Pour les utilisateurs du « 00 » la baisse sur ces destinations est comprise en 43 % et 78 % et entre 13 % et 75 % sur les autres destinations.

## Section 10

# Les autres services

### Le poids des autres services dans ...

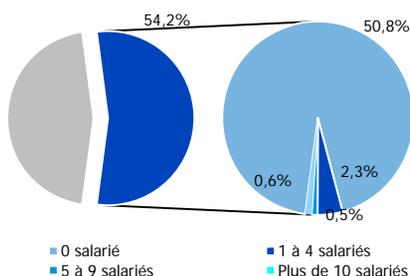
... la création de richesses (2008)



... les effectifs salariés (2012)

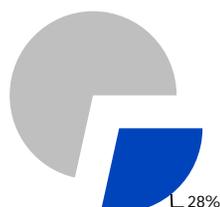


... la démographie d'entreprises (2012)



Source : Isee

... les créations d'entreprises (2012)



Les « autres services » comprennent notamment l'activité des banques et assurances, les services aux entreprises (services opérationnels, conseil et assistance, recherche et développement) et les services aux ménages (activités récréatives et services personnels et domestiques).

En 2008, les entreprises de ce secteur généraient près de 31 % de la valeur ajoutée créée sur le territoire. Par rapport à son poids financier dans l'économie, ce secteur crée relativement peu d'emplois, au moins de manière directe, puisqu'il représente « seulement » 15 % des effectifs salariés en 2012. Près de 94 % des entreprises du secteur ne comptent aucun salarié.

En 2012, le secteur des autres services marchands concentre près de 28 % de la création d'entreprises, loin devant les autres secteurs de l'économie.

# Section 11

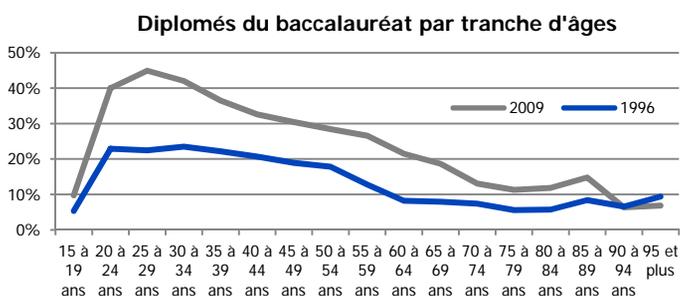
## L'éducation et la santé

### 1. L'éducation

#### 1.1 PANORAMA

Selon des données des derniers recensements, le niveau de formation de la population calédonienne a globalement augmenté entre 1996 et 2009. En 2009, près d'un Calédonien sur trois âgé de plus de 15 ans est titulaire du baccalauréat, soit deux fois plus qu'en 1996. La progression de la part des diplômés du baccalauréat est particulièrement forte parmi les 20-39 ans : 41 % d'entre eux ont le baccalauréat en 2009, contre 23 % en 1996.

Dans cette même population, la part des diplômés de l'enseignement supérieur double sur la période. En 2009, la part des diplômés du premier cycle dans la population de plus de 15 ans est de 7,2 %, et celle du second ou troisième cycle de 8,1 %, soit respectivement +3,3 points et +3,4 points par rapport à 1996. La population n'ayant aucun diplôme s'est fortement réduite, passant de 43 % en 1996 à 27 % en 2009.



Source : Isee

#### Diplôme le plus élevé obtenu par la population de 15 ans et plus, en 1996 et 2009

	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	BAC (1)	1 <sup>er</sup> cycle	2, 3 <sup>e</sup> cycle
Nouvelle-Calédonie en 1996	58 848	13 958	16 145	23 759	12 133	5 402	6 500
Nouvelle-Calédonie en 2009	49 694	15 696	24 455	37 978	26 974	13 164	14 853
Province des Îles Loyauté	5 320	895	1 975	2 133	937	250	242
Province Nord	14 041	3 115	4 061	6 806	2 666	1 043	1 019
Province Sud	30 333	11 686	18 419	29 039	23 371	11 871	13 592

(1) Regroupe les bacs généraux, professionnels ou techniques et brevets supérieurs pour le recensement de 1996 et les différents bacs pour le recensement de 2009.

Source : ISEE

Par Province, les résultats sont contrastés entre la Province Sud d'une part, et les Provinces des Îles et du Nord d'autre part. En 2009, la part de bacheliers est moins importante en Province des Îles (12 %) et Province Nord (14 %) qu'en Province Sud (35 %). De même, la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans les Provinces des Îles (4 %) et du Nord (6 %) est moindre que celle de la Province Sud (18 %).

En revanche, la baisse de la population sans diplôme entre 1996 et 2009 est plus importante aux Îles Loyauté (-19,6 points) et en Province Nord (-23,3 points) qu'en Province Sud (-12 points). En 1996, la proportion de personnes titulaires d'un certificat d'étude, brevet des collèges, CAP ou BEP des Provinces des Îles (30 %) et du Nord (27 %) était inférieure à celle de la Province Sud (44 %). En 2009, cette part, proche de 43 %, est au contraire similaire dans chaque Province.

En 2012, le taux de réussite au baccalauréat s'est réduit de 5,7 points, à 74,3 %, en raison de la chute du taux de réussite au baccalauréat professionnel (70,4 % contre 82,0 % en 2011) et au baccalauréat général (82,5 % contre 85,6 % en 2011).

La généralisation de la réforme de la voie professionnelle (mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans dès la sortie de la troisième) a conduit à une augmentation conjoncturelle du nombre de candidats : 1 759 en 2012 après 818 en 2011. Même s'il s'est sensiblement réduit en 10 ans, l'écart entre le taux de réussite au baccalauréat en métropole et en Nouvelle-Calédonie reste élevé.

Le territoire compte 367 établissements scolaires sous contrat en 2012, dont les trois quarts du premier degré. La baisse du nombre d'établissements scolaires du premier degré (265 contre 276 en 2011) résulte de la mise en place de "groupes scolaires" réunissant plusieurs écoles proches.

#### Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2012

	Province des Îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle- Calédonie
<b>Premier degré</b>	<b>66</b>	<b>86</b>	<b>113</b>	<b>265</b>
<b>Second degré</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>51</b>	<b>97</b>
. Collèges + GOD (1) + SEGPA (2)	13	21	34	68
. Lycées d'enseignement général	1	2	6	9
. Lycées professionnels + ALP (3)	2	7	11	20
<b>Classes post-bac (4)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>116</b>	<b>169</b>	<b>367</b>

(1) Groupe d'observation dispersé, (2) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (3) antenne de lycée professionnel, (4) Section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Source : Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Le nombre d'élèves s'établit à 71 177, soit -1 % par rapport à 2011. Les élèves inscrits en classe élémentaire ne cessent de diminuer depuis 2009, traduisant l'évolution démographique du territoire. La population scolaire se répartit à 49 % dans le premier degré, 46 % dans le second degré et 5 % dans les études supérieures.

## Population scolaire par niveau

en nombre d'élèves	2009	2010	2011	2012	Variation 2012
<b>Premier degré</b>	<b>36 274</b>	<b>36 329</b>	<b>35 744</b>	<b>34 992</b>	<b>-2,1%</b>
. Pré-élémentaire	12 510	12 767	12 698	12 548	-1,2%
. Élémentaire	23 558	23 361	22 834	22 226	-2,7%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1))	206	201	212	218	2,8%
<b>Second degré</b>	<b>32 135</b>	<b>32 159</b>	<b>32 279</b>	<b>32 486</b>	<b>0,6%</b>
. Collèges (avec SEGPA)	19 259	19 162	19 197	19 256	0,3%
. Lycées	6 051	6 150	6 209	6 184	-0,4%
. Lycées professionnels	6 825	6 847	6 873	7 046	2,5%
<b>Etudes supérieures</b>	<b>3 488</b>	<b>3 717</b>	<b>3 888</b>	<b>3 699</b>	<b>-4,9%</b>
. IUFM	108	196	192	52	-72,9%
. Classes post-bac (2)	782	873	1 049	1 076	2,6%
. Université	2 598	2 648	2 647	2 571	-2,9%
<b>Total</b>	<b>71 897</b>	<b>72 205</b>	<b>71 911</b>	<b>71 177</b>	<b>-1,0%</b>

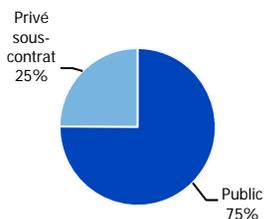
(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficient Intellectuel Moyen.

(2) Section de techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

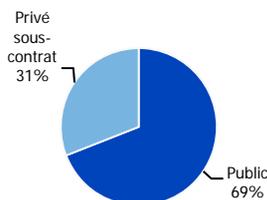
Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La part de l'enseignement public a nettement progressé depuis 1994, aussi bien dans le premier degré (75 % en 2012 contre 70 % en 1994) que dans le second (69 % contre 65 %).

### Répartition de la population scolaire du premier degré en 2012



### Répartition de la population scolaire du second degré en 2012



Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie compte 4 920 enseignants en 2012, répartis à 70 % en Province Sud, 20 % en Province Nord et 10 % en Province des Îles.

### Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2012

en nombre	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
Province des Îles Loyauté	248	245	493
Province Nord	480	494	974
Province Sud	1 279	2 174	3 453
<b>Total</b>	<b>2 007</b>	<b>2 913</b>	<b>4 920</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

## 1.2 LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis 2000, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour les programmes d'enseignement, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique de l'enseignement primaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, elle est également compétente en matière d'enseignement du second degré (collèges et lycées), d'enseignement privé et de santé scolaire.

Ce transfert de compétence se traduit notamment par la charge pour la Nouvelle-Calédonie du projet éducatif, du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives, de la carte scolaire et des constructions, travaux, rénovations et équipements des lycées. L'État continue pour sa part, d'intervenir dans la délivrance et la vérification des titres et diplômes nationaux, dans la gestion des personnels et la définition des programmes d'enseignement, avec la possibilité pour la Nouvelle-Calédonie de demander des adaptations de programmes afin de prendre en compte le contexte local.

Pour exercer ses nouvelles fonctions, l'État verse au territoire une « dotation annuelle de compensation ». Indépendamment de cette dotation, il prendra à sa charge la construction des lycées de Pouembout et du Mont Dore. De plus, pendant une période transitoire, dont la durée n'est pas déterminée, l'État continuera de rémunérer les personnels concernés qui exercent leurs fonctions pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

A cette occasion, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie est devenu un service unique qui met en œuvre à la fois les compétences de l'État et celles de la Nouvelle-Calédonie, en matière d'enseignement du second degré public, d'enseignement privé et de santé scolaire. La Direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) est, pour sa part, mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion de l'enseignement agricole.

En janvier 2012, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté une délibération portant sur l'organisation de l'enseignement primaire, aussi bien dans le privé que le public. Elle y définit notamment un socle commun de connaissances et de compétences qui devra être maîtrisé par l'ensemble des élèves.

## 2. La santé

---

En 2012, 2 446 professionnels de santé<sup>1</sup> exercent en Nouvelle-Calédonie, effectif en légère progression par rapport à 2011 (+0,9 %).

Avec un taux de mortalité infantile de 4,6 ‰<sup>2</sup>, la Nouvelle-Calédonie comble progressivement son retard par rapport à la métropole (3,6 ‰), et rejoint les taux des pays de l'Océanie (Australie : 4,7 ‰ ; Nouvelle-Zélande : 5,1 ‰). Le taux brut de mortalité y est nettement plus faible (4,8 ‰ contre 8,5 ‰ dans l'hexagone). Cette mortalité plus faible s'explique par la structure des âges de la population calédonienne, nettement plus jeune.

---

<sup>1</sup> Les professionnels concernés sont les médecins généralistes (hors prévention et administration) et spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. Sont exclues de ce total, les personnes travaillant dans le secteur médico-technique (agents administratifs des hôpitaux, etc.) dont le nombre avoisine les 500.

<sup>2</sup> 2010 pour la Nouvelle-Calédonie, 2011 pour la métropole

Le taux de natalité calédonien (16,7 ‰ en 2010) est sensiblement plus élevé qu'en Métropole (12,7 ‰ en 2011).

Les principales causes médicales de décès en 2011 sont liées aux tumeurs malignes (30,8 ‰), aux maladies de l'appareil circulatoire (20 ‰), aux lésions traumatiques et empoisonnements (13,1 ‰) et aux maladies de l'appareil respiratoire (9,1 ‰). Véritable fléau en Nouvelle-Calédonie, les accidents de la route ont représenté 4,5 ‰ des décès en 2011 alors qu'ils en constituent moins de 1 ‰ en métropole.

## 2.1 LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

En 2012, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) est de 225 pour 100 000 habitants en Nouvelle-Calédonie contre 334 en métropole. La densité des infirmiers sur le territoire (522) est également nettement inférieure à celle observée en métropole (875).

### Densité des professions médicales en 2012 pour 100 000 habitants

	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Médecins	225	334
Dont médecins généralistes curatifs	119	157
Dont médecins spécialistes	106	177
Chirurgiens-dentistes	45	63
Sages-femmes <sup>(1)</sup>	159	132
Infirmiers	522	875
Pharmaciens	75	112
Masseurs-kinésithérapeutes	50	116

(1) Densité pour 100 000 femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans)

Sources : DASS-NC, INSEE

## 2.2 LA CAPACITÉ D'HOSPITALISATION

A fin 2012, la capacité d'hospitalisation<sup>1</sup> globale en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et réanimation) est de 712 lits et places installés (659 en hospitalisation complète et 53 en hôpital de jour), soit 2,79 lits et places pour 1 000 habitants.

### La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

Nombre de lits et places installés	2012 <sup>(1)</sup>
Médecine	339
Chirurgie	245
Obstétrique	88
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire	40
<b>Total</b>	<b>712</b>
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants	2,79

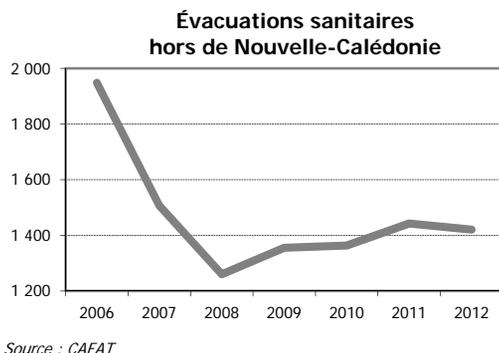
(1) Capacités installées déclarées par les établissements dans l'enquête 2012

Source : DASS-NC

En avril 2013, les travaux du Médipôle de Koutio ont atteint 20 ‰ d'avancement. Le CHT offrira à terme 643 lits et places, répartis en 579 lits d'hospitalisation complète et 64 places d'hospitalisation de jour, tandis que le CSSR proposera 70 lits et 10 places de soins de suite et de réadaptation. Parallèlement au Médipôle, deux projets de modernisation de l'offre

<sup>1</sup> La comptabilisation des capacités d'accueil a été révisée en 2010.

hospitalière sont en cours. En Province Nord, l'offre hospitalière sera réorganisée en créant un nouvel hôpital de 58 lits à Koné pour un budget de 3,6 milliards de F CFP et en redéployant les activités des sites de Koumac et Poindimié à l'horizon 2015. À Nouméa, les trois cliniques privées ont officialisé en 2011 leur regroupement sur un site unique à Nouville, dont les travaux devraient débuter en 2013 pour une ouverture en 2017.



Les évacuations sanitaires concernent les traitements qui ne peuvent être dispensés en Nouvelle-Calédonie. Les malades sont évacués majoritairement vers l'Australie (77 % des cas en 2012) ou la métropole. Le nombre d'évacuations (1 420) a légèrement baissé en 2012 (-1,5 % par rapport à 2011).

## 2.3 LA CONSOMMATION MÉDICALE

En 2011, la dépense courante de santé<sup>1</sup> est de 87 milliards de F CFP (+5,9 % après +7,1 % en 2010). La consommation médicale est de 78,8 milliards de F CFP en 2011 (+ 4,5 % sur un an).

La consommation par habitant (312 698 F CFP) est inférieure à celle de métropole (329 594 F CFP) de 5,1 %.

Cette situation s'explique notamment par une structure de population plus jeune et donc moins consommatrice de soins et par une offre encore limitée dans certaines zones du territoire.



<sup>1</sup> Elle correspond aux dépenses au titre de la santé des personnes et institutions en Nouvelle-Calédonie : CAFAT, Provinces, Nouvelle-Calédonie, organismes de protection complémentaire et ménages.

## 2.4 LA PROTECTION SOCIALE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un système autonome de protection sociale. Il repose sur la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT), l'Aide Médicale Gratuite (AMG) et les mutuelles.

L'ensemble de la population travaillant sur le territoire est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité sur le territoire. Ce régime est administré par la CAFAT.

### 2.4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)

L'AMG est gérée par les Directions provinciales d'action sanitaire et sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie en qualité de caisse principale pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément du RUAMM, via un dispositif variable selon les Provinces (accès gratuit en Province Nord, système de cartes semestrielles payantes d'accès aux soins dont le montant varie selon les revenus dans les Îles Loyauté, et ticket modérateur plafonné en Province Sud).

L'admission à l'Aide Médicale Provinciale est soumise à des conditions de ressources. Au 31 décembre 2012, le nombre de bénéficiaires était de 53 969 sur l'ensemble du territoire, en baisse par rapport à 2011 (-3 %). Les dépenses globales au titre de l'AMG ont diminué de 0,6 % sur un an, en raison de l'évolution des dépenses en Province Sud (-1,3 %).

#### Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
<b>Province Sud</b>					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	5 140	5 349	5 998	5 918	-1,3%
Nombre de bénéficiaires	27 846	28 227	28 868	26 190	-9,3%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	184 587	189 499	207 773	225 964	8,8%
<b>Province Nord</b>					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	3 680	4 424	4 431	4 437	0,1%
Nombre de bénéficiaires	18 255	17 808	17 170	16 770	-2,3%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	201 589	248 402	258 065	264 580	2,5%
<b>Province des Îles Loyauté</b>					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	2 019	2 374	2 371	2 373	0,1%
Nombre de bénéficiaires	10 394	8 773	9 606	11 009	14,6%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	194 279	270 607	246 825	215 551	-12,7%
<b>Total dépenses (en millions de F CFP)</b>	<b>10 839</b>	<b>12 147</b>	<b>12 800</b>	<b>12 728</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>56 495</b>	<b>54 808</b>	<b>55 644</b>	<b>53 969</b>	<b>-3,0%</b>

Source : Directions Provinciales des Affaires Sanitaires et Sociales

## 2.4.2 La CAFAT

La CAFAT est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, chômage). La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, avec un service dédié au sein de sa Branche Santé et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT).

Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

Au titre du RUAMM, la CAFAT recensait, fin 2012, 250 432 assurés et bénéficiaires, en hausse de 1,3 % par rapport à 2011. Le RUAMM a clôturé l'exercice 2011 en déficit de 816 millions de F CFP. A noter que le régime a bénéficié au titre de cet exercice de subventions d'équilibre de l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie à hauteur de 4 959 millions de F CFP, somme qui a fortement contribué à la réduction du déficit. L'exercice 2012 devrait également se conclure par un déficit.

### Dépenses de santé

Millions de F CFP	2007	2008	2009	2010	2011	Variation 2011/2010
Dépenses de santé (1)	39 544	42 000	45 520	49 194	52 174	6,1%
Résultat du RUAMM	1 137	3 153	3 043	-2 611	-816	-69%

(1) Dépenses de santé de l'année N comptabilisées au 28 février de l'année N+1

Source : CAFAT





## CHAPITRE IV

### L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## La structure du système bancaire

---

### 1. Les faits marquants de l'exercice

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé le 24 avril 2012, les maquettes définitives de la face calédonienne des coupures de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP de la future gamme de billets qui lui ont été proposées par l'IEOM et a donné son accord pour leur utilisation.

Lors du Conseil de surveillance de l'IEOM du 18 décembre 2012, le calendrier de l'opération a été approuvé. Le Conseil a ainsi décidé que : (I) la nouvelle gamme de billets en francs CFP sera mise en circulation à partir du 20 janvier 2014, (II) la période de double circulation des billets de l'ancienne et de la nouvelle gamme s'étalera jusqu'au 30 septembre 2014 et (III) les billets de l'ancienne gamme seront échangeables sans limitation de durée.

#### 1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2012 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale. L'année 2012 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**  
Lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 15 au 17 février 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a adopté des recommandations révisées et pris de nouvelles mesures afin de protéger le système financier international contre une utilisation abusive. Les principales révisions des recommandations du GAFI sont :
  - la lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive par l'application systématique de sanctions financières ciblées lorsqu'elles sont exigées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
  - l'amélioration de la transparence afin d'éviter que les criminels et les terroristes ne dissimulent leur identité et leurs biens derrière les personnes morales et constructions juridiques ;
  - des obligations plus exigeantes vis-à-vis des personnes politiquement exposées ;
  - l'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pénales ;
  - une approche fondée sur les risques renforcée permettant aux pays et au secteur privé d'allouer leurs ressources de façon plus efficace en ciblant les domaines qui présentent des risques plus élevés ;
  - une coopération internationale plus efficace, en particulier pour l'échange d'informations entre les autorités concernées, la conduite d'enquêtes conjointes et le dépistage, le gel et la confiscation des biens illicites ;
  - de meilleurs outils opérationnels et une gamme plus large de techniques et de pouvoirs, à la fois pour les cellules de renseignements financiers et les autorités de

poursuite pénale dans le cadre des enquêtes et poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, partant du constat que les activités des paradis fiscaux et financiers (en matière de blanchiment d'argent, de fraude fiscale ou de corruption) engendrent des perturbations grandissantes sur le fonctionnement du marché intérieur de l'Union européenne, le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 24 mai 2012 un avis exigeant des contrôles plus sévères et une meilleure coordination pour lutter contre ces agissements. Enfin, lors de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris du 17 au 19 octobre 2012, le GAFI (Groupe d'action financière) a pris d'importantes mesures afin de protéger le système financier international contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en publiant divers documents, notamment des actualisations des meilleures pratiques.

#### - **Supervision bancaire européenne**

Le 15 mai 2012, les ministres européens des finances sont parvenus à un accord sur la réforme des fonds propres réglementaires bancaires sur la base du compromis qu'ils avaient trouvé lors de l'Ecofin extraordinaire du 2 mai 2012. Cet accord permettra le démarrage des négociations de la Présidence danoise de l'UE avec le Parlement européen sur ce dossier. Les nouveaux textes portent sur la proposition de directive (CRD 4) régissant l'accès à l'activité d'établissement de crédit ainsi que le règlement définissant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Ils visent à remplacer et modifier la législation européenne actuellement en vigueur en introduisant les termes de l'accord de Bâle III.

Par ailleurs, le Comité de Bâle a publié dans un règlement du 26 juin 2012 les informations que les banques devront diffuser lors de la communication du niveau et de la composition de leurs fonds propres selon les règles de Bâle III.

Le Comité de Bâle a annoncé le 14 décembre 2012 que onze juridictions membres respecteront le calendrier de mise en œuvre de Bâle III au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Sept autres juridictions, dont les États-Unis et l'Union européenne, se sont engagées à finaliser leur réglementation intérieure dans les meilleurs délais. Le 7 janvier 2013, le Comité de Bâle a publié la version révisée du Ratio de liquidité à court terme adoptée par le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS). L'entrée en vigueur de ce ratio s'échelonne entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Par ailleurs, au cours du Conseil européen du 13 décembre 2012, les ministres des finances ont finalisé l'accord sur la supervision bancaire européenne relatif au mécanisme européen de résolution des crises bancaires et la garantie commune des dépôts qui entreront en vigueur respectivement fin 2013 et début 2014. Cet accord officialise la création d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) qui permettra à la Banque centrale européenne (BCE) d'exercer une supervision directe des banques de la zone euro qui présentent plus de 30 milliards d'euros d'actifs ou qui pèsent plus de 20% du PIB du pays d'origine (sauf si leurs actifs sont inférieurs à 5 milliards d'euros), ou encore qui bénéficient d'un programme d'aide européen, et ce dès 2014. Ce dispositif devrait aboutir à ce que environ 200 banques (sur les quelques 6 000 que compte la zone euro) soient concernées.

- **Programme de soutien des marchés des obligations d'État**

Lors de sa réunion du 6 septembre 2012, le Conseil des gouverneurs de la BCE a pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro. Dénommé Outright Monetary Transactions -OMT- (en français : « Opérations monétaires en prise ferme »), ce programme de soutien vise « à traiter les graves perturbations affectant les marchés des obligations d'État qui proviennent, en particulier, de craintes infondées sur la réversibilité de l'euro » afin de préserver une transmission appropriée de la politique monétaire ainsi que l'unicité de la politique monétaire dans la zone euro. Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Parallèlement, le Conseil des gouverneurs a adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

L'année 2012 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **20 propositions sur l'avenir des moyens de paiement en France**

Le rapport de MM. Pauget et Constans sur « L'avenir des moyens de paiement en France » commandé en mars 2011 par le ministère de l'économie émet vingt propositions articulées autour de six axes afin de faire face aux évolutions des moyens de paiement (cartes, espèces, chèques et prélèvements) :

- faciliter les paiements sécurisés en ligne ;
- développer des moyens de paiement en face à face modernes, notamment par carte ;
- accélérer et accompagner la réduction du rôle des chèques ;
- encourager les modèles économiques performants, ouverts et concurrentiels ;
- mobiliser la sphère publique ;
- définir et réaliser une ambition nationale.

- **Décision du 5 juillet 2012 relative à des pratiques relevées dans le secteur des moyens de paiements scripturaux (prélèvement, titre interbancaire de paiement, télévirement, virement et lettre de change)**

Au terme d'une procédure négociée avec les banques françaises parties à la procédure et leurs associations représentatives, l'Autorité de la concurrence a rendu publique une décision par laquelle elle rend obligatoires les engagements des banques, qui consistent à supprimer les principales commissions interbancaires visées par la procédure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Ces commissions ont été réduites de moitié dès le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

- **Amélioration de la protection des consommateurs**

Le décret n° 2012-609 du 30 avril 2012 relatif à l'information de l'emprunteur lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits pris pour l'application de l'article 22 de la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010, porte sur la réforme du crédit à la consommation. Ce décret impose au prêteur ou à l'intermédiaire d'établir avant toute offre de regroupement un document qui permettra de faire le point sur les modalités, les caractéristiques et le bilan de l'opération. Ce document sera rempli, entre autres, sur la base des informations fournies par l'emprunteur. Si ce dernier

ne dispose pas des informations suffisantes, le prêteur ou l'intermédiaire devra alors le mettre en garde sur les conséquences possibles de l'opération de regroupement de crédits.

Le 3 juillet 2012, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à améliorer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers. Ce paquet comprend trois propositions législatives : une proposition de règlement sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement de détail (PID), une révision de la directive sur l'intermédiation en assurance (DIA) et une proposition visant à renforcer la protection des acheteurs de fonds d'investissement (actuellement régie par la directive sur les organismes de placement des valeurs mobilières, OCPVM).

La loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer prévoit un certain nombre de dispositions en matière de tarification bancaire outre-mer. Selon l'article 16, dans les départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer, pour les services bancaires de base, des tarifs supérieurs à la moyenne de ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent en France hexagonale. Les articles 32 et 33 précisent que le gouvernement peut par décret, définir les valeurs maximales que les établissements bancaires de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française peuvent facturer aux personnes physiques résidant en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française pour 16 services bancaires spécifiques.

Autres événements :

- **SEPA (Single Euro Payments Area – Espace de paiement en euro unifié)**  
Le Conseil européen a adopté, le 28 février 2012, un règlement établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et prélèvements en euros. Le texte comprend des règles communes et des normes pour un espace unique de paiement en euros. Il fixe au 1<sup>er</sup> février 2014 la date butoir pour la migration au virement et au prélèvement SEPA et au 1<sup>er</sup> février 2016 la date-butoir pour la migration des produits dits « de niche » tels que, en France, le TIP et le téléversement. Il supprime progressivement les commissions multilatérales d'interchange sur les prélèvements d'ici le 1<sup>er</sup> février 2017. Il prévoit également la suppression progressive, au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2016, de l'obligation de fournir le code d'identification d'entreprise (BIC) ; le numéro IBAN restant le seul identifiant de code pour les paiements transfrontaliers et les paiements nationaux. De plus, lors de sa réunion du 14 décembre 2012, le Comité national SEPA a appelé l'ensemble des parties prenantes à intensifier leurs actions afin de respecter la date butoir du 1<sup>er</sup> février 2014 pour la fin de la migration au virement et au prélèvement européen SEPA.
- **Création d'un Observatoire de l'épargne**  
L'Autorité des marchés financiers a lancé, début avril 2012, un Observatoire de l'épargne destiné notamment à constituer une base de données sur les comportements et préoccupations des investisseurs, sur les pratiques de commercialisation des produits financiers, et à assurer une veille sur les évolutions et tendances de ce marché. Elle a publié à cette occasion le premier numéro de sa lettre trimestrielle d'information.

- **Échanges des derniers billets en francs**  
Le 17 février 2012, les derniers échanges de billets en francs contre des euros ont été réalisés auprès des caisses des succursales de la Banque de France et de celles des agences de l'IEDOM.
- **Annonce de la mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets en euros.** Lors du Conseil des gouverneurs du 8 novembre 2012, le président de la BCE a annoncé l'introduction progressive d'une deuxième série de billets en euros, la série « Europe ». La première coupure de la nouvelle gamme est le billet de 5 euros mis en circulation en mai 2013.
- **Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement**  
La Banque publique d'investissement (BPI) a pour priorité d'offrir l'ensemble des instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit également proposer progressivement des services d'accompagnement et de soutien renforcés à l'innovation et à l'export, qui seront accessibles pour les entreprises grâce à des guichets uniques dans chaque région.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2012, la Nouvelle-Calédonie comptait 9 établissements de crédit locaux :

- 4 banques (Banque Calédonienne d'Investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société Générale Calédonienne de Banque) ;

- et 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor Lease Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY).

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

#### Nombre d'établissements de crédit

	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Établissements de crédit locaux (1)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Banques FBF	5	5	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	-	-	-	-	-
Sociétés financières	5	5	5	5	5
<b>Établissements de crédit hors zone d'émission (2)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Banques	2	2	2	2	2
Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	1	1
Sociétés financières	1	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Autres catégories d'établissements	2	2	2	2	2
<b>Total EC (1) + (2)</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

Source : IEOM

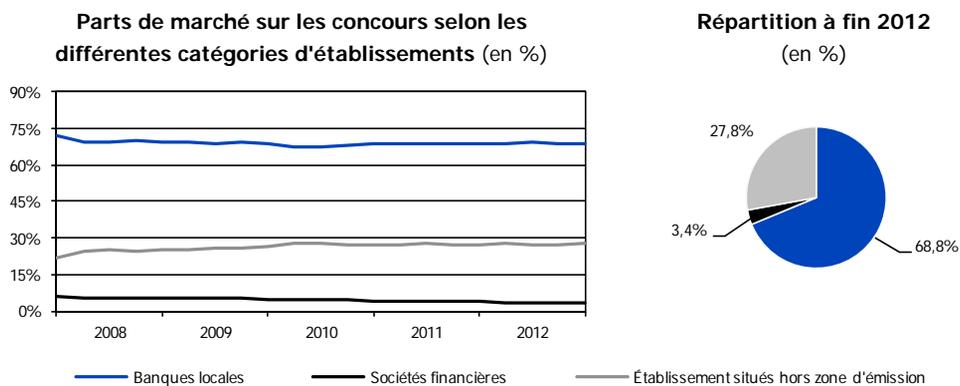
En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent avec une certaine régularité en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banques Populaires (représentée localement par la Société générale calédonienne de banque et la Banque calédonienne d'investissement), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), Natexis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code Monétaire et Financier, intervient également localement. Enfin, la banque Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ) n'effectue pas d'opérations bancaires sur le territoire mais dispose d'un bureau de représentation.

## 2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

Les établissements de crédit situés dans la zone d'émission affichent une position prépondérante sur la collecte de dépôts et la distribution des crédits. À fin 2012, ils concentrent ainsi 80,4 % des dépôts collectés et 68,8 % des financements accordés sur la place. Sur ce marché, la part des sociétés financières de la place poursuit son repli et se limite à 3,4 % des concours.

## 2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

### 2.3.1 Les emplois



Source : IEOM

Les banques de la place constituent les principaux bailleurs de fonds dans les différentes catégories de crédits. Cependant, les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission sont désormais leaders sur le segment des crédits à la construction pour les entreprises, du fait du développement de leur activité avec les opérateurs sociaux depuis 2009.

Les sociétés financières concentrent leur activité sur le marché des crédits à la consommation (essentiellement sous forme de crédit-bail) et sur le marché des crédits d'investissement (au travers notamment d'opérations de défiscalisation de matériels roulants). Fin 2012, elles détiennent respectivement 14,3 % des encours du premier marché (-0,7 point sur un an) et 5,4 % du second (-0,6 point sur un an).

## Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements de crédit à fin 2012

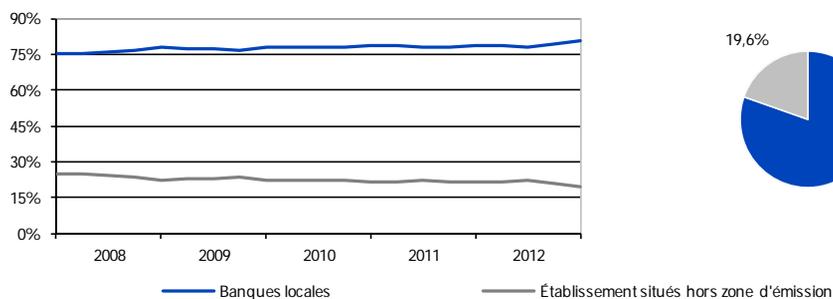
en %	Banques locales	Sociétés financières	Établissements hors zone
Crédits d'exploitation	96,6%	3,1%	0,4%
Crédits d'investissement	55,2%	5,4%	39,3%
Crédits à l'habitat	69,0%	0,1%	30,9%
dont aux entreprises	37,0%	0,0%	63,0%
dont aux particuliers	80,2%	0,1%	19,7%
Crédits à la consommation	71,8%	14,3%	13,9%
Autres crédits	97,5%	0,1%	2,3%
<b>Ensemble des crédits</b>	<b>68,5%</b>	<b>3,2%</b>	<b>28,3%</b>

Source : IEOM

Les établissements situés hors de la zone d'émission sont principalement présents sur le marché des crédits d'investissement (destinés principalement aux entreprises) et dans le financement de l'habitat (au travers notamment des opérateurs sociaux). Ils détiennent 39,3 % des encours du premier marché (+2 points sur un an) et 30,9 % du second (-0,5 point sur un an) au 31 décembre 2012.

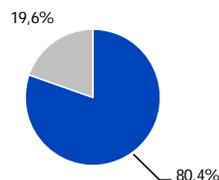
### 2.3.2 Les ressources

Parts de marché sur les dépôts selon les différentes catégories d'établissements (en %)



Source : IEOM

Répartition à fin 2012 (en %)



La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques de la place, l'OPT et les établissements situés hors zone d'émission, alors que les sociétés financières ne peuvent, du fait des limites de leur agrément, collecter des fonds à moins de deux ans.

Les établissements situés hors zone d'émission se concentrent sur le marché des valeurs mobilières (actions, obligations et OPCVM) et des produits d'assurance-vie. Les fonds sont collectés par les banques de la place, qui les représentent localement, puis transférés vers la métropole pour souscrire à l'achat de produits généralement distribués par leur maison-mère.

## 2.4 LES EFFECTIFS

A la fin de l'année 2012, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux s'élève à 1 177 agents, soit une légère baisse de 1 % par rapport à 2011 (-12 agents). Parallèlement, les effectifs des sociétés financières enregistrent une diminution de 3,6 %.

### Effectifs des établissements de crédit locaux<sup>(1)</sup>

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 / 2011
Banques	1 073	1 087	1 103	1 134	1 124	-0,9%
Sociétés financières	57	47	57	55	53	-3,6%
<b>Total</b>	<b>1 130</b>	<b>1 134</b>	<b>1 160</b>	<b>1 189</b>	<b>1 177</b>	<b>-1,0%</b>

(1) effectifs équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2012, la Nouvelle-Calédonie compte 107 guichets bancaires permanents (y compris les 42 guichets proposant les services financiers de l'OPT), soit une unité de moins que l'année précédente (correspondant à une fermeture d'agence).

Compte tenu de l'augmentation de la population, le nombre d'habitants par guichet augmente de 2,1 %, pour atteindre 2 378 habitants par agence contre 2 329 un an auparavant. L'équipement de la Nouvelle-Calédonie en guichets bancaires reste inférieur à celui de la métropole (un guichet bancaire pour 1 653 habitants en 2011), mais à un niveau supérieur à celui des autres géographies ultra-marines.

#### Les guichets bancaires permanents

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Province Sud	67	66	73	74	73	-1,4%
<i>dont Nouméa</i>	43	43	46	47	46	-2,1%
Province Nord	27	27	24	24	25	4,2%
Province des Iles Loyautés	7	7	10	10	9	-10,0%
<b>Total des guichets bancaires</b>	<b>101</b>	<b>100</b>	<b>107</b>	<b>108</b>	<b>107</b>	<b>-0,9%</b>
<i>dont banques</i>	64	64	66	67	65	-3,0%
<i>dont services financiers de l'OPT</i>	37	36	41	41	42	2,4%
<b>Habitants par guichet bancaire</b>	<b>2 402</b>	<b>2 456</b>	<b>2 323</b>	<b>2 329</b>	<b>2 378</b>	<b>2,1%</b>

Source : IEOM

Le parc d'automates bancaires installés en Nouvelle-Calédonie s'établit à 227 en 2012, en hausse de 5,6 % sur un an, contre +4,9 % en 2011. En cinq ans, le nombre d'automates s'est nettement renforcé, avec l'installation de 61 unités supplémentaires. Le taux d'équipement s'améliore de nouveau fin 2012 : le territoire compte désormais un automate bancaire pour

1 121 habitants (un pour 1 170 en 2011) et demeure à un niveau quasiment identique à celui de la métropole (1 117 habitants par automate en 2011). Ces évolutions sont en phase avec une mutation technologique accélérée dans les canaux de distribution et témoignent d'une recherche de gains de productivité. Les établissements de crédit se concentrent de plus en plus sur leur rôle de conseil et d'information à la clientèle, orientant celle-ci vers le libre service pour les opérations quotidiennes, à l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains.

#### Les guichets et distributeurs automatiques de billets (DAB, GAB, DIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
<b>Nombre d'automates bancaires</b>	<b>166</b>	<b>195</b>	<b>205</b>	<b>215</b>	<b>227</b>	<b>5,6%</b>
Banques FBF	142	151	159	169	179	5,9%
Services financiers de l'OPT	24	44	46	46	48	4,3%
<b>Nombre d'habitants par automate</b>	<b>1 462</b>	<b>1 259</b>	<b>1 212</b>	<b>1 170</b>	<b>1 121</b>	<b>-4,2%</b>

Source : IEOM

### 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2012, les établissements bancaires installés localement gèrent 483 485 comptes bancaires, soit 16 340 comptes en plus qu'en 2011 (+3,5 %, après +5,6 % un an auparavant). Le nombre de comptes a fortement augmenté en 2012 pour les dépôts à terme (+12,8 %, en lien avec la rémunération particulièrement attractive de ce placement sur le Territoire), tandis que la croissance pour les dépôts à vue a connu un ralentissement par rapport à 2011 (+3,7 %, contre +6,4 % en 2011). Le nombre de comptes par habitant s'établit ainsi à 1,9 en hausse de 2,3 % sur un an.

#### Nombre de comptes bancaires de la clientèle<sup>(1)</sup>

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Comptes ordinaires créditeurs	165 210	173 225	181 060	192 653	199 804	3,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	231 008	242 371	251 756	264 519	272 451	3,0%
<i>Livrets ordinaires</i>	86 170	94 435	100 068	106 894	111 690	4,5%
<i>Livrets A &amp; Livrets B</i>	135 866	139 320	143 392	149 446	152 140	1,8%
<i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i>	2 170	2 032	1 892	1 769	1 761	-0,5%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	4 513	3 880	3 421	3 078	2 898	-5,8%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	2 289	2 704	2 983	3 332	3 962	18,9%
Comptes créditeurs à terme	10 239	9 886	9 493	9 946	11 224	12,8%
Bons de caisse et bons d'épargne	65	40	31	27	4	-85,2%
<b>Ensemble des comptes</b>	<b>406 522</b>	<b>425 522</b>	<b>442 340</b>	<b>467 145</b>	<b>483 485</b>	<b>3,5%</b>

Source : IEOM, (1) FBF + OPT

Le taux de bancarisation (nombre de comptes à vue par habitant) atteint 79 % à fin 2012 (contre 77 % en 2011), en progression régulière depuis plusieurs années, tout en demeurant encore nettement en deçà de la moyenne métropolitaine (qui atteint près de 100 %).

#### Nombre de comptes bancaires par habitant

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Comptes ordinaires créditeurs	0,68	0,71	0,73	0,77	0,79	2,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,95	0,99	1,01	1,05	1,07	1,8%
<i>dont comptes sur livrets</i>	<i>0,92</i>	<i>0,95</i>	<i>0,98</i>	<i>1,02</i>	<i>1,04</i>	<i>1,7%</i>
Comptes créditeurs à terme	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	11,5%
<b>Ensemble des comptes à la clientèle</b>	<b>1,68</b>	<b>1,73</b>	<b>1,78</b>	<b>1,86</b>	<b>1,90</b>	<b>2,3%</b>

Source : IEOM

## 4. Les moyens de paiement

L'article L. 712-5 du Code Monétaire et Financier dispose que « l'Institut d'émission d'outre-mer s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L. 311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. S'il estime qu'un de ces moyens de paiement présente des garanties de sécurité insuffisantes, il peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, il peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif publié au Journal officiel.

Pour l'exercice de ces missions, l'Institut d'émission d'outre-mer procède ou fait procéder

par la Banque de France aux expertises et se fait communiquer, par l'émetteur ou par toute personne intéressée, les informations utiles concernant les moyens de paiement et les terminaux ou les dispositifs techniques qui leur sont associés. »

Le Système Interbancaire d'Echanges (SIE) de la Nouvelle-Calédonie est géré par un GIE qui regroupe l'Institut d'Emission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie. Depuis le 30 mai 2005, le SIE de la place a mis en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs pour le traitement des chèques, des virements, des prélèvements et TIP. Le traitement automatique des effets ainsi que celui des AOCT est venu compléter le dispositif en 2006.

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation a progressé de 6,9 % en 2012 (contre +15,1 % en 2011). Au 31 décembre 2012 et pour la première fois en Nouvelle-Calédonie, le nombre de cartes privatives (51,6 % du total, +1,5 point sur un an) dépasse celui des cartes internationales. Le taux d'équipement par habitant, après avoir progressé sensiblement en 2011, augmente plus faiblement à 0,94 carte bancaire par habitant à fin 2012, soit un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (1,32 en 2011). En 2012, l'utilisation des automates bancaires progresse de 7,5 % en nombre de retraits, pour un montant global de transaction qui s'accroît de 8,2 %. On comptabilise 36,1 retraits annuels par carte (+1,3 % par rapport à 2011).

Les cartes bancaires						Variation
	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2011
<b>Cartes bancaires en circulation</b>	<b>163 219</b>	<b>178 475</b>	<b>194 268</b>	<b>223 576</b>	<b>239 104</b>	<b>6,9%</b>
Cartes internationales	89 189	96 660	105 332	111 667	115 773	3,7%
Cartes privatives	74 030	81 815	88 936	111 909	123 331	10,2%
<i>Cartes JADE <sup>(1)</sup></i>	<i>32 788</i>	<i>34 648</i>	<i>36 020</i>	<i>41 917</i>	<i>45 508</i>	<i>8,6%</i>
<i>Autres cartes privatives</i>	<i>41 242</i>	<i>47 167</i>	<i>52 916</i>	<i>69 992</i>	<i>77 823</i>	<i>11,2%</i>
<b>Cartes bancaires par compte à vue</b>	<b>0,99</b>	<b>1,03</b>	<b>1,07</b>	<b>1,16</b>	<b>1,20</b>	<b>3,1%</b>
<b>Cartes bancaires par habitant</b>	<b>0,67</b>	<b>0,73</b>	<b>0,78</b>	<b>0,89</b>	<b>0,94</b>	<b>5,7%</b>

<sup>(1)</sup> La Carte JADE est une carte de paiement (à débit immédiat ou à débit différé) utilisable exclusivement en Nouvelle Calédonie.

Source : IEOM

#### Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Nombre de retraits (en millions)	6,0	6,5	7,1	8,0	8,6	7,5%
Montant (en milliards de F CFP)	64,7	68,9	75,7	86,4	93,5	8,2%
Moyenne par retrait (en milliers de F CFP)	10,8	10,6	10,6	10,8	10,8	-0,1%
Nombre de retraits par automate	36 620	33 695	35 267	35 692	37 984	6,4%
Nombre de retraits par carte	36,8	36,2	36,7	35,6	36,1	1,3%

Source : IEOM

On recense 3 682 terminaux de paiements électroniques installés chez les commerçants au 31 décembre 2012, soit une hausse de 1,3 % sur un an, après une progression sensible de 11,9 % en 2011. En 2012, 10,8 millions de transactions de paiement ont été enregistrées (+16,1 % sur un an) pour un chiffre d'affaires total de 88,4 milliards de F CFP (+11,9 % par rapport à 2011), ce qui représente un paiement moyen par transaction de 8 200 F CFP (-3,5 % sur un an).

#### Transactions de paiement par TPE chez les commerçants

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Terminaux de paiement électronique (TPE)	2 850	3 037	3 247	3 633	3 682	1,3%
Nombre de transactions (en millions)	6,6	7,3	8,1	9,3	10,8	16,1%
Montant (en milliards de F CFP)	58,9	62,8	69,7	79,0	88,4	11,9%
Moyenne par transaction (en milliers de F CFP)	9,0	8,7	8,6	8,5	8,2	-3,5%
Nombre de transactions par TPE	2 309	2 388	2 504	2 568	2 921	13,7%
Nombre de transactions par carte	40,3	40,6	41,9	41,7	45,0	7,9%

Source : IEOM

## 4.2 LES CHÈQUES

En 2012, 12,4 millions de chèques ont été échangés en Nouvelle-Calédonie contre 12,6 millions en 2011, soit une baisse de 1,6 % sur un an (après +0,8 % en 2011). Depuis 2006, un habitant calédonien émet en moyenne 50 chèques par an, soit un niveau supérieur à celui

observé en métropole (47 chèques). Toutes catégories de valeurs confondues, les statistiques relatives aux valeurs traitées dans le cadre du système d'échanges de la Nouvelle-Calédonie reflètent une progression de 7,5 % des montants échangés en 2012, pour un nombre d'opérations en hausse de 5,4 %. Dans le détail, les chèques représentent 60 % des valeurs échangées en compensation interbancaire locale (qui ne comprend pas les cartes bancaires), devant les virements (21 %) et les autres valeurs (19 %).

### Les chèques

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Nombre de chèques émis (en millions)	12,7	12,5	12,5	12,6	12,4	-1,6%
Montant (en milliards de F CFP)	978,3	965,4	973,6	1 034,3	997,4	-3,6%
Nombre de chèques émis par habitant	52,5	51,0	50,3	49,9	48,6	-2,6%

Source : IEOM

## 4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

Parmi tous les moyens de paiement, le chèque reste celui le plus utilisé par les Calédoniens (39 % du nombre total de paiements en 2012), contrairement à la métropole (17 % seulement en 2011). On note cependant, depuis plusieurs années, une tendance à la réduction de l'usage du chèque au profit des autres moyens de règlement, et notamment de la carte bancaire qui se place en deuxième position (34 %) du nombre de transactions, niveau plus faible qu'en métropole (45 %). Le virement demeure le moyen de paiement privilégié pour le paiement des sommes les plus élevées. Depuis 2010, il supplante même le chèque en montant global des règlements effectués.

### Les moyens de paiement

	2008	2009	2010	2011	2012	Parts en 2012	Var. 12/11
<b>Les chèques</b>							
Nombre (en millions)	12,7	12,5	12,5	12,6	12,4	39,3%	-1,6%
Montant (en milliards de F CFP)	978,3	965,4	973,6	1 034,3	997,4	39,1%	-3,6%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	76,9	77,1	77,9	82,3	80,6		-2,1%
<b>Cartes bancaires</b>							
Nombre (en millions)	6,6	7,3	8,2	9,4	10,8	34,3%	14,9%
Montant (en milliards de F CFP)	59,3	63,4	70,5	79,9	89,2	3,5%	11,6%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	9,0	8,7	8,6	8,5	8,3		-2,4%
<b>Virements</b>							
Nombre (en millions)	3,9	4,0	4,1	4,2	4,3	13,7%	2,4%
Montant (en milliards de F CFP)	888,1	942,7	1 014,3	1 137,1	1 335,6	52,4%	17,5%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	229,4	237,3	250,4	273,8	310,3		13,3%
<b>Autres valeurs<sup>(1)</sup></b>							
Nombre (en millions)	3,2	3,4	3,6	3,8	4,0	12,7%	5,3%
Montant (en milliards de F CFP)	109,2	112,3	113,6	121,9	128,0	5,0%	5,0%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	34,3	32,6	31,4	31,7	32,0		0,9%
<b>Ensemble des valeurs</b>							
Nombre (en millions)	26,4	27,2	28,3	29,9	31,5	100,0%	5,4%
Montant (en milliards de F CFP)	2 035,0	2 083,8	2 171,9	2 373,2	2 550,2	100,0%	7,5%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	77,1	76,6	76,7	79,3	81,1		2,3%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

Source : IEOM

## 5. L'activité des fonds de garantie

### 5.1 LA SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER (SOGEFOM)

La SOGEFOM est une société financière dont l'objet est de faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires<sup>1</sup> en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. L'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis 2003, la gestion de ce fonds.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en trois sections : Haut de Bilan, Économie Générale et Zones de Développement Prioritaire. Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,4 % par semestre sur l'encours garanti. Son champ d'intervention s'étend à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré. En mars 2009, un nouveau dispositif de délégation d'octroi de garantie a été mis en œuvre à l'attention des établissements de crédit, pour tous les crédits d'investissement d'un montant compris entre 2 et 6 millions de F CFP.

La SOGEFOM gère également deux autres fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie du comité de restructuration de l'industrie minière.

#### 5.1.1 Les nouveaux engagements

Nouveaux engagements en millions de F CFP						Variation
	2008	2009	2010	2011	2012	12/11
Section « Économie générale »	1 054	1 190	752	768	692	-9,9%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	771	983	471	498	608	22,1%
Section « Haut de bilan »	8	13	9	10	0	-
<b>Ensemble des sections</b>	<b>1 833</b>	<b>2 186</b>	<b>1 232</b>	<b>1 277</b>	<b>1 300</b>	<b>1,8%</b>

Source : SOGEFOM

La SOGEFOM a enregistré une augmentation modérée de ses nouveaux engagements, de +1,8 % en 2012 (1,30 milliard de F CFP contre 1,27 milliard l'année précédente). Plus de 170 entreprises ont bénéficié de l'appui de la SOGEFOM, permettant d'engager plus de 3 milliards de F CFP d'investissements nouveaux en 2012.

#### 5.1.2 Les engagements au 31 décembre 2012

Malgré une légère dégradation du climat économique, la qualité du portefeuille du Fonds s'améliore, avec un taux de risque (garanties compromises brutes sur engagements valides bruts) qui diminue de 1,8 point, à 6,6 %. Le potentiel global d'engagement disponible s'élève à 4,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2012, ce qui représente plus de 3 fois l'activité de l'exercice écoulé. En 2012, la SOGEFOM était principalement exposée sur les secteurs des services (26,4 % de l'encours total), de la construction (14,4 %) et de l'artisanat (13,7 %).

<sup>1</sup> Les établissements de crédits calédoniens actionnaires dans la SOGEFOM aux côtés de l'AFD sont la BCI, la BNC, la BNP, la SGCB et le CAM.

## Engagements valides

Variation

en millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	12/11
Section « Économie générale »	2 769	3 057	2 981	2 920	2 766	-5,3%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	2 147	2 410	2 145	1 991	1 934	-2,9%
Section « Haut de bilan »	37	36	37	34	24	-29,4%
<b>Ensemble des sections</b>	<b>4 953</b>	<b>5 503</b>	<b>5 163</b>	<b>4 945</b>	<b>4 724</b>	<b>-4,5%</b>
Taux de garanties compromises	5,2%	5,2%	7,8%	8,4%	6,6%	-1,8 pt

Source : SOGEFOM

Il existe cinq autres fonds de garantie en Nouvelle-Calédonie :

- **Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière "FG-COREMINES"**, qui est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'État « COREMINES ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;

- **Le Fonds de garantie de la Province Sud « FGPS »**, qui a pour objet initial d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif ». Après la révision des textes en 2009 afin d'élargir les possibilités de financement des entreprises appartenant aux secteurs d'activité tels que définis par son « Code des Investissements », son mode de fonctionnement a été de nouveau modifié en 2012 pour apporter entre autres un soutien aux entreprises dans le secteur de l'innovation et du développement durable. Sa gestion comptable et financière est assurée par la SOGEFOM. Le secrétariat est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction des dossiers ;

- **Le Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Économiques « FGMPE »**, qui a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord « FGN »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières. La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté « FGIL »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. La gestion de ce fonds est confiée à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) et son secrétariat est assuré par l'ICAP.

## Section 2

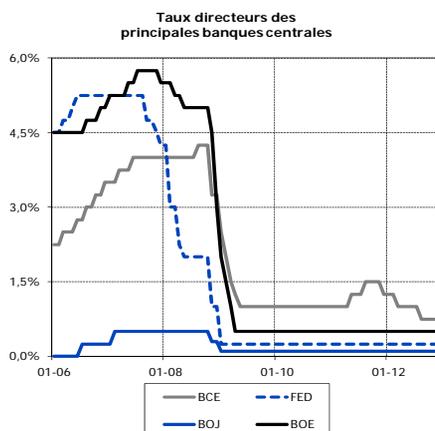
# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### 1. Les taux d'intérêt

#### 1.1. LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

Cinq ans après le déclenchement de la crise financière, les banques centrales poursuivent leurs efforts de soutien de l'activité économique. Par ailleurs, depuis 2011, la crise financière s'est transmise au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro, limitant fortement les capacités des politiques budgétaires.

En 2012, les marges de manœuvre pour réduire les taux étant quasi-inexistantes, les principales banques centrales n'ont pas fait évoluer leurs taux directeurs. Seule la BCE a décidé d'abaisser son principal taux directeur en juillet 2012. Le principal taux de refinancement de la BCE (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) a atteint le niveau plancher de 0,75 % en juillet 2012.



Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.

#### Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%

Source : Banque Centrale Européenne

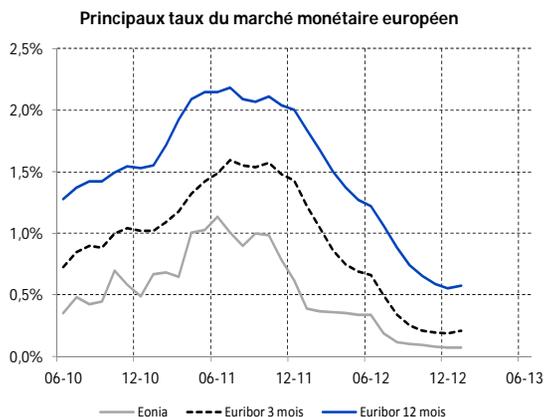
Parallèlement, la BCE a poursuivi ses mesures non conventionnelles en 2012 par la conduite de ses opérations principales de refinancement sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servie, « aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'au 15 janvier 2013 ».

En septembre 2012, la BCE a également pris la décision de créer un nouveau programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro ("Outright Monetary Transactions" -OMT-). Il est assorti d'une stricte conditionnalité liée à la mise en place d'un programme du Fonds Européen de stabilité financière (FES) et à la participation du FMI. Le Conseil des gouverneurs a également adopté des mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2012. En décembre 2012, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait en moyenne à 0,07 % (contre 0,62 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) s'établissait à 0,19 % (après 1,43 % en décembre 2011).

Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2012, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008).

Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.



De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau. En Chine, la forte réduction des excédents de la balance des paiements, conjuguée à une modification du comportement des acteurs domestiques, a conduit à une très forte diminution des achats de devises par la Banque centrale chinoise (PBoC) depuis le dernier trimestre 2011. Dans ce contexte, la PBoC a modifié ses instruments de politique monétaire en privilégiant désormais les interventions à court terme alors qu'elle a longtemps piloté la liquidité par des instruments de long terme.

En Australie, la Reserve Bank of Australia (RBA) a abaissé à quatre reprises son principal taux directeur, de 125 points de base au total, les 1<sup>er</sup> mai, 5 juin, 2 octobre et 4 décembre 2012 pour s'établir à 3 %. La Banque centrale a estimé qu'un nouvel assouplissement de la politique monétaire était approprié, afin de stimuler la croissance par la demande et de maîtriser l'inflation<sup>3</sup>.

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et

<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

<sup>3</sup> L'introduction de la taxe carbone a affecté les prix à la consommation au cours du quatrième trimestre.

du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1<sup>er</sup> février 2013<sup>2</sup>. L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,50% à compter du 1<sup>er</sup> février 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, il a été considéré que des circonstances exceptionnelles justifiaient une dérogation à l'application de ces nouveaux taux.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%
Livret de développement durable	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%

\* hors prime de l'Etat

## 1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la métropole, où les établissements calédoniens placent leurs excédents et/ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la métropole contribue à ces mouvements. Il convient de noter que, depuis 1973, une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

### 1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

L'enquête sur le coût du crédit aux particuliers réalisée sur les mois de janvier et février 2013, fait ressortir une hausse du taux moyen pondéré global (6,20 %, contre 6 % un an

<sup>1</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

<sup>2</sup> Arrêté du 21 janvier 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

auparavant). Le taux moyen des prêts immobiliers augmente très légèrement (+4 points de base), alors qu'il diminue en métropole (-52 points de base). Le taux moyen pondéré des prêts personnels supérieurs à 181 920 F CFP progresse sensiblement (7,65 %, soit +86 points de base sur un an) alors que celui des découverts diminue en glissement annuel pour s'établir à 10,36 % (-55 points de base).

### Évolution du coût du crédit net aux particuliers

en %	jan/fév 2011	juil/août 2011	jan/fév 2012	juil/août 2012	jan/fév 2013	Variation annuelle
Prêts immobiliers	4,63	4,63	4,64	4,70	4,68	0,04 pt
Prêts personnels < 181 920 F CFP	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Découverts	11,20	9,36	10,91	10,33	10,36	-0,55 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP	6,15	6,06	6,79	6,86	7,65	0,86 pt
<b>TMPG</b>	<b>5,74</b>	<b>5,61</b>	<b>6,00</b>	<b>5,98</b>	<b>6,20</b>	<b>0,20 pt</b>

Source : IEOM

### 1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée sur les mois de janvier et février 2013 fait globalement ressortir un taux moyen pondéré stable en glissement annuel (4,93 %), alors que les taux à moyen et long terme progressent de 28 points de base (4,53 %). La baisse la plus sensible concerne l'escompte (5,76 %), dont le coût moyen diminue de 63 points de base sur un an.

#### Évolution du coût du crédit aux entreprises

en %	jan/fév 2011	juil/août 2011	jan/fév 2012	juil/août 2012	jan/fév 2013	Variation annuelle
Ensemble des crédits à court terme	4,89	5,46	5,49	5,36	5,28	-0,21 pt
<i>escompte</i>	5,03	5,45	6,39	5,69	5,76	-0,63 pt
<i>découverts</i>	5,05	5,79	4,18	5,04	4,38	0,20 pt
<i>Autres crédits à court terme</i>	3,84	4,78	5,20	4,68	5,15	-0,05 pt
Moyen et long terme	4,58	4,58	4,25	4,20	4,53	0,28 pt
<b>TMPG</b>	<b>4,77</b>	<b>5,07</b>	<b>4,93</b>	<b>4,81</b>	<b>4,93</b>	<b>0,00 pt</b>

Source : IEOM

## 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur l'ensemble du territoire de la République Française.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- L'article 32 de la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance).
- L'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.

#### Evolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T12	2T12	3T12	4T12	1T13
<b>Prêts immobiliers</b>						
	- Prêts à taux fixe	6,24%	6,32%	6,36%	5,99%	5,72%
	- Prêts à taux variable	5,83%	5,88%	5,81%	5,64%	5,37%
	- Prêts relais	6,43%	6,48%	6,32%	5,89%	5,79%
<b>Autres prêts</b>						
Particuliers	- Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1524 € (*)	20,65%	20,56%	20,25%	20,30%	20,30%
	- Prêts personnels et autres Prêts					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	13,98%	15,27%	16,40%	17,67%	18,95%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	12,51%	13,27%	14,04%	14,84%	15,55%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	10,60%	10,93%	11,23%	11,20%	11,24%
	- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou ventes à tempérament					
	* d'un montant compris entre 1 524 € et 3 000 €	19,15%	19,15%	19,24%	19,58%	19,89%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	17,69%	17,15%	16,88%	16,75%	16,49%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	15,78%	14,81%	14,07%	13,11%	12,19%
	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>					
Personnes morales	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	9,67%	8,99%	9,01%	8,09%	8,05%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux variable	5,45%	5,35%	4,63%	4,09%	4,01%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans à taux fixe	6,29%	6,37%	6,20%	6,01%	5,61%
	- Découvert en compte	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	6,53%	6,49%	6,01%	5,81%	5,36%
<b>Prof.</b>	- Découverts en compte (**)	13,80%	13,67%	13,53%	13,36%	13,32%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des

particuliers. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-3 du code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies en fonction du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011.

- La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs (soit jusqu'à avril 2013). Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

## 2. Les tarifs bancaires

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art. 81), l'IEOM a mis en place un observatoire chargé d'étudier les tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Son statut est codifié à l'article L.712-5-1 du code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement ».

L'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-dessous). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM et des COM du Pacifique. La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques. De plus, depuis 2012, un rapport annuel d'activité de l'Observatoire des COM du Pacifique est publié. Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Par rapport à l'Observatoire d'octobre 2011, les tarifs bancaires ont été majoritairement orientés à la baisse en Nouvelle-Calédonie, à la hausse en Polynésie et inchangés à Wallis et Futuna. Pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs demeurent plus élevés dans les COM du Pacifique qu'en métropole en octobre 2012.

### Tarification des services bancaires au 1<sup>er</sup> octobre 2012 (tarifs moyens pondérés)

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Moyenne COM	Moyenne CCSF
Frais tenue de compte (par an)	4 063	4 152	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	840	564	85
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	N.S	N.S	265
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	N.S	N.S	30
<b>Virement (vers un compte bancaire local)</b>			
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	360	300	416
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	18	41	1
<b>Prélèvement</b>			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 176	1 791	353
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	0	32	0
<b>Carte bancaire</b>			
Carte de paiement internationale à débit différé	4 813	5 255	5 230
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 327	4 547	4 408
Carte de paiement à autorisation systématique	5 612	4 788	3 525
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	74	68	97
<b>Divers</b>			
Commission d'intervention	1 406	1 357	989
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 836	2 852	2 897

S.O : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Source : IEOM

### 3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques<sup>1</sup>

#### 3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

L'activité bancaire est restée soutenue en 2012, malgré une orientation moins favorable du contexte économique. Le total du bilan consolidé des quatre banques FBF de la place progresse ainsi de 12,4 % sur l'année et atteint 834 milliards de F CFP au 31 décembre 2012 (après une hausse de 4,8 % sur l'exercice 2011).

##### Bilan agrégé des banques (1)

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
Opérations de trésorerie	105 832	120 480	115 766	105 273	161 289	53,2%
Opérations avec la clientèle	489 886	523 375	572 188	616 505	647 666	5,1%
Autres opérations	24 289	21 738	20 854	20 963	25 519	21,7%
<b>Total Actif</b>	<b>620 007</b>	<b>665 593</b>	<b>708 808</b>	<b>742 741</b>	<b>834 474</b>	<b>12,4%</b>
Opérations de trésorerie	156 519	160 103	145 847	159 568	179 132	12,3%
Opérations avec la clientèle	400 280	439 353	492 524	508 977	574 495	12,9%
Autres opérations	63 208	66 137	70 437	74 196	80 847	9,0%
<b>Total Passif</b>	<b>620 007</b>	<b>665 593</b>	<b>708 808</b>	<b>742 741</b>	<b>834 474</b>	<b>12,4%</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

Source : IEOM

L'analyse de la structure bilancielle fait ressortir la prépondérance des opérations avec la clientèle, particulièrement à l'actif, les crédits représentant 78 % du total bilan. Les opérations avec la clientèle au passif (dépôts) représentent une proportion plus faible (69 %), générant ainsi un besoin de refinancement interbancaire qui atteint 22 % du total du bilan.

##### Solde par type d'opérations (1)

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
<b>Opérations de trésorerie</b>	<b>50 687</b>	<b>39 623</b>	<b>30 081</b>	<b>54 295</b>	<b>17 843</b>	<b>-67,1%</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>-89 606</b>	<b>-84 022</b>	<b>-79 664</b>	<b>-107 528</b>	<b>-73 171</b>	<b>-32,0%</b>
<i>dont Entreprises</i>	<i>-85 759</i>	<i>-75 736</i>	<i>-62 575</i>	<i>-80 186</i>	<i>-61 673</i>	<i>-23,1%</i>
<i>dont Ménages</i>	<i>-50 878</i>	<i>-65 511</i>	<i>-82 292</i>	<i>-91 772</i>	<i>-92 241</i>	<i>0,5%</i>
<i>dont Collectivités locales</i>	<i>52 172</i>	<i>63 089</i>	<i>74 600</i>	<i>74 351</i>	<i>92 486</i>	<i>24,4%</i>
<i>dont Autres agents et CCB non ventilés</i>	<i>-5 141</i>	<i>-5 864</i>	<i>-9 397</i>	<i>-9 921</i>	<i>-11 743</i>	<i>18,4%</i>
<b>Autres opérations</b>	<b>38 919</b>	<b>44 399</b>	<b>49 583</b>	<b>53 233</b>	<b>55 328</b>	<b>3,9%</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Source : IEOM

Le déficit des opérations avec la clientèle a diminué de 32 % en 2012. À l'inverse de l'exercice précédent, le rythme de collecte des ressources s'est révélé supérieur à celui de la distribution des concours de caractère bancaire (respectivement +12,9 % contre +5,1 %). Ce solde déficitaire concerne les ménages et les entreprises, le solde des collectivités locales étant excédentaire.

<sup>1</sup> Le bilan détaillé figure en annexe.

## Composition du solde des opérations de trésorerie (1)

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 12/11
<b>Avec les EC locaux</b>	<b>-10 605</b>	<b>-7 883</b>	<b>-12 469</b>	<b>-12 525</b>	<b>-11 148</b>	<b>-11,0%</b>
<b>Avec les EC hors zone</b>	<b>64 143</b>	<b>57 131</b>	<b>51 441</b>	<b>67 210</b>	<b>58 860</b>	<b>-12,4%</b>
<b>Avec l'IEOM</b>	<b>-7 138</b>	<b>-15 544</b>	<b>-14 942</b>	<b>-7 569</b>	<b>-37 846</b>	<b>400,0%</b>
<i>dont réserves &amp; facilités de dépôts</i>	<i>-17 697</i>	<i>-24 931</i>	<i>-25 142</i>	<i>-18 054</i>	<i>-47 353</i>	<i>162,3%</i>
<i>dont refinancement IEOM</i>	<i>14 846</i>	<i>15 306</i>	<i>16 251</i>	<i>17 664</i>	<i>17 484</i>	<i>-1,0%</i>
<i>dont encaisse</i>	<i>-4 287</i>	<i>-5 919</i>	<i>-6 051</i>	<i>-7 179</i>	<i>-7 977</i>	<i>11,1%</i>
<b>Solde des opérations de trésorerie</b>	<b>50 687</b>	<b>39 623</b>	<b>30 081</b>	<b>54 295</b>	<b>17 843</b>	<b>-67,1%</b>

(1) Emplois (-), Ressources (+)

Source : IEOM

En lien avec la réduction du déficit des opérations avec la clientèle, le besoin de refinancement des banques de la place hors de la zone d'émission (essentiellement auprès de leurs maisons-mères) s'est réduit de 12,4 % en 2012, pour atteindre 59 milliards de F CFP. Le solde de trésorerie des banques locales avec les autres intervenants financiers de la place demeure déficitaire et atteint 11,1 milliards de F CFP. Au final, le solde des opérations de trésorerie des banques de la place s'établit à 18 milliards de F CFP à fin 2012, soit une baisse de 67 % (54 milliards de F CFP à fin 2011).

Le solde des « autres opérations » est, pour sa part, excédentaire de 55 milliards de F CFP ; il est composé pour l'essentiel de l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées.

L'ensemble des fonds propres<sup>1</sup> des quatre banques FBF de la place (58,7 milliards de F CFP) a progressé de 9,1 %. Compte tenu du développement encore soutenu du total de bilan (+12,4 %), cette évolution se traduit par un léger repli (-0,3 point sur un an) du ratio fonds propres/total bilan, à 7 % fin décembre 2012. A l'inverse, le rapport fonds propres/opérations de crédits nets à la clientèle se redresse de 0,4 point, à 9,1 % au 31 décembre 2012.

## 3.2 ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

En 2012, les emplois des quatre banques FBF de Nouvelle-Calédonie ont progressé de 9,5 % pour s'établir à 705 milliards de F CFP. Les ressources des banques locales sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (93 %), le solde étant consacré à la constitution de dépôts auprès de l'IEOM (réserves obligatoires ou dépôts rémunérés).

Les ressources des banques de la place proviennent essentiellement des dépôts collectés (80 % des ressources). Ceux-ci, minorés des encaisses, s'établissent à 560 milliards de F CFP à fin décembre 2012 (+13,1 % sur l'année) ; l'accroissement sensible des dépôts collectés est lié à des opérations spécifiques et ponctuelles en fin d'année 2012.

Les banques locales se financent également sur ressources propres à hauteur de 8 %, soit un volume de 57 milliards de F CFP à fin 2012. Ces dernières sont en augmentation sur un an (+8,7 %).

<sup>1</sup> Fonds propres = DETTES SUBORDONNÉES, PROVISIONS ET FRBG + RÉSERVES + CAPITAL+ REPORT À NOUVEAU

Les opérations de réescompte diminuent de 1 %. Avec un encours de 17,5 milliards de F CFP, le refinancement de l'IEOM représente un peu moins de 3 % des ressources des établissements de crédit locaux.

L'équilibre emplois-ressources est assuré par un recours à des financements en provenance de l'extérieur de la zone d'émission (via leurs maisons mères notamment mais aussi via des établissements financiers comme l'AFD).

### Équilibre emplois - ressources

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Struct.	Variation
						Déc. 2012	12/11
<b>Emplois</b>	<b>517 486</b>	<b>557 004</b>	<b>606 172</b>	<b>643 864</b>	<b>704 823</b>		<b>9,5%</b>
Excédent des op. diverses	1 576	1	3	0	0		
Crédits bruts	498 213	532 072	581 027	625 810	657 470	93,3%	5,1%
Réserves obligatoires et libres	17 697	24 931	25 142	18 054	47 353	6,7%	162,3%
<b>Ressources</b>	<b>517 489</b>	<b>557 004</b>	<b>606 169</b>	<b>643 864</b>	<b>704 822</b>		<b>9,5%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	392 263	430 334	482 504	495 121	560 173	79,5%	13,1%
Ressources propres - Val. immo.	46 237	48 586	49 116	52 068	56 622	8,0%	8,7%
Excédent des op. diverses	0	5 647	6 857	11 801	11 683	1,7%	-1,0%
Réescompte	14 846	15 306	16 251	17 664	17 484	2,5%	-1,0%
Position extérieure nette	64 143	57 131	51 441	67 210	58 860	8,4%	-12,4%

Source : IEOM

### 3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité du portefeuille clientèle des banques de la place, mesurée au travers du niveau de créances douteuses brutes, s'était régulièrement améliorée au cours de la décennie 2000 pour se stabiliser autour de 2,4 % depuis 2008. La forte progression du volume de créances douteuses brutes ne traduit pas une réelle dégradation du niveau de risque. L'encours des créances douteuses brutes est certes en hausse de 8,7 % mais le taux de créances douteuses brutes ressort stable à 2,4 %, compte tenu de la progression parallèle de 5,1 % de l'encours de crédit.

En outre, la couverture du risque se réduit légèrement, avec un taux de provisionnement moyen des quatre banques de Nouvelle-Calédonie qui s'établit à 61,3 % au 31 décembre 2012, contre 63,2 % fin 2011.

#### Risques crédits sur la clientèle

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation
						12/11
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>11 739</b>	<b>12 572</b>	<b>13 382</b>	<b>14 713</b>	<b>15 994</b>	<b>8,7%</b>
Créances douteuses nettes	3 481	3 906	4 552	5 412	6 190	14,4%
Provisions	8 258	8 666	8 830	9 301	9 804	5,4%
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>70,3%</b>	<b>68,9%</b>	<b>66,0%</b>	<b>63,2%</b>	<b>61,3%</b>	<b>-1,9 pt</b>
<b>Taux de douteux bruts</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,4%</b>	<b>0 pt</b>

Source : IEOM

## 4. Les performances financières des banques locales<sup>1</sup>

Après cinq années de progression constante, le produit net bancaire (PNB) diminue de 2,2 % en 2012, en lien avec une augmentation du coût de la ressource et malgré des conditions de refinancement toujours favorables. La dégradation du coefficient net d'exploitation (52,1 %, soit +1,8 point) et l'augmentation du coût du risque des établissements de crédit locaux génère un résultat agrégé en recul sur 2012 (-8,2 %, après +11,1 % en 2011).

### 4.1 LA FORMATION DU PNB

En 2012, le PNB des quatre banques FBF de la place s'établit à 28,6 milliards de F CFP, en baisse de 2,2 % sur un an (après +6,6 % en 2011).

#### Segmentation du produit net bancaire par type d'opérations

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 / 2011
<b>Produits</b>						
Opérations de trésorerie	3 939	1 978	1 527	1 615	1 494	-7,5%
Opérations avec la clientèle*	29 839	29 094	29 795	31 581	32 247	2,1%
Autres opérations	9 654	9 876	10 380	11 168	11 482	2,8%
<b>Total des produits</b>	<b>43 431</b>	<b>40 949</b>	<b>41 702</b>	<b>44 364</b>	<b>45 222</b>	<b>1,9%</b>
<b>Charges</b>						
Opérations de trésorerie	6 653	5 660	5 180	4 913	4 843	-1,4%
Opérations avec la clientèle	9 401	6 332	5 770	6 624	7 961	20,2%
Autres opérations	3 700	3 227	3 292	3 542	3 772	6,5%
<b>Total des charges</b>	<b>19 754</b>	<b>15 220</b>	<b>14 242</b>	<b>15 079</b>	<b>16 576</b>	<b>9,9%</b>
<b>Soldes</b>						
Opérations de trésorerie	-2 714	-3 682	-3 653	-3 298	-3 349	1,6%
Opérations avec la clientèle*	20 438	22 762	24 025	24 957	24 286	-2,7%
Autres opérations	5 954	6 649	7 088	7 626	7 710	1,1%
<b>PNB</b>	<b>23 677</b>	<b>25 730</b>	<b>27 460</b>	<b>29 284</b>	<b>28 646</b>	<b>-2,2%</b>

\* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Le PNB a diminué, en raison d'une augmentation marquée des charges d'exploitation bancaire<sup>2</sup> (+9,9 %) en comparaison des produits de même nature<sup>3</sup> (+1,9 %). Principale composante des charges d'exploitation supportées par les banques locales (48 %), les charges sur opérations avec la clientèle augmentent sensiblement (+20,2 %) alors que les charges sur opérations de trésorerie se replient (-1,4 %). Ces dernières bénéficient de conditions de refinancement des établissements de crédit auprès de leur maison mère, encore favorables en

<sup>1</sup> Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Le compte de résultat détaillé figure en annexe.

<sup>2</sup> Intérêts versés à la clientèle et coût du refinancement interbancaire.

<sup>3</sup> Pour l'essentiel, intérêts et commissions perçus auprès de la clientèle.

2012 ; les taux sur le marché monétaire étant restés relativement bas tout au long de l'année (cf. section. « Les taux d'intérêts »).

En lien avec une activité de distribution du crédit en ralentissement, les produits issus des opérations avec la clientèle progressent légèrement (+2,1 %), leur part dans le total des produits d'exploitation bancaire se maintenant à 71 %. Parallèlement, les charges sur les opérations avec la clientèle (+20,2 % après +14,8 % en 2011) s'alourdissent en raison d'un « effet volume »<sup>1</sup> et de taux de rémunération de ces actifs plus élevés qu'en 2011.

Au final, le PNB est toujours généré en majeure partie par les opérations avec la clientèle (85 %), reflétant ainsi le rôle prépondérant de l'activité de banque de détail en Nouvelle-Calédonie. Son poids est quasiment stable en 2012 (-0,4 point), en lien avec une faible augmentation de 1,1 % du solde des autres opérations (services financiers, opérations de hors bilan et sur crédit bail).

Principale composante du compte d'exploitation des quatre banques FBF, le solde des intérêts nets représente 62,3 % du PNB (-1,2 point), contre 32,4 % pour les commissions (+1,4 point).

Segmentation du produit net bancaire par nature d'opérations						Variation
Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	2012 / 2011
<b>Produits</b>						
Intérêts*	30 124	27 802	28 280	30 129	30 590	1,5%
Commissions	9 438	9 743	10 400	11 003	11 312	2,8%
Divers	3 869	3 404	3 022	3 232	3 320	2,7%
<b>Total des produits</b>	<b>43 431</b>	<b>40 949</b>	<b>41 702</b>	<b>44 364</b>	<b>45 222</b>	<b>1,9%</b>
<b>Charges</b>						
Intérêts	16 260	12 029	10 943	11 541	12 757	10,5%
Commissions	1 537	1 667	1 862	1 914	2 022	5,6%
Divers	1 957	1 524	1 438	1 624	1 797	10,7%
<b>Total des charges</b>	<b>19 754</b>	<b>15 220</b>	<b>14 242</b>	<b>15 079</b>	<b>16 576</b>	<b>9,9%</b>
<b>Soldes</b>						
Intérêts*	13 864	15 774	17 337	18 588	17 833	-4,1%
Commissions	7 901	8 076	8 538	9 089	9 290	2,2%
Divers	1 912	1 880	1 584	1 608	1 523	-5,3%
<b>PNB</b>	<b>23 677</b>	<b>25 730</b>	<b>27 460</b>	<b>29 284</b>	<b>28 646</b>	<b>-2,2%</b>
<i>dont intérêts*</i>	<i>58,6%</i>	<i>61,3%</i>	<i>63,1%</i>	<i>63,5%</i>	<i>62,3%</i>	<i>-1,2 pt</i>
<i>dont commissions</i>	<i>33,4%</i>	<i>31,4%</i>	<i>31,1%</i>	<i>31,0%</i>	<i>32,4%</i>	<i>1,4 pt</i>

\* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Le solde des intérêts nets s'est infléchi en 2012 (-4,1 %, contre +7,2 % en 2011), alors qu'il progressait régulièrement depuis 2008. Cette inversion de tendance est liée à la baisse du solde des intérêts avec la clientèle (-3,2 % contre +4,2 %) alors que les intérêts versés dans le cadre des opérations interbancaires sont quasi stables (-0,2 %).

<sup>1</sup> En 2012, l'encours des placements indexés sur les taux du marché augmente de 26 %, dont 36,7 % pour les sociétés non financières et 10,2 % pour les particuliers.

De son côté, le commissionnement a infléchi sa progression (+2,2 %, contre +6,5 % en 2011). Cette hausse modérée concerne en premier lieu les commissions sur opérations de services financiers (+3,4 %) et les commissions avec la clientèle (+3,3 %), alors que les commissions de hors bilan diminuent légèrement (-1,9 %).

<b>Evolution de la formation du produit net bancaire</b>						<i>Variation</i>
Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	<i>2012 / 2011</i>
<b>Intérêts nets</b>	<b>14 070</b>	<b>15 931</b>	<b>17 562</b>	<b>18 770</b>	<b>18 048</b>	<i>-3,8%</i>
dont opérations interbancaires	-2 696	-3 645	-3 615	-3 259	-3 254	<i>-0,2%</i>
dont opérations avec la clientèle	17 000	19 666	21 228	22 110	21 397	<i>-3,2%</i>
<b>Commissions nettes</b>	<b>7 901</b>	<b>8 076</b>	<b>8 538</b>	<b>9 089</b>	<b>9 290</b>	<i>2,2%</i>
dont Commissions avec la clientèle	2 771	2 848	2 884	3 002	3 100	<i>3,3%</i>
dont Commissions hors bilan	541	533	641	787	772	<i>-1,9%</i>
dont Commissions d'opérations de services financiers	4 575	4 704	5 016	5 289	5 472	<i>3,4%</i>
<b>Produits divers</b>	<b>1 557</b>	<b>1 240</b>	<b>1 116</b>	<b>1 164</b>	<b>1 046</b>	<i>-10,1%</i>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>23 677</b>	<b>25 730</b>	<b>27 460</b>	<b>29 284</b>	<b>28 646</b>	<i>-2,2%</i>

Source : IEOM

La marge globale d'intermédiation (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) s'atténue en 2012 (-0,30 point, après +0,01 point en 2011). Dans le détail, l'augmentation du coût moyen des ressources (+0,19 point) associée à la baisse du rendement moyen des crédits (-0,27 point), entraîne une érosion de la marge sur les opérations avec la clientèle (-0,41 point). Dans le même temps, les conditions du marché interbancaire se sont détériorées, une diminution du coût moyen des emprunts interbancaires étant observée (-0,41 point).

#### Évolution des coûts et des rendements

en %	2008	2009	2010	2011	2012	<i>Variation</i>
						<i>2012 / 2011</i>
<b>Opérations avec la clientèle</b>						
Coût moyen des ressources	2,51%	1,55%	1,24%	1,33%	1,52%	<i>0,19 pt</i>
Rendement moyen des crédits	6,33%	5,76%	5,51%	5,38%	5,11%	<i>-0,27 pt</i>
Marge sur les op. avec la clientèle	3,47%	3,82%	3,98%	3,77%	3,36%	<i>-0,41 pt</i>
<b>Opérations interbancaires</b>						
Coût moyen des emprunts	4,32%	3,65%	3,40%	3,30%	2,89%	<i>-0,41 pt</i>
Rendement moyen des prêts	3,54%	1,86%	1,23%	1,42%	1,29%	<i>-0,13 pt</i>
<b>Marge globale d'intermédiation</b>	<b>2,54%</b>	<b>2,74%</b>	<b>2,71%</b>	<b>2,72%</b>	<b>2,42%</b>	<i>-0,30 pt</i>

Source : IEOM

## 4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

### 4.2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB, en déduisant de celui-ci les charges générales de fonctionnement<sup>1</sup> et le coût du risque<sup>1</sup>. Le résultat d'exploitation représente donc la

<sup>1</sup> Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et

marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) au titre des risques encourus. En 2012, la hausse du coût du risque associée à un léger accroissement des frais généraux,<sup>2</sup> génère un résultat d'exploitation en baisse de 8,9 %. Les frais de personnel ont été maîtrisés à +0,9 %, le nombre d'agents diminuant de 0,9 % pour atteindre 1 124 agents. Au final, le coût unitaire des effectifs s'alourdit de 1,8 % en 2012.

#### Coût unitaire des effectifs (1) / (2)

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 / 2011
Frais de personnel (1)	8 764	9 131	9 246	9 842	9 927	0,9%
Effectifs (2)	1 073	1 087	1 103	1 134	1 124	-0,9%
<b>Coût unitaire des effectifs (1) / (2)</b>	<b>8,2</b>	<b>8,4</b>	<b>8,4</b>	<b>8,7</b>	<b>8,8</b>	<b>1,8%</b>

Source : IEOM

Le coût du risque se trouve au niveau proche de 2009, à 717 millions de F CFP, alors que le taux de créances douteuses brutes reste inchangé à 2,4 %.

#### Coût du risque

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 / 2011
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	-288	553	356	589	715	21,4%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-193	-126	-153	-128	-199	55,2%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-179	144	-138	-391	9	n.s.
(-) Pertes sur créances irrécupérables	770	304	765	370	406	9,6%
(+) Intérêts sur créances douteuses	205	157	225	182	215	18,1%
<b>Coût du risque</b>	<b>-96</b>	<b>718</b>	<b>605</b>	<b>258</b>	<b>717</b>	<b>n.s.</b>

Source : IEOM

## 4.2.2 Le résultat net

Le résultat net des quatre banques de Nouvelle-Calédonie diminue de 8,2 % (après une hausse de 11,1 % en 2011), à 8 milliards de F CFP, en lien avec une hausse des dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières et du coût du risque.

---

incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels on déduit les charges refacturées.

<sup>1</sup> Le coût du risque désigne l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) fait au titre des risques de crédit, des risques-pays et des risques divers.

<sup>2</sup> Après retraitement des charges refacturées.

### 4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

Les performances financières se sont légèrement dégradées en 2012 pour les quatre banques FBF de la place. Ainsi, le coefficient net d'exploitation augmente de 1,8 point, en raison d'une diminution du PNB associée à la légère hausse des frais généraux.

De même, la rentabilité globale des banques de la place se réduit, avec un coefficient de rentabilité (13,5 %, contre 16,1 % en 2011) qui se dégrade de 2,6 points. Après une augmentation de 1,2 point l'exercice précédent, le taux de marge nette (27,8 %, après 29,6 % un an auparavant) se replie de 1,8 point.

#### Evolution des ratios de rentabilité

en %	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012 / 2011
Coefficient net d'exploitation (1)	57,7%	55,1%	51,2%	50,3%	52,1%	1,8 pt
Coefficient de rendement (2)	1,0%	1,0%	1,1%	1,2%	1,0%	-0,2 pt
Coefficient de rentabilité (3)	13,7%	13,5%	15,3%	16,1%	13,5%	-2,6 pts
Taux de marge nette (4)	27,5%	26,1%	28,4%	29,6%	27,8%	-1,8 pt

(1) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(3) Résultat net / fonds propres

(2) Résultat net / Total du bilan

(4) Résultat net / PNB

Source : IEOM

En termes de productivité, le rapport PNB/effectifs se situe à 25,5 millions de F CFP par employé, soit une réduction de 1,3 % par rapport à 2011. Le volume de concours octroyés par agent s'établit à 576 millions de F CFP et la collecte moyenne de dépôts par employé atteint 511 millions de F CFP, soit des hausses respectives de 6 % et 13,9 %. Le poids des frais généraux se renforce : le ratio des frais de fonctionnement par employé s'établit ainsi à 12,9 millions de F CFP en 2012 contre 12,5 millions en 2011.

#### Évolution des ratios de productivité

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011
Produit net bancaire / Effectifs	22,1	23,7	24,9	25,8	25,5	-1,3%
Frais généraux (1) / Effectifs	13,4	13,7	12,6	12,5	12,9	3,3%
Concours à la clientèle / Effectifs	456,6	481,5	518,8	543,7	576,2	6,0%
Dépôts à la clientèle / Effectifs	373,0	404,2	446,5	448,9	511,1	13,9%

(1) Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

Source : IEOM

## Section 3

# L'évolution de la situation monétaire

Dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, la profession bancaire a néanmoins continué de répondre au besoin de financement de l'économie, avec une sinistralité toujours aussi faible.

L'activité bancaire reste ainsi soutenue, malgré une nouvelle baisse du rythme de progression de l'encours total des établissements de crédit en 2012 : il progresse de 5,3 %, après +7,4 % en 2011 et +9,5 % en 2010.

En particulier, les établissements de crédit locaux affichent une progression moins forte de leurs encours de crédits, à +4,7 % contre +6,8 % un an plus tôt, mais qui reste largement supérieure à la métropole (+1,7 %). La demande des ménages est ralentie (+4,1 % sur un an contre +8,6 % en 2011), tant en matière de crédits immobiliers que de crédits à la consommation, tandis que la demande de financement des entreprises reste ferme (+6,1 % contre +4,3 % en 2011). Les crédits d'exploitation augmentent de 10,3 %, avec la croissance des comptes ordinaires débiteurs (+22,2 %) alors que les crédits à l'investissement ralentissent (+3,9 % après +5,4 % en 2011).

En lien avec un marché automobile morose, les sociétés financières de la place enregistrent un nouveau repli de leur activité, avec un encours de crédits en baisse de 2,5 % sur un an. Les établissements situés hors zone d'émission, dont l'encours progresse de 11,1 % sur l'année, bénéficient du dynamisme de la demande de financement de la part des collectivités locales, pour leurs investissements.

En termes de risques, la qualité du portefeuille des établissements de crédits locaux reste stable, avec un taux de créances douteuses brutes toujours modéré, à 2,7 % (+0,1 point). Le taux de provisionnement diminue toutefois légèrement, pour s'établir à 64,6 % (-1,6 point sur un an).

La masse monétaire retrouve un niveau de progression élevé, avec une croissance de M3 plus marquée qu'en 2011 (+13,2 % sur un an, contre +3,2 %). Cette évolution est portée pour l'agrégat étroit M1 par l'augmentation des dépôts à vue (+3,7 %), notamment ceux collectés auprès des entreprises (+4,1 %). La masse monétaire M3 profite du dynamisme des comptes sur livrets (+6,7 %) et, surtout, des dépôts à terme (+26,2 %).

Au final, la progression de la collecte ayant été plus dynamique que l'activité de financement, le système bancaire local affiche une amélioration de son solde emplois-ressources clientèle (qui s'infléchit de 21 %), comme de sa position extérieure nette (différence entre les avoirs et les engagements situés hors de la zone d'émission) : son solde, structurellement négatif en Nouvelle-Calédonie, baisse de 11,5 %, à -71 milliards de F CFP au 31 décembre 2012 contre -80 milliards un an auparavant.

# 1. Les avoirs financiers des agents économiques

---

## 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

La croissance des actifs financiers détenus par les Calédoniens est plus dynamique en 2012 (+10,5 %, contre +2,5 % un an auparavant). Le total des actifs financiers passe ainsi de 642 à 709 milliards de F CFP au 31 décembre 2012.

Dans le détail, les actifs des entreprises augmentent de 38 milliards de F CFP (+18,4 %, à 247,3 milliards de F CFP), et ceux des « autres agents économiques » sont en hausse de 15,6 milliards F CFP (+18,0 %, à 102,6 milliards de F CFP). L'épargne des ménages augmente plus modérément sur l'année (+3,8 %), contrastant avec les évolutions plus dynamiques des années précédentes (+6,0 % en 2011, après +6,5 % en 2010). Ces derniers restent néanmoins les principaux détenteurs d'actifs dans les banques de la place (50,6 % du total des actifs, soit 359 milliards de F CFP).

Les actifs financiers se répartissent en dépôts à vue (36,1 %), placements liquides ou à court terme (47,5 %) et placements à long terme (16,4 %).

## 1.2 LES DÉPÔTS A VUE

Au 31 décembre 2012, le total des dépôts à vue s'établit à 255,7 milliards de F CFP, en hausse de 3,7 % en glissement annuel (+0,5 % un an auparavant). Les dépôts à vue des entreprises sont bien orientés (+4,1 %) alors que ceux des ménages stagnent (-0,1 %).

## 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides et à court terme totalisent 336,6 milliards de F CFP à fin 2012. Leur rythme de progression s'accélère en 2012, avec une augmentation de 19,2 % contre +4,6 % en 2011. L'attrait des dépôts à terme est important (+ 47,5 milliards de F CFP) : ils progressent ainsi de 26,0 % sur l'année, après +3,4 % en 2011, alors que les comptes sur livrets affichent une hausse plus modérée (+6,7 %, après +6,8 % en 2011). L'encours des livrets A et bleus augmente fortement (+17 %), bénéficiant d'un taux de rémunération attractif (2,25 %, depuis le 1<sup>er</sup> août 2011) et d'un premier relèvement de plafond au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Par agent économique, les évolutions sont hétérogènes : les entreprises présentent une hausse de 36,6 % de leurs placements liquides ou à court terme tandis que les ménages et les « autres agents économiques » affichent des hausses respectives de 7,9 % et 18,6 %.

## 1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME<sup>1</sup>

Après avoir progressé de 1,7 % en 2011, l'épargne à long terme (116,6 milliards de F CFP) accentue sa progression à +3,5 % en 2012. Elle est majoritairement détenue par les ménages, le reliquat étant principalement conservé par les entreprises sous forme d'OPCVM non monétaires. L'épargne à long terme est constituée principalement de contrats d'assurance-vie

---

<sup>1</sup> Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

(à 88,4 %, soit 103 milliards de F CFP à fin 2012). À l'exception des plans d'épargne logement, les différents produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant le plus souvent d'intermédiaires pour la collecte.

Au vu des conditions offertes sur la place en matière de comptes sur livrets et de dépôts à terme, les ménages ont orienté leur choix vers des placements à court terme ; et ce, malgré les conditions favorables octroyées aux contrats d'assurance-vie. Cette situation tient à la concurrence que se livrent les banques locales pour capter de la ressource, dans un contexte de fort déficit de la place en la matière.

## 2. Les crédits à la clientèle

---

### 2.1 VUE D'ENSEMBLE

La distribution du crédit voit sa progression ralentir en 2012 (+5,3 %, après une hausse de +7,4 % sur l'année 2011). Le marché des particuliers marque le pas (+3,3 % contre +7,7 % en 2011) comme celui des collectivités locales (+5,4 % contre +17,5 % l'année précédente). Seul le marché des entreprises accentue sa progression (+7,2 % contre +5,7 %).

Les concours à la clientèle s'établissent à 956 milliards de F CFP au 31 décembre 2012, majoritairement contractés auprès des établissements de crédit locaux (72 %, soit 690 milliards de F CFP). Ces derniers bénéficient également d'un niveau d'activité moins soutenu en 2012, avec une croissance de leur encours de 4,7 % après une hausse de 6,8 % l'année précédente. Les sociétés financières de la place enregistrent une baisse d'activité, modérée, avec un encours brut de crédits en repli de 2,5 % (après un recul de 7,6 % en 2011), et une légère amélioration de la qualité de leur portefeuille (le taux de créances douteuses se réduit de 0,2 point sur la période, pour atteindre 7,2 %). L'encours des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission, qui contribuent au financement des investissements des collectivités publiques pour une large part, progresse de 7,0 % (contre +8,9 % en 2011).

Principal poste d'endettement des agents économiques, les crédits pour l'acquisition de biens immobiliers (crédits à l'habitat et à la construction, soit 47 % du total des concours) progressent de 3,4 %, après une augmentation de 8,3 % en 2011. La demande de financement pour les investissements (34 % du total de l'activité des établissements de crédit) ralentit légèrement et progresse de 7,7 % (après une hausse de 9,2 % l'année précédente), soutenue par la demande des entreprises et des collectivités locales. Le financement des besoins de trésorerie (crédits d'exploitation et à la consommation, soit 17 % de l'encours total) augmente pour sa part de 4,3 % sur l'année (après +1,5 % en 2011), sous l'effet principalement de la demande des entreprises alors que la demande des ménages décélère.

### 2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

En dépit de la morosité du climat économique, la demande de financement des entreprises reste dynamique en 2012 (+7,2 % sur un an), après une progression plus modérée en 2011 et 2010 (+5,7 % et +5,6 %). L'encours des crédits d'investissement reste ainsi favorablement orienté en 2012 (+7,1 % contre +6,4 % en 2011), en lien avec une progression soutenue des crédits d'équipement (+7,3 %). De même, la demande de financement des besoins d'exploitation augmente fortement (+10,7 % contre -0,2 % en 2011).

## 2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

Le financement des ménages s'infléchit (+3,3 %, contre +7,7 % en 2011), de façon particulièrement marquée pour les crédits à l'habitat. L'investissement immobilier des ménages est ainsi moins bien orienté que les années précédentes, la production locale de crédits nouveaux passant à 40 milliards contre 50 milliards de F CFP en 2011. La demande s'infléchit, en liaison avec un attentisme croissant des ménages, tandis que l'offre est pénalisée par la chute du marché de la défiscalisation. Au final, l'encours des crédits à l'habitat des ménages progresse de 3,2 % sur l'année, après une hausse de 8,4 % en 2011 ; et malgré la stabilité des taux des prêts immobiliers. L'enquête semestrielle sur le coût du crédit fait en effet ressortir une très légère hausse du taux moyen pondéré des crédits immobiliers aux particuliers sur un an, à 4,68 % pour l'enquête de janvier et février 2013 (contre 4,64 %, un an auparavant).

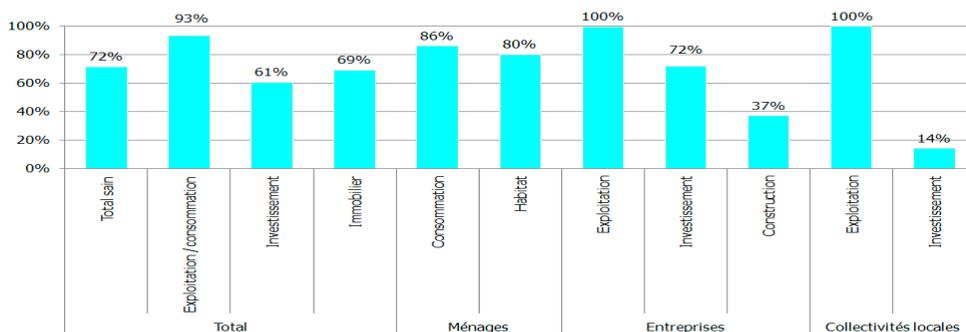
De la même manière, les crédits à la consommation progressent moins fortement qu'en 2011 (+2,6 % contre +3,9 %), en lien avec un plafonnement de la consommation des ménages. À l'inverse, l'encours de crédit-bail s'affiche toujours en repli (-2,4 % en glissement annuel), en raison d'un marché automobile peu dynamique.

## 2.4 CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

L'endettement bancaire des collectivités locales se compose, en quasi-totalité, de crédits d'investissement, lesquels sont majoritairement contractés auprès des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. En 2012, l'encours des collectivités locales (60 milliards de F CFP) connaît une progression moins forte qu'en 2011 (+5,4 %, après +17,5 %), portée par la croissance des crédits d'investissement (+12,6 %), à 58,1 milliards de F CFP, alors que les crédits d'exploitation chutent de 65,7 %, à 1,7 milliard de F CFP.

## 2.5 LA PART DE MARCHÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

**Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques**



Source : IEOM

Avec 72 % de parts de marché, les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie calédonienne. Les concours octroyés localement se répartissent à 47 % en faveur des entreprises et à 49 % en faveur des ménages, le financement des collectivités locales et « divers » restant marginal (4 % du total). Quant à eux, les établissements hors zone interviennent surtout dans le financement des collectivités locales et des bailleurs sociaux.

## 2.6 LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

En termes de risques, le portefeuille clientèle des établissements de crédit locaux affiche un taux de créances douteuses brutes<sup>1</sup> en diminution de moitié entre 2004 et 2008 (passant de 4,7 % en 2004 à 2,5 % en 2008). Si cette situation est à rapprocher de la phase d'expansion rapide des crédits, qui induisent généralement une baisse mécanique du taux de créances douteuses brutes, il faut noter aussi la bonne qualité intrinsèque du portefeuille clientèle des établissements de la place, dans un contexte économique qui reste favorable.

Cette situation s'est maintenue en 2012. Le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit de la place ressort ainsi à 2,7 % au 31 décembre 2012, en très légère progression (+0,1 pt) sur un an. Le taux de provisionnement diminue toutefois, pour s'établir à 64,6 % au 31 décembre soit un recul de 1,6 point sur l'année. L'année aura également été plus favorable pour les sociétés financières de la place, dont la qualité du portefeuille s'améliore, avec un taux de créances douteuses qui se réduit de 0,2 point sur un an (à 7,2 %).

## 3. La circulation fiduciaire

---

### 3.1 ÉMISSION NETTE DE BILLETS EN F CFP

Au cours de l'année 2012, 29 millions de billets ont été émis en Nouvelle-Calédonie, et 28,4 millions ont été retirés de la circulation, ce qui représente, par différence, une émission nette de 0,6 million de billets pour une valeur totale de 2,2 milliards de F CFP.

A la fin de l'année 2012, le cumul des émissions nettes de billets a atteint 24,4 milliards de F CFP, correspondant à un volume de 5,9 millions de billets en circulation sur le territoire. Sur un an, l'émission nette cumulée a progressé de 11,7 % en volume et de 9,7 % en valeur (contre respectivement +12,6 % et +12,3 % en 2011).

En 2012, les coupures de 5 000 F CFP et 1 000 F CFP, qui concentrent respectivement 31,8 % et 30,3 % du total des émissions nettes cumulées en volume, demeurent les plus utilisées. Cette forte concentration résulte notamment d'une distribution par les DAB favorable à ces coupures.

La coupure de 10 000 F CFP concentre pour sa part 21,5 % du total de l'émission nette (+0,4 point sur un an) et celle de 500 F CFP, 16,5 % (+0,8 point).

A fin 2012, la valeur moyenne du « billet en circulation » diminue légèrement, à 4 122 F CFP, ce qui représente une diminution de 77 F CFP en comparaison à l'année précédente (4 199 F CFP).

---

<sup>1</sup> Montant des créances douteuses brutes rapporté au total des concours bruts.

## 3.2 ÉMISSION NETTE DE PIÈCES EN F CFP

En 2012, 9,1 millions de pièces en F CFP ont été mises en circulation, soit un niveau identique à celui de 2010. En parallèle, 2 millions de pièces ont été retirées de la circulation, soit un recul de 5,8 % sur un an. Avec une légère baisse des versements et une stabilité dans les prélèvements, l'émission nette reste donc soutenue, avec un volume de 7,1 millions d'unités correspondant à une valeur de 105 millions de F CFP.

Au 31 décembre 2012, l'émission nette cumulée de pièces s'élevait à 136,1 millions d'unités (+5,5 % sur un an) pour une valeur totale de 1,8 milliard de F CFP (+6,2 % sur un an). Les pièces de faible valeur (pièces de 1, 2 et 5 F CFP), dont le taux de retour à l'IEOM est extrêmement faible, sont prépondérantes et représentent en volume 70 % du total des pièces en circulation sur le territoire.

La valeur moyenne de la « pièce en circulation » en Nouvelle-Calédonie reste stable sur un an, pour s'établir à 13,2 F CFP à fin décembre 2012.

## 4. La masse monétaire et ses contreparties

---

### 4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire retrouve un niveau de progression élevé, avec une croissance de M3 plus marquée qu'en 2011 (+13,2 % sur un an contre +3,2 %). Cette évolution concerne d'abord l'agrégat étroit M1 (+4,0 % contre +1,0 % en 2011), sous l'influence de l'augmentation des dépôts à vue (+3,7 % contre +0,5 %), notamment ceux collectés auprès des entreprises (+4,1 %). La masse monétaire M3 profite du dynamisme des comptes sur livrets (+6,7 %), avec la forte hausse de l'encours des livrets A (+17 %), ainsi que des dépôts à terme (+26,2 %).

L'agrégat P1 (l'épargne dite « contractuelle », quasi exclusivement constituée de plans d'épargne logement sur le territoire) ne cesse de reculer (-6,3 %), suite à l'arrivée à échéance des premiers PEL ouverts sur le territoire, dont l'encours diminue de 7,6 %.

Composantes de la masse monétaire						Structure	Variation
Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	2012	12/11
Circulation fiduciaire	13 626	14 106	14 666	15 931	17 351	2,9%	8,9%
Billets	12 159	12 555	13 068	14 233	15 547	2,6%	9,2%
Pièces	1 467	1 551	1 598	1 698	1 804	0,3%	6,2%
Dépôts à vue	196 491	214 179	245 223	246 501	255 688	42,3%	3,7%
<b>TOTAL M1</b>	<b>210 117</b>	<b>228 285</b>	<b>259 889</b>	<b>262 432</b>	<b>273 039</b>	<b>45,2%</b>	<b>4,0%</b>
<b>M2-M1</b>	<b>75 850</b>	<b>89 902</b>	<b>93 205</b>	<b>99 559</b>	<b>106 202</b>	<b>17,6%</b>	<b>6,7%</b>
Comptes sur livrets	75 157	89 203	92 529	98 942	105 583	17,5%	6,7%
Comptes épargne logement	693	699	676	617	619	0,1%	0,3%
<b>TOTAL M2</b>	<b>285 967</b>	<b>318 187</b>	<b>353 094</b>	<b>361 991</b>	<b>379 241</b>	<b>62,8%</b>	<b>4,8%</b>
<b>M3-M2</b>	<b>136 777</b>	<b>144 889</b>	<b>163 887</b>	<b>171 444</b>	<b>224 565</b>	<b>37,2%</b>	<b>31,0%</b>
Dépôts à terme	136 236	144 604	163 732	171 308	216 234	35,8%	26,2%
Titre de créance négociable	0	0	0	0	8 290	1,4%	
Bons de caisse	541	285	155	136	41	0,0%	-69,9%
<b>Total M3</b>	<b>422 744</b>	<b>463 076</b>	<b>516 981</b>	<b>533 435</b>	<b>603 806</b>	<b>100,0%</b>	<b>13,2%</b>
<b>P1</b>	<b>4 303</b>	<b>4 189</b>	<b>4 004</b>	<b>3 883</b>	<b>3 640</b>		<b>-6,3%</b>
Plans d'épargne logement	4 245	4 128	3 935	3 785	3 496		-7,6%
Autres compte d'épargne à régime spécial	58	61	69	98	144		46,9%
<b>M3+P1</b>	<b>427 047</b>	<b>467 265</b>	<b>520 985</b>	<b>537 318</b>	<b>607 446</b>		<b>13,1%</b>

Source : IEOM

## 4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

En 2012, les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par la forte progression des avoirs hors zone d'émission (+48,5 % sur an) et l'augmentation modérée des concours sur ressources monétaires (+4,2 %).

Contreparties de la masse monétaire						Variation
Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	12/11
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>97 962</b>	<b>110 799</b>	<b>107 355</b>	<b>103 590</b>	<b>153 792</b>	<b>48,5%</b>
Institut d'émission	25 795	35 886	35 454	36 986	54 549	47,5%
Établissements de crédit	72 167	74 913	71 901	66 604	99 243	49,0%
<b>Créances du Trésor public</b>	<b>16 070</b>	<b>16 154</b>	<b>17 077</b>	<b>18 255</b>	<b>21 065</b>	<b>15,4%</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>308 712</b>	<b>336 123</b>	<b>392 549</b>	<b>411 590</b>	<b>428 949</b>	<b>4,2%</b>
Concours de caractère bancaire des EC locaux	537 186	569 122	616 830	658 978	689 787	4,7%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	228 474	232 999	224 281	247 388	260 838	5,4%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	47 522	50 094	50 461	52 735	57 100	8,3%
Provisions sur créances douteuses	9 627	10 390	10 826	11 346	11 825	4,2%
Engagements hors zone d'émission	152 590	146 929	137 210	146 888	170 265	15,9%
Épargne contractuelle	4 303	4 189	4 004	3 883	3 640	-6,3%
Divers	14 432	21 397	21 780	32 536	18 008	-44,7%
<b>Total M3</b>	<b>422 744</b>	<b>463 076</b>	<b>516 981</b>	<b>533 435</b>	<b>603 806</b>	<b>13,2%</b>

Source : IEOM

### 4.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

Le système bancaire local, en quête structurelle de ressources clientèle, a bénéficié d'une progression de ses liquidités en 2012. Ainsi, son activité de crédit ressortant moins dynamique que son activité de collecte (+4,7 % pour les crédits contre +13,1 % pour les dépôts collectés -hors épargne collectée localement mais gérée hors de la zone d'émission), le système bancaire local affiche une amélioration de son solde emplois-ressources clientèle, comme de sa position extérieure nette<sup>1</sup>.

Le solde emplois-ressources clientèle, s'améliore ainsi de 34 milliards de F CFP sur un an, passant de 164 milliards de FCFP à 130 milliards à fin décembre 2012.

Millions de F CFP						<i>Variation</i>
	2008	2009	2010	2011	2012	12/11
<b>Equilibre emplois - ressources</b>						
<b>Emplois</b>	<b>555 233</b>	<b>594 491</b>	<b>642 303</b>	<b>677 422</b>	<b>737 502</b>	<b>8,9%</b>
Excédent des opérations diverses des EC	0	0	0	0	0	
Crédits bruts	537 186	569 122	616 830	658 978	689 787	4,7%
Réserves obligatoires et libres	18 047	25 369	25 473	18 444	47 715	158,7%
Position extérieure nette des EC (si positive)	0	0	0	0	0	
<b>Ressources</b>	<b>555 233</b>	<b>594 491</b>	<b>642 303</b>	<b>677 422</b>	<b>737 502</b>	<b>8,9%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	392 262	430 334	482 504	495 119	560 173	13,1%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	57 149	60 484	61 287	64 081	68 925	7,6%
Excédent des opérations diverses des EC	8 082	14 135	15 169	18 630	18 495	-0,7%
Réescompte	17 317	17 522	18 034	19 308	18 887	-2,2%
Position extérieure nette des EC (si négative)	80 423	72 016	65 309	80 284	71 022	-11,5%
<b>Solde emplois-ressources clientèle</b>	<b>144 924</b>	<b>138 788</b>	<b>134 326</b>	<b>163 859</b>	<b>129 614</b>	<b>-20,9%</b>

Source : IEOM

La position extérieure nette, structurellement négative en Nouvelle-Calédonie, diminue de 11,5 %, à -71 milliards de F CFP au 31 décembre 2012 contre -81 milliards au 31 décembre 2011.

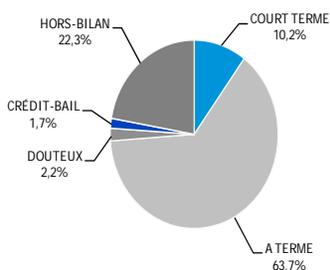
<sup>1</sup> Le refinancement du système bancaire local (banques FBF et sociétés financières) est assuré à l'extérieur de la zone d'émission, via leurs maisons mères notamment, mais aussi des établissements financiers comme l'AFD. Il est mesuré par la différence entre les avoirs et les engagements constitués par les établissements bancaires, hors de la zone d'émission (position extérieure nette).

## 5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

### 5.1 LE RISQUE SUR LES ENTREPRISES

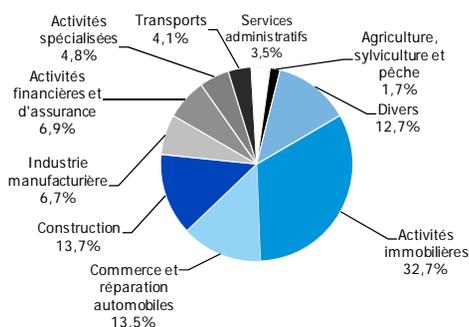
Le montant total des risques déclarés à la Centrale des risques au 31 décembre 2012 sur les entreprises<sup>1</sup> (engagements de hors-bilan compris) s'établit à 566 milliards de F CFP (+5,8 % sur un an, contre +5,7 % en 2011). Sur ce total, les crédits proprement dits représentent 440 milliards de F CFP et les engagements de hors-bilan, 126 milliards de F CFP. Les services concentrent 51,6 % des risques, devant les secteurs du BTP et du commerce, qui se voient allouer respectivement 13,7 % et 13,5 % des encours totaux.

Risques des entreprises déclarés au SCR par nature au 31/12/2012



Source : IEOM

Risques des entreprises déclarés au SCR par secteur au 31/12/2012



### 5.2 LE RISQUE IMMOBILIER

Le montant total des risques déclarés sur le secteur de l'immobilier s'élève, fin 2012, à 438,1 milliards de F CFP. Il augmente de 3,6 % sur un an, contre +7,9 % en 2011. Les crédits aux opérateurs sociaux (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie, Fonds Social de l'Habitat et sa filiale Fonds Calédonien de l'Habitat, SEM de l'agglomération) progressent moins fortement que l'année précédente (+3,9 % contre +15,3 %). Parallèlement, les crédits à l'habitat en faveur des ménages, qui représentent 74 % de l'encours des risques, enregistrent une hausse de 3,2 % (+8,4 % un an auparavant).

<sup>1</sup> Ce montant n'inclut pas les particuliers et les collectivités qui font également l'objet d'une déclaration au SCR.

### Les risques du secteur immobilier

Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Structure 2012	Variation 12/11
Crédits à la construction des Entreprises*	36 375	43 106	40 297	39 158	40 611	9,3%	3,7%
Crédits à l'habitat des Ménages	241 030	260 764	289 191	313 576	323 730	73,9%	3,2%
Crédits aux opérateurs sociaux	29 714	48 634	60 862	70 163	72 876	16,6%	3,9%
Autres crédits immobiliers	1 910	1 677	1 476	5	930	0,2%	n.s
<b>Ensemble des risques immobiliers</b>	<b>309 029</b>	<b>354 181</b>	<b>391 826</b>	<b>422 902</b>	<b>438 147</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,6%</b>

\* Hors opérateurs sociaux

Source : IEOM

### 5.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2012, l'encours de crédit du secteur public local<sup>1</sup> s'élève à 61,4 milliards de F CFP (soit 6,4 % des encours déclarés au SCR), dont l'essentiel à échéance de moyen terme (80,7 %). Il augmente de 16,2 % (+8,5 milliards de F CFP) sur un an (contre +21 % en 2011). Les engagements du secteur public sont majoritairement portés par les établissements intervenant depuis la métropole (83 %). Les communes, premiers emprunteurs du secteur public local (42 % du total des risques), affichent une stabilité de leurs encours (-0,2 % sur un an), alors que les Provinces (35 % du total des risques) enregistrent une croissance de +21,4 % de leurs encours sur un an.

### Les risques du secteur public

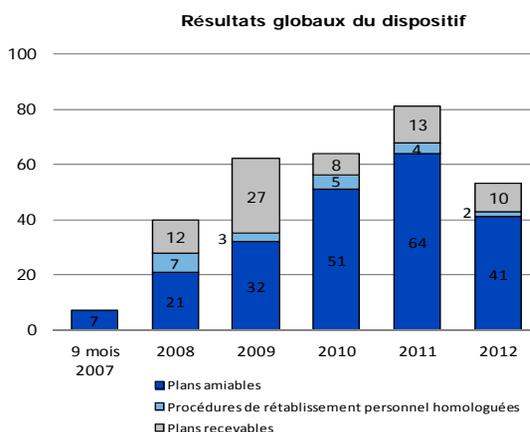
Millions de F CFP	2008	2009	2010	2011	2012	Structure 2012	Variation 12/11
Court terme	3 077	1 670	4 480	2 573	2 372	3,9%	-7,8%
Moyen terme	32 850	34 024	34 373	43 064	49 526	80,7%	15,0%
Créances douteuses brutes	16	32	-	-	-	0,0%	n.s
Crédit bail	41	32	52	36	23	n.s	-36,1%
<b>Total des encours</b>	<b>35 984</b>	<b>35 758</b>	<b>38 905</b>	<b>45 673</b>	<b>51 921</b>	<b>84,6%</b>	<b>13,7%</b>
<b>Engagements de hors-bilan</b>	<b>676</b>	<b>1 074</b>	<b>4 739</b>	<b>7 149</b>	<b>9 441</b>	<b>15,4%</b>	<b>32,1%</b>
<b>TOTAL DES RISQUES</b>	<b>36 660</b>	<b>36 832</b>	<b>43 644</b>	<b>52 822</b>	<b>61 362</b>	<b>100,0%</b>	<b>16,2%</b>

Source : IEOM

<sup>1</sup> Communes, Provinces, Nouvelle-Calédonie.

## 6. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement en Nouvelle-Calédonie. Le dispositif de surendettement s'applique aux personnes physiques de « bonne foi » dont, selon l'article L331-1 du Code de la Consommation, « la situation se caractérise par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ». Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007 en Nouvelle-Calédonie. La réforme du crédit à la consommation, issue des dispositions de la loi Lagarde, constitue la dernière évolution majeure du dispositif. Cette loi, qui renforce la protection du consommateur, revêt deux volets principaux. Le premier, qui concerne la lutte contre le surendettement, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2010. Le second, qui vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation, est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011.



Source : IEOM

Le secrétariat a enregistré, pour l'année 2012, 68 dépôts de dossiers, soit une diminution significative par rapport à 2011 (82 dossiers). Le nombre de redépôts est resté modéré (soit 6 dossiers seulement, contre 8 en 2011), correspondant à un taux de redépôts (8,8 %) très inférieur à celui relevé dans les DOM (17 %) ou en métropole (34 %). Avec 422 dossiers déposés depuis l'origine (soit 0,5 % des ménages calédoniens), la Commission a reçu 5 dossiers par mois en moyenne.

Le niveau de dépôt de dossiers de surendettement demeure faible en comparaison de celui observé en métropole ou même dans certains DOM (Réunion et Martinique notamment). Plusieurs explications peuvent être avancées parmi lesquelles, malgré les actions de communication réalisées périodiquement par l'IEOM auprès des médias locaux ou des travailleurs sociaux, le fait que le dispositif puisse paraître trop complexe pour certains surendettés, et semble encore méconnu du grand public.

En 2012, la Commission a examiné 65 dossiers en recevabilité. Elle en a orienté 59 en procédure classique (79 en 2011) et 3 en procédure de rétablissement personnel sans

liquidation. Le taux de recevabilité s'établit ainsi à 95 % en 2012 (-3 points par rapport à 2011). Dans ce contexte, la part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités) ressort à 7,7 % (12,4 % au niveau national).

L'année 2012 est marquée par une diminution sensible du nombre de dossiers ayant abouti favorablement : 53 dossiers en 2012, contre 81 dossiers en 2011. Ainsi, durant l'année 2012, le secrétariat a obtenu la signature de 41 accords en phase amiable (contre 64 en 2011), avec un taux de succès en phase amiable de 66 %. La part des plans conventionnels (en % des dossiers traités) ressort ainsi à 63,1 %, contre 28,5 % au niveau national. Enfin, il convient de souligner que la commission a examiné 11 Mesures Imposées ou Recommandées (MIR) en 2012 (contre 14 en 2011), dont 3 dossiers Imposés.

Conformément à la convention signée en 2011, le secrétariat a tenu sa réunion annuelle avec les correspondants de surendettement de chacun des Centres Communaux d'actions sociales (CCAS) des communes de Dumbéa, de Nouméa et du Mont-Dore et le service social de la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC). Les résultats encourageants des CCAS (qui mettent en œuvre un suivi rapproché et matérialisé des surendettés dont ils ont la charge) peuvent constituer l'une des explications à la baisse sensible du nombre de dépôts de dossiers, constatée en 2012.

Le 8 octobre 2012, une Charte visant à améliorer le traitement et le règlement des situations de surendettement en Nouvelle-Calédonie, a été signée entre le Haut-commissaire et les Directeurs généraux des quatre banques de la place, en présence du Directeur général de l'IEOM. Les banques se sont ainsi engagées à mettre en œuvre des moyens permettant de faciliter la relation avec leurs clients en situation de surendettement, d'abaisser en leur faveur le tarif de certains services bancaires et de favoriser la mise en œuvre effective des plans de remboursement établis, par la Commission de surendettement.

## ANNEXES



# Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1

Emplois et ressources de biens et services à prix courants

	Ressources			Emplois				
	PIB	Import.	Total	Dépenses de consommation finale ménages	APU <sup>(1)</sup>	Formation brute de capital	Export.	Total
Niveau 2011 <sup>(p)</sup> en milliards de F CFP	848	448	<b>1 296</b>	542	209	365	179	<b>1 296</b>
Part dans le PIB		53 %		64 %	25 %	43 %	21 %	
Taux de croissance annuels en valeur nominale, en %								
2011 <sup>(p)</sup>	2,9	11,1	<b>5,6</b>	6,6	3,1	4,8	7,4	<b>5,6</b>
2010 <sup>(p)</sup>	10,1	34,2	<b>17,0</b>	5,5	4,1	37,1	42,1	<b>17,0</b>
2009 <sup>(p)</sup>	1,7	-17,4	<b>-4,6</b>	1,6	5,9	-16,4	-14,0	<b>-4,6</b>
2008 <sup>(p)</sup>	-4,2	5,6	<b>-1,2</b>	8,6	4,5	5,3	-35,1	<b>-1,2</b>
2007	16,7	18,7	<b>17,3</b>	7,4	5,4	33,3	32,5	<b>17,3</b>
2006	10,8	20,9	<b>13,8</b>	7,1	8,1	25,8	23,4	<b>13,8</b>
2005	5,8	17,0	<b>8,8</b>	7,9	5,5	18,7	3,3	<b>8,8</b>
2004	9,1	-3,3	<b>5,4</b>	6,2	2,8	-1,4	16,4	<b>5,4</b>
2003	9,9	19,1	<b>12,4</b>	4,8	5,2	32,0	25,4	<b>12,4</b>
2002	7,4	3,6	<b>6,3</b>	3,7	7,8	14,8	3,7	<b>6,3</b>
2001	-0,6	4,4	<b>0,8</b>	6,3	5,0	-0,7	-18,3	<b>0,8</b>

(p) provisoire, (1) Administrations publiques et Institut. sans but lucratif au service des ménages

Source : ISEE

Tableau 2

Valeur ajoutée par secteur d'activité

Valeur ajoutée*	Agricult.	Nickel	Autres industries	BTP	Commerce	Services	Administra.	
Niveau 2008 - en millions de F CFP								
675 455	10 209	47 388	49 333	79 343	87 665	276 784	124 743	
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2010 <sup>(p)</sup>	100	1	9	8	10	13	41	18
2009 <sup>(p)</sup>	100	2	5	8	12	13	41	18
2008 <sup>(p)</sup>	100	2	7	7	12	13	41	18
2007	100	2	18	7	9	11	36	17
2006	100	2	12	8	10	12	38	19
2005	100	2	10	7	9	12	40	19
2004	100	2	11	7	9	13	39	19
2003	100	2	9	7	9	13	39	21
2002	100	2	6	8	9	13	40	21
2001	100	3	5	8	9	13	41	21

Source : ISEE (\*) hors SIFIM,

(p) provisoire

**Tableau 3**  
**Indice des prix à la consommation**

Année	Ensemble	Alimentation	Produits		
			manufacturés	Services	Énergie (*)
<b>Glissement annuel en fin d'année (%)</b>					
2002	1,5	2,3	0,2	2,2	
2003	1	1,7	0,2	1,1	
2004	0,9	1,4	0	1,3	
2005	2,6	2,4	2,3	3,1	
2006	1,4	0,7	1,7	1,8	
2007	1,8	4,5	0,4	1,2	
2008	3,7	4,6	3,4	3,1	
2009	0,2	1	-2,5	2	
2010	2,7	2,8	3,1	2,2	
2011	2,6	4	0,8	1,4	
2012	1,6	1,5	0,3	2,4	3,4
<b>Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année,%)</b>					
2002	100	42	6	52	
2003	100	51	7	42	
2004	100	43	0	57	
2005	100	27	30	43	
2006	100	14	42	44	
2007	100	68	7	25	
2008	100	36	32	32	
2009	100	211	-630	519	
2010	100	31	38	31	
2011	100	34	47	19	
2012	100	20	6	52	22

Sources : ISEE, calculs IEOM, (\*) indice rénové en 2011 avec l'énergie isolée des produits manufacturés

**Tableau 4**  
**Taux de chômage au sens du recensement**

	1996	2004	2009
Hommes	16,1%	14,5%	12,1%
Femmes	22,5%	18,7%	16,3%
<b>Total</b>	<b>18,6%</b>	<b>16,3%</b>	<b>14,0%</b>

Source : ISEE

**Tableau 5**  
**Emploi total(\*) par secteur d'activité au 31 décembre**

	Agricult.	Mines	Autres Indust.	Énergie	BTP	Commerce	Services	Emploi total	
2012	1 501	1 556	9 285	1 441	7 547	9 701	54 846	88 875	
	Part dans l'emploi total							Niveau	Évolution
2012	1,7%	1,8%	10,8%	1,7%	8,8%	11,3%	63,9%	85 875	-1,0%
2011	1,8%	1,7%	10,3%	1,6%	9,8%	11,4%	63,4%	86 723	3,1%
2010	1,8%	1,7%	10,0%	1,6%	9,9%	11,5%	63,5%	84 130	3,4%
2009	1,9%	1,5%	9,9%	1,5%	9,9%	11,6%	63,6%	81 354	2,1%
2008	2,0%	1,5%	9,8%	1,6%	9,8%	11,8%	63,5%	79 686	4,8%

*\*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi. Données provisoires, révisées en 2013*

*Sources : RIDET, CAFAT*

**Tableau 6**  
**Importations par famille de produits**

En millions de F CFP	2000	2011	2012 (p)	Part en 2012	Variation 2012/2011
Produits alimentaires, boissons, tabacs	18 562	37 625	40 266	13,4%	7,0%
Produits minéraux	18 266	60 881	71 983	23,9%	18,2%
Produits chimiques	9 565	19 550	21 345	7,1%	9,2%
Produits en caoutchouc et plastique	5 046	11 248	11 683	3,9%	3,9%
Bois et ouvrages en bois	1 451	2 659	3 514	1,2%	32,2%
Papiers et ouvrages en papier	3 485	4 749	4 903	1,6%	3,2%
Textiles	3 971	6 902	7 043	2,3%	2,0%
Métaux et ouvrages en ces métaux	7 743	16 132	17 385	5,8%	7,8%
Machines, appareils et matériel électrique	22 461	45 560	47 810	15,9%	4,9%
Matériel de transport	17 536	35 139	35 858	11,9%	2,0%
Autres produits	11 680	76 263	39 562	13,1%	-48,1%
<b>Total</b>	<b>119 765</b>	<b>316 708</b>	<b>301 352</b>	<b>100,0%</b>	<b>-4,8%</b>

Source : ISEE, Douanes, p (provisoire)  
actualisation avril 2013

**Tableau 7**  
**Exportations par famille de produits**

En millions de F CFP	2000	2011	2012(p)	Part en 2012	Variation 2012/2011
Minerai de nickel	15 117	24 679	22 523	18,2%	-8,7%
Ferro-nickels	44 897	74 374	65 536	52,9%	-11,9%
Mattes	11 029	22 438	20 218	16,3%	-9,9%
Nickel Hydroxide Cake	0	10 971	3 972	3,2%	-63,8%
NiO (Oxyde de nickel)			2 930	2,4%	ns
CoCO3			107	0,1%	ns
Produits de la mer	2 682	1 832	1 942	1,6%	6,0%
dont thons	582	437	413	0,3%	-5,5%
crevettes	1 797	1 013	1 145	0,9%	13,0%
holothuries	181	287	260	0,2%	-9,4%
coquilles de trocas	47	68	86	0,1%	26,5%
Autres	3 314	7 880	6 730	5,4%	-14,6%
<b>Total</b>	<b>77 039</b>	<b>142 174</b>	<b>123 957</b>	<b>100,0%</b>	<b>-12,8%</b>

Source : ISEE, Douanes, p (provisoire)  
actualisation avril 2013

**Tableau 8****Principaux postes de la balance des paiements**

Milliards de F CFP	Soldes		
	2009	2010 (1)	2011
Compte des transactions courantes (I) dont	-70,7	-128,5	-142,0
Biens	-114,2	-140,4	-146,8
Services	-51,8	-81,6	-78,6
Revenus	37,7	34,5	26,1
Transferts courants	57,6	59,0	57,3
Compte de capital (II)	0,5	0,2	0,5
<b>Capacité / besoin de financement du territoire (III)</b>	<b>-70,2</b>	<b>-128,3</b>	<b>-141,5</b>
Compte financier dont	62,6	131,6	106,7
Investissements directs (IV)	96,6	161,0	146,3
Investissements de portefeuille (V)	14,5	11,7	-3,8
<b>Solde de la balance de base (VI) = (III) + (IV) + (V)</b>	<b>40,8</b>	<b>44,4</b>	<b>1,0</b>
Autres investissements	-48,5	-41,1	-35,8
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>7,7</b>	<b>-3,3</b>	<b>34,8</b>

Source : IEOM (1) Chiffres révisés

**Tableau 9****Les versements publics (crédits)**

Milliards de F CFP	2010 (1)	2011	Variation 2011/2010
Services des administrations publiques	10,4	9,6	-7,6%
Rémunération des salariés du secteur public	39,6	40,3	1,8%
Transferts courants - secteur des administrations	64,6	64,8	0,3%
Autres transferts du secteur public	17,4	17,9	2,9%
<b>Total</b>	<b>132,0</b>	<b>132,6</b>	<b>0,4%</b>

Source : IEOM (1) Chiffres révisés

**Tableau 10****Détail du compte de transactions courantes**

Milliards de F CFP	Crédits		Débits		Soldes	
	2010 (1)	2011	2010 (1)	2011	2010 (1)	2011
<b>COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES</b>	<b>317,6</b>	<b>330,3</b>	<b>446,1</b>	<b>472,3</b>	<b>-128,5</b>	<b>-142,0</b>
Biens	132,8	146,6	273,2	293,4	-140,4	-146,8
Services	44,1	44,6	125,7	123,2	-81,6	-78,6
dont Transports	11,2	11,9	31,6	37,0	-20,4	-25,1
maritimes	2,5	1,7	17,2	21,5	-14,7	-19,8
aériens	8,7	10,2	14,4	15,5	-5,7	-5,3
dont Voyages	11,6	13,2	16,1	15,1	-4,5	-1,9
dont Services de construction	3,4	2,2	2,9	3,7	0,5	-1,5
dont Autres services aux entreprises	6,1	7,0	67,2	57,5	-61,1	-50,5
dont Services personnels, culturels et récréatifs	0,1	0,2	2,8	1,5	-2,7	-1,3
dont Services des administrations publiques	10,4	9,6	0,1	0,1	10,3	9,5
Revenus	54,3	52,3	19,8	26,2	34,5	26,1
Rémunération des salariés	43,9	44,1	6,6	6,8	37,3	37,3
Revenus des investissements	10,4	8,2	13,3	19,4	-2,9	-11,3
dont investissements directs	1,8	0,3	4,5	7,7	-2,7	-7,4
dont investissements de portefeuille	3,9	3,5	0,5	1,3	3,4	2,2
Transferts courants	86,4	86,8	27,4	29,5	59,0	57,3
dont Secteur des administrations publiques	64,6	64,8	16,5	17,1	48,1	47,7

Source : IEOM (1) Chiffres révisés

## Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital Social <sup>(1)</sup>	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nb de guichets	Effectifs <sup>(2)</sup>	Total bilan <sup>(3)</sup>
<b>Les Banques</b>							
Banque Calédonienne d'Investissement	7 500,0	54, avenue de la Victoire, Nouméa		50 % NC, 49,9 % BRED, 0,1 % AFD	27 dont 5 périodiques	353	250 386
Société Générale Calédonienne de Banque	1 068,4	44, rue de l'Alma, Nouméa		69,5 % Genefinance, 20,6 % SG, 9,9 % SEGCI (Casden)	20 guichets permanents	307	200 538
Banque de Nouvelle-Calédonie	8 044,2	10, avenue du Maréchal Foch		95,9% Financière-OCEOR	12 guichets permanents	291	276 973
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie	3 341,3	20, Bd des Italiens, Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	12 dont 1 périodique	173	106 577
<b>Les Sociétés financières</b>							
General Electric Money	4 094,6	224, rue J.Iékawé PK6, Centre commercial "La Belle Vie", Nouméa		100 % General Electric Capital SAS	1 guichet permanent	21	12 209
Oceor Lease Nouméa	262,5	10, avenue du Maréchal Foch, Nouméa		99 % Natixis Lease	1 guichet permanent	7	7 500
Crédit Calédonien et Tahitien	250,0	6 rue Jean Chalié PK4, Nouméa		96,6 % SGCB	1 guichet permanent	9	4 877
Crédit Agricole Mutuel	319,6	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry", Nouméa		1 642 sociétaires au 31/12/2012	1 guichet permanent	10	5 570
Nouméa Crédit	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer, Nouméa		66 % Nouméa Renting, 34 % SGCB	1 guichet permanent	6	2 849

Tableau 1 bis : Les établissements de crédit hors zone d'émission

Dénomination	Siège social
<b>Banques</b>	
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natixis	Paris
<b>Banques mutualistes et coopératives</b>	
CASDEN - Banques populaires	Paris
<b>Sociétés financières</b>	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
<b>Institutions financières spécialisées (IFS)</b>	
Agence Française de Développement (AFD)	Paris
<b>Autres catégories d'établissements</b>	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

Tableau 1 ter : Les bureaux de représentation

Dénomination	Siège social	Adresse locale
Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	111, avenue du Général de Gaulle - Nouméa

(1) en millions de F CFP

(2) employés à temps plein

(3) au 31/12/2012, en millions de F CFP

Source : IEOM

**Tableau 2**  
**Les actifs financiers**

Millions de F CFP	<i>Variation</i>					
	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	12/11	11/10
<b>Entreprises</b>	<b>187 129</b>	<b>213 520</b>	<b>208 888</b>	<b>247 280</b>	<b>18,4%</b>	<b>-2,2%</b>
Dépôts à vue	116 942	122 825	120 351	125 292	4,1%	-2,0%
Placements liquides ou à court terme	69 094	89 163	87 170	119 053	36,6%	-2,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	563	558	174	112	-35,6%	-68,8%
Placements indexés*	68 531	88 605	86 996	118 941	36,7%	-1,8%
dont comptes à terme	62 069	82 008	81 068	106 126	30,9%	-1,1%
dont OPCVM monétaires	6 462	6 597	5 928	4 526	-23,7%	-10,1%
dont certificats de dépôts	0	0	0	8 290	n.s.	n.s.
Epargne à long terme	1 093	1 532	1 367	2 935	114,7%	-10,8%
dont OPCVM non monétaires	1 081	1 492	1 336	2 898	116,9%	-10,5%
<b>Ménages</b>	<b>299 753</b>	<b>326 170</b>	<b>345 765</b>	<b>358 988</b>	<b>3,8%</b>	<b>6,0%</b>
Dépôts à vue	78 287	93 438	103 895	103 789	-0,1%	11,2%
Placements liquides ou à court terme	133 842	124 287	131 319	141 704	7,9%	5,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	84 567	87 730	95 224	101 933	7,0%	8,5%
Livrets ordinaires	68 769	71 278	77 012	80 821	4,9%	8,0%
Livrets A et bleus	14 779	15 431	17 182	20 075	16,8%	11,3%
Livrets jeunes	322	345	412	418	1,5%	19,4%
Comptes d'épargne logement	697	676	617	618	0,2%	-8,7%
Placements indexés*	49 275	36 557	36 095	39 771	10,2%	-1,3%
dont comptes à terme	36 732	30 134	30 538	38 444	25,9%	1,3%
dont bons de caisse	285	155	136	41	-69,9%	-12,3%
dont OPCVM monétaires	12 258	6 268	5 421	1 287	-76,3%	-13,5%
Epargne à long terme	87 624	108 445	110 551	113 495	2,7%	1,9%
Plans d'épargne logement	4 125	3 932	3 785	3 496	-7,6%	-3,7%
Autres comptes d'épargne	61	69	98	144	46,9%	42,0%
Portefeuille-titres	4 342	4 537	3 944	4 857	23,1%	-13,1%
OPCVM non monétaires	2 688	2 936	2 734	1 876	-31,4%	-6,9%
Contrats d'assurance-vie	76 408	96 971	99 990	103 122	3,1%	3,1%
<b>Autres agents</b>	<b>70 332</b>	<b>86 329</b>	<b>86 954</b>	<b>102 606</b>	<b>18,0%</b>	<b>0,7%</b>
Dépôts à vue	18 949	28 961	22 255	26 607	19,6%	-23,2%
Placements liquides ou à court terme	50 621	56 553	63 918	75 827	18,6%	13,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	4 772	4 916	4 161	4 155	-0,1%	-15,4%
Placements indexés*	45 849	51 637	59 757	71 672	19,9%	15,7%
dont comptes à terme	45 804	51 590	59 702	71 665	20,0%	15,7%
Epargne à long terme	762	815	781	172	-78,0%	-4,2%
<b>TOTAL</b>	<b>557 214</b>	<b>626 019</b>	<b>641 607</b>	<b>708 874</b>	<b>10,5%</b>	<b>2,5%</b>
Dépôts à vue	214 178	245 224	246 501	255 688	3,7%	0,5%
Placements liquides ou à court terme	253 557	270 003	282 407	336 584	19,2%	4,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	89 902	93 204	99 559	106 200	6,7%	6,8%
Placements indexés*	163 655	176 799	182 848	230 384	26,0%	3,4%
Epargne à long terme	89 479	110 792	112 699	116 602	3,5%	1,7%

\* sur les taux du marché

Source : IEOM

**Tableau 3**  
**Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

Millions de F CFP	<i>Variation</i>					
	déc.-09	déc.-10	déc.-11 (1)	déc.-12	12/11	11/10
<b>Entreprises</b>	<b>382 012</b>	<b>403 247</b>	<b>426 094</b>	<b>456 762</b>	<b>7,2%</b>	<b>5,7%</b>
Crédits d'exploitation	76 575	76 605	76 469	84 621	10,7%	-0,2%
Créances commerciales	4 047	4 201	5 013	3 440	-31,4%	19,3%
Crédits de trésorerie	44 016	43 442	41 332	44 379	7,4%	-4,9%
dont entrepreneurs individuels	1 455	1 427	1 389	1 318	-5,1%	-2,7%
Comptes ordinaires débiteurs	28 512	28 961	30 124	36 802	22,2%	4,0%
Crédits d'investissement	206 214	213 606	227 190	243 403	7,1%	6,4%
Crédits à l'équipement	197 167	204 455	218 029	234 011	7,3%	6,6%
dont entrepreneurs individuels	8 787	9 256	9 275	8 661	-6,6%	0,2%
Crédit-bail	9 048	9 151	9 161	9 392	2,5%	0,1%
Crédits à la construction	91 740	101 210	109 372	113 487	3,8%	8,1%
Autres crédits	7 483	11 826	13 063	15 251	16,7%	10,5%
<b>Ménages</b>	<b>328 208</b>	<b>362 903</b>	<b>390 943</b>	<b>403 924</b>	<b>3,3%</b>	<b>7,7%</b>
Crédits à la consommation	65 714	69 219	71 926	73 807	2,6%	3,9%
Crédits de trésorerie	50 844	54 008	57 962	60 156	3,8%	7,3%
Comptes ordinaires débiteurs	2 913	3 793	3 834	3 767	-1,7%	1,1%
Crédit-bail	11 957	11 419	10 130	9 884	-2,4%	-11,3%
Crédits à l'habitat	260 763	289 190	313 576	323 731	3,2%	8,4%
Autres crédits	1 731	4 494	5 441	6 386	17,4%	21,1%
<b>Collectivités locales</b>	<b>36 060</b>	<b>48 478</b>	<b>56 975</b>	<b>60 061</b>	<b>5,4%</b>	<b>17,5%</b>
Crédits d'exploitation	3 201	5 511	5 147	1 765	-65,7%	-6,6%
Crédits de trésorerie	3 167	4 150	4 232	779	-81,6%	2,0%
Comptes ordinaires débiteurs	34	1 361	914	986	7,9%	-32,8%
Crédits d'investissement	32 118	42 272	51 644	58 136	12,6%	22,2%
Crédits à l'équipement	31 971	42 090	51 481	57 974	12,6%	22,3%
Crédit-bail	147	182	163	161	-1,2%	-10,4%
Crédits à l'habitat	395	358	5	0	n.s.	n.s.
Autres crédits	346	337	179	160	-10,6%	-46,9%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>9 732</b>	<b>13 941</b>	<b>15 438</b>	<b>16 068</b>	<b>4,1%</b>	<b>10,7%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>756 012</b>	<b>828 569</b>	<b>889 450</b>	<b>936 815</b>	<b>5,3%</b>	<b>7,3%</b>
Créances douteuses brutes	15 435	16 545	18 138	19 022	4,9%	9,6%
Créances douteuses nettes	5 045	5 719	6 792	7 197	6,0%	18,8%
dont entreprises	2 896	3 158	3 761	3 952	5,1%	19,1%
dont ménages	2 114	2 558	2 882	3 131	8,6%	12,7%
Provisions	10 390	10 826	11 346	11 825	4,2%	4,8%
<b>Total encours brut</b>	<b>771 447</b>	<b>845 114</b>	<b>907 588</b>	<b>955 837</b>	<b>5,3%</b>	<b>7,4%</b>
Taux de créances douteuses	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	0 pt	0 pt
Taux de provisionnement	67,3%	65,4%	62,6%	62,2%	-0,4 pts	-2,9 pts

(1) Données actualisées

Source : IEOM

**Tableau 4**  
**Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement**

Millions de F CFP						<i>Variation</i>	
	déc.-09	déc.-10	déc.-11(1)	déc.-12	12/11	11/10	
<b>Entreprises</b>	<b>273 867</b>	<b>285 484</b>	<b>297 824</b>	<b>316 027</b>	<b>6,1%</b>	<b>4,3%</b>	
Crédits d'exploitation	76 575	73 912	76 400	84 306	10,3%	3,4%	
Créances commerciales	4 047	4 201	5 013	3 440	-31,4%	19,3%	
Crédits de trésorerie	44 016	42 249	41 332	44 135	6,8%	-2,2%	
dont entrepreneurs individuels	1 455	1 427	1 389	1 318	-5,1%	-2,7%	
Comptes ordinaires débiteurs	28 512	27 461	30 055	36 730	22,2%	9,4%	
Crédits d'investissement	147 026	159 510	168 179	174 773	3,9%	5,4%	
Crédits à l'équipement	138 080	150 476	159 100	165 457	4,0%	5,7%	
dont entrepreneurs individuels	8 677	9 180	9 186	8 661	-5,7%	0,1%	
Crédit-bail	8 947	9 034	9 079	9 316	2,6%	0,5%	
Crédits à la construction	43 293	40 746	40 526	41 985	3,6%	-0,5%	
Autres crédits	6 973	11 316	12 719	14 963	17,6%	12,4%	
<b>Ménages</b>	<b>264 964</b>	<b>291 891</b>	<b>316 982</b>	<b>329 845</b>	<b>4,1%</b>	<b>8,6%</b>	
Crédits à la consommation	56 463	59 111	61 914	63 544	2,6%	4,7%	
Crédits de trésorerie	41 593	43 900	47 950	49 893	4,1%	9,2%	
Comptes ordinaires débiteurs	2 913	3 793	3 834	3 767	-1,7%	1,1%	
Crédit-bail	11 957	11 419	10 130	9 884	-2,4%	-11,3%	
Crédits à l'habitat	206 770	228 286	249 711	259 915	4,1%	9,4%	
Autres crédits	1 731	4 494	5 357	6 386	19,2%	19,2%	
<b>Collectivités locales</b>	<b>6 238</b>	<b>10 879</b>	<b>11 884</b>	<b>9 966</b>	<b>-16,1%</b>	<b>9,2%</b>	
Crédits d'exploitation	3 201	5 511	5 147	1 765	-65,7%	-6,6%	
Crédits de trésorerie	3 167	4 150	4 232	779	-81,6%	2,0%	
Comptes ordinaires débiteurs	34	1 361	914	986	7,9%	-32,8%	
Crédits d'investissement	2 700	5 068	6 737	8 201	21,7%	32,9%	
Crédits à l'équipement	2 553	4 886	6 574	8 039	22,3%	34,5%	
Crédit-bail	147	182	163	161	-1,2%	-10,4%	
Crédits à l'habitat	337	300	0	0	n.s.	0,0%	
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>9 297</b>	<b>12 835</b>	<b>15 136</b>	<b>15 633</b>	<b>3,3%</b>	<b>17,9%</b>	
<b>Total encours sain</b>	<b>554 366</b>	<b>601 089</b>	<b>641 826</b>	<b>671 471</b>	<b>4,6%</b>	<b>6,8%</b>	
Créances douteuses brutes	14 756	15 741	17 152	18 316	6,8%	9,0%	
Créances douteuses nettes	4 366	4 915	5 806	6 491	11,8%	18,1%	
dont entreprises	2 625	2 893	3 459	3 952	14,3%	19,6%	
dont ménages	1 706	2 019	2 197	2 425	10,4%	8,8%	
Provisions	10 390	10 826	11 346	11 825	4,2%	4,8%	
<b>Total encours brut</b>	<b>569 122</b>	<b>616 830</b>	<b>658 978</b>	<b>689 787</b>	<b>4,7%</b>	<b>6,8%</b>	
Taux de créances douteuses	2,6%	2,6%	2,6%	2,7%	0,1 pt	0,1 pt	
Taux de provisionnement	70,4%	68,8%	66,1%	64,6%	-1,6 pt	-2,6 pts	

Source : IEOM

**Tableau 5**  
**Le bilan agrégé des banques FBF de la place**

		Millions de F CFP			Variation	
		déc.-10	déc.-11	déc.-12	12/11	11/10
ACTIF	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	115 766	105 273	161 289	53,2%	-9,1%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	572 188	616 505	647 666	5,1%	7,7%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	3 515	4 022	4 888	21,5%	14,4%
	OPÉRATIONS DIVERSES	9 710	9 494	13 196	39,0%	-2,2%
	VALEURS IMMOBILISÉES	7 630	7 446	7 435	-0,2%	-2,4%
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>708 808</b>	<b>742 741</b>	<b>834 474</b>	<b>12,4%</b>	<b>4,8%</b>
		Millions de F CFP			Variation	
		déc.-10	déc.-11	déc.-12	12/11	11/10
PASSIF	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	145 847	159 568	179 132	12,3%	9,4%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	492 524	508 977	574 495	12,9%	3,3%
	- dont comptes ordinaires créditeurs	230 972	231 658	240 048	3,6%	0,3%
	- dont comptes d'épargne à régime spécial	90 072	95 889	101 169	5,5%	6,5%
	- dont comptes créditeurs à terme	163 732	171 308	216 234	26,2%	4,6%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	11	9	2 434	n.s.	-15,0%
	OPÉRATIONS DIVERSES	11 734	11 667	11 710	0,4%	-0,6%
	CAPITAUX PROPRES, PROVISIONS ET ASSIMILÉES	58 692	62 520	66 703	6,7%	6,5%
	- dont capital	18 429	19 078	19 954	4,6%	3,5%
	<b>Total PASSIF</b>	<b>708 808</b>	<b>742 741</b>	<b>834 474</b>	<b>12,4%</b>	<b>4,8%</b>
		Millions de F CFP			Variation	
		déc.-10	déc.-11	déc.-12	12/11	11/10
SOLDES (Passif - Actif)	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-79 664	-107 528	-73 171	-32,0%	35,0%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	-3 505	-4 013	-2 454	-38,9%	14,5%
	OPÉRATIONS DIVERSES	2 024	2 173	-1 486	-168,4%	7,4%
	CAPITAUX PERMANENTS - VALEURS IMMOBILISÉES	51 063	55 073	59 268	7,6%	7,9%
	<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>-30 082</b>	<b>-54 295</b>	<b>-17 843</b>	<b>-67,1%</b>	<b>80,5%</b>
		Millions de F CFP			Variation	
		déc.-10	déc.-11	déc.-12	12/11	11/10
RISQUES	Créances douteuses nettes (yc sur crédit-bail)	4 552	5 338	6 133	14,9%	17,3%
	Provisions (yc sur crédit-bail)	8 830	9 301	9 804	5,4%	5,3%
	Créances douteuses brutes	13 382	14 639	15 937	8,9%	9,4%
	Taux de créances douteuses	2,3%	2,3%	2,4%	0,1 pt	0 pt
	Taux de provisionnement	66,0%	63,5%	61,5%	-2 pts	-2,5 pts

Source : IEOM

**Tableau 6**  
**Compte de résultat agrégé des banques FBF de la place**

Millions de F CFP		2010	2011	2012	Variation	
					12/11	11/10
(+)	Opérations de trésorerie et interbancaire	-3 653	-3 298	-3 349	1,6%	-9,7%
(+)	Opérations avec la clientèle	23 926	24 939	24 286	-2,6%	4,2%
(+)	dont Opérations de crédit bail et assimilé	33	9	3	-61,0%	-73,8%
(+)	Opérations sur titres	-435	-366	-561	53,3%	-15,8%
(+)	Opérations de financement à long terme	363	288	318	10,4%	-20,8%
(+)	Opérations de change	1 109	1 102	1 148	4,2%	-0,7%
(+)	Opérations de hors-bilan	606	760	769	1,2%	25,3%
(+)	Opérations de services financiers	5 016	5 289	5 472	3,4%	5,4%
(+)	Autres opérations d'exploitation bancaire	58	128	88	-30,8%	118,4%
(+)	Produits accessoires et divers nets	472	472	503	6,7%	-0,1%
(-)	Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	n.s.	n.s.
(-)	Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	4	28	27	-4,8%	n.s.
<b>(=)</b>	<b>Produit net bancaire</b>	<b>27 460</b>	<b>29 284</b>	<b>28 646</b>	<b>-2,2%</b>	<b>6,6%</b>
(-)	Frais généraux	13 923	14 129	14 468	2,4%	1,5%
	dont Frais de personnel	9 246	9 842	9 927	0,9%	6,4%
	dont Services extérieurs	4 582	4 154	4 379	5,4%	-9,3%
(-)	Dotations aux amortissements	815	810	792	-2,2%	-0,6%
(-)	Dot. nettes aux prov. des immo. corp. et non corp.	5	2	3	26,1%	-52,0%
(-)	Quote part des frais de siège social	51	73	86	17,3%	43,8%
(-)	Quote part sur op. d'explo. non banc. faites en commun	1	0	0	n.s.	n.s.
(+)	Charges refacturées	744	270	427	58,0%	-63,7%
<b>(=)</b>	<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>13 410</b>	<b>14 540</b>	<b>13 724</b>	<b>-5,6%</b>	<b>8,4%</b>
(-)	Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	356	589	715	21,4%	65,5%
(-)	Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-153	-128	-199	55,2%	-16,5%
(-)	Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-138	-391	9	-102,4%	184,0%
(-)	Pertes nettes sur créances irrécupérables	765	370	406	9,6%	-51,6%
(+)	Intérêts sur créances douteuses	225	182	215	18,1%	-18,9%
<b>(=)</b>	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 804</b>	<b>14 282</b>	<b>13 007</b>	<b>-8,9%</b>	<b>11,5%</b>
(+)	± values nettes sur cessions d'immo. corp. et incorp.	9	-10	-11	13,2%	n.s.
(+)	± values nettes sur cessions d'immo. financières	-133	-69	-16	-77,2%	-47,8%
(-)	Dot. nettes aux prov. des immo. financières	102	374	440	17,7%	n.s.
<b>(=)</b>	<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>12 578</b>	<b>13 829</b>	<b>12 540</b>	<b>-9,3%</b>	<b>9,9%</b>
(+)	Produit net exceptionnels	71	105	9	-91,6%	46,7%
(-)	Dotations nettes au FRBG	0	0	0	n.s.	n.s.
(-)	Dot. nettes aux provisions réglementées	-8	-5	-1	-81,8%	-37,8%
(-)	Impôts sur les bénéfices	4 859	5 271	4 591	-12,9%	8,5%
<b>(=)</b>	<b>Résultat net</b>	<b>7 799</b>	<b>8 668</b>	<b>7 959</b>	<b>-8,2%</b>	<b>11,1%</b>

Source : IEOM

## Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012

### Janvier

- **Vie chère.** Signature entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'Autorité de la concurrence d'une convention-cadre d'assistance technique afin de renforcer l'expertise de la Nouvelle-Calédonie et ses outils en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles.

### Février

- **Nickel.** Le 7 février, la compagnie minière Xstrata et le groupe suisse de matières primaires Glencore annoncent leur fusion pour créer une compagnie mondiale de matières premières. Ses activités concernent l'exploitation minière, le raffinage, le stockage et la vente des produits. Cette fusion n'affecte pas le projet de Koniambo, dont Xstrata Nickel est partenaire.
- **Emploi.** Le dispositif de loi sur « la protection, la promotion et le soutien de l'emploi local » devient pleinement opérationnel le 14 février, avec la nomination des membres de la Commission Paritaire de l'Emploi Local. La loi, adoptée en juillet 2010 et découlant de l'accord de Nouméa, donne priorité à l'embauche aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et accorde un second niveau de protection aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante, au regard de la difficulté de recrutement par activité professionnelle.
- **Nickel.** Le projet de rapport d'expertise du secteur minier, élaboré dans le cadre du Schéma stratégique industriel de Nouvelle-Calédonie, est présenté le 24 février au Comité stratégique et industriel. Il dresse un état des lieux de l'activité minière et du potentiel d'exploitation en minerais du territoire.

### Mars

- **BTP.** Début du chantier du Médipôle de Koutio. D'un montant estimé à 50 milliards de F CFP, le programme prévoit la construction des bâtiments principaux, dans un délai de 46 mois.
- **Nickel.** Areva confirme la vente de sa participation de 26 % dans le groupe minier Eramet, dont la branche « nickel » est représentée en Nouvelle-Calédonie par la Société Le Nickel (SLN). Un contrat de cession est conclu le 16 mars avec le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), pour un montant de 776 millions d'euros.
- **Australie.** Visite de SE Quentin Bryce, Gouverneure générale d'Australie. Il s'agit de la première visite de la représentante officielle de la Reine Elisabeth II sur le territoire calédonien. Ce séjour confirme l'intensification de la coopération et des échanges entre les deux territoires.

### Avril

- **Monnaie.** Le 24 avril, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie valide les maquettes définitives de la face calédonienne des coupures de 500, 1 000, 5 000 et 10 000 F CFP de la future gamme de billets qui lui sont proposées par l'IEOM.
- **Tourisme.** L'Île de Maré accueille, pour la première fois, un navire de croisière avec 1 700 passagers à son bord.

## Mai

- **Transport.** La compagnie Air Austral décide, d'interrompre définitivement, à compter d'octobre 2012, sa liaison La Réunion – Nouvelle-Calédonie via Sydney. Cette décision fait partie des mesures de restructuration de la compagnie réunionnaise.
- **Nickel.** Suite à une fuite d'acide sur le site de l'usine de VALE NC, la production est arrêtée.
- **Energie.** Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie autorise le 29 mai, la Société Koniambo Nickel SAS à mettre en service une centrale électrique d'une puissance nette maximale de 324 mégawatts sur le site de Vavouto. La centrale, fonctionnant au charbon, aura pour mission principale d'alimenter en énergie le site industriel métallurgique. Elle sera néanmoins connectée au réseau de distribution publique et pourra ainsi contribuer à l'alimentation électrique de la zone Voh, Koné et Pouembout (VKP).
- **Vie chère.** La Commission spéciale « vie chère » acte, le 31 mai, le projet de document prévoyant un certain nombre de mesures et de réformes économiques destinées à faire baisser le coût de la vie en Nouvelle-Calédonie. 5 thématiques ont été retenues : modernisation et contrôle de l'économie, fiscalité, logement, tarification des services essentiels, salaires, revenus et protection sociale.

## Juin

- **Nickel.** La Société Le Nickel (SLN) annonce qu'elle a réalisé en 2011 un résultat net de 8,6 milliards de F CFP, contre 16,5 milliards de F CFP en 2010. Le chiffre d'affaire s'est inscrit en repli de 3 %, du fait de la baisse des volumes vendus et du prix de vente moyen. Les charges d'exploitation ont été impactées par l'augmentation des dépenses d'énergie, qui représentent 30 % des coûts opérationnels de la société. La SLN versera 53 milliards de F CFP en dividendes au titre de l'exercice écoulé (après 6,6 milliards en 2010) à ses principaux actionnaires. La STCPI, société de participation qui regroupe les trois Provinces au travers de leurs sociétés d'économie mixte, percevra ainsi 20,1 milliards de F CFP.
- **Japon.** Plusieurs manifestations sont organisées à l'occasion de la commémoration du 120<sup>e</sup> anniversaire de la présence japonaise en Nouvelle-Calédonie.
- **Vie chère.** Signature au Congrès des accords économiques et sociaux sur la vie chère.

## Juillet

- **Nouvelle-Zélande.** M. Murray Mc Cully, Ministre néo-zélandais des Affaires étrangères, effectue une visite officielle en Nouvelle-Calédonie, dans le but de renforcer les liens économiques et de coopération entre les deux territoires.

## Août

- **Nickel.** Signature entre l'AFD et la SMSP, le 1<sup>er</sup> août, des actes de garantie relatifs au financement de 170 millions d'euros – un peu plus de 20 milliards de FCFP – octroyé fin 2011. Ce prêt doit permettre à la SMSP d'augmenter sa participation au financement de la construction de l'usine métallurgique du Nord, aux côtés de Xstrata. Ce financement est le plus important jamais accordé en Outre-mer par l'AFD.
- **Environnement.** Lors du 43<sup>e</sup> sommet du Forum des Îles du Pacifique, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie annonce son intention de créer, d'ici 2015, une aire marine protégée (AMP) sur tout ou partie de sa zone économique exclusive

(ZEE), soit une surface approximative de 1,4 million de km<sup>2</sup>. La future AMP engloberait le site d'1,5 million d'hectares inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2008.

## Septembre

- **Vie chère.** L'Autorité de la concurrence rend au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie 2 rapports : le premier concerne les mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation, tandis que le second est relatif aux structures de contrôle en matière de concurrence. Ces rapports préconisent notamment de renforcer la concurrence en amont en agissant sur la structure du marché, plutôt que de contrôler les prix de détail. Ils proposent la création d'une Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie, qui serait chargée du contrôle des pratiques anticoncurrentielles et du contrôle des opérations de concentration.

## Octobre

- **Nickel.** Le minéralier Jules Garnier II est réceptionné le 4 octobre au quai de Doniambo. Ce minéralier, spécialement conçu pour transporter de la matière liquéfiable, permet d'acheminer en toute sécurité du minerai de nickel quel que soit son taux d'humidité. Fabriqué au Japon selon un cahier des charges élaboré en Nouvelle-Calédonie, ce navire est le premier modèle du genre au monde. D'une capacité de transport de 27 000 tonnes, il est destiné à approvisionner l'usine métallurgique de Doniambo en minerais présentant les plus hauts risques de liquéfaction.

## Novembre

- **Nickel.** Le rapport de Mme Anne Duthilleul sur le Schéma stratégique industriel du nickel, est remis au cours de la 7<sup>e</sup> réunion du Comité stratégique industriel qui s'est tenue le 21 novembre à Nouméa. Le document, complété notamment par des calculs de modèles industriels théoriques, est intitulé « Rapport final d'analyse et de réflexion en vue de l'élaboration d'un schéma stratégique industriel du nickel en Nouvelle-Calédonie ».
- **Politique publique.** M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, effectue sa première visite en Nouvelle-Calédonie, du 22 au 26 novembre. Le ministre a procédé à la signature du contrat de développement entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie pour la période 2011-2015. Le contrat de développement porte sur un montant de 18,8 milliards de F CFP avec une participation de l'Etat à l' hauteur de 5,5 milliards de F CFP.

## Décembre

- **Energie.** Le Conseil d'administration de la SLN approuve, le 4 décembre, le choix du charbon comme combustible pour le projet de nouvelle centrale électrique à Doniambo. Le charbon a été jugé comme moins cher et plus sûr en termes d'approvisionnement que le gaz naturel, autre option étudiée.
- **X<sup>e</sup> Comité des signataires.** Le Comité des signataires de l'Accord de Nouméa se réunit le 6 décembre à Paris. Il a porté principalement sur le bilan des trois comités de pilotage : « Bilan de l'Accord de Nouméa », « Avenir institutionnel de l'après 2014 » et « Comité stratégique industriel ». Plusieurs autres sujets sont abordés, parmi lesquels : l'accompagnement des transferts de compétences, la problématique de la vie chère et le bilan des signes identitaires.
- **Accord de Nouméa.** Le 27 décembre, le Congrès valide la création en 2013 d'une commission spéciale chargée de rechercher en commun le drapeau du pays.



## Annexe 5 : Les missions de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, dont le siège est situé à Paris, a été créé par la loi n°66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n°67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n°85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n°92-760 du 31 juillet 1992, n°98-1244 du 29 décembre 1998 et n°2006-1504 du 4 décembre 2006. Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la **banque centrale** des Collectivités d'Outre-Mer. À ce titre :

➤ Il assure l'**émission de la monnaie** ayant cours légal dans ces territoires : le **franc CFP** (Change Franc Pacifique) dont l'État français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10 000, 5 000, 1 000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires. Après une phase de concertation auprès des autorités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie-française et de Wallis-et-Futuna, le Conseil de Surveillance de l'IEOM a, le 31 mai 2012, décidé le renouvellement de la gamme de billets en F CFP. La mise en circulation de la nouvelle gamme s'effectuera à partir du 20 janvier 2014.

➤ Il veille au bon fonctionnement du **système bancaire** en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Autorité de contrôle prudentiel (ACP), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF).

➤ Il conduit une **politique monétaire** visant à favoriser le développement économique dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique par l'intermédiaire du **refinancement**, sous certaines conditions, des crédits en faveur des entreprises des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées et également par le biais de la modulation du régime des réserves obligatoires.

➤ Il joue un rôle d'**observatoire économique** permanent en réalisant des **enquêtes de conjoncture** et des études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant notamment une lettre mensuelle et deux bulletins trimestriels de **conjoncture**. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan **économique et financier** de chaque collectivité et établit la **balance des paiements** de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (article 56 du titre 5 de la loi pour le développement économique des outre-mer - LODEOM).

➤ Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : **cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques et accès aux fichiers réglementaires pour les personnes physiques et morales**. Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France

métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée **la convertibilité du F CFP en euro** et la liberté des transferts.

➤ Il s'assure, en liaison avec la Banque de France, de **la sécurité des moyens de paiement** et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

➤ L'IEOM assure en Nouvelle-Calédonie dans ses locaux, le **secrétariat de la commission de surendettement** des particuliers depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 (décret n°2007-43 du 10 janvier 2007). Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement soumis à la décision de la Commission. Sur le plan juridique, le dispositif légal et réglementaire, nécessaire au bon fonctionnement de la commission de surendettement, a été complété le 28 avril 2008 par une délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Le représentant de l'État et les 4 banques de la place ont signé, le 8 octobre 2012, une Charte visant à améliorer le traitement des situations de surendettement en Nouvelle-Calédonie.

➤ **Le dispositif de médiation du crédit** a été mis en place en Nouvelle-Calédonie en novembre 2008. Il est semblable à celui déployé en Métropole, la fonction de médiateur étant occupée par le directeur de l'agence de l'IEOM. Le dépôt d'un dossier se fait directement au travers de la plateforme internet ouverte pour la circonstance : <http://www.mediateurducredit.fr>

➤ L'IEOM publie, deux fois par an, un **observatoire public des tarifs bancaires** des COM du Pacifique. Il est publié depuis 2010 en Nouvelle-Calédonie, à partir de la collecte et le traitement des documents publics de tarification couvrant l'ensemble des établissements bancaires installés localement. Le 23 octobre 2010, la nouvelle loi sur la régulation bancaire et financière avait été promulguée. Dans son article 81, elle modifiait l'article L. 712-5 du code monétaire et financier en y insérant l'article L. 712-5-1 ainsi rédigé :

*« Article L. 712-5-1.- Il est créé au sein de l'Institut d'Emission d'Outre-mer un observatoire des tarifs bancaires chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités mentionnées à l'article L. 712-2 (Soit la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française). Il publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »*

Les dispositions contenues à l'article 56 (Titre V) de **la loi pour le développement des outre-mer (LODEOM)**, publiée au journal officiel du 28 mai 2009, concernent l'IEOM. Elles réaffirment les missions de l'Institut en matière de **politique monétaire, de sécurité et de bon fonctionnement** des systèmes de paiement ainsi que des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers et d'établissement de **la balance des paiements** des territoires de sa zone d'intervention.

La connaissance des réalités humaines, économiques et financières des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et de constituer pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.



## Annexe 6 : Liste des publications

---

La Lettre de l'Institut d'émission  
Premières Tendances  
Tendances conjoncturelles et annexes statistiques  
Panorama de la Nouvelle-Calédonie  
Évolutions bancaires et monétaires en Nouvelle-Calédonie  
Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers  
Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française  
Rapport annuel du siège de l'IEOM  
Rapport annuel sur la balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

*Ces publications sont disponibles en ligne, gratuitement, sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)*

### CEROM

Tableaux de bord trimestriels et Synthèses  
Comparaison des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole (*octobre 2012*)  
Entreprises de Nouvelle-Calédonie (*mars 2011*)  
Les défis de la croissance calédonienne (*décembre 2008*)  
L'économie calédonienne en mouvement (*décembre 2005*)

### Notes de l'Institut d'émission et études sectorielles (Nouvelle-Calédonie)

Etude sur la création d'un fonds souverain en Nouvelle-Calédonie (*mai 2012*)  
Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (*janvier 2011*)  
L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : Constat & Enjeux (*déc. 2008*)

### Notes expresses (Nouvelle-Calédonie)

N° 92 La structure bilancielle des banques calédoniennes de 2007 à mi-2012 (*mars 2013*)  
N° 89 L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2012 (*mars 2013*)  
N° 83 Le paradoxe du secteur du logement en Nouvelle-Calédonie (*janvier 2013*)  
N° 68 Le surendettement des ménages en Nouvelle-Calédonie (*juillet 2012*)  
N° 60 L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 2011 (*mars 2012*)  
N° 41 La construction et le marché de l'immobilier de Nouvelle-Calédonie en 2010 (*juillet 2011*)  
N° 32 L'économie calédonienne en 2010 (*mars 2011*)  
N° 30 Le microcrédit en Nouvelle-Calédonie (*février 2011*)



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Stéphane ATTALI

Claire BASTIAN

Thierry BELTRAND

Stéphane BOUVIER-GAZ

Erica GERBIER

Carole GUERIN

Marie-Hélène de LAZZERI

Marie-Anne LECHEVALIER

Franck MONDIN

Katia PASCARELLA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE  
Responsable de la rédaction : Thierry BELTRAND  
Editeur : IEOM  
Imprimé par Artypo  
Achevé d'imprimer en juin 2013 - Dépôt légal : juin 2013  
ISSN 1635-2262

